



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère

Culture

Bulletin
Officiel

Numéro 296

SEPTEMBRE 2019

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Bulletin officiel

Septembre 2019

Directrice de la publication : Marie Villette
Rédacteur en chef : Hugues Ghenassia de Ferran
Secrétaire de rédaction : Éric Rouard
Contact : Véronique Van Temsche

Ministère de la Culture
Secrétariat général
Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation
Mission de la politique documentaire
182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 1.
Tél : 01 40 15 38 29

ISSN : 2556-0883

SOMMAIRE

Mesures de publication et de signalisation

Administration générale

Arrêté du 17 septembre 2019 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2018 fixant la composition du comité technique ministériel. Page 7

Décision du 20 septembre 2019 modifiant la composition du comité technique spécial des directions régionales des affaires culturelles. Page 7

Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou

Décision du 10 septembre 2019 portant délégation de signature au Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou. Page 8

Éducation artistique - Enseignement - Recherche - Formation

Décision du 23 août 2019 relative à l'intérim des fonctions de directeur de l'École nationale supérieure d'art de Limoges-Aubusson. Page 26

Arrêté du 28 août 2019 habilitant l'École nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette à délivrer l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre. Page 26

Lettre du 30 août 2019 la doyenne de l'inspection générale de l'éducation nationale et chef de service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche par intérim Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, relative au programme de travail annuel des inspections générales (IGEN, IGAENR, IGJS et IGB) puis de l'IGÉSR après publication du décret - Programme de travail pour l'année scolaire et universitaire 2019-2020. Page 26

Arrêté du 2 septembre portant agrément du conservatoire à rayonnement départemental de Bobigny conjointement au conservatoire à rayonnement régional d'Aubervilliers-La Courneuve et au conservatoire à rayonnement départemental de Pantin, domaine théâtre, pour la classe « égalité des chances » en partenariat avec la Maison de la culture de Seine-Saint-Denis. Page 30

Arrêté du 2 septembre 2019 portant agrément du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, spécialité musique pour la discipline « orgue ». Page 31

Arrêté du 2 septembre 2019 portant agrément du Centre de musique baroque en partenariat avec le conservatoire à rayonnement régional de Versailles, domaine musique, au titre des disciplines suivantes : flûte à bec, flûtes traversières baroque et Renaissance, musette de cour, hautbois baroque, cor naturel, trompette naturelle, cornet à bouquin, sacqueboute, violon baroque, alto baroque, viole de gambe, violone, violoncelle baroque, pianoforte, orgue, clavecin, basse continue, harpes anciennes, luth, théorbe, guitares anciennes. Page 31

Arrêté du 2 septembre 2019 portant agrément du conservatoire à rayonnement régional de la ville de Versailles, domaine musique, au titre des disciplines suivantes : flûte, hautbois, clarinette, basson, saxophone, cor, trompette, trombone, tuba, percussion, violon, alto, violoncelle, contrebasse, piano, harpe, guitare, orgue, accompagnement au piano. Page 32

Décision du 2 septembre 2019 portant délégation de signature à l'École du Louvre. Page 32

Arrêté du 5 septembre 2019 habilitant l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville à délivrer le diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture, mention « Architecture et projet urbain ». Page 33

Arrêté du 5 septembre 2019 habilitant l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette à délivrer le diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture, mention « Architecture et projet urbain ». Page 33

Arrêté du 6 septembre 2019 portant nomination du directeur des études du département des conservateurs de l'Institut national du patrimoine (M. Christian Hottin).	Page 34
Arrêté du 11 septembre 2019 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement intercommunal de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire.	Page 34
Arrêté du 11 septembre 2019 portant classement du conservatoire à rayonnement intercommunal de Doullens.	Page 34
Arrêté du 11 septembre 2019 portant classement du conservatoire à rayonnement communal de Goussainville.	Page 34
Arrêté du 11 septembre 2019 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Pamiers.	Page 35
Arrêté du 11 septembre 2019 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Plaisir.	Page 35
Arrêté du 11 septembre 2019 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Saint-Denis.	Page 35
Arrêté du 11 septembre 2019 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Saint-Égrève.	Page 35
Arrêté du 12 septembre 2019 portant habilitation (renouvellement) d'un centre à dispenser la formation conduisant à la délivrance du diplôme d'État de professeur de danse.	Page 36
Arrêté du 16 septembre 2019 portant agrément du conservatoire à rayonnement régional de la ville de Boulogne-Billancourt, domaine théâtre et domaine musique, au titre des disciplines suivantes : flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone, cor, trompette, trombone, tuba, percussion, violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare, harpe, accordéon, piano, accompagnement au piano.	Page 36
Arrêté du 16 septembre 2019 portant agrément du conservatoire à rayonnement régional de la ville de Boulogne-Billancourt, domaine musique, au titre des disciplines suivantes : orgue, ondes Martenot, chant, direction de chœur, jazz, clavecin, basse continue, luth, traverso, flûte à bec, violon baroque, viole de gambe, formation musicale, culture musicale, analyse musicale, écriture musicale, composition, orchestration, prise de son.	Page 36
Arrêté du 17 septembre 2019 portant agrément du conservatoire à rayonnement départemental de Mâcon pour les enseignements préparant à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique pour la spécialité musique, dans les disciplines suivantes : flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone, cor, trombone, violon, alto, violoncelle, percussions, guitare, accordéon, piano, orgue, chant lyrique, formation musicale.	Page 37
Décision du 23 septembre 2019 relative à la composition des jurys des épreuves de l'examen d'aptitude (EAT), options danse classique, contemporaine et jazz, pour les candidats domiciliés dans les régions d'Outre-mer.	Page 37
Arrêté du 27 septembre 2019 portant classement du conservatoire à rayonnement communal de Trappes.	Page 38
Décision du 30 septembre 2019 portant l'intérim des fonctions de directrice du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris.	Page 38
Médias et industries culturelles - Audiovisuel, cinématographie, presse et multimédia	
Arrêté du 30 août 2019 portant nomination à la commission de classification des œuvres cinématographiques.	Page 38
Arrêté du 2 septembre 2019 portant nomination à la commission de classification des œuvres cinématographiques.	Page 39
Patrimoines - Archéologie	
Décision n° 2019-Pdt/19/035 du 27 septembre 2019 portant délégation de signature aux directeurs et chefs de service du siège et à leurs adjoints de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).	Page 39

Patrimoines - Monuments historiques

Convention de mécénat du 20 juin 2019 entre la Fondation du patrimoine et M. Philippe Gouze, propriétaire d'un immeuble sis 2, rue de l'Église à Puichéric (11700).	Page 43
Convention de mécénat du 6 août 2019 entre la Fondation du patrimoine et la copropriété 24 quai Lombard à Toulouse, propriétaire d'un immeuble sis 24, quai Lucien-Lombard à Toulouse (31000).	Page 48
Convention de mécénat du 7 août 2019 entre la Fondation du patrimoine et l'indivision Crézé-Folliot, propriétaire d'un immeuble sis 2, rue du Bac à Bouchemaine (49080).	Page 52
Arrêté n° 10 du 20 août 2019 portant classement au titre des monuments historiques du domaine du château de Champs, à Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne).	Page 56
Décision n° 2019-3 du 2 septembre 2019 portant délégation de signature à l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.	Page 58
Convention du 11 septembre 2019 entre la Fondation du patrimoine et la société civile immobilière Villa Saint-Pierre pour la villa Saint-Pierre à La Trimouille (86290).	Page 58

Patrimoines - Musées

Arrêté n° 1 du 20 décembre 2018 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.	Page 62
Arrêté n° 2 du 20 décembre 2018 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.	Page 62
Arrêté n° 3 du 20 décembre 2018 relatif à des dons manuels au musée des Arts décoratifs.	Page 63
Arrêté n° 4 du 20 décembre 2018 relatif à des dons manuels au musée des Arts décoratifs.	Page 65
Arrêté n° 5 du 20 décembre 2018 relatif à des dons manuels au musée des Arts décoratifs.	Page 81
Arrêté n° 6 du 20 décembre 2018 relatif au maintien de préemption d'une œuvre pour le musée des Arts décoratifs.	Page 81
Arrêté n° 7 du 20 décembre 2018 relatif au maintien de préemption d'une œuvre pour le musée des Arts décoratifs.	Page 82
Arrêté n° 8 du 20 décembre 2018 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.	Page 82
Arrêté n° 9 du 20 décembre 2018 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.	Page 83
Arrêté n° 10 du 20 décembre 2018 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.	Page 83
Arrêté n° 11 du 20 décembre 2018 relatif à des dons manuels au musée des Arts décoratifs.	Page 84
Arrêté n° 12 du 20 décembre 2018 relatif à des dons manuels au musée des Arts décoratifs.	Page 86
Arrêté n° 13 du 20 décembre 2018 relatif à des dons manuels au musée des Arts décoratifs.	Page 87
Arrêté n° 14 du 20 décembre 2018 relatif à un reversement au musée des Arts décoratifs.	Page 103
Arrêté n° 15 du 20 décembre 2018 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.	Page 105
Arrêté n° 17 du 20 décembre 2018 relatif à l'acceptation d'un don manuel au musée des Arts décoratifs.	Page 105
Arrêté n° 18 du 20 décembre 2018 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.	Page 105
Arrêté n° 19 du 20 décembre 2018 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs, modifiant l'arrêté n° 27 du 24 décembre 2013.	Page 106
Arrêté n° 20 du 20 décembre 2018 relatif au maintien de préemption d'une œuvre pour le musée des Arts décoratifs.	Page 107
Arrêté n° 21 du 20 décembre 2018 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.	Page 108

Arrêté n° 22 du 20 décembre 2018 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.	Page 108
Arrêté n° 23 du 20 décembre 2018 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.	Page 109
Arrêté n° 24 du 20 décembre 2018 relatif à des dons manuels au musée des Arts décoratifs.	Page 110
Arrêté n° 25 du 20 décembre 2018 relatif à des dons manuels au musée des Arts décoratifs.	Page 125
Arrêté n° 26 du 20 décembre 2018 relatif à des dons manuels au musée des Arts décoratifs.	Page 125
Arrêté n° 27 du 20 décembre 2018 relatif à un legs particulier au musée des Arts décoratifs.	Page 129
Arrêté n° 28 du 20 décembre 2018 relatif au maintien de préemption d'une œuvre pour le musée des Arts décoratifs.	Page 129
Décision du 8 septembre 2019 portant délégation de signature au musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem).	Page 130

Mesures d'information

Relevé de textes parus au <i>Journal officiel</i>	Page 133
Réponses aux questions écrites parlementaires (Assemblée nationale et Sénat)	Page 139
Divers	
Annexe de l'arrêté du 19 août 2019 (NOR : MICC1920981A) portant transfert de propriété des biens appartenant à l'État pris en application des dispositions des articles L. 125-1, L. 451-8 et L. 451-23 du Code du patrimoine (article 13 de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002) (Gien) (arrêté publié au <i>JO</i> du 6 septembre 2019).	Page 140
Annexe de l'arrêté du 3 septembre 2019 (NOR : MICC1923476A) portant transfert de propriété des biens appartenant à l'Association des Amis du Vieux Brignolais pris en application des dispositions de l'article L. 451-10 du Code du patrimoine (Brignoles) (arrêté publié au <i>JO</i> du 12 septembre 2019).	Page 143
Annexes de l'arrêté du 5 septembre 2019 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement d'enseignement artistique (arrêté publié au <i>JO</i> du 26 septembre 2019).	Page 165
Annexes de l'arrêté du 5 septembre 2019 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'art dramatique (arrêté publié au <i>JO</i> du 26 septembre 2019).	Page 173
Annexes de l'arrêté du 5 septembre 2019 relatif au diplôme d'État de professeur de cirque (arrêté publié au <i>JO</i> du 14 septembre 2019).	Page 190
Liste des élèves de l'Institut national du patrimoine ayant obtenu le diplôme, au titre de l'année 2019, de restaurateur du patrimoine (diplôme conférant le grade de master à ses titulaires).	Page 200
Rectificatif de la liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 19Q), parue au <i>Bulletin officiel</i> n° 295 (juillet-août 2019).	Page 200
Liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (Lot 19U).	Page 201
Liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 19V).	Page 203
Liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 19W).	Page 210

Mesures de publication et de signalisation

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Arrêté du 17 septembre 2019 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2018 fixant la composition du comité technique ministériel.

Le ministre de la Culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2014 instituant des comités techniques au ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2018 fixant la composition du comité technique ministériel ;

Vu les candidatures des organisations syndicales ;

Vu le procès-verbal de consolidation des résultats du 10 décembre 2018,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Le II. de l'article 1^{er} de l'arrêté modifié du 21 décembre 2018 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« II. Au titre de la CFDT-Culture :

- M^{me} Michèle Ducret ;
- M^{me} Cécilia Rapine ;
- M. Philippe Morel ;
- M^{me} Corinne Covarrubias ; ».

Art. 2. - Le II. de l'article 2 de l'arrêté modifié du 21 décembre 2018 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« II. Au titre de la CFDT-Culture :

- M. Christophe Unger ;
- M. Nicolas Payraud ;
- M^{me} Valérie Moro ;
- M. Emmanuel Pierrez ; ».

Art. 3. - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice des ressources humaines
et des relations sociales,
Isabelle Gadrey

Décision du 20 septembre 2019 modifiant la composition du comité technique spécial des directions régionales des affaires culturelles.

Le secrétaire général du ministère de la Culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2014 instituant des comités techniques au ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu les procès-verbaux des dépouillements des élections aux comités techniques des directions régionales des affaires culturelles ;

Vu la décision du 28 janvier 2019 fixant la composition du comité technique spécial des directions régionales des affaires culturelles ;

Vu la décision du 20 mars 2019 fixant la composition du comité technique spécial des directions des affaires culturelles ;

Vu la désignation par les organisations syndicales de leurs représentants,

Décide :

Art. 1^{er}. - Le II de l'article 1^{er} de la décision du 20 mars 2019 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

II. Au titre de la CFDT-Culture :

- M^{me} Marielle Doridat-Morel ;
- M^{me} Anne-Lise Devernay.

Art. 2. - Le II de l'article 2 de la décision du 20 mars 2019 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

II. Au titre de la CFDT-Culture :

- M. Laurent Fouquet ;
- M. Philippe Morel.

Art. 3. - Le secrétaire général du ministère de la Culture est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

La sous-directrice des politiques de ressources humaines
et des relations sociales,
Isabelle Gadrey

CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES-POMPIDOU

Décision du 10 septembre 2019 portant délégation de signature au Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou.

Le président du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou,

Vu la loi n° 75-1 du 3 janvier 1975 modifiée portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 92-1351 du 24 décembre 1992 modifié portant statut et organisation du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou ;

Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Serge Lasvignes en qualité de président du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou à compter du 2 avril 2015 ;

Vu l'arrêté de la ministre de la culture et de la communication du 31 mars 2017 portant nomination de M^{me} Julie Narbey, en qualité de directrice générale du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou à compter du 1^{er} mai 2017 ;

Vu la décision de nomination du président du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou de M^{me} Julia Beurton, en qualité de directrice générale adjointe en date du 9 mars 2017 à compter du 15 mars 2017,

Décide :

Art. 1^{er}. - Présidence - Direction générale

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge Lasvignes, président, délégation de signature est

donnée à M^{me} Julie Narbey, directrice générale, pour tous actes et décisions afférents aux attributions du président de l'établissement énumérées à l'article 8 du décret du 24 décembre 1992 susvisé et entrant dans le cadre de ses compétences, y compris pour tout visa, toute signature dans le logiciel budgétaire et comptable. Cette délégation ne comprend pas ce qui la concerne personnellement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge Lasvignes, président, délégation de signature est donnée à M^{me} Julia Beurton, directrice générale adjointe, pour tous actes et décisions afférents aux attributions du président de l'établissement énumérées à l'article 8 du décret du 24 décembre 1992 susvisé et entrant dans le cadre de ses compétences, y compris pour tout visa, toute signature dans le logiciel budgétaire et comptable. Cette délégation ne comprend pas ce qui la concerne personnellement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Julie Narbey, directrice générale et de M^{me} Julia Beurton, directrice générale adjointe, délégation de signature est donnée à M. Quentin Loiseleur, chef de cabinet du président, à l'effet de signer, pour la présidence et la direction générale, à l'exception de ce qui le concerne personnellement et dans la limite des crédits de la présidence et de la direction générale :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, contrats, conventions, accords ou courriers emportant recettes ou dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT, à l'exception des conventions avec les mécènes et parrains et des transactions ;
- de signer/viser les certificats administratifs ;

En matière de marchés publics :

* les rapports d'analyse des offres valant rapport de présentation des marchés, étant entendu que cette signature n'emporte pas signature du représentant du pouvoir adjudicateur ;

* dans la limite d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT (sur la durée totale du marché, toutes reconductions éventuelles comprises) :

- les marchés publics et avenants à ces marchés ;
- les décisions d'attribution ;
- les décisions de poursuivre ;
- les ordres de service de démarrage et de prolongation des marchés ;
- les décisions d'affermissement de tranche ;
- les décisions de résiliation ;
- les décisions de reconduction ou de non reconduction ;
- les décisions d'application et de renonciation relatives aux pénalités applicables aux marchés ;

- les actes de sous-traitance ;
- les décisions de réception, d'acceptation, d'ajournement, de rejet et de réfaction des travaux, fournitures et services (avec ou sans réserve ;
- les nantissements de marché ;
- les copies certifiées conformes.

En matière financière :

- * de signer/viser les demandes de remboursement de menues dépenses, à l'exception de ce qui concerne le président, la directrice générale et la directrice générale adjointe ;
- * de signer/viser les attestations de frais de réception, à l'exception de ce qui concerne le président, la directrice générale et la directrice générale adjointe ;
- * dans le logiciel comptable et financier :
 - dans le respect des règles de la commande publique, de signer/viser les engagements juridiques relatifs à l'exécution des dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT sur les enveloppes d'investissement et de fonctionnement ;
 - de certifier tous les services faits.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Quentin Loiseleur, chef de cabinet du président, délégation de signature est donnée à M^{me} Cécile Pabot, assistante de gestion au pôle gestion de la direction de la communication et du numérique et de la direction du développement économique et international, à l'effet de, à l'exception de ce qui la concerne personnellement et dans la limite des crédits de la présidence et direction générale :

En matière financière :

- * dans le logiciel comptable et financier :
 - de certifier tous les services faits.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Julie Narbey, directrice générale et de M^{me} Julia Beurton, directrice générale adjointe, délégation de signature est donnée à M^{me} Cécile Pabot, assistante de gestion au pôle gestion de la direction de la communication et du numérique et de la direction du développement économique et international, à l'effet de, pour « les projets numériques financés par le Grand Emprunt », à l'exception de ce qui la concerne personnellement et dans la limite des crédits « des projets numériques financés par le Grand Emprunt » :

En matière financière :

- * dans le logiciel comptable et financier :
 - de certifier tous les services faits.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Julie Narbey, directrice générale et de M^{me} Julia Beurton,

directrice générale adjointe, délégation de signature est donnée à M^{me} Nathalie Vaguer-Verdier, chargée de mission, à l'effet de signer, pour « les implantations du Centre Pompidou à l'étranger », à l'exception de ce qui la concerne personnellement et dans la limite des crédits de ces projets :

- de signer/viser les ordres de mission.

Art. 2. - Direction juridique et financière

Délégation de signature est donnée par M. Serge Lasvignes, président, à M^{me} Sophie Cazes, directrice juridique et financière, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, que cela concerne la direction juridique et financière ou les activités des autres directions du Centre Pompidou, à l'exception de ce qui la concerne personnellement :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, contrats, conventions, y compris avec des partenaires institutionnels, accords ou courriers, emportant recettes ou dépenses d'un montant strictement inférieur à 144 000 € HT, à l'exception des conventions avec les mécènes et les parrains et des transactions ;
- de signer/viser les certificats administratifs ;
- de signer/viser les ordres de mission ;
- de signer/viser les décisions de tarifs à caractère onéreux ou gratuit ;
- les copies certifiées conformes des contrats et conventions ;
- les déclarations sociales et fiscales.

En matière de marchés publics :

- * les décisions de réception, d'acceptation, d'ajournement, de rejet et de réfaction des travaux, fournitures et services (avec ou sans réserve) ;
- * les décisions d'acceptation des décomptes généraux et définitifs ;
- * les rapports d'analyse des offres valant rapport de présentation des marchés, étant entendu que cette signature n'emporte pas signature du représentant du pouvoir adjudicateur ;
- * les avenants de transferts ;
- * les actes de sous-traitance ;
- * les nantissements de marchés ;
- * les copies certifiées conformes ;
- * les décisions de rejet de candidatures et d'offres ;
- * dans la limite d'un montant strictement inférieur à 144 000 € HT (sur la durée totale du marché, toutes reconductions éventuelles comprises) :
 - les marchés publics et avenants à ces marchés ;
 - les décisions d'attribution ;
 - les décisions de poursuivre ;

- les ordres de service de démarrage et de prolongation des marchés ;
- les décisions d'affermissement de tranche ;
- les décisions de résiliation ;
- les décisions de reconduction ou de non reconduction ;
- les décisions d'application et de renonciation relatives aux pénalités applicables aux marchés publics.

En matière financière :

- * pour l'activité de la direction juridique et financière :
 - de signer/viser les demandes de remboursement de menues dépenses ;
 - de signer/viser les attestations de frais de réception ;
- * Dans le logiciel comptable et financier, pour l'ensemble des activités des directions :
 - dans le respect des règles de la commande publique, de signer/viser les engagements juridiques relatifs à l'exécution des dépenses d'un montant strictement inférieur à 144 000 € HT sur les enveloppes d'investissement et de fonctionnement ;
 - en ce qui concerne l'enveloppe de personnel, et dans le respect des règles de la commande publique, de signer/viser les engagements juridiques relatifs à l'exécution des dépenses ;
 - de certifier tous les services faits ;
 - de signer les demandes de paiement ;
 - de viser les titres de recettes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Sophie Cazes, directrice juridique et financière, délégation de signature est donnée à M^{me} Peggy Hannon, cheffe du service des finances et du contrôle de gestion, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, pour l'ensemble des activités des directions à l'exception de ce qui la concerne personnellement :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, contrats, conventions, accords ou courriers, emportant recettes ou dépenses d'un montant strictement inférieur à 144 000 € HT, à l'exception des conventions avec les mécènes et les parrains et des transactions ;
- de signer/viser les certificats administratifs ;
- les copies certifiées conformes des contrats et conventions ;
- les déclarations fiscales et sociales.

En matière de marchés publics :

- * dans la limite d'un montant strictement inférieur à 144 000 € HT (sur la durée totale du marché, toutes reconductions éventuelles comprises) :
 - les marchés publics et avenants à ces marchés ;
 - les décisions d'attribution ;

- les décisions de poursuivre ;
- les ordres de service de démarrage et de prolongation des marchés ;
- les décisions d'affermissement de tranche ;
- les décisions de résiliation ;
- les décisions de reconduction ou de non reconduction ;
- les décisions d'application et de renonciation relatives aux pénalités applicables aux marchés publics.

En matière financière :

- * dans le logiciel comptable et financier :
 - dans le respect des règles de la commande publique, de signer/viser les engagements juridiques relatifs à l'exécution des dépenses d'un montant strictement inférieur à 144 000 € HT sur les enveloppes d'investissement et de fonctionnement ;
 - en ce qui concerne l'enveloppe de personnel, et dans le respect des règles de la commande publique, de signer/viser les engagements juridiques relatifs à l'exécution des dépenses ;
 - de certifier tous les services faits ;
 - de signer les demandes de paiement ;
 - de viser les titres de recettes.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M^{me} Sophie Cazes, directrice juridique et financière et de M^{me} Peggy Hannon, cheffe du service des finances et du contrôle de gestion, délégation de signature est donnée à M^{me} Tatiana Champion, adjointe à la cheffe du service des finances et du contrôle de gestion, à l'effet de signer dans les mêmes limites ces mêmes pièces, à l'exception de ce qui la concerne personnellement.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M^{me} Sophie Cazes, directrice juridique et financière et de M^{me} Peggy Hannon, cheffe du service des finances et du contrôle de gestion, délégation de signature est donnée à M. Aurélien Chenuil, responsable du pôle ordonnancement et fiscalité, chef de projet GBCP, à l'effet de signer pour l'ensemble des activités des directions à l'exception de ce qui le concerne personnellement, en matière financière, dans le logiciel comptable et financier :

- de certifier tous les services faits ;
- de signer les demandes de paiement ;
- de viser les titres de recettes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Sophie Cazes, directrice juridique et financière, délégation de signature est donnée à M^{me} Marie-Christine Alves Condé, cheffe du service juridique et des archives, à l'effet de signer, pour l'ensemble des activités des directions, à l'exception de ce qui la concerne personnellement :

- les copies certifiées conformes des contrats et conventions ;
- les nantissements de marché ;
- les décisions de rejet de candidatures et d'offres.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Sophie Cazes, directrice juridique et financière, délégation de signature est donnée à M^{me} Nahed Detemmerman-Oueslati, cheffe du service de l'achat public, à l'effet de signer, pour l'ensemble des activités des directions à l'exception de ce qui la concerne personnellement :

- les copies certifiées conformes des contrats et conventions ;
- les nantissements de marché ;
- les actes de sous-traitance ;
- les avenants de transfert ;
- les décisions de rejet de candidatures et d'offres.

Art. 3. - Musée national d'Art moderne-centre de création industrielle

Délégation de signature est donnée par M. Serge Lasvignes, président à M. Bernard Blistène, directeur du département du musée national d'Art moderne-centre de création industrielle, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité et pour l'activité du musée national d'Art moderne-centre de création industrielle, à l'exception de ce qui le concerne personnellement :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, contrats, conventions, y compris avec des partenaires institutionnels, accords ou courriers, emportant recettes ou dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT à l'exception des conventions avec les mécènes et les parrains et des transactions ;
- de signer/viser les décisions d'invitation et les ordres de mission à l'exception de ceux relatifs aux implantations à l'étranger ;
- de signer/viser les certificats administratifs ;
- les copies certifiées conformes des contrats d'acquisition.

En matière de marchés publics :

- * les décisions de réception, d'acceptation, d'ajournement, de rejet et de réfaction des travaux, fournitures et services (avec ou sans réserve) ;
- * les décisions d'acceptation des décomptes généraux et définitifs ;
- * les rapports d'analyse des offres valant rapport de présentation des marchés, étant entendu que cette signature n'emporte pas signature du représentant du pouvoir adjudicateur ;

- dans la limite d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT (sur la durée totale du marché, toutes reconductions éventuelles comprises) :

- les marchés publics et avenants à ces marchés ;
- les décisions d'attribution ;
- les décisions de poursuivre ;
- les ordres de service de démarrage et de prolongation des marchés ;
- les décisions d'affermissement de tranche ;
- les décisions de résiliation ;
- les décisions de reconduction ou de non reconduction ;
- les décisions d'application et de renonciation relatives aux pénalités applicables aux marchés ;
- les actes de sous-traitance ;
- les nantissements de marchés ;
- les copies conformes.

En matière financière :

- * de signer/viser les demandes de remboursement de menues dépenses ;
- * de signer/viser les attestations de frais de réception ;
- * dans le logiciel comptable et financier :
 - dans le respect des règles de la commande publique, de signer/viser les engagements juridiques relatifs à l'exécution des dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT sur les enveloppes d'investissement et de fonctionnement ;
 - de certifier tous les services faits.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard Blistène, directeur du département du musée national d'Art moderne-centre de création industrielle, délégation de signature est donnée à M. Xavier Bredin, administrateur du musée national d'Art moderne-centre de création industrielle, à l'effet de signer, viser et certifier dans les mêmes limites ces mêmes pièces, dans la limite des crédits du musée national d'Art moderne-centre de création industrielle et pour l'activité du musée national d'Art moderne-centre de création industrielle, à l'exception de ce qui le concerne personnellement.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Bernard Blistène, directeur du département du musée national d'Art moderne-centre de création industrielle et de M. Xavier Bredin, administrateur du musée national d'Art moderne-centre de création industrielle, délégation de signature est donnée à M^{me} Brigitte Léal, directrice adjointe du musée national d'Art moderne-centre de création industrielle, à l'effet de signer, pour l'activité du musée national d'Art moderne-centre de création industrielle à l'exception de ce qui la concerne personnellement :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, contrats, conventions, y compris avec des partenaires institutionnels, accords ou courriers, emportant recettes ou dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT à l'exception des conventions avec les mécènes et les parrains et des transactions ;
- de signer/viser les décisions d'invitation et les ordres de mission à l'exception de ceux relatifs aux implantations à l'étranger ;
- de signer/viser les certificats administratifs ;
- les copies certifiées conformes des contrats d'acquisition.

En matière de marchés publics :

- * les décisions de réception, d'acceptation, d'ajournement, de rejet et de réfaction des travaux, fournitures et services (avec ou sans réserve) ;
- * les décisions d'acceptation des décomptes généraux et définitifs ;
- * les rapports d'analyse des offres valant rapport de présentation des marchés, étant entendu que cette signature n'emporte pas signature du représentant du pouvoir adjudicateur ;
- * dans la limite d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT (sur la durée totale du marché, toutes reconductions éventuelles comprises) :
 - les marchés publics et avenants à ces marchés ;
 - les décisions d'attribution ;
 - les décisions de poursuivre ;
 - les ordres de service de démarrage et de prolongation des marchés ;
 - les décisions d'affermissement de tranche ;
 - les décisions de résiliation ;
 - les décisions de reconduction ou de non reconduction ;
 - les décisions d'application et de renonciation relatives aux pénalités applicables aux marchés ;
 - les actes de sous-traitance ;
 - les nantissements de marchés ;
 - les copies conformes.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Bernard Blistène, directeur du département du musée national d'Art moderne-centre de création industrielle et de M. Xavier Bredin, administrateur du musée national d'Art moderne-centre de création industrielle, de M^{me} Brigitte Léal, directrice adjointe du musée national d'Art moderne-centre de création industrielle, délégation de signature est donnée à M. Jonathan Arends, responsable de la gestion administrative et financière du département, à l'effet de signer, dans la limite des crédits du musée national

d'Art moderne-centre de création industrielle et pour l'activité musée national d'Art moderne-centre de création industrielle, à l'exception de ce qui le concerne personnellement :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, contrats, conventions, accords ou courriers, emportant recettes ou dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT à l'exception des conventions avec les mécènes et les parrains et des transactions ;
- de signer/viser les décisions d'invitation et les ordres de mission à l'exception de ceux relatifs aux implantations à l'étranger ;
- de signer/viser les certificats administratifs ;
- les copies certifiées conformes des contrats d'acquisition.

En matière de marchés publics :

- * les décisions de réception, d'acceptation, d'ajournement, de rejet et de réfaction des travaux, fournitures et services (avec ou sans réserve) ;
- * les décisions d'acceptation des décomptes généraux et définitifs ;
- * les rapports d'analyse des offres valant rapport de présentation des marchés, étant entendu que cette signature n'emporte pas signature du représentant du pouvoir adjudicateur ;
- * dans la limite d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT (sur la durée totale du marché, toutes reconductions éventuelles comprises) :
 - les marchés publics et avenants à ces marchés ;
 - les décisions d'attribution ;
 - les décisions de poursuivre ;
 - les ordres de service de démarrage et de prolongation des marchés ;
 - les décisions d'affermissement de tranche ;
 - les décisions de résiliation ;
 - les décisions de reconduction ou de non reconduction ;
 - les décisions d'application et de renonciation relatives aux pénalités applicables aux marchés ;
 - les actes de sous-traitance ;
 - les nantissements de marchés ;
 - les copies conformes.

En matière financière :

- * de signer/viser les demandes de remboursement de menues dépenses ;
- * de signer/viser les attestations de frais de réception ;
- * dans le logiciel comptable et financier :
 - dans le respect des règles de la commande publique, de signer/viser les engagements juridiques

relatifs à l'exécution des dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT sur les enveloppes d'investissement et de fonctionnement ;

- de certifier tous les services faits.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Bernard Blistène, directeur du département du musée national d'Art moderne-centre de création industrielle, de M. Xavier Bredin, administrateur du musée national d'Art moderne-centre de création industrielle, de M^{me} Brigitte Léal directrice adjointe du musée national d'Art moderne-centre de création industrielle et de M. Jonathan Arends, responsable de la gestion administrative et financière du département, délégation de signature est donnée à M. Didier Schulmann, chef du service de la bibliothèque Kandinsky, à l'effet de signer, pour l'activité du musée national d'Art moderne-centre de création industrielle, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, à l'exception de ce qui le concerne personnellement :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, contrats, conventions, accords ou courriers, emportant recettes ou dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT à l'exception des conventions avec les mécènes et parrains et des transactions ;

- de signer/viser les certificats administratifs.

En matière de marchés publics :

* dans la limite d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT (sur la durée totale du marché, toutes reconductions éventuelles comprises) :

- les marchés publics et avenants à ces marchés ;
 - les décisions d'attribution ;
 - les décisions de poursuivre ;
 - les ordres de service de démarrage et de prolongation des marchés ;
 - les décisions d'affermissement de tranche ;
 - les décisions de résiliation ;
 - les décisions de reconduction ou de non reconduction ;
 - les décisions d'application et de renonciation relatives aux pénalités applicables aux marchés ;
 - les actes de sous-traitance ;
 - les nantissements de marchés ;
 - les copies conformes.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Bernard Blistène, directeur du département du musée national d'Art moderne-centre de création industrielle, de M. Xavier Bredin, administrateur du musée national d'Art moderne-centre de création industrielle, de M^{me} Brigitte Léal directrice adjointe du musée national d'Art moderne-centre de création

industrielle, de M. Didier Schulmann, chef du service de la Bibliothèque Kandinsky, délégation de signature est donnée à M^{me} Nathalie Cissé, coordinatrice de la régie et de la gestion administrative et financière de la Bibliothèque Kandinsky, à l'effet de signer, dans la limite des crédits du musée national d'Art moderne-centre de création industrielle et pour l'activité musée national d'Art moderne-centre de création industrielle, à l'exception de ce qui la concerne personnellement :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, contrats, conventions, accords ou courriers, emportant recettes ou dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT à l'exception des conventions avec les mécènes et parrains et des transactions ;

- de signer/viser les certificats administratifs.

En matière de marchés publics :

* dans la limite d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT (sur la durée totale du marché, toutes reconductions éventuelles comprises) :

- les marchés publics et avenants à ces marchés ;
 - les décisions d'attribution ;
 - les décisions de poursuivre ;
 - les ordres de service de démarrage et de prolongation des marchés ;
 - les décisions d'affermissement de tranche ;
 - les décisions de résiliation ;
 - les décisions de reconduction ou de non reconduction ;
 - les décisions d'application et de renonciation relatives aux pénalités applicables aux marchés ;
 - les actes de sous-traitance ;
 - les nantissements de marchés ;
 - les copies conformes.

En matière financière :

* dans le logiciel comptable et financier :

- dans le respect des règles de la commande publique, de signer/viser les engagements juridiques relatifs à l'exécution des dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT sur les enveloppes d'investissement et de fonctionnement ;
 - de certifier tous les services faits.

Art. 4. - Département du développement culturel

Délégation de signature est donnée par M. Serge Lasvignes, président, à M. Mathieu Potte-Bonneville, directeur du département du développement culturel, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, et pour l'activité du département du développement culturel et celle de Cosmopolis, à l'exception de ce qui le/la concerne personnellement :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, contrats, conventions, y compris avec des partenaires institutionnels, accords ou courriers, emportant recettes ou dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT à l'exception des conventions avec les mécènes et les parrains et des transactions ;
- de signer/viser les décisions d'invitation et les ordres de mission à l'exception de ceux concernant les implantations à l'étranger ;
- de signer/viser les certificats administratifs.

En matière de marchés publics :

- * les décisions de réception, d'acceptation, d'ajournement, de rejet et de réfaction des travaux, fournitures et services (avec ou sans réserve) ;
- * les décisions d'acceptation des décomptes généraux et définitifs ;
- * les rapports d'analyse des offres valant rapport de présentation des marchés, étant entendu que cette signature n'emporte pas signature du représentant du pouvoir adjudicateur ;
- * dans la limite d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT (sur la durée totale du marché, toutes reconductions éventuelles comprises) :
 - les marchés publics et avenants à ces marchés ;
 - les décisions d'attribution ;
 - les décisions de poursuivre ;
 - les ordres de service de démarrage et de prolongation des marchés ;
 - les décisions d'affermissement de tranche ;
 - les décisions de résiliation ;
 - les décisions de reconduction ou de non reconduction ;
 - les décisions d'application et de renonciation relatives aux pénalités applicables aux marchés ;
 - les actes de sous-traitance ;
 - les nantissements de marchés ;
 - les copies certifiées conformes.

En matière financière :

- * de signer/viser les demandes de remboursement de menues dépenses ;
- * de signer/viser les attestations de frais de réception ;
- * dans le logiciel comptable et financier :
 - dans le respect des règles de la commande publique, de signer/viser les engagements juridiques relatifs à l'exécution des dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT sur les enveloppes d'investissement et de fonctionnement ;
 - de certifier tous les services faits.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu Potte-Bonneville, directeur du département du

Développement culturel, délégation de signature est donnée à M. Nicolas Larnaudie, directeur adjoint du département du Développement culturel et à M^{me} Bakta Thirode, administratrice du département du Développement culturel, à l'effet de signer, viser et certifier, dans les mêmes limites ces mêmes pièces, à l'exception de ce qui les concerne personnellement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu Potte-Bonneville, directeur du département du développement culturel, de M. Nicolas Larnaudie, directeur adjoint du département du développement culturel, de M^{me} Bakta Thirode, administratrice du département du développement culturel, délégation de signature est donnée à M^{me} Sandrine Chassaing, responsable de gestion administrative et financière à l'effet de signer dans la limite des crédits du département du développement culturel, et pour l'activité du département du développement culturel et de celle de Cosmopolis, et à l'exception de ce qui la concerne personnellement :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, marchés sur la durée totale reconduction prévisionnelles comprises, contrats, conventions, accords ou courriers, emportant recettes ou dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT à l'exception des conventions avec les mécènes et les parrains et des transactions ;
- de signer/viser les certificats administratifs.

En matière de marchés publics :

- * dans la limite d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT (sur la durée totale du marché, toutes reconductions éventuelles comprises) :
 - les marchés publics et avenants à ces marchés ;
 - les décisions d'attribution ;
 - les décisions de poursuivre ;
 - les ordres de service de démarrage et de prolongation des marchés ;
 - les décisions d'affermissement de tranche ;
 - les décisions de résiliation ;
 - les décisions de reconduction ou de non reconduction ;
 - les décisions d'application et de renonciation relatives aux pénalités applicables aux marchés ;
 - les actes de sous-traitance ;
 - les nantissements de marchés ;
 - les copies certifiées conformes.

En matière financière :

- * dans le logiciel comptable et financier :
 - dans le respect des règles de la commande publique, de signer/viser les engagements juridiques relatifs à l'exécution des dépenses d'un montant

strictement inférieur à 25 000 € HT sur les enveloppes d'investissement et de fonctionnement ;

- de certifier tous les services faits.

Art. 5. - Direction de la production

Délégation de signature est donnée par M. Serge Lasvignes, président à M^{me} Anne-Sophie de Gasquet, directrice de la production, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, et pour l'activité de la direction de la production, à l'exception de ce qui la concerne personnellement :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, contrats, conventions, y compris avec des partenaires institutionnels, les décisions, accords ou courriers emportant recettes ou dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT, à l'exception des conventions avec les mécènes et parrains et des transactions ;

- de signer/viser les décisions d'invitation et les ordres de mission à l'exception de ceux concernant les implantations à l'étranger ;

- de signer/viser les certificats administratifs ;

- les copies certifiées conformes des contrats et conventions.

En matière de marchés publics :

* les décisions de réception, d'acceptation, d'ajournement, de rejet et de réfaction des travaux, fournitures et services (avec ou sans réserve) ;

* les décisions d'acceptation des décomptes généraux et définitifs ;

* les rapports d'analyse des offres valant rapport de présentation des marchés, étant entendu que cette signature n'emporte pas signature du représentant du pouvoir adjudicateur ;

* dans la limite d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT (sur la durée totale du marché, toutes reconductions éventuelles comprises) :

- les marchés publics et avenants à ces marchés ;

- les décisions d'attribution ;

- les décisions de poursuivre ;

- les ordres de service de démarrage et de prolongation des marchés ;

- les décisions d'affermissement de tranche ;

- les décisions de résiliation ;

- les décisions de reconduction ou de non reconduction ;

- les décisions d'application et de renonciation relatives aux pénalités applicables aux marchés ;

- les actes de sous-traitance ;

- les nantissements de marchés ;

- les copies certifiées conformes.

En matière financière :

* de signer/viser les demandes de remboursement de menues dépenses ;

* de signer/viser les attestations de frais de réception ;

* dans le logiciel comptable et financier :

- dans le respect des règles de la commande publique, de signer/viser les engagements juridiques relatifs à l'exécution des dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT sur les enveloppes d'investissement et de fonctionnement ;

- de certifier tous les services faits ;

* dans le cadre de l'ensemble des activités des directions et dans la limite des crédits relatifs aux déplacements en mission des agents du Centre Pompidou et des personnes invitées par l'établissement :

- dans le logiciel comptable et financier :

. dans le respect des règles de la commande publique, s'agissant de l'enveloppe budgétaire de fonctionnement, de signer/viser les engagements juridiques relatifs à l'exécution des dépenses ;

. de certifier tous les services faits ;

. de signer les demandes de paiement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Anne-Sophie de Gasquet, directrice de la production, délégation de signature est donnée à M^{me} Anne Poperen, directrice adjointe de la production, cheffe du service administratif et financier à l'effet de signer, viser et certifier dans les mêmes limites, ces mêmes pièces, à l'exception de ce qui la concerne personnellement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Anne-Sophie de Gasquet, directrice de la production et de Anne Poperen, directrice adjointe de la production, cheffe du service administratif et financier, délégation de signature est donnée à M. Bruno Rodriguez, adjoint à la cheffe du service administratif et financier, à l'effet de signer, pour l'activité de la direction de la production et dans la limite des crédits de la direction de la production, à l'exception de ce qui le concerne personnellement :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, contrats, conventions, y compris avec des partenaires institutionnels, les décisions, accords ou courriers emportant recettes ou dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT, à l'exception des conventions avec les mécènes et parrains et des transactions ;

- de signer/viser les décisions d'invitation et les ordres de mission à l'exception de ceux concernant les implantations à l'étranger ;

- de signer/viser les certificats administratifs.

En matière de marchés publics :

* les rapports d'analyse des offres valant rapport de présentation des marchés, étant entendu que cette signature n'emporte pas signature du représentant du pouvoir adjudicateur ;

* dans la limite d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT (sur la durée totale du marché, toutes reconductions éventuelles comprises) :

- les marchés publics et avenants à ces marchés ;
- les décisions d'attribution ;
- les décisions de poursuivre ;
- les ordres de service de démarrage et de prolongation des marchés ;
- les décisions d'affermissement de tranche ;
- les décisions de résiliation ;
- les décisions de reconduction ou de non reconduction ;
- les décisions d'application et de renonciation relatives aux pénalités applicables aux marchés ;
- les actes de sous-traitance ;
- les nantissements de marchés ;
- les copies certifiées conformes.

En matière financière :

* dans le logiciel comptable et financier :

- dans le respect des règles de la commande publique, de signer/viser les engagements juridiques relatifs à l'exécution des dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT sur les enveloppes d'investissement et de fonctionnement ;

- de certifier tous les services faits ;

* pour l'ensemble des activités des directions et dans la limite des crédits relatifs aux déplacements en mission des agents du Centre Pompidou et des personnes invitées par l'établissement :

- dans le logiciel comptable et financier :
 - . s'agissant de l'enveloppe budgétaire de fonctionnement, de signer/viser les engagements juridiques relatifs à l'exécution des dépenses ;
 - . de certifier tous les services faits ;
 - . de signer les demandes de paiement.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M^{me} Anne-Sophie de Gasquet, directrice de la production, de Anne Poperen, directrice adjointe de la production, cheffe du service administratif et financier et de M. Bruno Rodriguez, adjoint à la cheffe du service administratif et financier, délégation de signature est donnée à M. Yvon Figueras, chef du service des expositions, à l'effet de signer, dans la limite des crédits de la direction de la production, pour l'activité de la direction de la production et à l'exception de ce qui le concerne personnellement :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, contrats, conventions, y compris avec des partenaires institutionnels, décisions, accords ou courriers emportant recettes ou dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT, à l'exception des conventions avec les mécènes et les parrains et des transactions ;

- de signer/viser les certificats administratifs.

En matière de marchés publics :

* dans la limite d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT (sur la durée totale du marché, toutes reconductions éventuelles comprises) :

- les marchés publics et avenants à ces marchés ;
- les décisions d'attribution ;
- les décisions de poursuivre ;
- les ordres de service de démarrage et de prolongation des marchés ;
- les décisions d'affermissement de tranche ;
- les décisions de résiliation ;
- les décisions de reconduction ou de non reconduction ;
- les décisions d'application et de renonciation relatives aux pénalités applicables aux marchés ;
- les actes de sous-traitance ;
- les nantissements de marchés ;
- les copies certifiées conformes.

En matière financière :

* dans le logiciel comptable et financier :

- de signer/viser les engagements juridiques (devis, bon de commande), relatifs à l'exécution des dépenses d'un montant strictement inférieur ou égal à 25 000 € HT en investissement et en fonctionnement ;

- de certifier tous les services faits.

Art. 6. - Direction du bâtiment et de la sécurité

Délégation de signature est donnée par M. Serge Lasvignes, président à M. Sébastien Dugauez, directeur du bâtiment et de la sécurité, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, et pour l'activité de la direction du bâtiment et de la sécurité, à l'exception de ce qui le concerne personnellement :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, contrats, conventions, accords ou courriers emportant recettes ou dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT, à l'exception des conventions avec les mécènes et parrains et des transactions ;

- de signer/viser les ordres de mission à l'exception de ceux concernant les implantations à l'étranger ;

- de signer/viser les certificats administratifs ;

- les décisions portant interdiction temporaire d'accès au Centre Pompidou d'une durée maximale de 3 mois des visiteurs ne respectant pas le règlement de visite en vigueur.

En matière de marchés publics :

* les décisions de réception, d'acceptation, d'ajournement, de rejet et de réfaction des travaux, fournitures et services (avec ou sans réserve) ;

* les décisions d'acceptation des décomptes généraux et définitifs ;

* les rapports d'analyse des offres valant rapport de présentation des marchés, étant entendu que cette signature n'emporte pas signature du représentant du pouvoir adjudicateur ;

* dans la limite d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT (sur la durée totale du marché, toutes reconductions éventuelles comprises) :

- les marchés publics et avenants à ces marchés ;
- les décisions d'attribution ;
- les décisions de poursuivre ;
- les ordres de service de démarrage et de prolongation des marchés ;
- les décisions d'affermissement de tranche ;
- les décisions de résiliation ;
- les décisions de reconduction ou de non reconduction ;
- les décisions d'application et de renonciation relatives aux pénalités applicables aux marchés ;
- les actes de sous-traitance ;
- les nantissements de marchés ;
- les copies certifiées conformes.

En matière financière :

* de signer/viser les demandes de remboursement de menues dépenses ;

* de signer/viser les attestations de frais de réception ;

* dans le logiciel comptable et financier :

- dans le respect des règles de commande publique de signer/viser les engagements juridiques relatifs à l'exécution des dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT sur les enveloppes d'investissement et de fonctionnement ;

- de certifier tous les services faits.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Dugauguez, directeur du bâtiment et de la sécurité, délégation de signature est donnée à M. Adrien Guesdon, directeur adjoint de la direction du bâtiment et de la sécurité et chef du service des moyens généraux à l'effet de signer, dans la limite des crédits de la direction du bâtiment et de la sécurité, et pour l'activité de la direction du bâtiment

et de la sécurité, à l'exception de ce qui le concerne personnellement :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, contrats, conventions, accords ou courriers emportant recettes ou dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT, à l'exception des conventions avec les mécènes et parrains et des transactions ;

- de signer/viser les certificats administratifs.

En matière de marchés publics :

* les décisions de réception, d'acceptation, d'ajournement, de rejet et de réfaction des travaux, fournitures et services (avec ou sans réserve) ;

* les décisions d'acceptation des décomptes généraux et définitifs ;

* les rapports d'analyse des offres valant rapport de présentation des marchés, étant entendu que cette signature n'emporte pas signature du représentant du pouvoir adjudicateur ;

* dans la limite d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT (sur la durée totale du marché, toutes reconductions éventuelles comprises) :

- les marchés publics et avenants à ces marchés ;
- les décisions d'attribution ;
- les décisions de poursuivre ;
- les ordres de service de démarrage et de prolongation des marchés ;
- les décisions d'affermissement de tranche ;
- les décisions de résiliation ;
- les décisions de reconduction ou de non reconduction ;
- les décisions d'application et de renonciation relatives aux pénalités applicables aux marchés ;
- les actes de sous-traitance ;
- les nantissements de marchés ;
- les copies certifiées conformes.

En matière financière :

* de signer/viser les demandes de remboursement de menues dépenses ;

* de signer/viser les attestations de frais de réception ;

* dans le logiciel comptable et financier :

- dans le respect des règles de commande publiques, de signer/viser les engagements juridiques relatifs à l'exécution des dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT sur les enveloppes d'investissement et de fonctionnement ;

- de certifier tous les services faits.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Dugauguez, directeur du bâtiment et de la sécurité et de M. Adrien Guesdon, directeur adjoint de la direction du bâtiment et de la sécurité et chef du service des

moyens généraux, délégation de signature est donnée à M. Thomas Trabbia, chef du service bâtiment, à l'effet de signer, dans la limite des crédits de la direction du bâtiment et de la sécurité et pour l'activité de la direction du bâtiment et de la sécurité, à l'exception de ce qui les concerne personnellement :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, contrats, conventions, accords ou courriers emportant recettes ou dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT, à l'exception des conventions avec les mécènes et parrains et des transactions ;
- de signer/viser les certificats administratifs.

En matière de marchés publics :

* les décisions de réception, d'acceptation, d'ajournement, de rejet et de réfaction des travaux, fournitures et services (avec ou sans réserves) ;

* dans la limite d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT (sur la durée totale du marché, toutes reconductions éventuelles comprises) :

- les marchés publics et avenants à ces marchés ;
- les décisions d'attribution ;
- les décisions de poursuivre ;
- les ordres de service de démarrage et de prolongation des marchés ;
- les décisions d'affermissement de tranche ;
- les décisions de résiliation ;
- les décisions de reconduction ou de non reconduction ;
- les décisions d'application et de renonciation relatives aux pénalités applicables aux marchés ;
- les actes de sous-traitance ;
- les nantissements de marchés ;
- les copies certifiées conformes.

En matière financière :

* dans le logiciel comptable et financier :

- dans le respect des règles de la commande publique, de signer/viser les engagements juridiques relatifs à l'exécution des dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT sur les enveloppes d'investissement et de fonctionnement ;
- de certifier tous les services faits.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Dugauguez, directeur du bâtiment et de la sécurité et de M. Adrien Guesdon, directeur adjoint de la direction du bâtiment et de la sécurité et chef du service des moyens généraux, délégation de signature est donnée à M^{me} Maryline Bamboux, responsable du pôle de gestion du service des moyens généraux, à l'effet de signer, dans la limite des crédits de la direction du bâtiment et de la sécurité et pour l'activité de la

direction du bâtiment et de la sécurité, à l'exception de ce qui la concerne personnellement :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, contrats, conventions, accords ou courriers emportant recettes ou dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT, à l'exception des conventions avec les mécènes et parrains et des transactions.

En matière de marchés publics :

* dans la limite d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT (sur la durée totale du marché, toutes reconductions éventuelles comprises) :

- les marchés publics et avenants à ces marchés ;
- les décisions d'attribution ;
- les décisions de poursuivre ;
- les ordres de service de démarrage et de prolongation des marchés ;
- les décisions d'affermissement de tranche ;
- les décisions de résiliation ;
- les décisions de reconduction ou de non reconduction ;
- les décisions d'application et de renonciation relatives aux pénalités applicables aux marchés ;
- les actes de sous-traitance ;
- les nantissements de marchés ;
- les copies certifiées conformes.

En matière financière :

* dans le logiciel comptable et financier :

- dans le respect des règles de la commande publique, de signer/viser les engagements juridiques relatifs à l'exécution des dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT sur les enveloppes d'investissement et de fonctionnement ;
- de certifier tous les services faits.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Dugauguez, directeur du bâtiment et de la sécurité et de M. Adrien Guesdon, directeur adjoint de la direction du bâtiment et de la sécurité et chef du service des moyens généraux, délégation de signature est donnée à M. José Lopes, responsable du pôle opérationnel sûreté du service de la sécurité, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous leur responsabilité :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, contrats, conventions, accords ou courriers emportant recettes ou dépenses d'un montant strictement inférieur à 4 000 € HT, à l'exception des conventions avec les mécènes et parrains et des transactions.

En matière de marchés publics :

* dans la limite d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT (sur la durée totale du marché, toutes reconductions éventuelles comprises) :

- de signer les décisions d'application et de renonciation relatives aux pénalités applicables aux marchés.

En matière financière :

- de certifier dans le logiciel comptable et financier tous les services faits, et en matière de marchés publics.

Art. 7. - Direction des publics

Délégation de signature est donnée par M. Serge Lasvignes, président, à M^{me} Catherine Guillou, directrice des publics, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, et pour l'activité de la direction des publics, à l'exception de ce qui la concerne personnellement :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commande, contrats, conventions, y compris avec des partenaires institutionnels, accords ou courriers emportant recettes ou dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT à l'exception des conventions avec les mécènes et parrains, des transactions, et de tous les contrats relatifs au volet ingénierie culturelle de l'Ecole Pro tant in situ que pour les actions hors les murs ;

- de signer/viser les décisions d'invitation et les ordres de mission à l'exception de ceux relatifs aux implantations à l'étranger ;

- de signer/viser les certificats administratifs ;

- les décisions portant interdiction d'accès temporaire au Centre Pompidou d'une durée maximale de 3 mois des visiteurs ne respectant pas le règlement de visite en vigueur.

En matière de marchés publics :

* les décisions de réception, d'acceptation, d'ajournement, de rejet et de réfaction des travaux, fournitures et services (avec ou sans réserve) ;

* les décisions d'acceptation des décomptes généraux et définitifs ;

* les rapports d'analyse des offres valant rapport de présentation des marchés, étant entendu que cette signature n'emporte pas signature du représentant du pouvoir adjudicateur ;

* dans la limite d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT (sur la durée totale du marché, toutes reconductions éventuelles comprises) :

- les marchés publics et avenants à ces marchés ;

- les décisions d'attribution ;

- les décisions de poursuivre ;

- les ordres de service de démarrage et de prolongation des marchés ;

- les décisions d'affermissement de tranche ;

- les décisions de résiliation ;

- les décisions de reconduction ou de non reconduction ;

- les décisions d'application et de renonciation relatives aux pénalités applicables aux marchés ;

- les actes de sous-traitance ;

- les nantissements de marchés ;

- les copies certifiées conformes.

En matière financière :

* de signer/viser les demandes de remboursement de menues dépenses ;

* de signer/viser les attestations de frais de réception ;

* dans le logiciel comptable et financier :

- dans le respect des règles de la commande publique, de signer/viser les engagements juridiques relatifs à l'exécution des dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT sur les enveloppes d'investissement et de fonctionnement ;

- de certifier tous les services faits.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Catherine Guillou, directrice des publics, délégation de signature est donnée à M. Patrice Chazottes, chef du service de la médiation culturelle, directeur adjoint au directeur des publics, à l'effet de signer, viser, certifier dans les mêmes limites ces mêmes pièces, à l'exception de ce qui le concerne personnellement.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M^{me} Catherine Guillou, directrice des publics et de M. Patrice Chazottes, chef du service de la médiation culturelle, directeur adjoint au directeur des publics, délégation de signature est donnée à M. Vincent Brico, chef du service administratif à l'effet de signer, viser, certifier dans les mêmes limites ces mêmes pièces, à l'exception de ce qui le concerne personnellement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Catherine Guillou, directrice des publics, délégation de signature est donnée à M. Benjamin Simon, adjoint au chef de service de la médiation culturelle, à M^{me} Laurence Nida, cheffe du service de l'accueil des publics, M^{me} Cécile Venot, cheffe du service du développement des publics, dans la limite des crédits de leur service au sein de la direction des publics, à l'exception de ce qui les concerne personnellement, à l'effet de :

En matière de marchés publics :

* dans la limite d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT (sur la durée totale du marché, toutes reconductions éventuelles comprises) :

- de signer les décisions d'application et de renonciation relatives aux pénalités applicables aux marchés.

En matière financière :

- de certifier dans le logiciel comptable et financier tous les services faits, et en matière de marchés publics.

Art. 8. - Direction des éditions

Délégation de signature est donnée par M. Serge Lasvignes, président à M^{me} Claire de Cointet, directrice des éditions, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, et pour l'activité de la direction des éditions, à l'exception de ce qui la concerne personnellement :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commande, contrats, conventions, y compris avec des partenaires institutionnels, accords ou courriers emportant recettes ou dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT, à l'exception des conventions avec les mécènes et parrains et des transactions ;
- de signer/viser les ordres de mission à l'exception de ceux qui concernent les implantations à l'étranger ;
- de signer/viser les certificats administratifs.

En matière de marchés publics :

- * les décisions de réception, d'acceptation, d'ajournement, de rejet et de réfaction des travaux, fournitures et services (avec ou sans réserve) ;
- * les décisions d'acceptation des décomptes généraux et définitifs ;
- * les rapports d'analyse des offres valant rapport de présentation des marchés, étant entendu que cette signature n'emporte pas signature du représentant du pouvoir adjudicateur ;
- * dans la limite d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT (sur la durée totale du marché, toutes reconductions éventuelles comprises) :
 - les marchés publics et avenants à ces marchés ;
 - les décisions d'attribution ;
 - les décisions de poursuivre ;
 - les ordres de service de démarrage et de prolongation des marchés ;
 - les décisions d'affermissement de tranche ;
 - les décisions de résiliation ;
 - les décisions de reconduction ou de non reconduction ;
 - les décisions d'application et de renonciation relatives aux pénalités applicables aux marchés ;
 - les actes de sous-traitance ;
 - les nantissements de marchés ;
 - les copies certifiées conformes.

En matière financière :

- * de signer/viser les demandes de remboursement de menues dépenses ;
- * de signer/viser les attestations de frais de réception ;
- * dans le logiciel comptable et financier :

- dans le respect des règles de la commande publique, de signer/viser les engagements juridiques, relatifs à l'exécution des dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT sur les enveloppes d'investissement et de fonctionnement ;
- de certifier tous les services faits.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Claire de Cointet, directrice des éditions, délégation de signature est donnée à M^{me} Marie Savoldelli, responsable du pôle dépenses et marchés publics, à M. Guillaume Grandgeorge, chef du service éditorial, à M^{me} Élise Albenque, cheffe du service commercial à l'effet de signer, viser et certifier dans les mêmes limites ces mêmes pièces, à l'exception de ce qui les concerne personnellement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Claire de Cointet, directrice des éditions, délégation de signature est donnée à M. Matthias Battestini, responsable du pôle recettes et des contrats à l'effet de signer, dans la limite des crédits de la direction des éditions, pour l'activité de la direction des éditions et à l'exception de ce qui le concerne directement :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commande, contrats, conventions, y compris avec des partenaires institutionnels, accords ou courriers emportant recettes ou dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT, à l'exception des conventions avec les mécènes et parrains et des transactions ;
- de signer/viser les décisions d'invitation et les ordres de mission à l'exception de ceux qui concernent les implantations à l'étranger.

En matière de marchés publics :

- * dans la limite d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT (sur la durée totale du marché, toutes reconductions éventuelles comprises) :
 - les marchés publics et avenants à ces marchés ;
 - les décisions d'attribution ;
 - les décisions de poursuivre ;
 - les ordres de service de démarrage et de prolongation des marchés ;
 - les décisions d'affermissement de tranche ;
 - les décisions de résiliation ;
 - les décisions de reconduction ou de non reconduction ;
 - les décisions d'application et de renonciation relatives aux pénalités applicables aux marchés ;
 - les actes de sous-traitance ;
 - les nantissements de marchés ;
 - les copies certifiées conformes.

En matière financière :

* dans le logiciel comptable et financier :

- dans le respect des règles de commande publique de signer/viser les engagements juridiques relatifs à l'exécution des dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT sur les enveloppes d'investissement et de fonctionnement ;
- de certifier tous les services faits.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Claire de Cointet, directrice des éditions, délégation de signature est donnée à M^{me} Mai-Lise Benedic, documentaliste iconographe, M^{me} Clarisse Deubel, documentaliste iconographe, M^{me} Christine Charier, documentaliste iconographe et à M. Xavier Delamare, documentaliste iconographe à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous leur responsabilité, à l'exception de ce qui les concerne personnellement :

- les devis et licences des droits de reproduction des images pour la France et l'étranger, dans les limites suivantes : un montant de 150 € HT maximum par image et des factures de 3 000 € HT maximum ;
- les courriers de négociation des droits de reproduction des images pour la France et l'étranger.

Art. 9. - Direction de la direction de la communication et du numérique

Délégation de signature est donnée par M. Serge Lasvignes, président, à M^{me} Agnès Benayer, directrice de la communication et du numérique, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, et pour l'activité de la direction de la communication et du numérique, à l'exception de ce qui la concerne personnellement :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, conventions, accords ou courriers emportant recettes ou dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT, à l'exception des conventions avec les mécènes et parrains et des transactions ;
- de signer/viser les décisions d'invitation et les ordres de mission à l'exception de ceux concernant les implantations à l'étranger ;
- de signer/viser les certificats administratifs.

En matière de marchés publics :

* les décisions de réception, d'acceptation, d'ajournement, de rejet et de réfaction des travaux, fournitures et services (avec ou sans réserve) ;

* les décisions d'acceptation des décomptes généraux et définitifs ;

* les rapports d'analyse des offres valant rapport de présentation des marchés, étant entendu que cette signature n'emporte pas signature du représentant du pouvoir adjudicateur ;

* dans la limite d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT (sur la durée totale du marché, toutes reconductions éventuelles comprises) :

- les marchés publics et avenants à ces marchés ;
- les décisions d'attribution ;
- les décisions de poursuivre ;
- les ordres de service de démarrage et de prolongation des marchés ;
- les décisions d'affermissement de tranche ;
- les décisions de résiliation ;
- les décisions de reconduction ou de non reconduction ;
- les décisions d'application et de renonciation relatives aux pénalités applicables aux marchés ;
- les actes de sous-traitance ;
- les nantissements de marchés ;
- les copies certifiées conformes.

En matière financière :

* de signer/viser les demandes de remboursement de menues dépenses ;

* de signer/viser les attestations de frais de réception ;

* dans le logiciel comptable et financier :

- dans le respect des règles de la commande publique, de signer/viser les engagements juridiques, relatifs à l'exécution des dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT sur les enveloppes d'investissement et de fonctionnement ;
- de certifier tous les services faits.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Agnès Benayer, directrice de la communication et du numérique, délégation de signature est donnée à M. Marc-Antoine Chaumien, directeur adjoint de la communication et du numérique à l'effet de signer, viser et certifier dans les mêmes limites, ces mêmes pièces, à l'exception de ce qui le concerne personnellement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Agnès Benayer, directrice de la communication et du numérique, de M. Marc-Antoine Chaumien, directeur adjoints de la communication et du numérique, délégation de signature est donnée à M^{me} Cécile Pabot, assistante de gestion au pôle gestion de la direction de la communication et du numérique et de la direction du développement économique et international, à l'effet de, à l'exception de ce qui la concerne personnellement et dans la limite des crédits de direction de la communication et du numérique :

En matière financière :

* dans le logiciel comptable et financier :

- de certifier tous les services faits.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Agnès Benayer, directrice de la communication et du numérique, et de M. Marc-Antoine Chaumien, directeur adjoints de la communication et du numérique, responsable du pôle gestion de la direction de la communication et du numérique et de la direction du développement économique et international, délégation de signature est donnée à M^{me} Rose-Marie Ozcelik, chargée de gestion juridique, pour l'activité de la direction de la communication et du numérique, pour les ressources et contenus numériques, mis en ligne sur le site du Centre Pompidou et /ou les sites partenaires, à l'exception de ce qui la concerne personnellement :

- de signer/viser les demandes d'autorisations, licences des droits de reproduction, accords ou courriers de négociation n'emportant pas dépense.

Art. 10. - Direction du développement économique et international

Délégation de signature est donnée par M. Serge Lasvignes, président, à M^{me} Gaële de Medeiros, directrice du développement économique et international, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, et pour l'activité de la direction du développement économique et international, à l'exception de ce qui la concerne personnellement :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, conventions, accords ou courriers emportant recettes ou dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT, à l'exception des transactions ;

- de signer/viser les décisions d'invitation et les ordres de mission à l'exception de ceux concernant les implantations à l'étranger ;

- de signer/viser les certificats administratifs.

En matière de marchés publics :

- * les décisions de réception, d'acceptation, d'ajournement, de rejet et de réfaction des travaux, fournitures et services (avec ou sans réserve) ;

- * les décisions d'acceptation des décomptes généraux et définitifs ;

- * les rapports d'analyse des offres valant rapport de présentation des marchés, étant entendu que cette signature n'emporte pas signature du représentant du pouvoir adjudicateur ;

- * dans la limite d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT (sur la durée totale du marché, toutes reconductions éventuelles comprises) :

- les marchés publics et avenants à ces marchés ;

- les décisions d'attribution ;

- les décisions de poursuivre ;

- les ordres de service de démarrage et de prolongation des marchés ;

- les décisions d'affermissement de tranche ;

- les décisions de résiliation ;

- les décisions de reconduction ou de non reconduction ;

- les décisions d'application et de renonciation relatives aux pénalités applicables aux marchés ;

- les actes de sous-traitance ;

- les nantissements de marchés ;

- les copies certifiées conformes.

En matière financière :

- * de signer/viser les demandes de remboursement de menues dépenses ;

- * de signer/viser les attestations de frais de réception ;

- * dans le logiciel comptable et financier :

- dans le respect des règles de la commande publique, de signer/viser les engagements juridiques, relatifs à l'exécution des dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT sur les enveloppes d'investissement et de fonctionnement ;

- de certifier tous les services faits.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Gaële de Medeiros, directrice du développement économique et international, délégation de signature est donnée à M^{me} Élisabeth Vignaud, chargée de mécénat, à l'effet de, à l'exception de ce qui la concerne personnellement et dans la limite des crédits de la direction du développement économique et international :

En matière financière :

- * dans le logiciel comptable et financier :

- dans le respect des règles de la commande publique, de signer/viser les engagements juridiques, relatifs à l'exécution des dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT sur les enveloppes d'investissement et de fonctionnement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Gaële de Medeiros, directrice du développement économique et international, délégation de signature est donnée à M^{me} Cécile Pabot, assistante de gestion au pôle gestion de la direction de la communication et du numérique et de la direction du développement économique et international, à l'effet de, à l'exception de ce qui la concerne personnellement et dans la limite des crédits de la direction du développement économique et international :

En matière financière :

- * dans le logiciel comptable et financier :

- de certifier tous les services faits.

Art. 11. - Direction des ressources humaines

Délégation de signature est donnée par M. Serge Lasvignes, président à M^{me} Angélique Gilbert, directrice des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et correspondances, à l'exception de ce qui la concerne directement, relatifs à la gestion des personnels du Centre, notamment :

- * les contrats et décisions de recrutement à durée déterminée n'excédant pas une durée de 12 mois ;
- * les documents nécessaires à la paye du personnel, sans limitation de montant ;
- * les décisions d'attribution d'aide sociale exceptionnelle ;
- * les décisions d'ouverture de droits aux différentes allocations pour perte d'emploi ;
- * les actes relatifs à la formation du personnel ;
- * les déclarations sociales et fiscales de l'établissement ;
- * et dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, et pour l'activité de la direction des ressources humaines, à l'exception de ce qui le concerne personnellement :
 - les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, contrats, conventions, accords ou courriers emportant recettes ou dépenses d'investissement et de fonctionnement d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT, à l'exception des conventions avec les mécènes et parrains et des transactions ;
 - signer/viser les ordres de mission à l'exception de ceux concernant les implantations à l'étranger ;
 - signer/viser les certificats administratifs.

En matière de marchés publics :

- * les décisions de réception, d'acceptation, d'ajournement, de rejet et de réfaction des travaux, fournitures et services (avec ou sans réserve) ;
- * les décisions d'acceptation des décomptes généraux et définitifs ;
- * les rapports d'analyse des offres valant rapport de présentation des marchés, étant entendu que cette signature n'emporte pas signature du représentant du pouvoir adjudicateur ;
- * dans la limite d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT (sur la durée totale du marché, toutes reconductions éventuelles comprises) :
 - les marchés publics et avenants à ces marchés ;
 - les décisions d'attribution ;
 - les décisions de poursuivre ;
 - les ordres de service de démarrage et de prolongation des marchés ;
 - les décisions d'affermissement de tranche ;
 - les décisions de résiliation ;

- les décisions de reconduction ou de non reconduction ;
- les décisions d'application et de renonciation relatives aux pénalités applicables aux marchés ;
- les actes de sous-traitance ;
- les nantissements de marchés ;
- les copies certifiées conformes.

En matière financière :

- * de signer/viser les demandes de remboursement de menues dépenses ;
- * de signer/viser les attestations de frais de réception ;
- * dans le logiciel comptable et financier :
 - dans le respect des règles de la commande publique, à signer de signer/viser les engagements juridiques relatifs à l'exécution des dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT sur les enveloppes d'investissement et de fonctionnement ;
 - en ce qui concerne l'enveloppe de personnel, et dans le respect des règles de la commande publique, de signer/viser les engagements juridiques relatifs à l'exécution des dépenses ;
 - de certifier tous les services faits.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Angélique Gilbert, directrice des ressources humaines, délégation de signature est donnée à M^{me} Céline Lorcet, directrice adjointe des ressources humaines, cheffe du service gestion du personnel, à l'effet de signer, viser et certifier dans les mêmes limites, ces mêmes pièces, à l'exception de ce qui la concerne personnellement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Angélique Gilbert, directrice des ressources humaines, délégation de signature est donnée à M^{me} Rabiâ Belaouda, responsable du pôle gestion, à l'effet de signer, dans la limite des crédits de la direction des ressources humaines :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, contrats, conventions, accords ou courriers emportant recettes ou dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT, à l'exception des conventions avec les mécènes et parrains ;
- signer/viser les certificats administratifs.

En matière de marchés publics :

- * dans la limite d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT (sur la durée totale du marché, toutes reconductions éventuelles comprises) :
 - les marchés publics et avenants à ces marchés ;
 - les décisions d'attribution ;
 - les décisions de poursuivre ;
 - les ordres de service de démarrage et de prolongation des marchés ;

- les décisions d'affermissement de tranche ;
- les décisions de résiliation ;
- les décisions de reconduction ou de non reconduction ;
- les décisions d'application et de renonciation relatives aux pénalités applicables aux marchés ;
- les actes de sous-traitance ;
- les nantissements de marchés ;
- les copies certifiées conformes.

En matière financière :

* dans le logiciel comptable et financier :

- dans le respect des règles de commande publique de signer/viser les engagements juridiques relatifs à l'exécution des dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT sur les enveloppes d'investissement, de fonctionnement et de personnel (à l'exclusion de ce qui concerne les rémunérations du personnel) ;
- de certifier tous les services faits.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M^{me} Angélique Gilbert, directrice des ressources humaines et de M^{me} Céline Lorcet, directrice adjointe des ressources humaines, cheffe du service gestion du personnel, délégation de signature est donnée à M. Tejad Mazel, chef du service emploi-compétences, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, pour l'activité de la direction des ressources humaines, à l'exception de ce qui le concerne personnellement :

- * les contrats et décisions de recrutement à durée déterminée n'excédant pas une durée de 12 mois ;
- * les conventions de stage ;
- * pour l'activité de formation au sein de la direction des ressources humaines :

- les actes relatifs à la formation du personnel comprenant les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, contrats, conventions, accords ou courriers emportant recettes ou dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT à l'exception des transactions ;
- signer/viser les ordres de mission à l'exception de ceux concernant les implantations à l'étranger ;
- signer/viser les certificats administratifs.

En matière de marchés publics :

- * dans la limite des activités relatives à la formation et de celle d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT (sur la durée totale du marché, toutes reconductions éventuelles comprises) :
- les marchés publics et avenants à ces marchés ;
- les décisions d'attribution ;

- les décisions de poursuivre ;
- les ordres de service de démarrage et de prolongation des marchés ;
- les décisions d'affermissement de tranche ;
- les décisions de résiliation ;
- les décisions de reconduction ou de non reconduction ;
- les décisions d'application et de renonciation relatives aux pénalités applicables aux marchés ;
- les actes de sous-traitance ;
- les nantissements de marchés ;
- les copies certifiées conformes.

En matière financière :

* dans le logiciel comptable et financier :

- dans le respect des règles de commande publique, dans la limite des crédits de l'activité de formation au sein de la direction de signer/viser les engagements juridiques relatifs à l'exécution des dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT sur les enveloppes d'investissement et de fonctionnement ;
- de certifier tous les services faits.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M^{me} Angélique Gilbert, directrice des ressources humaines, M^{me} Céline Lorcet, directrice adjointe des ressources humaines, cheffe du service gestion du personnel et de à M. Tejad Mazel, chef du service emploi-compétences, délégation de signature est donnée à M. Philippe Ferraton, chef du pôle recrutement et parcours professionnels, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité les conventions de stage.

Art. 12. - Direction des systèmes d'information et télécommunications

Délégation de signature est donnée par M. Serge Lasvignes, président, à M. Philippe Benaïche, directeur des systèmes d'information et télécommunications, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, et pour l'activité de la direction des systèmes d'information et télécommunications, à l'exception de ce qui le concerne personnellement :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, contrats, conventions, accords ou courriers emportant recettes ou dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT à l'exception des conventions avec les mécènes et parrains et des transactions ;
- de signer/viser les ordres de mission à l'exception de ceux concernant les implantations à l'étranger ;
- de signer/viser les certificats administratifs.

En matière de marchés publics :

* les décisions de réception, d'acceptation, d'ajournement, de rejet et de réfaction des travaux, fournitures et services (avec ou sans réserve) ;

* les décisions d'acceptation des décomptes généraux et définitifs ;

* les rapports d'analyse des offres valant rapport de présentation des marchés, étant entendu que cette signature n'emporte pas signature du représentant du pouvoir adjudicateur ;

* dans la limite d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT (sur la durée totale du marché, toutes reconductions éventuelles comprises) :

- les marchés publics et avenants à ces marchés ;
- les décisions d'attribution ;
- les décisions de poursuivre ;
- les ordres de service de démarrage et de prolongation des marchés ;
- les décisions d'affermissement de tranche ;
- les décisions de résiliation ;
- les décisions de reconduction ou de non reconduction ;
- les décisions d'application et de renonciation relatives aux pénalités applicables aux marchés ;
- les actes de sous-traitance ;
- les nantissements de marchés ;
- les copies certifiées conformes.

En matière financière :

* de signer/viser les demandes de remboursement de menues dépenses ;

* de signer/viser les attestations de frais de réception ;

* dans le logiciel comptable et financier :

- dans le respect des règles de commande publique de signer/viser les engagements juridiques relatifs à l'exécution des dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT sur les enveloppes d'investissement et de fonctionnement ;
- de certifier tous les services faits.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Benaïche, directeur des systèmes d'information et télécommunications, délégation de signature est donnée à M^{me} Odile Berthe-Le Roux, responsable du pôle juridique, administratif et financier, à l'effet de signer, dans la limite des crédits de la direction des systèmes d'information et de télécommunication et dans le cadre de l'activité de cette direction, à l'exception de ce qui la concerne personnellement :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, contrats, conventions, accords ou courriers emportant recettes ou dépenses d'un montant

strictement inférieur à 25 000 € HT à l'exception des conventions avec les mécènes et parrains et des transactions ;

- les ordres de mission à l'exception de ceux concernant les implantations à l'étranger ;

- de signer/viser les certificats administratifs.

En matière de marchés publics :

* dans la limite d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT (sur la durée totale du marché, toutes reconductions éventuelles comprises) :

- les marchés publics et avenants à ces marchés ;
- les décisions d'attribution ;
- les décisions de poursuivre ;
- les ordres de service de démarrage et de prolongation des marchés ;
- les décisions d'affermissement de tranche ;
- les décisions de résiliation ;
- les décisions de reconduction ou de non reconduction ;
- les décisions d'application et de renonciation relatives aux pénalités applicables aux marchés ;
- les actes de sous-traitance ;
- les nantissements de marchés ;
- les copies certifiées conformes.

En matière financière :

* dans le logiciel comptable et financier :

- dans le respect des règles de commande publique de signer/viser les engagements juridiques relatifs à l'exécution des dépenses d'un montant strictement inférieur à 25 000 € HT sur les enveloppes d'investissement et de fonctionnement ;
- de certifier tous les services faits.

Art. 13. - Dépôt de plainte

Délégation est donnée pour déposer plainte avec constitution de partie civile, au nom du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, à :

- M^{me} Julie Narbey, directrice générale ;
- M^{me} Julia Beurton, directrice générale adjointe ;
- M. Sébastien Dugauguez, directeur du bâtiment et de la sécurité ;
- M. Adrien Guesdon, directeur adjoint de la direction du bâtiment et de la sécurité et chef de service des moyens généraux ;
- M^{me} Angélique Gilbert, directrice des ressources humaines ;
- M. Christophe Mazeaud, responsable du pôle sécurité incendie ;

- M. José Lopes, responsable du pôle sûreté ;
- M^{me} Sophie Cazes, directrice juridique et financière ;
- M. Jean-Pierre Lichter, adjoint du responsable du pôle sécurité ;
- M. Laurent Mould, adjoint du responsable du pôle sûreté.

Art. 14. - La présente décision prend effet à compter du 10 septembre 2019.

Art. 15. - La directrice générale est chargée de l'application de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Le président,
Serge Lasvignes

ÉDUCATION ARTISTIQUE - ENSEIGNEMENT - RECHERCHE - FORMATION

Décision du 23 août 2019 relative à l'intérim des fonctions de directeur de l'École nationale supérieure d'art de Limoges-Aubusson.

Le ministre de la Culture,

Vu le décret n° 2002-1516 du 23 décembre 2002 modifié relatif à l'École nationale supérieure d'art de Limoges-Aubusson ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 modifié relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'État, notamment son article 6,

Décide :

Art. 1^{er}. - L'intérim des fonctions de directeur de l'École nationale supérieure d'art de Limoges-Aubusson est confié à M^{me} Jeanne Gailhoustet à compter du 30 août 2019.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de la création artistique,
Sylviane Tarsot Gillery

Arrêté du 28 août 2019 habilitant l'École nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette à délivrer l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre.

Le ministre de la Culture,

Vu la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture, notamment son article 10 ;

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 752-1, R. 672-5 et R. 672-7 ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2015 fixant les modalités d'accréditation des écoles d'architecture,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'École nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette est habilitée à délivrer l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre pour une durée de cinq années à compter de la rentrée universitaire 2019-2020.

Art. 2. - Le directeur général des patrimoines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Le ministre de la Culture,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de l'enseignement supérieur
et de la recherche en architecture,
Frédéric Gaston

Lettre du 30 août 2019 la doyenne de l'inspection générale de l'éducation nationale et chef de service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche par intérim Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, relative au programme de travail annuel des inspections générales (IGEN, IGAENR, IGJS et IGB) puis de l'IGÉSR après publication du décret - Programme de travail pour l'année scolaire et universitaire 2019-2020.

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
La ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

La ministre des sports

à

M^{me} la doyenne de l'inspection générale de l'éducation nationale et chef de service de l'inspection générale

de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche par intérim

I. Orientations

Le processus qui conduira à la fusion des quatre inspections générales (IGEN, IGAENR, IGJS et IGB) au sein de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) est sur le point d'être achevé, le décret créant la future inspection étant en cours de signature. Aussi le programme de travail pour l'année scolaire 2019-2020 est-il commun aux quatre inspections générales dès cette rentrée.

Ce programme de travail complète les missions permanentes et statutaires d'expertise, de conseil, d'évaluation et de contrôle qui sont confiées à l'inspection générale tout au long de l'année. Ces missions permanentes permettent un suivi des territoires et des services déconcentrés dans les champs de l'éducation, de la jeunesse, du sport, de la vie associative, des bibliothèques, de la recherche, des établissements d'enseignement et de formation, du premier degré à l'enseignement supérieur. Elles se traduisent notamment par un appui de l'inspection aux directions d'administration centrale, aux services déconcentrés, aux établissements et structures relevant des ministères de tutelle. Ces missions comportent en outre le suivi de l'enseignement des disciplines scolaires et de l'élaboration des diplômes.

Ce programme sera complété tout au long de l'année, soit dans le cadre des missions permanentes, soit à notre demande, le cas échéant conjointement avec d'autres inspections générales.

Des missions figurant aux programmes de travail actuels de l'année civile 2019 de l'IGJS et de l'IGB seront poursuivies et terminées au quatrième trimestre de l'année 2019. Elles ne sont pas toutes rappelées dans ce programme de travail qui sera complété, le cas échéant pour ces champs, par de nouvelles missions à réaliser au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 août 2020.

La programmation des travaux de l'IGÉSR, dans la logique d'une bonne articulation avec les travaux ministériels, devra faire en sorte qu'une partie des rapports puisse être produite dans les premiers mois de cette année scolaire et universitaire. D'une manière générale, un équilibre devra être recherché entre des missions qui peuvent être achevées dans un délai court, celles qui nécessitent des investigations plus importantes, et celles qui conduiront à une succession de notes courtes fournissant des points de situation réguliers.

II. Missions de suivi et d'observation de la mise en œuvre des réformes en cours

Dans le cadre de ses missions, l'IGÉSR assure le suivi des réformes en cours et met son expertise au service de la transformation du système en accompagnant les différents acteurs de l'institution, de l'échelle nationale à celle des établissements scolaires, universitaires et de recherche, ainsi qu'à ceux des champs de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

1. Les évaluations nationales

Des dispositifs d'évaluations nationales ont été mis en place dans le premier degré et aux niveaux 6^e et seconde, en début d'année et à la mi-CP.

Des notes d'étape dresseront un bilan de l'organisation, de la passation et de l'exploitation des évaluations nationales à ces différents niveaux. La première mission sera effective dès la mi-septembre, afin d'accompagner le début des évaluations nationales.

La remise de la première note d'étape aura lieu avant la fin de l'année civile 2019 pour les évaluations 6^e et seconde, et avant la fin du mois de novembre 2019 pour les évaluations du premier degré.

2. École inclusive

La circulaire de rentrée sur l'école inclusive a donné les grandes orientations dont il s'agira d'observer la mise en œuvre, notamment à travers les points suivants : réorganisation des services, évolution du service rendu aux familles, GRH des personnels accompagnants, liens avec les collectivités et les associations partenaires.

3. Enseignement primaire

Les mesures prises au service d'une meilleure équité sociale dès l'école primaire donneront lieu à un suivi sur l'année scolaire sur trois champs prioritaires, ponctué de notes d'étapes :

- l'école maternelle : la mise en place de l'obligation d'instruction dès trois ans, l'incidence des recommandations pédagogiques concernant la maternelle sur le fonctionnement des classes et des équipes ;

- la priorité donnée à l'enseignement des fondamentaux au travers des axes suivants : le suivi de la mise en œuvre des recommandations pédagogiques portant sur le cycle 2, dans la continuité du programme de travail 2018-2019 et en lien avec la circulaire de rentrée 2019, les nouvelles recommandations et les documents de cadrage pédagogique ; la mise en œuvre du plan Villani-Torossian et plus généralement la mise

en œuvre des recommandations pédagogiques portant sur l'enseignement des mathématiques ;

- l'organisation, le fonctionnement et l'évaluation des effets des réseaux d'aide ;
- la prise en charge dans le premier degré des troubles de comportement des élèves.

4. Collège

L'année 2019-2020 sera l'occasion d'une consolidation de la mesure « devoirs faits ». Deux notes d'étape seront réalisées au cours de l'année, dans la continuité de la mission de suivi de 2018-2019.

5. Lycée général et technologique

La première année de mise en place du nouveau lycée général et technologique dans la perspective du baccalauréat 2021 requiert une mission d'observation globale, en plusieurs phases, mais portant une attention particulière sur les points suivants :

- l'organisation des enseignements retenue par les équipes de direction des lycées, les services enseignants, la mise en place des deux professeurs principaux ;
- la mise en place des enseignements de spécialité (notamment HLP, NSI, LCA, LLCE) ;
- la mise en place du nouvel enseignement scientifique commun ; la mise en place du nouvel enseignement numérique ;
- les premières épreuves communes de contrôle continu ;
- la mise en œuvre des mesures d'accompagnement post-évaluation et d'orientation ;
- le bilan RH et l'anticipation de la rentrée scolaire 2020.

6. Voie professionnelle

La transformation de la voie professionnelle donnera également lieu à un suivi selon les modalités et les thèmes suivants :

- la réalisation de deux états des lieux (octobre 2019 et mai 2020) de la mise en place des principales innovations pédagogiques (les classes de seconde par famille de métiers, la co-intervention, la réalisation du chef-d'œuvre en CAP, l'accompagnement renforcé, l'organisation des enseignements) ;
- le suivi du développement de l'apprentissage dans les parcours pré et post-baccalauréat conjointement avec l'IGAS.

7. Enseignement supérieur

La loi ORE donnera lieu au deuxième volet de la mission de suivi de ses effets sur la réussite des

étudiants. Après les retours sur les taux de présence et les résultats des étudiants aux examens du premier semestre 2018-2019 (rapport juillet 2019), l'analyse sera poursuivie par :

- l'examen des taux de présence et de réussite aux examens du deuxième semestre de l'année 2018-2019 de manière à dresser un bilan de l'impact global de la loi ORE au cours de la première année de sa mise en œuvre ;
- l'observation des effets produits par les dispositifs d'accompagnement mis en place en 2018-2019, au regard notamment de la mise en œuvre des contrats de réussite pédagogique, de la progression des étudiants ayant bénéficié des dispositifs de réussite et de leur situation à la rentrée 2019 ;
- une réflexion sur la mesure de progression et de réussite dans l'enseignement supérieur afin de proposer des indicateurs pertinents ;
- une étude sur la façon dont les systèmes d'information peuvent être mieux mobilisés afin de parvenir à un meilleur suivi des résultats des étudiants ;
- le suivi de l'application de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence dans les établissements d'enseignement supérieur.

8. EPLEI

Enfin, la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance instaure la création des EPLEI. L'IGÉSR assurera une mission de suivi de la mise en place des EPLEI pour une diffusion de l'ouverture à l'international dans l'ensemble du système éducatif qui prenne en compte les enjeux d'équité sociale et d'équilibre territorial.

9. INSPE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi, elle assurera également le suivi de la mise en place des INSPÉ.

Dans l'ensemble de ces missions, l'IGÉSR veillera tout particulièrement à l'animation des réflexions et à l'accompagnement de l'action des corps d'inspection territoriaux impliqués dans la mise en œuvre des réformes. La déclinaison territoriale des modalités définies nationalement fera l'objet d'une attention particulière. Ce suivi des réformes s'appuiera notamment sur le travail des correspondants académiques.

III. Missions d'appui et d'expertise

À travers les missions d'appui, l'IGÉSR apportera son expertise aux directions d'administration centrale, aux services académiques et aux établissements sur les thématiques suivantes :

- Les usages pédagogiques du numérique au service de la réussite des élèves : définir les apports et limites, développer une stratégie efficace (évaluation des expérimentations, formation, accompagnement des établissements, équipements).

- La carrière des corps d'inspection territoriaux : quelle prise en compte des emplois de conseiller de recteur, quel suivi de carrière, quelles orientations pour le métier, quelle place dans le schéma de gouvernance ?

- La mise en place du plan SAQS (simplification administrative et qualité du service).

- Les gestions budgétaires des crédits informatiques et du pilotage des marchés de la DNE.

- La préparation et la réalisation des dialogues de gestion entre les établissements d'enseignement supérieur et les recteurs chanceliers, notamment par l'élaboration d'un guide méthodologique.

- Le bilan des conditions d'application des mesures relatives à l'insertion professionnelle des docteurs de l'arrêté du 25 mai 2016.

- Le recensement des tâches de gestion de la DGESIP A et B dans le cadre d'un renforcement de la déconcentration/décentralisation.

- L'analyse des dispositifs de prévention mis en œuvre par les EPST et les ECSP en matière d'intégrité scientifique.

Dans le cadre des travaux relatifs à la transformation de l'organisation territoriale de l'État, les missions aujourd'hui exercées par le réseau jeunesse-sports-cohésion sociale (JSCS) en matière de formation et de certification font l'objet d'une réflexion particulière afin de rechercher une organisation optimale de cette fonction. Conjointement avec l'inspection générale des affaires sociales, l'IGÉSR assurera une mission d'appui afin :

- d'établir un état des lieux exhaustif des missions et de leurs conditions de mise en œuvre dans les domaines en cause ;

- de procéder à une revue de ces missions et proposer une rationalisation des diplômes et certifications délivrés ;

- de proposer des scénarios cibles d'organisation et de fonctionnement pour l'exercice de ces missions dans le cadre du transfert de gestion prévu qui détailleront les redéploiements permis par la réorganisation ainsi que les trajectoires prévisionnelles de transfert associées.

En outre, dans le cadre du transfert des missions de l'État en matière de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative et de sports au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, des inspecteurs généraux seront désignés pour apporter leur expertise et leur appui à la secrétaire générale des

ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, afin d'éclairer et de sécuriser les travaux de conception et de mise en place des délégations régionales et départementales à la jeunesse, à l'éducation populaire, à la vie associative et au sport et ainsi que leurs conséquences sur le pilotage de ces politiques publiques en administration centrale.

IV. Missions d'évaluation et de prospective

L'IGÉSR assurera également des missions spécifiques d'évaluation des orientations, des dispositifs ou de l'application des dispositions législatives et réglementaires, sur les sujets suivants :

- État de l'enseignement des lettres : bilan et perspectives.

- La qualité de la formation dispensée pendant les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).

- L'ingénierie de formation en académie (premier et second degrés) : organisation, intervenants, utilisation des moyens, évaluation des actions.

- L'analyse de la prise en charge des mineurs non-accompagnés dans le système scolaire : organisation de la prise en charge et articulation de l'intervention de l'EN avec celle des services de l'ASE des départements ; bilan de l'accueil et évaluation des résultats obtenus auprès de ce public.

- L'offre de formation dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers technologiques.

- La réorientation dans l'enseignement supérieur.

- La mission d'insertion professionnelle de l'université : bilan dix ans après la loi relative aux libertés et responsabilités des universités.

- L'encadrement supérieur à l'université : bilan, focus sur les fonctions RH, sur la fonction de DGS.

- La place de la recherche dans les grandes écoles et les écoles d'ingénieurs.

- La place et le rôle du bénévolat dans les bibliothèques territoriales.

- La prise en compte du handicap dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et dans les bibliothèques territoriales.

- La place des bibliothèques universitaires dans le développement de la science ouverte.

- Les services documentaires des universités de technologie : analyse comparative.

- Bibliothèques hybrides et expérimentations : analyse de quelques exemples.

- L'évaluation de la structuration régionale du réseau d'information jeunesse à la suite de la fusion des CRIJ dans le cadre de la réforme territoriale de l'État.

- L'évaluation du suivi socio-professionnel des athlètes et partenaires d'entraînement.

V. Missions de contrôle

Contrôle dans trois académies des modalités de suivi des établissements hors contrat.

Contrôle des services de documentation des établissements d'enseignement supérieur :

- La bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC)
- Les bibliothèques du CNAM
- Le SCD de l'université d'Artois
- Le SCD de l'université de La Rochelle
- Le SCD de l'université d'Orléans
- Le SCD de l'université Paris 2
- Le SCD de l'université de Rennes 2.

Contrôle de bibliothèques relevant du ministère de la Culture :

- Bibliothèques municipales classées de Caen, La Rochelle, Lille et Moulins
- Bibliothèques municipales et intercommunales de Bar-le-Duc, Falaise, Gap, Montreuil, Saumur, Tulle et Vesoul
- Bibliothèques départementales de l'Ain, l'Hérault, la Marne, le Val d'Oise, le Vaucluse.

Dans le cadre de la revue permanente des fédérations sportives, seront réalisés :

- le contrôle de deux fédérations olympiques ;
- le contrôle d'une fédération de sport collectif, comportant une ligue professionnelle.

Dans le cadre de la revue permanente des associations de jeunesse et d'éducation populaire, sera réalisé le contrôle de deux associations.

Seront réalisés enfin :

- le contrôle de deux établissements (CREPS, école nationale...);
- le contrôle d'un service régional ultramarin (DJSCS).

Par ailleurs, au titre de l'article L. 241-1 du Code de l'éducation, les inspections générales auront comme thème de leur rapport annuel la question de l'orientation de l'élève, de la quatrième au master, quelle que soit la voie choisie (générale, technologique et professionnelle).

Les recteurs d'académie, chanceliers des universités, les directeurs d'administration centrale, les préfets ou les responsables des établissements publics nationaux qui souhaitent, au cours de l'année, une intervention spécifique de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche doivent prendre l'attache du cabinet

concerné par l'intermédiaire d'un dossier de saisine dont la composition est précisée en annexe de la lettre du ministre du 29 mai 1997, publiée au *Bulletin officiel n° 23* du 5 juin 1997. Suivant la même procédure, l'inspection générale est également susceptible d'intervenir pour les autres ministres et pour les collectivités territoriales qui le souhaiteraient. L'inspection générale assure ses missions selon une organisation, une méthodologie et des échantillons qu'il lui appartient de déterminer et que les notes et rapports explicitent.

Nous avons conscience de l'ampleur et de la diversité des tâches contenues dans le présent programme de travail. Il est important que les inspections générales y voient le signe de la confiance que nous leur portons, aujourd'hui et à l'avenir dans le cadre de l'inspection de l'éducation, du sport et de la recherche.

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Jean-Michel Blanquer
La ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation,
Frédérique Vidal
La ministre des Sports,
Roxana Maracineanu

Arrêté du 2 septembre portant agrément du conservatoire à rayonnement départemental de Bobigny conjointement au conservatoire à rayonnement régional d'Aubervilliers-La Courneuve et au conservatoire à rayonnement départemental de Pantin, domaine théâtre, pour la classe « égalité des chances » en partenariat avec la Maison de la culture de Seine-Saint-Denis.

Le ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 759-1 et suivants et R. 361-1 et suivants dans leur rédaction résultant de l'article 53 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n° 2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2018 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt des dossiers de demande,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Le conservatoire à rayonnement départemental Jean Wiéner, 2, place de la Libération, 93000 Bobigny, conjointement au conservatoire à rayonnement régional, 5, rue Édouard-Poisson, 93300 Aubervilliers et au conservatoire à rayonnement départemental, 2, rue Sadi-

Carnot, 93500 Pantin, sont agréés pour les enseignements préparant à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique pour la spécialité théâtre, dans le cadre du dispositif « égalité des chances », en partenariat avec la Maison de la culture de Bobigny, pour une durée de 5 ans à compter de la rentrée universitaire 2019/2020.

Art. 2. - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,
Bertrand Munin

Arrêté du 2 septembre 2019 portant agrément du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, spécialité musique pour la discipline « orgue ».

Le ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 759-1 et suivants et R. 361-1 et suivants dans leur rédaction résultant de l'article 53 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n° 2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2018 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt des dossiers de demande,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Le conservatoire à rayonnement régional de Lyon, 4, montée Cardinal-Decourtray, 69321 Lyon cedex 5, est agréé pour les enseignements préparant à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique pour la spécialité musique, discipline orgue, pour une durée de 5 ans à compter de la rentrée universitaire 2019/2020.

Art. 2. - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,
Bertrand Munin

Arrêté du 2 septembre 2019 portant agrément du Centre de musique baroque en partenariat avec le conservatoire à rayonnement régional de Versailles, domaine musique, au titre des disciplines suivantes : flûte à bec, flûtes traversières baroque et Renaissance, musette de cour, hautbois baroque, cor naturel, trompette naturelle, cornet à bouquin, sacqueboute, violon baroque, alto baroque, viole de gambe, violone, violoncelle baroque, pianoforte, orgue, clavecin, basse continue, harpes anciennes, luth, théorbe, guitares anciennes.

Le ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 759-1 et suivants et R. 361-1 et suivants dans leur rédaction résultant de l'article 53 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n° 2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2018 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt des dossiers de demande,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Le conservatoire régional de région, 24, rue de la Chancellerie, 78000 Versailles et le Centre de musique baroque, 22, avenue de Paris, 78000 Versailles, sont conjointement agréés pour les enseignements préparant à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique pour la spécialité musique ancienne, pour une durée de 5 ans à compter de la rentrée universitaire 2019-2020.

Art. 2. - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,
Bertrand Munin

Arrêté du 2 septembre 2019 portant agrément du conservatoire à rayonnement régional de la ville de Versailles, domaine musique, au titre des disciplines suivantes : flûte, hautbois, clarinette, basson, saxophone, cor, trompette, trombone, tuba, percussion, violon, alto, violoncelle, contrebasse, piano, harpe, guitare, orgue, accompagnement au piano.

Le ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 759-1 et suivants et R. 361-1 et suivants dans leur rédaction résultant de l'article 53 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n° 2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2018 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt des dossiers de demande,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Le conservatoire à rayonnement régional, 24, rue de la Chancellerie, 78000 Versailles, est agréé pour les enseignements préparant à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique pour la spécialité musique, pour une durée de 5 ans à compter de la rentrée universitaire 2019-2020.

Art. 2. - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,
Bertrand Munin

Décision du 2 septembre 2019 portant délégation de signature à l'École du Louvre.

La directrice de l'École du Louvre,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié ;

Vu le décret n° 97-1085 du 25 novembre 1997 relatif à l'École du Louvre modifié et notamment son article 20 ;

Vu l'arrêté de la ministre de la Culture en date du 1^{er} décembre 2017 portant nomination de M^{me} Claire Barbillion au poste de directrice de l'École du Louvre ;
Vu l'arrêté de nomination du 9 mars 2011 de M^{me} Soizic Wattinne, aux fonctions de secrétaire générale ;

Vu l'arrêté de nomination du 31 août 2016 de M^{me} Natacha Pernac, aux fonctions de directrice des études ;

Vu la décision du 15 mai 2019 relative à la délégation de signature de la directrice de l'École du Louvre ;

Considérant que M^{me} Sophie Daix a quitté ses fonctions de cheffe des services documentaires à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Considérant la nomination de M^{me} Marie-Noëlle Albaret aux fonctions de cheffe des services documentaires par intérim,

Décide :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à M^{me} Natacha Pernac, directrice des études, pour tous actes et décisions afférents aux attributions du directeur de l'école énumérées à l'article 20 du décret n° 97-1085 susvisé, à l'exception du point 1, ainsi que les constatations, attestations et certifications de services faits et les certificats administratifs.

Art. 2. - Délégation de signature est donnée à M^{me} Soizic Wattinne, secrétaire générale, pour tous actes et décisions afférents aux attributions du directeur de l'école énumérées à l'article 20 du décret n° 97-1085 susvisé, à l'exception du point 7, ainsi que les constatations, attestations et certifications de services faits et les certificats administratifs.

Art. 3. - Délégation de signature est donnée, sous l'autorité de M^{me} Soizic Wattinne, à M. Xavier Mabeka-Luccioni, chef du service juridique et financier, pour tous actes et décisions afférents aux attributions du directeur de l'école énumérés aux points 2 et 5 de l'article 20 du décret n° 97-1085 susvisé, ainsi que les constatations, attestations et certifications de services faits et les certificats administratifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier Mabeka-Luccioni, chef du service juridique et financier, une délégation de signature identique à celle visée à l'alinéa précédent du présent article est donnée à M^{me} Claire Petit, adjointe au chef du service juridique et financier, responsable des affaires financières au sein du service juridique et financier, pour tous actes et décisions afférents aux attributions du directeur de l'école énumérés au point 2 de l'article 20 du décret n° 97-1085 susvisé, ainsi que les constatations, attestations et certifications de services faits et les certificats administratifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier Mabeka-Luccioni, chef du service juridique et financier, une délégation de signature identique à celle visée à l'alinéa 1 du présent article est donnée à M^{me} Charlotte Lannoy-Muyard, adjointe au chef du service juridique et financier, responsable des affaires juridiques et des marchés publics au sein du service juridique et financier, pour tous actes et décisions

afférents aux attributions du directeur de l'école énumérés au point 5 de l'article 20 du décret n° 97-1085 susvisé, ainsi que les constatations et attestations de services faits et les certificats administratifs.

Art. 4. - Délégation de signature est donnée, sous l'autorité de M^{me} Soizic Wattinne, à M^{me} Alice Arnal-Durand, cheffe du service des ressources humaines, à effet de signer, dans le cadre de ses compétences et dans les limites des crédits placés sous sa responsabilité, les actes et décisions afférents aux attributions du directeur de l'école énumérés aux points 2 et 3 de l'article 20 du décret n° 97-1085 susvisé, ainsi que les constatations, attestations et certifications de services faits et les certificats administratifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Alice Arnal-Durand, cheffe du service des ressources humaines, une délégation de signature identique à celle visée à l'alinéa précédent du présent article est donnée à M. Éric Favé, adjoint à la cheffe du service des ressources humaines, pour tous actes et décisions afférents aux attributions du directeur de l'école énumérés au point 2 de l'article 20 du décret n° 97-1085, ainsi que pour les constatations, attestations et certifications de services faits et les certificats administratifs.

Art. 5. - Délégation de signature est donnée, sous l'autorité de M^{me} Natacha Pernac, à M^{me} Marie-Noëlle Albaret, cheffe des services documentaires par intérim, à M^{me} Isabelle Bador, cheffe du service de la scolarité, à M^{me} Delphine Cayrel, cheffe du service des relations internationales et à M^{me} Françoise Blanc, responsable des éditions et des colloques auprès de la direction des études, à effet de signer, dans le cadre de leurs compétences et dans les limites des crédits placés sous leur responsabilité, les constatations et attestations de services faits et les certificats administratifs.

Art. 6. - Délégation de signature est donnée, sous l'autorité de M^{me} Soizic Wattinne, à M. Camille Houbart, chef du service de l'accueil, de l'assistance technique et de la sécurité et à M. Sébastien Aubry, chef du service informatique, à effet de signer, dans le cadre de leurs compétences et dans les limites des crédits placés sous leur responsabilité, les constatations et attestations de services faits et les certificats administratifs.

Art. 7. - Délégation de signature est donnée à M. Bertrand Meyrat, chargé de mission pour la communication auprès du directeur, à effet de signer, dans le cadre de ses compétences et dans les limites des crédits placés sous sa responsabilité, les constatations et attestations de services faits et les certificats administratifs.

Art. 8. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Cette décision prend effet ce jour et annule et remplace la décision en date du 15 mai 2019.

La directrice de l'École du Louvre,
Claire Barbillon

Arrêté du 5 septembre 2019 habilitant l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville à délivrer le diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture, mention « Architecture et projet urbain ».

Le ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 752-1, R. 672-5, 13 et 14 ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture ;

Vu l'avis conforme de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville est habilitée à délivrer le diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture, mention « Architecture et projet urbain » pour une durée de deux années à compter de la rentrée universitaire 2019-2020.

Art. 2. - Le directeur général des patrimoines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Le ministre de la Culture,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de l'enseignement supérieur
et de la recherche en architecture,
Frédéric Gaston

Arrêté du 5 septembre 2019 habilitant l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette à délivrer le diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture, mention « Architecture et projet urbain ».

Le ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 752-1, R. 672-5, 13 et 14 ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture ;

Vu l'avis conforme de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette est habilitée à délivrer le diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture, mention « Architecture et projet urbain » pour une durée d'une année à compter de la rentrée universitaire 2019-2020.

Art. 2. - Le directeur général des patrimoines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice, adjointe au directeur général des patrimoines,
en charge de l'architecture,
Agnès Vince

Arrêté du 6 septembre 2019 portant nomination du directeur des études du département des conservateurs de l'Institut national du patrimoine (M. Christian Hottin).

Le ministre de la Culture,

Vu le décret n° 90-406 du 16 mai 1990 modifié portant statut de l'Institut national du patrimoine, notamment son article 5 ;

Sur proposition du directeur de l'Institut national du patrimoine,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M. Christian Hottin, conservateur en chef du patrimoine, est nommé directeur des études du département des conservateurs de l'Institut national du patrimoine, en renouvellement de son mandat.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des patrimoines,
Philippe Barbat

Arrêté du 11 septembre 2019 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement intercommunal de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire.

Le ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Le conservatoire de musique et de danse Pierre Tabart, 3, rue Philippe-de-Commines, 37500 Chinon, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement intercommunal pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Art. 2. - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,
Bertrand Munin

Arrêté du 11 septembre 2019 portant classement du conservatoire à rayonnement intercommunal de Doullens.

Le ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'école intercommunale de musique du Territoire Nord Picardie, 2, rue des Sœurs-Grises, BP 40017, 80600 Doullens, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement intercommunal pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Art. 2. - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,
Bertrand Munin

Arrêté du 11 septembre 2019 portant classement du conservatoire à rayonnement communal de Goussainville.

Le ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Le conservatoire « municipal de musique, danse, art dramatique et arts plastiques, 82, boulevard Paul-vaillant-Couturier, 95190 Goussainville, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Art. 2. - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,
Bertrand Munin

Arrêté du 11 septembre 2019 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Pamiers.

Le ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Le conservatoire Marcel Dardigna, 5, rue de la Maternité, 09100 Pamiers, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Art. 2. - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,
Bertrand Munin

Arrêté du 11 septembre 2019 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Plaisir.

Le ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Le conservatoire à rayonnement communal, 282, rue de la Bretechelle, 78370 Plaisir, est classé

dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Art. 2. - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,
Bertrand Munin

Arrêté du 11 septembre 2019 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Saint-Denis.

Le ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Le conservatoire de musique et de danse, 15, rue Catulienne, 93200 Saint-Denis, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Art. 2. - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,
Bertrand Munin

Arrêté du 11 septembre 2019 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Saint-Égrève.

Le ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Le conservatoire de musique l'Unisson, 28 bis, rue de la Gare, 38100 Saint-Égrève, est classé dans la catégorie des conservatoires à

rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Art. 2. - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,
Bertrand Munin

Arrêté du 12 septembre 2019 portant habilitation (renouvellement) d'un centre à dispenser la formation conduisant à la délivrance du diplôme d'État de professeur de danse.

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 362-1 du Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux différentes voies d'accès à la formation de professeur de danse pris en application de l'article L. 362-1 susvisé ;

Vu la demande de renouvellement de l'habilitation présentée par le directeur de l'Institut de formation professionnelle Rick Odums dans l'option danse jazz en date du 27 août 2018 ;

Vu l'avis du collège danse de l'inspection de la création artistique en date du 23 juillet 2019,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'habilitation à dispenser la formation conduisant à la délivrance du diplôme de professeur de danse de l'établissement ci-dessous désigné, est renouvelée pour une période de 1 an à compter du 5 septembre 2019 dans l'option danse jazz.

Intitulé-Adresse	Option
Institut de formation professionnelle Rick Odums (IFPRO) 54 A, rue de Clichy 75009 Paris	jazz

Art. 2. - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Le sous-directeur de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Christian-Lucien Martin

Arrêté du 16 septembre 2019 portant agrément du conservatoire à rayonnement régional de la ville de Boulogne-Billancourt, domaine théâtre et domaine musique, au titre des disciplines suivantes : flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone, cor, trompette, trombone, tuba, percussion, violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare, harpe, accordéon, piano, accompagnement au piano.

Le ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 759-1 et suivants et R. 361-1 et suivants, dans leur rédaction résultant de l'article 53 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n° 2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2018 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt des dossiers de demande,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Le conservatoire à rayonnement régional, 22, rue de la Belle-Feuille, 92100 Boulogne-Billancourt, est agréé pour les enseignements préparant à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique pour les spécialités théâtre et musique, pour une durée de 5 ans à compter de la rentrée universitaire 2019-2020.

Art. 2. - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,
Bertrand Munin

Arrêté du 16 septembre 2019 portant agrément du conservatoire à rayonnement régional de la ville de Boulogne-Billancourt, domaine musique, au titre des disciplines suivantes : orgue, ondes Martenot, chant, direction de chœur, jazz, clavecin, basse continue, luth, traverso, flûte à bec, violon baroque, viole de gambe, formation musicale, culture musicale, analyse musicale, écriture musicale, composition, orchestration, prise de son.

Le ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 759-1 et suivants et R. 361-1 et suivants

dans leur rédaction résultant de l'article 53 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n° 2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2018 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt des dossiers de demande,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Le conservatoire à rayonnement régional, 22, rue de la Belle-Feuille, 92100 Boulogne-Billancourt, est agréé pour les enseignements préparant à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique pour la spécialité musique, pour une durée de 5 ans à compter de la rentrée universitaire 2019-2020.

Art. 2. - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,
Bertrand Munin

Arrêté du 17 septembre 2019 portant agrément du conservatoire à rayonnement départemental de Mâcon pour les enseignements préparant à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique pour la spécialité musique, dans les disciplines suivantes : flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone, cor, trombone, violon, alto, violoncelle, percussions, guitare, accordéon, piano, orgue, chant lyrique, formation musicale.

Le ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 759-1 et suivants et R. 361-1 et suivants dans leur rédaction résultant de l'article 53 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n° 2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2018 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt des dossiers de demande,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Le conservatoire à rayonnement départemental, 3, rue de la Préfecture, 71000 Mâcon, est agréé pour les enseignements préparant à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique pour la spécialité musique, dans les domaines flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone, cor, trombone, violon, alto, violoncelle, percussion, guitare, accordéon, piano, orgue, chant lyrique, formation musicale, pour une durée de 5 ans à compter de la rentrée universitaire 2019/2020.

Art. 2. - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,
Bertrand Munin

Décision du 23 septembre 2019 relative à la composition des jurys des épreuves de l'examen d'aptitude (EAT), options danse classique, contemporaine et jazz, pour les candidats domiciliés dans les régions d'Outre-mer.

Le ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 modifié relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse, en application de l'article L. 362-1 du Code de l'éducation, notamment son article 5 ;

Vu la décision du 13 juillet 2018 portant organisation de l'examen d'aptitude technique (EAT) à la profession de professeur de danse, session 2018, pour les candidats domiciliés dans les régions d'Outre-mer ;

Vu la décision du 7 septembre 2018 relative à la composition des jurys des épreuves de la session 2018 de l'examen d'aptitude technique (EAT), options danse classique, contemporaine et jazz, pour les candidats domiciliés dans les régions d'Outre-mer,

Décide :

Art. 1^{er}. - Les jurys des épreuves de l'examen d'aptitude (EAT), options danse classique, contemporaine et jazz, pour les candidats domiciliés dans les régions d'Outre-mer qui se dérouleront au Centre culturel Sonis Guadeloupe le 31 octobre 2019, sont composés comme suit :

* Classique + Contemporain :

- M^{me} Émilie Krieger, Présidente ;

- M^{me} Agnès Bretel titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse.

* Jazz :

- M. Bernard Kesch, personnalité qualifiée.

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre et par délégation :
L'adjointe au sous-directeur de l'emploi,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Florence Touchant

Arrêté du 27 septembre 2019 portant classement du conservatoire à rayonnement communal de Trappes.

Le ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'école municipale de musique et de danse, 4, rue des Fermes, Rond-point Nelson-Mandela, 78190 Trappes, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Art. 2. - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,
Bertrand Munin

Décision du 30 septembre 2019 portant l'intérim des fonctions de directrice du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris.

La directrice générale de la création artistique,

Vu le décret n° 2009-201 du 18 février 2009 portant statut des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon, notamment son article 13 ;

Vu le décret n° 2002-1035 du 1^{er} septembre 2010 modifié relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certaines des établissements publics de l'Etat, notamment sur son article 6,

Décide :

Art. 1^{er}. - M^{me} Anne-Marie Le Guevel, inspectrice générale des affaires culturelles, est chargée de l'intérim des fonctions de directrice de l'établissement à compter du 1^{er} octobre 2019.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

La directrice générale de la création artistique,
Sylviane Tarsot-Gillery

**MÉDIAS ET INDUSTRIES
CULTURELLES - AUDIOVISUEL,
CINÉMATOGRAPHIE, PRESSE ET
MULTIMÉDIA**

Arrêté du 30 août 2019 portant nomination à la commission de classification des œuvres cinématographiques.

Le ministre de la Culture,

Vu le Code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L. 211-1 et R. 211-29 à R. 211-35 ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2019 portant nomination des membres de la commission de classification des œuvres cinématographiques,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M^{me} Camille Debeugny est nommée, pour la durée du mandat restant à courir, membre suppléant de la commission de classification des œuvres cinématographiques, au titre du collège des administrations, en tant que représentante du ministre chargé de la famille, en remplacement de M^{me} Dominique Terrasson.

Art.2. - M^{me} Sara Lehberger est nommée, pour la durée du mandat restant à courir, membre titulaire de la commission de classification des œuvres cinématographiques, au titre du collège des experts, en tant que membre désigné sur proposition du Défenseur des droits, en remplacement de M^{me} Geneviève Avenard.

Art. 3. - M. Ken Okada et M^{me} Marie-Claire Porcedo sont nommés, pour la durée du mandat restant à courir, membres suppléants de la commission de classification des œuvres cinématographiques, au titre du collège des experts, en tant que membres désignés sur proposition du Défenseur des droits, en remplacement de M. Pierre-Antoine Cazau et de M^{me} Sara Lehberger.

Art. 4. - M^{me} Amanda Brossard est nommée, pour la durée du mandat restant à courir, membre suppléant de la commission de classification des œuvres cinématographiques, au titre du collège du jeune public, en tant que membre désigné sur proposition du ministre chargé de la famille, en remplacement de M^{me} Zoé Bernon.

Art. 5. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Le ministre de la Culture,
Pour le ministre et par délégation :
Le président du Centre national du cinéma et de l'image animée,
Dominique Boutonnat

Arrêté du 2 septembre 2019 portant nomination à la commission de classification des œuvres cinématographiques.

Le ministre de la Culture,

Vu le Code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L. 211-1 et R. 211-29 à R. 211-35 ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2019 portant nomination des membres de la commission de classification des œuvres cinématographiques,

Arrête :

Article 1^{er}. - M. Matthieu Reul est nommé, pour la durée du mandat restant à courir, membre suppléant de la commission de classification des œuvres cinématographiques, au titre du collège des administrations, en tant que représentant du ministre de la Justice, en remplacement de M. Nicolas Hennebelle.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Le ministre de la Culture,
Pour le ministre et par délégation :
Le président du Centre national du cinéma et de l'image animée,
Dominique Boutonnat

PATRIMOINES - ARCHÉOLOGIE

Décision n° 2019-Pdt/19/035 du 27 septembre 2019 portant délégation de signature aux directeurs et chefs de service du siège et à leurs adjoints de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Le président,

Vu le Code du patrimoine et notamment ses articles L. 523-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2002-450 du 2 avril 2002 modifié portant dispositions applicables aux agents de l'Institut national de recherches archéologiques préventives ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-1126 du 11 août 2016 portant modification des statuts de l'Institut national de recherches archéologiques préventives ;

Vu le décret du 27 décembre 2017 portant nomination du président de l'Institut national de recherches archéologiques préventives,

Décide :

Titre I - Direction scientifique et technique

Art. 1^{er}. - Délégation est donnée à M. Marc Bouiron, directeur scientifique et technique, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 20 000 € HT s'inscrivant dans le cadre de marchés publics à bons de commande et relevant du budget alloué à la direction scientifique et technique ;

- les ordres de mission relatifs aux déplacements des agents de l'institut placés sous l'autorité du directeur scientifique et technique, à l'exception de ceux relatifs à des déplacements en dehors de la métropole ou à l'étranger ;

- les états de frais et les demandes de remboursement de frais des agents de l'institut placés sous l'autorité du directeur scientifique et technique ainsi que ceux des membres du conseil scientifique, à l'exception de ceux relatifs à des déplacements en dehors de la métropole ou à l'étranger ;

- les certificats administratifs ;

- les décisions de prise en charge des déplacements des personnalités extérieures à l'institut invitées par le président ou le directeur scientifique et technique à se déplacer dans le cadre des activités scientifiques et techniques de l'institut.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Bouiron, directeur scientifique et technique, délégation est donnée à M^{me} Giulia de Palma, directrice adjointe en charge de la recherche et de la valorisation scientifique, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les mêmes documents que ceux mentionnés à l'article 1^{er} ci-dessus.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Bouiron, directeur scientifique et technique, délégation est donnée à M. Richard Cottiaux, directeur adjoint en charge de l'activité opérationnelle et

méthodes, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les mêmes documents que ceux mentionnés à l'article 1^{er} ci-dessus.

Titre II - Direction de l'administration et des finances

Art. 4. - Délégation est donnée à M^{me} Corinne Curti, directrice de l'administration et des finances, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, tous actes et décisions afférents aux attributions du président de l'institut énumérées aux paragraphes 3^o, à l'exclusion de la nomination des ordonnateurs secondaires et des ordonnancements imputables sur l'enveloppe « personnel » inscrite au budget voté de l'établissement ainsi que des dépenses de fonctionnement relatives à la gratification des stagiaires et de leurs indemnités de frais de transports, 8^o, 10^o et 11^o de l'article R. 545-32 du Code du patrimoine.

Art. 5. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Corinne Curti, directrice de l'administration et des finances, délégation est donnée à M^{me} Christiane Berthot, directrice de l'administration et des finances adjointe, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les mêmes documents que ceux mentionnés à l'article 4 ci-dessus.

Art. 6. - Délégation est donnée, sous l'autorité de M^{me} Corinne Curti, directrice de l'administration et des finances, à M^{me} Nathalie Lejeune, chef du service de l'exécution budgétaire, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les titres de recette ;
- les actes de liquidation et de mandatement en dépense ;
- tous documents comptables en recette et en dépense ;
- tous ordres de reversement.

Art. 7. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Nathalie Lejeune, chef du service de l'exécution budgétaire, délégation est donnée à M^{me} Nacira Bellahouel, adjointe au chef du service de l'exécution budgétaire - responsable du pôle recettes et à M. Mohamed El Marzouki, adjoint au chef du service de l'exécution budgétaire - responsable du pôle dépenses, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de leurs attributions les mêmes documents que ceux mentionnés à l'article 6 ci-dessus.

Art. 8. - Délégation est donnée, sous l'autorité de M^{me} Corinne Curti, directrice de l'administration et

des finances, à M^{me} Sophie Chevrolle, chef du service de la politique des achats, des marchés publics et de la relation client, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- le cahier du registre des dépôts ;
- les procès-verbaux d'ouverture des candidatures et des offres ;
- les décisions de sélection de candidatures et d'admission des offres ;
- les correspondances administratives dans le cadre des procédures de mise en concurrence prévues par le Code des marchés publics, à l'exception des courriers d'envoi à l'autorité chargée du contrôle financier ;
- les certificats administratifs ;
- les bons de commande passés pour l'application des marchés publics de réalisation de prestations de services juridiques (assistance, conseil juridique et représentation en justice) dans le cadre du contentieux des marchés publics ;
- les copies certifiées conformes.

Art. 9. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Sophie Chevrolle, chef du service de la politique des achats, des marchés publics et de la relation client, délégation est donnée à M^{me} Isabelle Delhumeau, chargée des marchés publics, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- le cahier du registre des dépôts ;
- les procès-verbaux d'ouverture des candidatures et des offres ;
- les décisions de sélection de candidatures et d'admission des offres ;
- les correspondances administratives dans le cadre des procédures de mise en concurrence prévues par le code des marchés publics, à l'exception des courriers d'envoi à l'autorité chargée du contrôle financier ;
- les certificats administratifs ;
- les copies certifiées conformes.

Art. 10. - Délégation est donnée, sous l'autorité de M^{me} Corinne Curti, directrice de l'administration et des finances, à M^{me} Cyrielle Delcourt-Marois, chef du service des affaires générales et immobilières, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les actes d'achat dont le montant est inférieur à 2 000 € HT ;
- les actes de liquidation et de mandatement en dépense ;
- les titres de recette ;

- tous ordres de reversement ;
- tous documents comptables en dépense.

Art. 11. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Cyrielle Delcourt-Marois, chef du service des affaires générales et immobilières, délégation est donnée à M^{me} Geneviève Ghozlan, responsable du pôle baux, assurances et travaux, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les mêmes documents que ceux mentionnés à l'article 10 ci-dessus.

Art. 12. - Délégation est donnée, sous l'autorité de M^{me} Corinne Curti, directrice de l'administration et des finances, à M^{me} Marie-Christine Billia-Kali, chef du service des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les actes d'achat, s'inscrivant dans le cadre du budget alloué au service des affaires juridiques, dont le montant est inférieur à 20 000 € HT ;
- les copies certifiées conformes ;
- les certificats administratifs.

Titre III - Direction des ressources humaines

Art. 13. - Délégation est donnée à M^{me} Marie Borgeot, directrice des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- I - les actes relatifs aux ordonnancements imputables sur l'enveloppe du personnel ;
- les décisions relatives aux événements de carrière et à l'affectation des agents, à l'exception de tout courrier ou décision affectant l'entrée ou la sortie d'agents des effectifs de l'établissement ou leur réintégration ;
- les certificats et attestations relatifs à la situation des agents ;
- les actes relatifs à la paie des personnels et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi, ainsi que le règlement des organismes sociaux ;
- tout acte juridique relatif à la formation des agents de l'institut et les conventions correspondantes avec les organismes de formation ;
- les conventions de mise à disposition des agents de l'institut telles que définies à l'article 25 du décret du 2 avril 2002 susvisé, ainsi que les conventions de détachement et de mise à disposition concernant des personnels extérieurs accueillis par l'institut ;
- les décisions d'attribution de secours individuels ;
- les décisions relatives aux prestations sociales ;
- les actes relatifs à la prévention (hygiène et sécurité, médecine de prévention) ;
- les décisions relatives à l'exercice du droit syndical ;

- les ordres de mission afférents aux agents de l'institut placés sous l'autorité de la directrice des ressources humaines et aux représentants du personnel, ainsi que les états de frais et les demandes de remboursement de frais de ces agents, à l'exception de ceux relatifs à des déplacements en dehors de la métropole ou à l'étranger ;

- les ordres de mission, les états de frais et les demandes de remboursement des agents et des personnalités invitées à l'occasion de leurs déplacements, dès lors que ceux-ci sont organisés et pris en charge par la direction des ressources humaines, à l'exception de ceux relatifs à des déplacements en dehors de la métropole ou à l'étranger ;

- et, généralement toutes autres pièces relatives à la gestion des ressources humaines, dans les limites susvisées.

II - Par délégation du président, la directrice des ressources humaines procède à l'ordonnancement des dépenses et recettes imputables sur l'enveloppe « personnel » inscrite au budget voté de l'établissement.

Art. 14. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Marie Borgeot, directrice des ressources humaines, délégation est donnée à M^{me} Aude Girard, directrice des ressources humaines adjointe par intérim, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les mêmes documents que ceux mentionnés à l'article 13 ci-dessus.

Art. 15. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Marie Borgeot, directrice des ressources humaines, et de M^{me} Aude Girard, directrice des ressources humaines adjointe par intérim, délégation est donnée à M^{me} Nathalie Mauger, chef du service du développement des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- tout acte juridique relatif à la formation des agents de l'institut et les conventions correspondantes avec les organismes de formation ;
- tout acte juridique relatif aux moyens de recrutement de l'institut ;
- les attestations et pièces relatives à la gestion courante des recrutements, de la mobilité et de la formation ;
- les ordres de mission, les états de frais et les demandes de remboursement des agents et des personnalités invitées à l'occasion de leurs déplacements, dès lors que ceux-ci sont organisés et pris en charge par la direction des ressources humaines.

Art. 16. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Marie Borgeot, directrice des ressources humaines, et de M^{me} Aude Girard, directrice des

ressources humaines adjointe par intérim, délégation est donnée à M^{me} Nathalie Rouxel, chef du service de l'action sociale, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les décisions d'attribution de secours individuels dont le montant est inférieur ou égal à 2 000 € HT.

Titre IV - Direction du développement culturel et de la communication

Art. 17. - Délégation est donnée à M^{me} Thérésia Duvernay, directrice du développement culturel et de la communication, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 € HT s'inscrivant dans le cadre de marchés publics à bons de commande et relevant du budget alloué à la direction du développement culturel et de la communication ;

- les actes d'engagement juridique passés par l'institut pour répondre aux besoins de la direction du développement culturel et de la communication, d'un montant inférieur à 10 000 € HT, concernant notamment les commandes - hors marché à bons de commande - ou les marchés et ordres de service ;

- les ordres de mission ponctuels relatifs aux déplacements des agents de l'institut placés sous l'autorité de la directrice du développement culturel et de la communication, à l'exception de ceux relatifs à des déplacements en dehors de la métropole ou à l'étranger, ainsi que les états de frais et les demandes de remboursement de frais de ces agents, à l'exception de ceux relatifs à des déplacements en dehors de la métropole ou à l'étranger ;

- les certificats administratifs ;

- les autorisations de prises de vues photographiques et de tournage d'importance nationale, ainsi que les autorisations relatives à l'utilisation de photographies ou films dont l'institut est titulaire des droits ;

- les contrats portant cession de droits d'auteur au profit de l'institut, pour tout montant ;

- les conventions et contrats de coproduction audiovisuelle qui prévoient un apport de l'institut dont le montant est inférieur à 10 000 € HT ;

- les conventions et contrats de coédition scientifique et grand public qui prévoient un apport de l'institut dont le montant est inférieur à 10 000 € HT.

Art. 18. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Thérésia Duvernay, directrice du développement culturel et de la communication, délégation est donnée à M^{me} Laure Bromberger, directrice adjointe du développement culturel et de la communication, à

l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les mêmes documents que ceux mentionnés à l'article 17 ci-dessus.

Art. 19. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Thérésia Duvernay, directrice du développement culturel et de la communication et de M^{me} Laure Bromberger, directrice adjointe du développement culturel et de la communication, délégation est donnée à M. Vincent Charpentier, chef du service presse et médias, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les mêmes documents que ceux mentionnés à l'article 17 ci-dessus.

Titre V - Direction des systèmes d'information

Art. 20. - Délégation est donnée à M. Bernard Pinglier, directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 20 000 € HT s'inscrivant dans le cadre de marchés publics à bons de commande et relevant du budget alloué à la direction des systèmes d'information ;

- les ordres de mission relatifs aux déplacements des agents de l'institut placés sous l'autorité du directeur des systèmes d'information, à l'exception de ceux relatifs à des déplacements en dehors de la métropole, ainsi que les états de frais et les demandes de remboursements de frais de ces agents ;

- les actes d'engagement juridique passés par l'institut pour répondre aux besoins de la direction des systèmes d'information, d'un montant inférieur à 20 000 € HT, concernant notamment les commandes - hors marché à bons de commande - ou les marchés et ordres de service ;

- les certificats administratifs.

Titre VI - Ingénieur sécurité prévention

Art. 21. - Délégation est donnée à M^{me} Laure Le Douce, ingénieur sécurité prévention, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les plans de prévention prévus aux articles L. 4511-1 et R. 4511-1 et suivants du Code du travail et applicables aux entreprises appelées à réaliser des prestations pour l'institut, dans ses locaux.

Art. 22. - La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Art. 23. - Les délégataires sont chargés de l'exécution de la présente décision, chacun pour leur domaine

de compétence, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et sur le site internet de l'institut.

Le président,
Dominique Garcia

PATRIMOINES - MONUMENTS HISTORIQUES

Convention de mécénat du 20 juin 2019 entre la Fondation du patrimoine et M. Philippe Gouze, propriétaire d'un immeuble sis 2, rue de l'Église à Puichéric (11700).

Convention entre :

- M. Philippe Gouze, personne physique, domiciliée 2, rue de l'église, 11700 Puichéric, propriétaire d'un immeuble inscrit en totalité au titre des monuments historiques, ci-dessous dénommé « le propriétaire »
et

- la Fondation du patrimoine, ayant son siège social au n° 153 *bis*, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine et représentée par sa directrice générale Célia Vérot.

Préambule

L'article 10 de la loi de finances pour 2007 (loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006) étend le bénéfice de la réduction d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés prévue respectivement aux articles 200 et 238 *bis* du Code général des impôts (CGI) aux dons versés à la Fondation du patrimoine en vue de subventionner la réalisation de travaux sur un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques privés.

La Fondation du patrimoine délivre pour le bénéfice de la réduction d'impôt, l'attestation prévue au 5 de l'article 200 du CGI.

Dans le cadre de la mise en place de ce dispositif les parties ont décidé de conclure une convention conformément aux articles L. 143-2-1 et L.143-15 du Code du patrimoine.

Art. 1^{er}. - Immeuble objet de la convention

Le propriétaire dispose d'un immeuble inscrit en totalité au titre des monuments historiques sis à l'adresse suivante : 2, rue de l'Église, 11700 Puichéric.

Cet immeuble a fait l'objet d'une décision d'inscription totale au titre des monuments historiques en date du

3 octobre 2013, dont copie est jointe à la présente convention.

Art. 2. - Nature des travaux

Conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2008-195 du 27 février 2008 pris pour l'application des articles L. 143-2-1 et L. 143-15 du Code du patrimoine, le propriétaire fournit en annexe 1 de la présente le descriptif détaillé des travaux de restauration, de conservation ou d'accessibilité envisagés sur l'immeuble ainsi que l'estimation de leur coût, l'échéancier de réalisation des travaux et les entreprises qui les réaliseront.

S'agissant des édifices classés au titre des monuments historiques, ce descriptif est accompagné de la copie de l'autorisation de travaux délivrée par le préfet de région ou à défaut de la copie du récépissé délivré par le préfet de région accusant réception du dépôt de la demande d'autorisation de travaux auprès de l'UDAP conformément à l'article 20 du décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

S'agissant des immeubles inscrits au titre des monuments historiques :

- lorsque les travaux sont autres que, d'une part des travaux d'entretien ou de réparation ordinaires qui sont dispensés de toute formalité et d'autre part des constructions ou travaux mentionnés au deuxième alinéa de l'article L. 621-27 du Code du patrimoine, ce descriptif est accompagné de la copie de la déclaration de travaux auprès de l'UDAP ;

- lorsque les travaux prévus sont soumis à permis de construire, à permis de démolir, à permis d'aménager ou à déclaration préalable, le descriptif devra être accompagné de la décision accordant le permis ou la décision de non-opposition ou à défaut la copie du récépissé accusant réception de la demande d'autorisation de travaux.

Si le dossier est évoqué par le ministre, le propriétaire joint à la présente copie de la décision d'évocation.

Le demandeur déclare sous son entière responsabilité que les travaux objet de la présente convention portent sur des parties classées ou inscrites de l'immeuble, ou sur des parties dont le maintien en bon état est nécessaire à la conservation des parties classées ou inscrites.

Art. 3. - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de la date de sa signature étant précisé qu'en tout état de cause la Fondation

du patrimoine ne pourra collecter les dons de donateurs personnes physiques ou morales au-delà du 31 décembre de l'année au titre de laquelle les travaux ont été achevés.

Le propriétaire s'engage à informer la Fondation du patrimoine de la date d'achèvement des travaux dans le mois qui suit cette date et à lui remettre la copie du procès-verbal de réception des travaux dès qu'il sera en sa possession.

Toute prorogation ou modification de la présente convention fera l'objet d'un accord exprès entre les parties, par voie d'avenant.

Art. 4. - Clause d'exclusivité

Pendant toute la durée de la présente convention, le propriétaire s'engage à ne pas signer ou à ne pas avoir signé, avec un autre partenaire, une autre convention similaire conclue en application de l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine, publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture, et portant sur le projet objet de la présente convention.

En cas de non-respect de la clause prévue au précédent alinéa, la présente convention est alors résiliée de plein droit selon les modalités prévues à l'article 10 ci-après.

Le propriétaire s'engage par ailleurs à ne pas mettre en place une campagne de dons en ligne avec un autre partenaire pour financer les travaux objets des présentes. En cas de non-respect de cette clause, la présente convention est résiliée de plein droit conformément aux dispositions de l'article 10 ci-après.

Art. 5. - Financement

Le plan de financement prévisionnel est joint en annexe II de la présente convention. Ce plan de financement pourra faire l'objet de modifications avec l'accord de la Fondation du patrimoine. Seules les modifications concernant le montant des subventions publiques ou les emprunts obtenus entraîneront la production d'un avenant.

Le propriétaire précise avoir été informé que les éventuels mécènes personnes physiques ou morales ne devront avoir aucun lien direct ou indirect de nature capitalistique, économique ou familiale avec lui-même.

Art. 6. - Affectation des dons

Les fonds recueillis par la Fondation du patrimoine seront affectés au financement des travaux prévus par la présente convention déduction faite de 5 % de frais de gestion prélevés sur le montant des dons.

Le propriétaire s'engage à affecter la totalité des sommes qui lui sont reversées par la Fondation du patrimoine au financement des travaux prévus par la présente convention.

Les donateurs ne peuvent affecter leurs dons au projet objet de la convention qu'à partir de sa publication.

Si le projet de restauration n'aboutissait pas ou si le montant des dons collectés devait être supérieur à la part de financement restant à la charge du propriétaire, les parties conviennent d'ores et déjà d'affecter l'excédent des dons perçus à un autre projet de restauration d'un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques faisant l'objet d'une convention similaire. À défaut d'accord entre les parties dans un délai de 6 mois, il revient à la Fondation du patrimoine de décider unilatéralement de l'affectation des dons restants à un ou des projets faisant l'objet d'une convention similaire.

Art. 7. - Modalités de versement des fonds collectés

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au propriétaire les sommes ainsi recueillies, nettes des frais de gestion, à la fin de la totalité des travaux et sur présentation :

- des factures acquittées relatives aux devis présentés initialement ;
- d'un plan de financement définitif global en fin de travaux signés par le propriétaire ;
- d'un jeu de photographies numériques de qualité du bien restauré.

Ces versements ne pourront excéder le solde ouvert à mécénat tel que défini en annexe II.

Seuls les devis et factures validés par le maître d'œuvre ouvriront le droit au versement des dons par la fondation au profit du propriétaire.

Dans le cas où les reversements de la Fondation du patrimoine excèderaient le solde ouvert à mécénat définitif, le propriétaire se verra notifier un ordre de reversement de l'excédent perçu. Les parties conviendront d'affecter l'excédent des dons perçus à un autre projet de restauration d'un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques ou ayant obtenu le label de la Fondation du patrimoine faisant l'objet d'une convention similaire. À défaut d'accord entre les parties dans un délai de 6 mois, il revient à la Fondation du patrimoine de décider unilatéralement de l'affectation des dons restants à un ou des projets faisant l'objet d'une convention similaire.

Art. 8. - Engagements des propriétaires**8-1. - Engagement de conservation de l'immeuble**

Conformément à l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine, le propriétaire s'engage à : conserver l'immeuble pendant au moins dix ans à compter de la date d'achèvement des travaux. Lorsque l'immeuble est détenu par une société, les porteurs de parts doivent également s'engager à conserver la totalité de leurs titres pendant la même durée. Cet engagement fait obstacle à la vente de l'immeuble, au démembrement de sa propriété (sauf pour cause de transmission à titre gratuit), à son échange, à son apport en société, à la cession de droits indivis. En cas de transmission à titre gratuit, les héritiers, légataires ou donataires peuvent reprendre collectivement les engagements des premiers associés pour la durée restant à courir. En cas de donation portant sur des parts sociales, cette faculté de reprise sera ouverte au donataire.

8-2. - Engagement d'ouverture au public

Conformément à l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine et à l'article 2 du décret n° 2008-195 du 27 février 2008 susmentionné, le propriétaire s'engage à :

- Dans le cas où les parties protégées qui font l'objet des travaux décrits en annexe I ne seraient pas visibles depuis la voie publique (notion définie au BOI-RFPI-SPEC-30-10-20120912), à les ouvrir au public dans les conditions fixées par l'article 2 du décret du 27 février 2008, soit cinquante jours par an dont vingt-cinq jours non ouvrables au cours des mois d'avril à septembre inclus, soit quarante jours par an pendant les mois de juillet, août et septembre. Le propriétaire devra en aviser la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) chaque année avant le 31 janvier, par lettre recommandée. Pour ce faire, le propriétaire devra fournir chaque année, copie à la Fondation du patrimoine, de la déclaration d'ouverture au public de son immeuble adressée au délégué régional du tourisme tel que prévu à l'article 17 *quater* de l'annexe IV au CGI.

Lorsqu'une ou plusieurs conventions portant sur l'organisation de visites de l'immeuble par des groupes d'élèves de l'enseignement primaire ou secondaire, des groupes d'enfants mineurs encadrés par des structures d'accueil collectif à caractère éducatif mentionnées à l'article L.227-4 du Code de l'action sociale et des familles, ou des groupes d'étudiants de l'enseignement supérieur, sont conclues entre le propriétaire et les établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat d'association avec l'État ou les structures précitées, cette durée minimale d'ouverture au public

peut être réduite, dans la limite de dix jours par année civiles, du nombre de jours au cours desquels l'immeuble fait l'objet, entre le 1^{er} septembre de l'année précédente et le 31 août, de telles visites, sous réserve que celles-ci comprennent chacune au moins vingt participants.

Il est admis que la condition d'ouverture au public ne soit pas satisfaite l'année au cours de laquelle les travaux sont achevés, si la date d'achèvement est postérieure au 1^{er} avril.

En outre, le propriétaire doit, sur demande des services chargés des monuments historiques, participer aux opérations organisées à l'initiative du ministère chargé de la culture ou coordonnées par lui et destinées à promouvoir la connaissance et la valorisation du patrimoine auprès du public.

Art. 9. - Élection de domicile

Les parties déclarent élire domicile en leurs adresses respectives, telles que mentionnées ci-dessus. En cas de changement d'adresse, la partie concernée devra en aviser l'autre partie, par lettre recommandée, afin que les notifications puissent lui être valablement faites ultérieurement à cette nouvelle adresse.

Toute notification en vertu des présentes devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse de la partie concernée telle qu'indiquée en tête des présentes ou telle que notifiée par la suite par ladite partie.

Art. 10. - Inexécution des obligations

En cas d'inexécution par l'une des parties de ses obligations en vertu des présentes et, à défaut d'y avoir remédié dans les trente jours suivant une mise en demeure par lettre recommandée, l'autre partie pourra résilier de plein droit la présente convention par lettre recommandée sans autre formalité. Cette résiliation prendra effet dix jours après sa notification et ne fera pas échec à une demande de dommages intérêts en réparation du préjudice subi.

En cas de non-respect des engagements de conservation de l'immeuble ou d'ouverture au public ou d'utilisation de la subvention pour un objet autre que celui pour lequel elle a été versée le propriétaire est tenu de reverser à la Fondation du patrimoine le montant de la subvention, réduit d'un abattement de 10 % pour chaque année, au-delà de la cinquième, au cours de laquelle les engagements ont été respectés. Les sommes restituées seront réaffectées conformément au 2 *bis* de l'article 200 du CGI et du *f* de l'article 238 *bis* du même code.

Art. 11. - Force majeure

Si par suite d'un cas de force majeure, l'une ou l'autre des parties était dans l'impossibilité de remplir ses obligations découlant des présentes, l'exécution de la présente convention serait suspendue pendant la durée de cette force majeure. Chaque partie s'engage à avertir immédiatement son cocontractant de tout événement de force majeure l'affectant.

Au cas où cet événement perdurerait pour une durée supérieure à trois mois, l'autre partie pourra mettre fin à la présente convention de plein droit et avec effet immédiat.

Art. 12. - Litiges

La présente convention est soumise au droit français. Tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation ou son exécution, sera porté devant les juridictions de l'ordre judiciaire du lieu de situation de l'immeuble.

Art. 13. - Dispositions annexes

La Fondation du patrimoine s'engage à remercier par courrier les donateurs et à leur adresser un reçu fiscal.

Le propriétaire s'engage à mettre en place sur le bâtiment la plaque de la fondation et à faire connaître, par tous les moyens les plus appropriés, le soutien du ou des mécènes sauf avis contraire de leur part.

Art. 14. - Autorisation-Cession des droits des photographies

Le propriétaire certifie :

- qu'il est le propriétaire du bien objet de la présente autorisation, conformément aux dispositions prévues à l'article 544 du Code civil ;

- qu'il autorise gracieusement la Fondation du patrimoine dans le cadre exclusif de ses campagnes d'information, de sensibilisation et de communication de ses interventions pour la restauration du patrimoine architectural de proximité, à représenter, reproduire, diffuser, la photographie de leur propriété sur tous supports, notamment papier, télévisuel, électronique, pour une période de dix ans à compter de la date de la première publication ;

- qu'il autorise expressément la Fondation du patrimoine, dans le cadre de l'utilisation pour les besoins de son action de communication de la ou des photographies, que celles-ci soient éventuellement modifiées, recadrées et/ou accompagnées de commentaires écrits conformément aux besoins et nécessités de l'opération.

Conformément à l'article 40 de la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, (modifiée par la loi relative à la protection des données des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 6 août 2004), le propriétaire ou ses ayants droit disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant.

La présente autorisation pourra être dénoncée par le propriétaire de l'immeuble photographié ou ses ayants droit à tout moment, par une demande adressée par lettre recommandée au siège de la Fondation du patrimoine, 153 *bis*, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Art. 15. - Communication du projet sur le site internet de la Fondation du patrimoine : www.fondation-patrimoine.org/

Les propriétaires autorisent la Fondation du patrimoine à communiquer à travers des textes, des photographies et des documents sur le projet de restauration de sauvegarde du patrimoine et à présenter le projet aux potentiels donateurs sur le site internet de la Fondation du patrimoine.

Les dons en ligne seront possibles sur le site de la Fondation du patrimoine.

Dans le cadre de la présente convention, la mise en ligne du projet sur le site internet permettant les dons en ligne, implique la géolocalisation de celui-ci. Par la présente, les propriétaires autorisent cette géolocalisation.

La présente autorisation pourra être dénoncée par les propriétaires de l'immeuble photographié ou ses ayants droit à tout moment, par une demande adressée par lettre recommandée au siège de la Fondation du patrimoine, 153 *bis*, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et libertés » modifiée, le site internet de la Fondation du patrimoine accessible à l'adresse fondation-patrimoine.org a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) sous le n° 764294.

Conformément à loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et libertés » modifiée, les propriétaires ou ses ayants droit disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des données les concernant.

Art. 16. - Publication de la convention

La présente convention sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture. L'existence de cette convention et de sa publication seront mentionnées sur l'affichage de l'autorisation de travaux devant figurer sur le terrain d'assiette de l'immeuble, en application du Code du patrimoine ou du Code de l'urbanisme.

La directrice générale de la Fondation du patrimoine,
Célia Vérot
Le propriétaire,
Philippe Gouze
(Décision du 3 octobre 2013 disponible à la Fondation du patrimoine)

Annexe I : Programme des travaux*** Description et échéancier prévisionnel des travaux**

Nature des travaux	Montant TTC	Entreprises et coordonnées
Consolidation des remparts (maçonneries) Début : Juin 2019 Fin : Octobre 2019	24 105,70 € Date de paiement : octobre 2019	Martin Construction SARL Rue Pierre Andrieu 11700 Puichéric Tél. : 04.68.43.72.52 mél : administration@martin-construction.fr
Total TTC	24 105,70 €	

Annexe II : Plan de financement

	Montant TTC €	%	Date prévisionnelle d'apport des fonds	Modalités de versement
Apports en fonds propres	12 052	50		
Emprunts sollicités et/ou obtenus				
Subventions sollicitées et/ou obtenues	6 026	25		
Financement du solde par le mécénat	6 027,70	25		
Total TTC	24 105,70	100		

Convention de mécénat du 6 août 2019 entre la Fondation du patrimoine et la copropriété 24 quai Lombard à Toulouse, propriétaire d'un immeuble sis 24, quai Lucien-Lombard à Toulouse (31000).

Convention entre :

- la copropriété 24 quai Lombard à Toulouse, représentée par M^{me} Nadège Teulier, personne physique, domiciliée 24, quai Lucien-Lombard, 31000 Toulouse, propriétaire d'un immeuble ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine en date du 18 juillet 2019, ci-dessous dénommé « le propriétaire » et

- la Fondation du patrimoine, ayant son siège social au n° 153 bis, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine et représentée par sa directrice générale Célia Vérot.

Préambule

Conformément aux dispositions des articles 200 et 238 bis du Code général des impôts (CGI), les dons versés à la Fondation du patrimoine en vue de subventionner la réalisation des travaux de conservation et de restauration prévus par les conventions conclues en application de l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires privés des immeubles, ouvrent droit à réduction d'impôt.

Ces conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires privés portent sur les immeubles bâtis classés monuments historiques, inscrits à l'inventaire supplémentaire ou ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine conformément aux dispositions de l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine.

La fondation délivre pour le bénéfice de la réduction d'impôt, l'attestation prévue au 5 de l'article 200 du CGI.

Dans le cadre de la mise en place de ce dispositif les parties ont décidé de conclure une convention conformément à l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine.

Art. 1^{er}. - Immeuble objet de la convention

Le propriétaire dispose d'un immeuble ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine sis à l'adresse suivante : 24, quai Lucien-Lombard, 31000 Toulouse.

Cet immeuble a fait l'objet d'une décision d'octroi de label en date du 18 juillet 2019 dont copie est jointe à la présente convention.

Art. 2. - Nature des travaux

Conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2008-195 pris pour l'application de l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine et relatif aux conventions conclues avec

la Fondation du patrimoine et certaines fondations ou associations en faveur de la restauration de monuments historiques privés ou ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine, le propriétaire a fourni les éléments suivants figurant en annexe I de la présente :

- le descriptif détaillé des travaux de restauration et de conservation des immeubles, conformément à la décision d'octroi de label en date du 18 juillet 2019 ;
- l'estimation du coût desdits travaux ;
- l'échéancier de réalisation et de paiement desdits travaux ;
- les coordonnées des entreprises qui réaliseront lesdits travaux.

Art. 3. - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de cinq années civiles à compter de la date d'octroi du label de la Fondation du patrimoine pour les travaux objets de la présente, étant précisé qu'en tout état de cause, la Fondation du patrimoine ne pourra collecter les dons de donateurs personnes physiques ou morales au-delà du 31 décembre de l'année au titre de laquelle les travaux ont été achevés.

Le propriétaire s'engage à informer la fondation de la date d'achèvement des travaux dans le mois qui suit cette date et à lui remettre copie des factures acquittées dès qu'elles seront en leur possession.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un accord exprès entre les parties, par voie d'avenant.

Art. 4. - Clause d'exclusivité

Pendant toute la durée de la présente convention, le propriétaire s'engage à ne pas signer ou à ne pas avoir signé, avec un autre partenaire, une autre convention similaire conclue en application de l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine, publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture, et portant sur le projet objet de la présente convention.

En cas de non-respect de la clause prévue au précédent alinéa, la présente convention est alors résiliée de plein droit selon les modalités prévues à l'article 9 ci-après.

Le propriétaire s'engage par ailleurs à ne pas mettre en place une campagne de dons en ligne avec un autre partenaire pour financer les travaux objets des présentes. En cas de non-respect de cette clause, la présente convention est résiliée de plein droit conformément aux dispositions de l'article 9 ci-après.

Art. 5. - Financement

Le propriétaire a fourni les éléments suivants figurant en annexe II de la présente :

- le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux mentionnés à l'article 2 ;
- les dates, le montant et les conditions de versement des subventions.

Le plan de financement prévisionnel pourra faire l'objet de modifications avec l'accord de la Fondation du patrimoine. Seules les modifications concernant le montant des subventions obtenues entraîneront la production d'un avenant.

Le propriétaire précise avoir été informé que les éventuels mécènes personnes physiques ou morales ne devront avoir aucun lien direct ou indirect de nature capitalistique, économique ou familiale avec eux-mêmes.

Art. 6. - Affectation des dons

Les fonds recueillis par la fondation seront affectés au financement des travaux prévus par la présente convention déduction faite de 5 % de frais de gestion prélevés sur le montant des dons.

Le propriétaire s'engage à affecter la totalité des sommes qui lui sont reversées par la fondation au financement des travaux prévus par la présente convention.

Les donateurs ne peuvent affecter leurs dons au projet objet de la présente convention qu'à partir de sa publication au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Art. 7. - Modalités de versement des fonds collectés

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au propriétaire les sommes ainsi recueillies, nettes des frais de gestion, à la fin des travaux, si ceux-ci ont été réalisés conformément au programme de restauration labélisé, sur présentation :

- des factures acquittées relatives aux devis présentés initialement ;
- d'un plan de financement définitif ;
- d'un jeu de photographies numériques de qualité du bien restauré, accompagné des crédits photographiques afférents.

La conformité des travaux est certifiée par une attestation délivrée par la fondation à la fin des travaux dans le cadre de l'octroi du label de la fondation.

Ces versements ne pourront excéder le solde ouvert à mécénat tel que défini en annexe II.

Seuls les devis et factures validés par la Fondation du patrimoine et l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ouvriront le droit au versement des dons par la fondation au profit du propriétaire.

Dans le cas où le montant des dons collectés devait être supérieur à la part de financement restant à la charge du propriétaire en fin de travaux, ou si le propriétaire ne réalisait qu'une partie des travaux mentionnés dans la présente convention, ou si les travaux réalisés ne faisaient l'objet que d'une conformité partielle de la fondation, cette dernière reversera les fonds au propriétaire au regard du montant des factures acquittées conformes aux devis présentés initialement et dans la limite du solde ouvert à mécénat sur ces travaux spécifiques.

Les parties conviennent alors d'affecter les fonds éventuels restants à un autre projet de restauration d'un immeuble labélisé par la Fondation du patrimoine, classé, ou inscrit au titre des monuments historiques faisant l'objet d'une convention similaire. À défaut d'accord entre les parties dans un délai de 6 mois, il revient à la fondation de décider unilatéralement de l'affectation des fonds restants à un ou des projets faisant l'objet d'une convention similaire.

Si aucun des travaux n'était réalisé durant la durée de validité de la présente convention, ou si les travaux réalisés faisaient l'objet d'une non-conformité totale de la fondation, la présente convention serait résiliée de plein droit. Il revient alors à la fondation de décider unilatéralement de l'affectation des dons collectés à un ou des projets faisant l'objet d'une convention similaire.

Art. 8. - Élection de domicile

Les parties déclarent élire domicile en leurs adresses respectives, telles que mentionnées ci-dessus. En cas de changement d'adresse, la partie concernée devra en aviser l'autre partie, par lettre recommandée, afin que les notifications puissent lui être valablement faites ultérieurement à cette nouvelle adresse.

Toute notification en vertu des présentes devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse de la partie concernée telle qu'indiquée en tête des présentes ou telle que notifiée par la suite par ladite partie.

Art. 9. - Inexécution des obligations

En cas d'inexécution par l'une des parties de ses obligations en vertu des présentes et, à défaut d'y avoir remédié dans les trente jours suivant une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, l'autre partie pourra résilier de plein droit la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception sans autre formalité. Cette résiliation prendra effet dix jours après sa notification et ne fera pas échec à une demande de dommages intérêts en réparation du préjudice subi.

Les fonds collectés sont alors reversés au propriétaire sur présentation des factures déjà acquittées ayant fait l'objet d'une conformité de la fondation. Si aucune facture conforme n'a encore été acquittée au moment de la résiliation, ou en cas de reliquat, les fonds sont reversés d'un commun accord entre les parties à un autre projet de restauration d'un immeuble labélisé par la Fondation du patrimoine, classé ou inscrit au titre des monuments historiques faisant l'objet d'une convention similaire. À défaut d'accord entre les parties dans un délai de six mois à compter de la résiliation, il revient à la fondation de décider unilatéralement de la nouvelle affectation des fonds à un ou des projets faisant l'objet d'une convention similaire.

En cas d'utilisation des fonds reversés pour un objet autre que celui pour lequel ils ont été versés, le propriétaire est tenu de reverser à la fondation le montant indûment utilisé.

Dans cette hypothèse, il revient à la Fondation du patrimoine de décider unilatéralement de l'affectation des fonds reversés à un ou des projets de restauration d'immeubles labélisés par la Fondation du patrimoine, classés ou inscrits au titre des monuments historiques faisant l'objet d'une convention similaire.

Art. 10. - Force majeure

Si par suite d'un cas de force majeure, l'une ou l'autre des parties était dans l'impossibilité de remplir ses obligations découlant des présentes, l'exécution de la présente convention serait suspendue pendant la durée de cette force majeure. Chaque partie s'engage à avertir immédiatement son cocontractant de tout événement de force majeure l'affectant.

Au cas où cet événement perdurerait pour une durée supérieure à trois mois, l'autre partie pourra mettre fin à la présente convention de plein droit et avec effet immédiat. Les fonds collectés sont alors reversés au propriétaire sur présentation des factures déjà acquittées ayant fait l'objet d'une conformité de la fondation. Si aucune facture conforme n'a encore été acquittée au moment de la résiliation, ou en cas de reliquat, les fonds sont reversés d'un commun accord entre les parties à un autre projet de restauration d'un immeuble labélisé par la Fondation du patrimoine, classé ou inscrit au titre des monuments historiques faisant l'objet d'une convention similaire. À défaut d'accord entre les parties dans un délai de six mois à compter de la résiliation, il revient à la fondation de décider unilatéralement de la nouvelle affectation des fonds à un ou des projets faisant l'objet d'une convention similaire.

Art. 11. - Litiges

La présente convention est soumise au droit français. Tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation ou son exécution, sera porté devant les juridictions de l'ordre judiciaire du lieu de situation de l'immeuble.

Art. 12. - Dispositions annexes

La fondation s'engage à remercier par courrier les donateurs et à leur adresser un reçu fiscal.

Le propriétaire s'engage à mettre en place sur le bâtiment la plaque de la fondation et à faire connaître, par tous les moyens les plus appropriés, le soutien du ou des mécènes, sauf avis contraire de leur part.

Art. 13. - Communication du projet sur le site internet de la Fondation du patrimoine (www.fondation-patrimoine.org) et sur tout autre support

Par autorisations en date du 2 mai 2019, le propriétaire a autorisé la Fondation du patrimoine à utiliser les photographies des immeubles et leur a cédé leurs droits d'exploitation, de représentation et de reproduction des photographies sur tous supports pour les besoins de son action de communication pour une durée de 10 années à compter de la première publication.

Dans le cadre de la présente convention, la mise en ligne du projet sur le site internet permettant les dons en ligne, implique la géolocalisation de celui-ci. Par la présente, le propriétaire autorise cette géolocalisation.

La présente autorisation pourra être dénoncée par le propriétaire des immeubles photographiés ou ses ayants droit à tout moment, par une demande adressée par lettre recommandée au siège de la Fondation du patrimoine, 153 bis, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et libertés » modifiée, le site internet de la Fondation du patrimoine accessible à l'adresse fondation-patrimoine.org a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) sous le n° 764294.

Conformément à loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et libertés » modifiée, le propriétaire ou ses ayants droit disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des données les concernant.

Art. 14. - Publication de la convention

La présente convention sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture. L'existence de cette convention et de sa publication sera mentionnée sur l'affichage de l'autorisation de travaux devant figurer sur le terrain d'assiette des immeubles, en application du Code du patrimoine ou du Code de l'urbanisme.

Pour la Fondation du patrimoine :
 La directrice générale,
 Célia Vérot
 Pour la copropriété :
 La représentante,
 Nadège Teulier

(Décision du 18 juillet 2019 disponible à la Fondation du patrimoine)

Annexe I : Programme des travaux*** Description et échéancier prévisionnel des travaux**

Ravalement de la façade et restauration des menuiseries.

Nature des travaux	Montant TTC	Entreprises et coordonnées
Ravalement façade Début : Fin :	44 910 € Date de paiement :	Entreprise Selici Conseil Construction - SCC 18, chemin du Barrus 31180 Rouffiac Tolosan Tél. : 08.92.97.70.99
Menuiseries Début : Fin :	5 808 € Date de paiement :	M.A.2P 22, chemin de Tutelle 81100 Castres Tél. : 05.63.50.28.73 Mél : ma2pcontact@orange.fr
Total TTC	50 718 €	

Annexe II : Plan de financement

	Montant TTC	%	Date prévisionnelle d'apport des fonds	Modalités de versement
Apports en fonds propres	36 279 €	72		
Emprunts sollicités et/ou obtenus	-			
Subventions obtenues	DRAC 10 382 €	20		
Financement du solde par le mécénat	4 057 €	8		
Total TTC	50 718 €	100		

Convention de mécénat du 7 août 2019 entre la Fondation du patrimoine et l'indivision Crézé-Folliot, propriétaire d'un immeuble sis 2, rue du Bac à Bouchemaine (49080).

Convention entre :

- l'indivision Crézé-Folliot, composée de M^{me} Céline Folliot et M. Arthur Crézé, personnes physiques, domiciliée au 2, rue du Bac à Bouchemaine (49080), propriétaire d'un immeuble ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine en date du 2 août 2019, ci-dessous dénommée « les propriétaires »

et

- la Fondation du patrimoine, ayant son siège social au n° 153 *bis*, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine et représentée par sa directrice générale, Célia Vérot.

Préambule

Conformément aux dispositions des articles 200 et 238 *bis* du Code général des impôts (CGI), les dons versés à la Fondation du patrimoine en vue de subventionner la réalisation des travaux de conservation et de restauration prévus par les conventions conclues en application de l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires privés des immeubles, ouvrent droit à réduction d'impôt.

Ces conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires privés portent sur les immeubles bâtis classés monuments historiques, inscrits à l'inventaire supplémentaire ou ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine conformément aux dispositions de l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine.

La fondation délivre pour le bénéfice de la réduction d'impôt, l'attestation prévue au 5 de l'article 200 du CGI.

Dans le cadre de la mise en place de ce dispositif les parties ont décidé de conclure une convention conformément à l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine.

Art. 1^{er}. - Immeuble objet de la convention

Le propriétaire dispose d'un immeuble ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine sis à l'adresse suivante : 2, rue du Bac à Bouchemaine (49080).

Cet immeuble a fait l'objet d'une décision d'octroi de label en date du 2 août 2019 dont copie est jointe à la présente convention.

Art. 2. - Nature des travaux

Conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2008-195 pris pour l'application de l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine et relatif aux conventions conclues avec

la Fondation du patrimoine et certaines fondations ou associations en faveur de la restauration de monuments historiques privés ou ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine, les propriétaires ont fourni les éléments suivants figurant en annexe I de la présente :

- le descriptif détaillé des travaux de restauration et de conservation des immeubles, conformément à la décision d'octroi de label en date du 2 août 2019 ;
- l'estimation du coût desdits travaux ;
- l'échéancier de réalisation et de paiement desdits travaux ;
- les coordonnées des entreprises qui réaliseront lesdits travaux.

Art. 3. - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de cinq années civiles à compter de la date d'octroi du label de la Fondation du patrimoine pour les travaux objets de la présente, étant précisé qu'en tout état de cause, la Fondation du patrimoine ne pourra collecter les dons de donateurs personnes physiques ou morales au-delà du 31 décembre de l'année au titre de laquelle les travaux ont été achevés.

Les propriétaires s'engagent à informer la fondation de la date d'achèvement des travaux dans le mois qui suit cette date et à lui remettre copie des factures acquittées dès qu'elles seront en leur possession.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un accord exprès entre les parties, par voie d'avenant.

Art. 4. - Clause d'exclusivité

Pendant toute la durée de la présente convention, les propriétaires s'engagent à ne pas signer ou à ne pas avoir signé, avec un autre partenaire, une autre convention similaire conclue en application de l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine, publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et portant sur le projet objet de la présente convention.

En cas de non-respect de la clause prévue au précédent alinéa, la présente convention est alors résiliée de plein droit selon les modalités prévues à l'article 9 ci-après.

Les propriétaires s'engagent par ailleurs à ne pas mettre en place une campagne de dons en ligne avec un autre partenaire pour financer les travaux objets des présentes. En cas de non-respect de cette clause, la présente convention est résiliée de plein droit conformément aux dispositions de l'article 9 ci-après.

Art. 5. - Financement

Les propriétaires ont fourni les éléments suivants figurant en annexe II de la présente :

- le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux mentionnés à l'article 2 ;
- les dates, le montant et les conditions de versement des subventions.

Le plan de financement prévisionnel pourra faire l'objet de modifications avec l'accord de la Fondation du patrimoine. Seules les modifications concernant le montant des subventions obtenues entraîneront la production d'un avenant.

Les propriétaires précisent avoir été informés que les éventuels mécènes personnes physiques ou morales ne devront avoir aucun lien direct ou indirect de nature capitalistique, économique ou familiale avec eux-mêmes.

Art. 6. - Affectation des dons

Les fonds recueillis par la fondation seront affectés au financement des travaux prévus par la présente convention déduction faite de 5 % de frais de gestion prélevés sur le montant des dons.

Les propriétaires s'engagent à affecter la totalité des sommes qui leur sont reversées par la fondation au financement des travaux prévus par la présente convention.

Les donateurs ne peuvent affecter leurs dons au projet objet de la présente convention qu'à partir de sa publication au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Art. 7. - Modalités de versement des fonds collectés

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser aux propriétaires les sommes ainsi recueillies, nettes des frais de gestion, à la fin des travaux, si ceux-ci ont été réalisés conformément au programme de restauration labélisé, sur présentation :

- des factures acquittées relatives aux devis présentés initialement ;
- d'un plan de financement définitif ;
- d'un jeu de photographies numériques de qualité du bien restauré, accompagné des crédits photographiques afférents.

La conformité des travaux est certifiée par une attestation délivrée par la fondation à la fin des travaux dans le cadre de l'octroi du label de la fondation.

Ces versements ne pourront excéder le solde ouvert à mécénat tel que défini en annexe II.

Seuls les devis et factures validés par la Fondation du patrimoine et l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ouvriront le droit au versement des dons par la fondation au profit des propriétaires.

Dans le cas où le montant des dons collectés devait être supérieur à la part de financement restant à la charge des propriétaires en fin de travaux, ou si les propriétaires ne réalisaient qu'une partie des travaux mentionnés dans la présente convention, ou si les travaux réalisés ne faisaient l'objet que d'une conformité partielle de la fondation, cette dernière reversera les fonds aux propriétaires au regard du montant des factures acquittées conformes aux devis présentés initialement et dans la limite du solde ouvert à mécénat sur ces travaux spécifiques.

Les parties conviennent alors d'affecter les fonds éventuels restants à un autre projet de restauration d'un immeuble labélisé par la Fondation du patrimoine, classé, ou inscrit au titre des monuments historiques faisant l'objet d'une convention similaire. À défaut d'accord entre les parties dans un délai de 6 mois, il revient à la fondation de décider unilatéralement de l'affectation des fonds restants à un ou des projets faisant l'objet d'une convention similaire.

Si aucun des travaux n'était réalisé durant la durée de validité de la présente convention, ou si les travaux réalisés faisaient l'objet d'une non-conformité totale de la fondation, la présente convention serait résiliée de plein droit. Il revient alors à la fondation de décider unilatéralement de l'affectation des dons collectés à un ou des projets faisant l'objet d'une convention similaire.

Art. 8. - Élection de domicile

Les parties déclarent élire domicile en leurs adresses respectives, telles que mentionnées ci-dessus. En cas de changement d'adresse, la partie concernée devra en aviser l'autre partie, par lettre recommandée, afin que les notifications puissent lui être valablement faites ultérieurement à cette nouvelle adresse.

Toute notification en vertu des présentes devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse de la partie concernée telle qu'indiquée en tête des présentes ou telle que notifiée par la suite par ladite partie.

Art. 9. - Inexécution des obligations

En cas d'inexécution par l'une des parties de ses obligations en vertu des présentes et, à défaut d'y avoir remédié dans les trente jours suivant une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, l'autre partie pourra résilier de plein droit la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception sans autre formalité. Cette résiliation prendra effet dix jours après sa notification et ne fera pas échec à une demande de dommages intérêts en réparation du préjudice subi.

Les fonds collectés sont alors reversés aux propriétaires sur présentation des factures déjà acquittées ayant fait l'objet d'une conformité de la fondation. Si aucune facture conforme n'a encore été acquittée au moment de la résiliation, ou en cas de reliquat, les fonds sont reversés d'un commun accord entre les parties à un autre projet de restauration d'un immeuble labélisé par la Fondation du patrimoine, classé ou inscrit au titre des monuments historiques faisant l'objet d'une convention similaire. À défaut d'accord entre les parties dans un délai de six mois à compter de la résiliation, il revient à la fondation de décider unilatéralement de la nouvelle affectation des fonds à un ou des projets faisant l'objet d'une convention similaire.

En cas d'utilisation des fonds reversés pour un objet autre que celui pour lequel ils ont été versés, les propriétaires sont tenus de reverser à la fondation le montant indûment utilisé.

Dans cette hypothèse, il revient à la Fondation du patrimoine de décider unilatéralement de l'affectation des fonds reversés à un ou des projets de restauration d'immeubles labélisés par la Fondation du patrimoine, classés ou inscrits au titre des monuments historiques faisant l'objet d'une convention similaire.

Art. 10. - Force majeure

Si par suite d'un cas de force majeure, l'une ou l'autre des parties était dans l'impossibilité de remplir ses obligations découlant des présentes, l'exécution de la présente convention serait suspendue pendant la durée de cette force majeure. Chaque partie s'engage à avertir immédiatement son cocontractant de tout événement de force majeure l'affectant.

Au cas où cet événement perdurerait pour une durée supérieure à trois mois, l'autre partie pourra mettre fin à la présente convention de plein droit et avec effet immédiat. Les fonds collectés sont alors reversés aux propriétaires sur présentation des factures déjà acquittées ayant fait l'objet d'une conformité de la fondation. Si aucune facture conforme n'a encore été acquittée au moment de la résiliation, ou en cas de reliquat, les fonds sont reversés d'un commun accord entre les parties à un autre projet de restauration d'un immeuble labélisé par la Fondation du patrimoine, classé ou inscrit au titre des monuments historiques faisant l'objet d'une convention similaire. À défaut d'accord entre les parties dans un délai de six mois à compter de la résiliation, il revient à la fondation de décider unilatéralement de la nouvelle affectation des fonds à un ou des projets faisant l'objet d'une convention similaire.

Art. 11. - Litiges

La présente convention est soumise au droit français. Tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation ou son exécution, sera porté devant les juridictions de l'ordre judiciaire du lieu de situation de l'immeuble.

Art. 12. - Dispositions annexes

La fondation s'engage à remercier par courrier les donateurs et à leur adresser un reçu fiscal.

Les propriétaires s'engagent à mettre en place sur le bâtiment la plaque de la fondation et à faire connaître, par tous les moyens les plus appropriés, le soutien du ou des mécènes, sauf avis contraire de leur part.

Art. 13. - Communication du projet sur le site internet de la Fondation du patrimoine (www.fondation-patrimoine.org) et sur tout autre support

Par autorisations en date du 15 mars 2019, les propriétaires ont autorisé la Fondation du patrimoine à utiliser les photographies des immeubles et leur a cédé leurs droits d'exploitation, de représentation et de reproduction des photographies sur tous supports pour les besoins de son action de communication pour une durée de 10 années à compter de la première publication.

Dans le cadre de la présente convention, la mise en ligne du projet sur le site internet permettant les dons en ligne, implique la géolocalisation de celui-ci. Par la présente, les propriétaires autorisent cette géolocalisation.

La présente autorisation pourra être dénoncée par les propriétaires des immeubles photographiés ou leurs ayants droit à tout moment, par une demande adressée par lettre recommandée au siège de la Fondation du patrimoine, 153 bis, avenue Charles-de-Gaulle, 92200, Neuilly-sur-Seine.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et libertés » modifiée, le site internet de la Fondation du patrimoine accessible à l'adresse fondation-patrimoine.org a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) sous le n° 764294.

Conformément à loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et libertés » modifiée, les propriétaires ou leurs ayants droit disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des données les concernant.

Art. 14. - Publication de la convention

La présente convention sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture. L'existence de cette convention et de sa publication sera mentionnée sur l'affichage de l'autorisation de travaux devant figurer sur le terrain d'assiette des immeubles, en application du Code du patrimoine ou du Code de l'urbanisme.

La directrice générale de la Fondation du patrimoine,
Célia Vérot
L'indivision Crézé-Folliot,
Céline Folliot et Arthur Crézé
(Décision du 2 août 2019 disponible à la Fondation du patrimoine)

Annexe I : Programme des travaux*** Description et échéancier prévisionnel des travaux :**

Restauration des façades est, ouest et nord, zinguerie et changement des persiennes bois.

Nature des travaux	Montant éligible €	Entreprises et coordonnées
Ravalement de façades Début : 15/09/2019 Fin : 2021	67 484 € Date de paiement : 2021	SARL David père et fils 36, domaine des Écots 49070 Saint-Lambert-la-Potherie Tél. : 02.41.48.66.00 Mél : n.david49@orange.fr
Menuiseries Début : 15/09/2019 Fin : 2021	39 709 € Date de paiement : 2021	Ateliers Perrault 30, rue Sébastien Cady CS 60057 Saint-Laurent-de-la-Plaine 49290 Mauges-sur-Loire Tél. : 02.41.22.37.22 Mél : contact@ateliersperrault.com
Zinguerie Début : 15/09/2019 Fin : 2021	5 653 € Date de paiement : 2021	Gohard SAS 13, rue des Brunelleries 49080 Bouchemaine Tél. : 02.41.77.10.67 Mél : contact@gohardsas.fr
Total TTC	112 846 €	

Annexe II : Plan de financement

	Montant €	%	Date prévisionnelle d'apport des fonds	Modalités de versement
Apports en fonds propres	90 217	80		
Emprunts sollicités et/ou obtenus	0	0		
Subventions obtenues	1 129	1	Fin des travaux	Sur présentation des factures acquittées et après constatation par la Fondation du patrimoine de la conformité des travaux
Financement du solde par le mécénat	21 500	19		
Total	112 846	100		

Arrêté n° 10 du 20 août 2019 portant classement au titre des monuments historiques du domaine du château de Champs, à Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne).

Le ministre de la Culture,

Vu le Code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté en date du 24 juillet 1935 portant classement au titre des monuments historiques du château de Champs avec son jardin et son parc, à Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne) ;

Vu l'avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture en date du 13 juin 2019 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant la nécessité de préciser les références cadastrales de l'ensemble des parcelles composant le domaine du château de Champs, classé par arrêté du 24 juillet 1935 suite à la donation de cet ensemble immobilier à l'État ;

Considérant également la nécessité d'inclure dans le périmètre du classement du domaine du château de Champs la partie sud non encore protégée au titre des monuments historiques de l'actuelle parcelle BH1, 17, rue Pierre-Weczerka, à Champs-sur-Marne, acquise par l'État postérieurement à la donation, mais liée historiquement au domaine,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est classé en totalité au titre des monuments historiques le domaine du château de Champs, à Champs-sur-Marne, situé 31, rue de Paris à Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne), sur les parcelles suivantes, avec la crépine située au bord de la Marne à l'extrémité nord du domaine, comme figurant en rose sur le plan ci-joint :

- la parcelle n° 8, d'une contenance de 14a et 40ca, figurant au cadastre section AP,

- la parcelle n° 9, d'une contenance de 9a et 61ca, figurant au cadastre section AP,

- la parcelle n° 10, d'une contenance de 18a et 81ca, figurant au cadastre section AP,

- la parcelle n° 11, d'une contenance de 77ha, 57a et 10ca, figurant au cadastre section AP,

- la parcelle n° 12, d'une contenance de 23a et 89ca, figurant au cadastre section AP,

- la parcelle n° 13, d'une contenance de 26a et 95ca, figurant au cadastre section AP,

- la parcelle n° 14, d'une contenance de 20a et 94ca, figurant au cadastre section AP,

- la parcelle n° 15, d'une contenance de 15a et 71ca, figurant au cadastre section AP,

- la parcelle n° 65, d'une contenance de 15a et 11ca, figurant au cadastre section BC,

- la parcelle n° 1, d'une contenance de 9a et 21ca, figurant au cadastre section BH,

- la parcelle n° 67, d'une contenance de 82a et 73ca, figurant au cadastre section BH,

- la parcelle n° 68, d'une contenance de 7a et 98ca, figurant au cadastre section BH,

- la parcelle n° 97, d'une contenance de 22a et 64ca, figurant au cadastre section BD,

- la parcelle n° 98, d'une contenance de 3ha, 37a et 60ca, figurant au cadastre section BD,

appartenant à l'État depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Art. 2. - Le présent arrêté se substitue à l'arrêté de classement au titre des monuments historiques du 24 juillet 1935 susvisé.

Art. 3. - Le présent arrêté sera notifié au maire de Champs-sur-Marne et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Art. 4. - Le préfet de la région d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble classé et au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

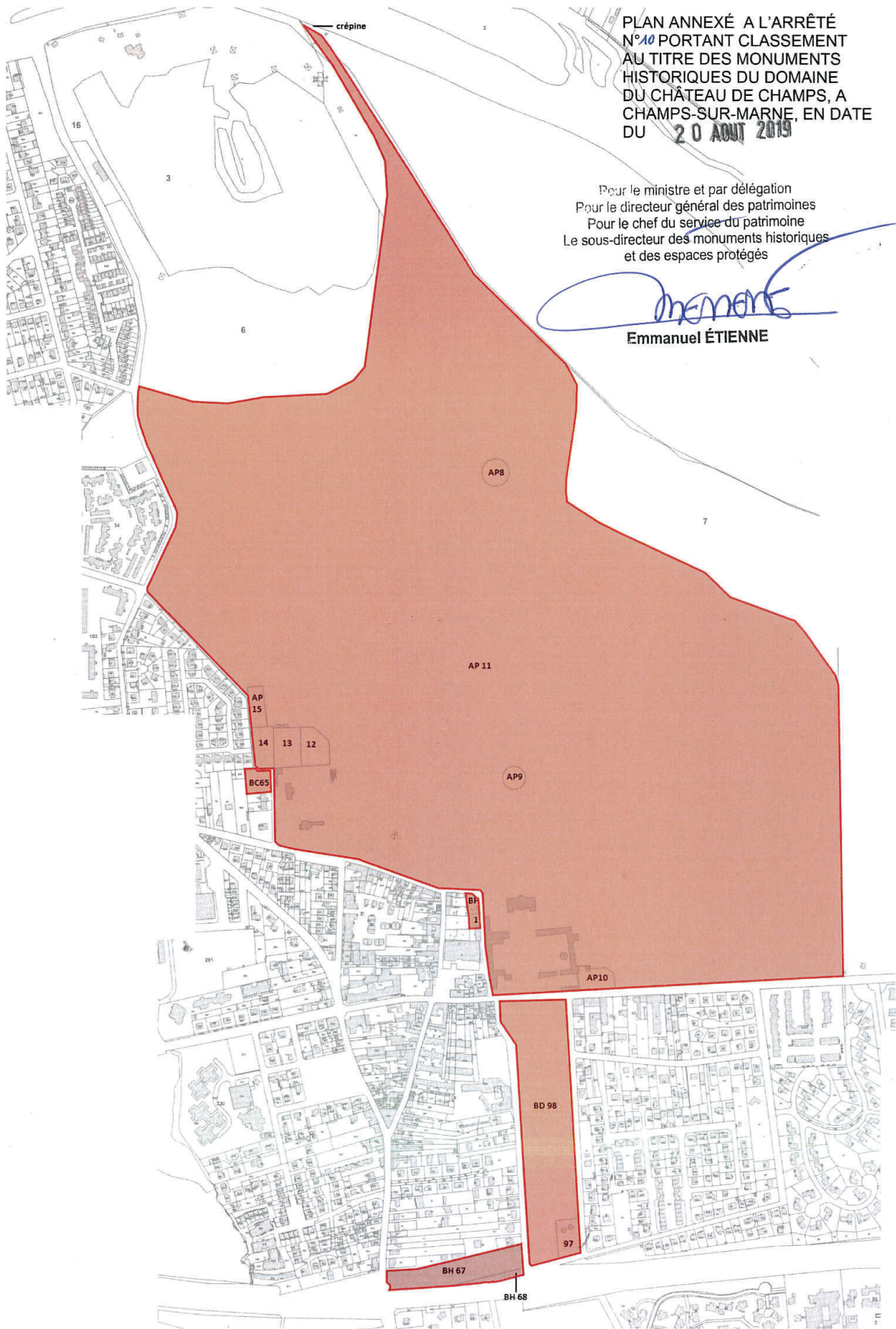
Pour le ministre et par délégation :

Pour le directeur général des patrimoines :

Pour le chef du service du patrimoine :

Le sous-directeur des monuments historiques
et des espaces protégés,
Emmanuel Étienne

(Annexe page suivante)



PLAN ANNEXÉ A L'ARRÊTÉ
N°10 PORTANT CLASSEMENT
AU TITRE DES MONUMENTS
HISTORIQUES DU DOMAINE
DU CHÂTEAU DE CHAMPS, A
CHAMPS-SUR-MARNE, EN DATE
DU 20 AOUT 2019

Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur général des patrimoines
Pour le chef du service du patrimoine
Le sous-directeur des monuments historiques
et des espaces protégés

Emmanuel ÉTIENNE

Décision n° 2019-3 du 2 septembre 2019 portant délégation de signature à l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.

La présidente,

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-1367 du 11 novembre 2010 modifié relatif à l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 28 septembre 2016 portant nomination de la présidente de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ;

Vu la décision n° 2017-4 du 12 juin 2017 portant délégation de signature,

Décide :

Art 1^{er}. - Délégation est donnée à M^{me} Laure Bousquet-Rouanet, chef du service de santé au travail, à l'effet de :

- signer/viser dans le logiciel comptable et financier, au nom de la présidente et dans la limite de ses attributions, les engagements juridiques relatifs à l'exécution des dépenses dont elle a la charge, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire et des seuils qui lui sont notifiés, d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT en investissement ou en fonctionnement ;

- certifier dans le logiciel comptable et financier, les services faits constatés par les gestionnaires métiers désignés pour son service (cf. profil utilisateurs dans SIREPA « gestionnaire métier dépenses et recettes »).

Cette délégation s'entend sous réserve du respect des règles de publicité et de mise en concurrence préalables telles que définies par le Code des marchés publics.

- signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, tous actes juridiques relatifs à l'administration de son service.

Art. 2. - La présente décision annule et remplace l'article 4-3) de la décision n° 2017-4 du 12 juin 2017 et prend effet à compter de sa date de signature.

Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

La présidente,
Catherine Pégard

Convention du 11 septembre 2019 entre la Fondation du patrimoine et la société civile immobilière Villa Saint-Pierre pour la villa Saint-Pierre à La Trimouille (86290).

Convention entre :

- la société civile immobilière Villa Saint-Pierre, dont le siège est situé au lieu-dit Saint-Pierre, à La Trimouille (86290), représentée par sa gérante Josiane Brun, propriétaire d'un immeuble ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine en date du 8 juillet 2019, ci-dessous dénommée « le propriétaire »

et

- la Fondation du patrimoine, ayant son siège social au 153 *bis*, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine, et représentée par sa directrice générale, M^{me} Célia Vérot, ci-dessous dénommée « la fondation ».

Préambule

Conformément aux dispositions des articles 200 et 238 *bis* du Code général des impôts (CGI), les dons versés à la Fondation du patrimoine en vue de subventionner la réalisation des travaux de conservation et de restauration prévus par les conventions conclues en application de l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires privés des immeubles, ouvrent droit à réduction d'impôt.

Ces conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires privés portent sur les immeubles bâtis classés monuments historiques, inscrits à l'inventaire supplémentaire ou ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine conformément aux dispositions de l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine.

La fondation délivre pour le bénéfice de la réduction d'impôt, l'attestation prévue au 5 de l'article 200 du CGI.

Dans le cadre de la mise en place de ce dispositif les parties ont décidé de conclure une convention conformément à l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine.

Art. 1^{er}. - Immeuble objet de la convention

Le propriétaire dispose d'un immeuble (villa Saint-Pierre) ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine sis à l'adresse suivante : n° 23 Saint-Pierre, La Trimouille 86290.

Cet immeuble a fait l'objet d'une décision d'octroi de label en date du 8 juillet 2019 dont copie est jointe à la présente convention.

Art. 2. - Nature des travaux

Conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2008-195 pris pour l'application de l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine et relatif aux conventions conclues avec la Fondation du patrimoine et certaines fondations ou associations en faveur de la restauration de monuments historiques privés ou ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine, le propriétaire a fourni les éléments suivants figurant en annexe I de la présente :

- le descriptif détaillé des travaux de restauration et de conservation de l'immeuble, conformément à la décision d'octroi de label en date du 8 juillet 2019 ;
- l'estimation du coût desdits travaux ;
- l'échéancier de réalisation et de paiement desdits travaux ;
- les coordonnées des entreprises qui réaliseront lesdits travaux.

Art. 3. - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de cinq années civiles à compter de la date d'octroi du label de la Fondation du patrimoine pour les travaux objets de la présente, étant précisé qu'en tout état de cause, la Fondation du patrimoine ne pourra collecter les dons de donateurs personnes physiques ou morales au-delà du 31 décembre de l'année au titre de laquelle les travaux ont été achevés.

Le propriétaire s'engage à informer la fondation de la date d'achèvement des travaux dans le mois qui suit cette date et à lui remettre copie des factures acquittées dès qu'elles seront en leur possession.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un accord exprès entre les parties, par voie d'avenant.

Art. 4. - Clause d'exclusivité

Pendant toute la durée de la présente convention, le propriétaire s'engage à ne pas signer ou à ne pas avoir signé, avec un autre partenaire, une autre convention similaire conclue en application de l'article L. 143-2-1 du Code du patrimoine, publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et portant sur le projet objet de la présente convention.

En cas de non-respect de la clause prévue au précédent alinéa, la présente convention est alors résiliée de plein droit selon les modalités prévues à l'article 9 ci-après.

Le propriétaire s'engage par ailleurs à ne pas mettre en place une campagne de dons en ligne avec un autre partenaire pour financer les travaux objets des présentes. En cas de non-respect de cette clause,

la présente convention est résiliée de plein droit conformément aux dispositions de l'article 9 ci-après.

Art. 5. - Financement

Le propriétaire a fourni les éléments suivants figurant en annexe II de la présente :

- le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux mentionnés à l'article 2 ;
- les dates, le montant et les conditions de versement des subventions.

Le plan de financement prévisionnel pourra faire l'objet de modifications avec l'accord de la Fondation du patrimoine. Seules les modifications concernant le montant des subventions obtenues entraîneront la production d'un avenant.

Le propriétaire précise avoir été informé que les éventuels mécènes personnes physiques ou morales ne devront avoir aucun lien direct ou indirect de nature capitalistique, économique ou familiale avec eux-mêmes.

Art. 6. - Affectation des dons

Les fonds recueillis par la fondation seront affectés au financement des travaux prévus par la présente convention déduction faite de 5 % de frais de gestion prélevés sur le montant des dons.

Le propriétaire s'engage à affecter la totalité des sommes qui lui sont reversées par la fondation au financement des travaux prévus par la présente convention.

Les donateurs ne peuvent affecter leurs dons au projet objet de la présente convention qu'à partir de sa publication au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Art. 7. - Modalités de versement des fonds collectés

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au propriétaire les sommes ainsi recueillies, nettes des frais de gestion, à la fin des travaux, si ceux-ci ont été réalisés conformément au programme de restauration labélisé, sur présentation :

- des factures acquittées relatives aux devis présentés initialement ;
- d'un plan de financement définitif ;
- d'un jeu de photographies numériques de qualité du bien restauré, accompagné des crédits photographiques afférents.

La conformité des travaux est certifiée par une attestation délivrée par la fondation à la fin des travaux dans le cadre de l'octroi du label de la fondation.

Ces versements ne pourront excéder le solde ouvert à mécénat tel que défini en annexe II.

Seuls les devis et factures validés par la Fondation du patrimoine et l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ouvriront le droit au versement des dons par la fondation au profit du propriétaire.

Dans le cas où le montant des dons collectés devait être supérieur à la part de financement restant à la charge du propriétaire en fin de travaux, ou si le propriétaire ne réalisait qu'une partie des travaux mentionnés dans la présente convention, ou si les travaux réalisés ne faisaient l'objet que d'une conformité partielle de la fondation, cette dernière reversera les fonds au propriétaire au regard du montant des factures acquittées conformes aux devis présentés initialement et dans la limite du solde ouvert à mécénat sur ces travaux spécifiques.

Les parties conviennent alors d'affecter les fonds éventuels restants à un autre projet de restauration d'un immeuble labélisé par la Fondation du patrimoine, classé, ou inscrit au titre des monuments historiques faisant l'objet d'une convention similaire. À défaut d'accord entre les parties dans un délai de 6 mois, il revient à la fondation de décider unilatéralement de l'affectation des fonds restants à un ou des projets faisant l'objet d'une convention similaire.

Si aucun des travaux n'était réalisé durant la durée de validité de la présente convention, ou si les travaux réalisés faisaient l'objet d'une non-conformité totale de la fondation, la présente convention serait résiliée de plein droit. Il revient alors à la fondation de décider unilatéralement de l'affectation des dons collectés à un ou des projets faisant l'objet d'une convention similaire.

Art. 8. - Élection de domicile

Les parties déclarent élire domicile en leurs adresses respectives, telles que mentionnées ci-dessus. En cas de changement d'adresse, la partie concernée devra en aviser l'autre partie, par lettre recommandée, afin que les notifications puissent lui être valablement faites ultérieurement à cette nouvelle adresse.

Toute notification en vertu des présentes devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse de la partie concernée telle qu'indiquée en tête des présentes ou telle que notifiée par la suite par ladite partie.

Art. 9. - Inexécution des obligations

En cas d'inexécution par l'une des parties de ses obligations en vertu des présentes et, à défaut d'y

avoir remédié dans les trente jours suivant une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, l'autre partie pourra résilier de plein droit la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception sans autre formalité. Cette résiliation prendra effet dix jours après sa notification et ne fera pas échec à une demande de dommages intérêts en réparation du préjudice subi.

Les fonds collectés sont alors reversés au propriétaire sur présentation des factures déjà acquittées ayant fait l'objet d'une conformité de la fondation. Si aucune facture conforme n'a encore été acquittée au moment de la résiliation, ou en cas de reliquat, les fonds sont reversés d'un commun accord entre les parties à un autre projet de restauration d'un immeuble labélisé par la Fondation du patrimoine, classé ou inscrit au titre des monuments historiques faisant l'objet d'une convention similaire. À défaut d'accord entre les parties dans un délai de six mois à compter de la résiliation, il revient à la fondation de décider unilatéralement de la nouvelle affectation des fonds à un ou des projets faisant l'objet d'une convention similaire.

En cas d'utilisation des fonds reversés pour un objet autre que celui pour lequel ils ont été versés, le propriétaire est tenu de reverser à la fondation le montant indûment utilisé.

Dans cette hypothèse, il revient à la Fondation du patrimoine de décider unilatéralement de l'affectation des fonds reversés à un ou des projets de restauration d'immeubles labélisés par la Fondation du patrimoine, classés ou inscrits au titre des monuments historiques faisant l'objet d'une convention similaire.

Art. 10. - Force majeure

Si par suite d'un cas de force majeure, l'une ou l'autre des parties était dans l'impossibilité de remplir ses obligations découlant des présentes, l'exécution de la présente convention serait suspendue pendant la durée de cette force majeure. Chaque partie s'engage à avertir immédiatement son cocontractant de tout événement de force majeure l'affectant.

Au cas où cet événement perdurerait pour une durée supérieure à trois mois, l'autre partie pourra mettre fin à la présente convention de plein droit et avec effet immédiat. Les fonds collectés sont alors reversés au propriétaire sur présentation des factures déjà acquittées ayant fait l'objet d'une conformité de la fondation. Si aucune facture conforme n'a encore été acquittée au moment de la résiliation, ou en cas de reliquat, les fonds sont reversés d'un commun accord entre les parties à un autre projet de restauration d'un

immeuble labélisé par la Fondation du patrimoine, classé ou inscrit au titre des monuments historiques faisant l'objet d'une convention similaire. À défaut d'accord entre les parties dans un délai de six mois à compter de la résiliation, il revient à la fondation de décider unilatéralement de la nouvelle affectation des fonds à un ou des projets faisant l'objet d'une convention similaire.

Art. 11. - Litiges

La présente convention est soumise au droit français. Tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation ou son exécution, sera porté devant les juridictions de l'ordre judiciaire du lieu de situation de l'immeuble.

Art. 12. - Dispositions annexes

La fondation s'engage à remercier par courrier les donateurs et à leur adresser un reçu fiscal.

Le propriétaire s'engage à mettre en place sur le bâtiment la plaque de la fondation et à faire connaître, par tous les moyens les plus appropriés, le soutien du ou des mécènes, sauf avis contraire de leur part.

Art. 13. - Communication du projet sur le site internet de la Fondation du patrimoine (<https://www.fondation-patrimoine.org/>)

Par autorisation en date du 20 août 2018, le propriétaire autorise la Fondation du patrimoine à utiliser les photographies des immeubles et lui cède ses droits d'exploitation, de représentation et de reproduction des photographies sur tous supports pour les besoins de son action de communication pour une durée de 10 années à compter de la première publication.

Dans le cadre de la présente convention, la mise en ligne du projet sur le site internet permettant les dons en ligne, implique la géolocalisation de celui-ci. Par la présente, le propriétaire autorise cette géolocalisation.

La présente autorisation pourra être dénoncée par le propriétaire de l'immeuble photographié ou ses ayants droit à tout moment, par une demande adressée par lettre recommandée au siège de la Fondation du patrimoine, 153 bis, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et libertés » modifiée, le site internet de la Fondation du patrimoine accessible à l'adresse fondation-patrimoine.org a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) sous le n° 764294.

Conformément à loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et libertés » modifiée, le propriétaire ou ses ayants droit disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des données les concernant.

Art. 14. - Publication de la convention

La présente convention sera publiée au bulletin officiel du ministère de la Culture. L'existence de cette convention et de sa publication sera mentionnée sur l'affichage de l'autorisation de travaux devant figurer sur le terrain d'assiette des immeubles, en application du Code du patrimoine ou du Code de l'urbanisme.

La directrice générale de la Fondation du patrimoine,
Célia Vérot

Le propriétaire :

La SCI Villa Saint-Pierre, représentée par sa gérante,
Josiane Brun

(Décision du 8 juillet 2019 disponible à la Fondation du patrimoine)

Annexe I : Programme des travaux

* Description et échéancier prévisionnel des travaux

Travaux sur la toiture et les menuiseries.

Nature des travaux	Montant	Entreprises et coordonnées
Menuiserie	171 970,04 €	Entreprise Menet Artisan d'art 71, route nationale 36300 Ciron
Octobre 2019	Décembre 2023	
Toiture	167 947,03 €	SASU Giraud 27, rue Grand-Mont 86500 Montmorillon
Septembre 2019	Décembre 2023	
Total TTC	339 917,07 €	

Annexe II : Plan de financement

		Montant €	%	Date prévisionnelle d'apport des fonds	Modalités de versement
Apports en fonds propres		0	0		
Emprunts sollicités et/ou obtenus			0		
Subventions obtenues et/ou sollicitées	Fondation du patrimoine	3 400	1	2019	Versement sur présentation de factures acquittées et sur constatation de la conformité des travaux.
Financement du solde par le mécénat		336 517,07	99		
Total		339 917,07	100		

PATRIMOINES - MUSÉES

Arrêté n° 1 du 20 décembre 2018 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et Les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 13 mars 2018 ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acquis, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

Pour les collections arts décoratifs**Département des arts graphiques :**

De Galerie Chantal Kiener - Paris

Projet pour un Monument à Camille Corot, dessin graphique et aquarelle sur papier vergé, dessinateur : Cros, Henry (1840-1907), France 1897 (vers)

au prix de deux mille huit cents euros 2 800 €

De M. Nicolas Schwed - Paris

Étude d'ornements (bases, vases, enroulements), dessin graphique sur papier, dessinateur : Soldani, Massimiliano (1656-1740), Italie

au prix de deux mille huit cents euros 2 800 €

Département des jouets :

De Studio Megalo - Monpazier

Jeu de cartes, « Manigances », carton ; papier, fabricant : Studio Megalo, 2016 (117 parties)

Jeu de société, « Manigances », carton ; papier, fabricant : Studio Megalo, 2017 (117 parties)

au prix de quarante euros 40 €

De Galerie Møbler - Courbevoie

Singe, bois, créateur : Bojesen, Kay, Danemark, 1951

Canard, bois, créateur : Bølling, Hans, 1959

Canard, bois, créateur : Bølling, Hans, 1959

Canard, bois, créateur : Bølling, Hans, 1959

au prix de mille euros 1 000 €

Total 6 640 €

Art. 2. - Le sous-directeur des collections au service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture et par délégation :

Le sous-directeur des collections
au service des musées de France,
direction générale des patrimoines,
Vincent Lefèvre

Arrêté n° 2 du 20 décembre 2018 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et Les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 27 juin 2017,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acquis, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

Pour les collections mode et textile

Département des collections xx^e et contemporaines :

De Comme des Garçons S.A, Paris

- Ensemble robe en non-tissé blanc, Comme des Garçons, 2017 collection automne-hiver (prêt-à-porter), look 2, créateur de mode Rei Kawakubo

- Paire de chaussures, 2017 collection automne-hiver (prêt-à-porter)

Au prix de quatre mille trois cent cinquante et un euros et vingt centimes 4 351,20 €

Art. 2. - Le sous-directeur des collections au service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture et par délégation :
Le sous-directeur des collections
au service des musées de France,
direction générale des patrimoines,
Vincent Lefèvre

Arrêté n° 3 du 20 décembre 2018 relatif à des dons manuels au musée des Arts décoratifs.

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 1121-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et Les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 13 mars 2018,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acceptés, au nom de l'État, à titre de dons manuels, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

Pour les collections arts décoratifs

Département art nouveau-art déco :

- Ensemble de 10 photographies, auteur du décor : Ruhlmann, Jacques-Emile, Paris 1919-1933

Offerts par Didier Courcoux

- Éléments du service de table *Corbeille* : grande verseuse, petite verseuse, tasse et soucoupe, petite assiette ; décorateur éditeur : Luce, Jean (1895-1964), fabricant : Villeroy et Boch, Septfontaines (Luxembourg) 1924 (vers)

Offerts à titre anonyme

Département moderne et contemporain :

- Tabouret *OneShot*, Patrick Jouin (né en 1967), créateur, MGX-Materialise, éditeur, fabricant, Louvain, 2006, Polyamide, frittage de poudre, prototypage rapide

Offert par Patrick Jouin ID

- Montre chronomètre pour homme, *Mach 2000*, Elastomère, alliage anodisé dur, métal, verre, mouvement mécanique, Designer : Tallon, Roger, France, 1973, fabricant : Lip, 1975

- Montre chronomètre pour homme, *Mach 2000* : croquis avant maquette, Crayon sur papier, Designer : Baillon, Alain, France, 1973

Offerts par Alain Baillon

- Assiette plate du service *Form 679*, réf. 25, Porcelaine, Erik Magnussen (né en 1940), designer, Danemark, 1965, Bing&Grondhal, fabricant, Danemark, 1965

- Beurrier du service *Form 679*, réf. 18, Porcelaine, Erik Magnussen (né en 1940), designer, Danemark, 1965, Bing&Grondhal, fabricant, Danemark, 1965 (2 parties)

- Bol à crème du service *Form 679*, réf. 189, Porcelaine, Erik Magnussen (né en 1940), designer, Danemark, 1965, Bing&Grondhal, fabricant, Danemark, 1965

- Bol du service *Form 679*, réf. 94, Porcelaine, Erik Magnussen (né en 1940), designer, Danemark, 1965, Bing&Grondhal, fabricant, Danemark, 1965

- Coquetier du service *Form 679*, réf. 52, Porcelaine, Erik Magnussen (né en 1940), designer, Danemark, 1965, Bing&Grondhal, fabricant, Danemark, 1965

- Légumier du service *Form 679*, réf. 3, Porcelaine, Erik Magnussen (né en 1940), designer, Danemark, 1965, Bing&Grondhal, fabricant, Danemark, 1965

- Ravier du service *Form 679*, réf. 18, Porcelaine, Erik Magnussen (né en 1940), designer, Danemark, 1965, Bing&Grondhal, fabricant, Danemark, 1965

- Soucoupe du service *Form 679*, réf. 28A, Porcelaine, Erik Magnussen (né en 1940), designer, Danemark, 1965, Bing&Grondhal, fabricant, Danemark, 1965

- Soupière avec couvercle du service *Form 679*, Porcelaine, Erik Magnussen (né en 1940), designer, Danemark, 1965, Bing&Grondhal, fabricant, Danemark, 1965 (2 parties)

- Tasse à café du service *Form 679*, réf. 102, Porcelaine, Erik Magnussen (né en 1940), designer, Danemark, 1965, Bing&Grondhal, fabricant, Danemark, 1965

- Tasse à thé du service *Form 679*, réf. 103, Porcelaine, Erik Magnussen (né en 1940), designer, Danemark, 1965, Bing&Grondhal, fabricant, Danemark, 1965

Offerts par Marcel Lefranc

Département des arts graphiques :

- Étude pour un décor intérieur, recto, dessin à la plume et encre brune sur papier ; verso, dessin à la plume et encre brune, crayon rouge sur papier, dessinateur : Henry Cros (1840-1907), France

- Projet pour une cheminée, dessin graphite sur papier, dessinateur : Henry Cros, France

- Visages de profils, femmes nues, cheminée, dessin graphite et crayon rouge sur papier, dessinateur : Henry Cros, France

- Enfant nu, marchant, tourné vers la droite, dessin graphite sur papier, dessinateur : Henry Cros, France

- Visage, médaillon, femmes assises, carafe, tasses, dessin graphite sur papier (contremarque : YVERSAY), dessinateur : Henry Cros, France

- Feuille d'études, recto-verso, dessin graphite sur papier, dessinateur : Henry Cros, France

- Projet pour un buste d'enfant, dessin graphite sur papier, dessinateur : Henry Cros, France

Offerts par Galerie Chantal Kiener

Département des jouets :

- Panda, « Mini ZOO », tissu, Designer : Ionna Vautrin, France, 2016, Éditeur : Éléments Optimal

- Toucan, « Mini ZOO », tissu, Designer : Ionna Vautrin, France, 2016, Éditeur : Éléments Optimal, 2016

- Baleine, « Mini ZOO », Designer : Ionna Vautrin, France, 2016, Éditeur : Éléments Optimal, 2016

Offerts par EO - Éléments Optimal

- Hibou, « Sagoskatt », polyester, tissu bourré, fabricant : Ikea, 2017

- Chien, licorne, « Sagoskatt », polyester, tissu bourré, fabricant : Ikea, 2017

- Lion, « Sagoskatt », polyester, tissu bourré, fabricant : Ikea, 2017

- Monstre, « Sagoskatt », polyester, tissu bourré, fabricant : Ikea, 2017

- Araignée, « Sagoskatt », polyester, tissu bourré, fabricant : Ikea, 2017

- Renard, « Sagoskatt », polyester, tissu bourré, fabricant : Ikea, 2017

- Oiseau, « Sagoskatt », polyester, tissu bourré, fabricant : Ikea, 2017

Offerts par Ikea

- Poupée mannequin (Homme), « Ken Fashionista Original », plastique ; tissu, fabricant : Mattel, 2017 (4 parties)

- Poupée mannequin (Homme), « Ken Fashionista Slim », plastique ; tissu, fabricant : Mattel, 2017 (4 parties)

- Poupée mannequin (Homme), « Ken Fashionista Broad », plastique ; tissu, fabricant : Mattel, 2017 (4 parties)

- Poupée mannequin (Homme), « Ken Fashionista Broad », plastique ; tissu, fabricant : Mattel, 2017 (4 parties)

- Barbie, « Barbie Fashionista Original », plastique ; tissu, fabricant : Mattel, 2017 (3 parties)

- Barbie, « Barbie Fashionista Tall », plastique ; tissu, fabricant : Mattel, 2017 (5 parties)

- Barbie, « Barbie Fashionista Curvy », plastique ; tissu, fabricant : Mattel, 2017 (4 parties)

- Robot, « BeBo le chien », plastique ; tissu, fabricant : Fisher-Price, 2016

Offerts par Mattel France

- Barbie, « Barbie Flore Sud », plastique ; soie artificielle ; nylon ; plume ; strass ; papier, Créateur : Amanda et Jacqueline Brasil Duarte, 2016, fabricant : Mattel (3 parties)

Offerte par Amanda et Jacqueline Brasil Duarte

- Barbie, « Barbie Blosson Dress », plastique ; lycra ; plume ; métal, Créateur : Bousela, Clémentine, 2016, fabricant : Mattel (3 parties)

Offerte par Clémentine Bousela

- Barbie, « Barbie Zazie a grandi », plastique ; tissu ; cuir, Créateur : Julien Tinh, Léa Grandi, Brice Bammez, Angèle, France, 2016, fabricant : Mattel (6 parties)

Offerte par Julien Tinh, Léa Grandi, Brice Bammez, Angèle Damade, M'Hend Gorghod

- Barbie, « Barbie Au-delà des apparences », plastique ; tissu ; cuir, Créateur : Hajili, Rafiga, France, 2016, fabricant : Mattel (6 parties)

Offerte par Rafiga Hajili

- Barbie, « Barbie Mademoiselle Françoise-Chan », plastique ; tissu ; dentelle ; bois, Créateur : Laurent, Dimitri, France, 2016 (3 parties)

Offerte par Laurent Dimitri

- Barbie, « Barbillusive », plastique ; tissu ; carton,
Créateur : Chastan, Hugo, France, 2016, fabricant :
Mattel (4 parties)

Offerte par Hugo Chastan

- Barbie, « Barb'Bab », plastique ; tissu ; laine ; cuir,
Créateur : Dupré, Emma, France, 2016, fabricant :
Mattel (4 parties)

Offerte par Emma Dupré

- Barbie, « BarbieHumus », plastique ; tissu ; bois,
Créateur : Fournier, Julien, France, 2016 (4 parties)

Offerte par Julien Fournier

- Barbie, « Poupée mannequin, plastique ; papier ; bois,
Créateur : Paris, Ana, Paris, 2016 (3 parties)

Offerte par Ana Paris

- Barbie, « E-Barbie », plastique, Créateur : Truffier,
Marie, France, 2016, fabricant : Mattel (2 parties)

Offerte par Marie Truffier

- Robot, « BB-8 », plastique, fabricant : Sphero, 2015
(2 parties)

- Robot, « BB-9E », plastique, fabricant : Sphero,
2017 (2 parties)

- Robot, « R2-D2, plastique, fabricant : Sphero (2 parties)

Offerts par Sphero

- Jouet musical, « Digibird », plastique, fabricant :
Silverlit Toys, 2014 (2 parties)

- Jouet musical, « Digibirds et arbre », plastique,
fabricant : Silverlit Toys, 2014

Offerts par Silverlit

- Marmotte, tissu, tissu bourré, Designer : Wilson,
William

- Chat, Designer : Wilson, William, 2003

Offertes par M. William Wilson

- Train, « Brio Network - Networkers Pack 2 »,
fabricant : Brio, 2009 (3 parties)

- Train, « Brio Network - Mailpack 1 », bois ; plastique,
fabricant : Brio, 2009 (5 parties)

- Train, « Brio Network - Mailbox & Emo », bois ;
plastique ; métal, fabricant : Brio, 2009 (3 parties)

- Train, « Brio Network - Emo's transporter », bois ;
plastique, fabricant : Brio, 2009 (6 parties)

- Train, « Brio Network - Lazie's CD burner », bois ;
plastique ; métal, fabricant : Brio, 2009 (3 parties)

- Train, « Brio Network - The attacker and viruses »,
bois ; plastique, fabricant : Brio, 2009 (4 parties)

- Train, « Brio Network - Dex's search pod », bois ;
plastique ; tissu, fabricant : Brio, 2009 (3 parties)

- Train, « Brio Network - Bernie's flashing diode »,
bois ; plastique, fabricant : Brio, 2009 (3 parties)

- Train et rails, « Brio Network », bois, fabricant : Brio,
2009 (17 parties)

- Train, « Shinkansen », bois, bois peint ; métal,
fabricant : Brio, 2011 (3 parties)

Offerts par Brio

- Poupée mannequin, « Fulla », plastique ; tissu,
fabricant : New Boy, 2015 (7 parties)

- Poupée mannequin, « Fulla », plastique ; tissu,
fabricant : New Boy, 2015 (7 parties)

- Poupée mannequin, « Fulla », plastique ; tissu,
fabricant : New Boy, 2015 (11 parties)

Offertes par Pierre-Alexis Dumas

Art. 2. - Le sous-directeur des collections au service des
musées de France, direction générale des patrimoines,
est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera
publié au *Bulletin* officiel du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture et par délégation :

Le sous-directeur des collections
au service des musées de France,
direction générale des patrimoines,
Vincent Lefèvre

Arrêté n° 4 du 20 décembre 2018 relatif à des dons manuels au musée des Arts décoratifs.

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 1121-1 du Code général de la propriété
des personnes publiques ;

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et Les Arts
décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment
ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées
des Arts décoratifs en date du 13 mars 2018,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acceptés, au nom de l'État, à titre de
dons manuels, pour inscription sur l'inventaire des
collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

Pour les collections design graphique-publicité

- Carte publicitaire, « @ [La Criée - Rennes] »,
papier cartonné ; impression numérique, atelier/
studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2007, sans
mention d'imprimerie

- Carte publicitaire, « @ [La Criée - Rennes] »,
papier cartonné ; impression numérique, atelier/
studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2007, sans
mention d'imprimerie

- Carte publicitaire, » @ [La Criée - Rennes] », papier cartonné ; impression numérique, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2007, sans mention d'imprimerie
- Carte publicitaire, » @ [La Criée - Rennes] », papier cartonné ; impression numérique, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2007, sans mention d'imprimerie
- Carte publicitaire, » [La Criée - Rennes. Cube] », papier cartonné ; impression numérique, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2007, sans mention d'imprimerie
- Carte publicitaire, » [La Criée - Rennes. Cercle] », papier cartonné ; impression numérique, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2007, sans mention d'imprimerie
- Carte publicitaire, » [La Criée - Rennes. X] », papier cartonné ; impression numérique, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2007, sans mention d'imprimerie
- Carte publicitaire, » [La Criée - Rennes. Triangle] », papier cartonné ; impression numérique, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2007, sans mention d'imprimerie
- Enveloppe, « La Criée - Rennes [cercle] », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2007, sans mention d'imprimerie
- Enveloppe, « La Criée - Rennes [X] », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2007, sans mention d'imprimerie
- Papier à en-tête, » La Criée - Rennes [cube] », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2007, sans mention d'imprimerie
- Papier à en-tête, » La Criée - Rennes [cercle] », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2007, sans mention d'imprimerie
- Papier à en-tête, » La Criée - Rennes [X] », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2007, sans mention d'imprimerie
- Papier à en-tête, » La Criée - Rennes [triangle] », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2007, sans mention d'imprimerie
- Enveloppe, « La Criée - Rennes [cercle] », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2007, sans mention d'imprimerie
- Enveloppe, « La Criée - Rennes [X] », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2007, sans mention d'imprimerie
- Pochette, « La Criée - Rennes [X] », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2007, sans mention d'imprimerie
- Pochette, « La Criée - Rennes [triangle] », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2007, sans mention d'imprimerie
- Pochette, « La Criée - Rennes [cercle] », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2007, sans mention d'imprimerie
- Pochette, « La Criée - Rennes [cube] », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2007, sans mention d'imprimerie
- Flyer recto-verso, « Miedinger vs Licko. Lissitsky vs Brody. Albers vs Riley. Vertov vs Judd. Fontana vs Maeda », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2007, sans mention d'imprimerie
- Programme, « La Criée - Rennes. Saison 2008/09 », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2008, graphiste Jocelyn Cottencin, graphiste Richard Louvet, imprimeur Service Carte, ville de Rennes
- Programme, « Rendez-vous à La Criée. Septembre 2008 > Février 2009 », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2008, sans mention d'imprimerie
- Programme, « Rendez-vous à La Criée. Septembre 2008 > Février 2009 », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2008, sans mention d'imprimerie
- Flyer recto-verso, « [La Criée - Rennes. Hard Rain Show. Ângela Ferreira] », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2008, photographe/agence photographique F. Foucault, sans mention d'imprimerie
- Carton d'invitation, « [La Criée - Rennes. Hard Rain Show. Ângela Ferreira] », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2008, photographe/agence photographique F. Foucault, sans mention d'imprimerie
- Flyer recto-verso, « [La Criée - Rennes. 1=3 Marcel Dinahet] », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2009, photographe/agence photographique Marcel Dinahet, sans mention d'imprimerie

- Carton d'invitation, « [La Criée - Rennes. 1=3 Marcel Dinahet] », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2009, photographe/agence photographique Marcel Dinahet, sans mention d'imprimerie
- Dossier de presse, « [La Criée - Rennes. Dossier de presse. 1=3 Marcel Dinahet] », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2009, photographe/agence photographique Marcel Dinahet, sans mention d'imprimerie
- Programme, « Rendez-vous à La Criée. Mars > Juillet 2009 », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2009, sans mention d'imprimerie
- Programme, « Rendez-vous à La Criée. Mars > Juillet 2009 », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2009, sans mention d'imprimerie
- Programme, « La Criée - Rennes. Saison 2009 > 2010. Rendez-vous à La Criée », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2009, sans mention d'imprimerie
- Flyer recto-verso, « [La Criée - Rennes. L'ombre, le reflet, l'écho] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2009, sans mention d'imprimerie
- Carton d'invitation, « [La Criée - Rennes. L'ombre, le reflet, l'écho] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2009, sans mention d'imprimerie
- Flyer recto-verso, « [La Criée - Rennes. Des ordres. François Seigneur] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2009, sans mention d'imprimerie
- Carton d'invitation, « [La Criée - Rennes. Des ordres. François Seigneur] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2009, sans mention d'imprimerie
- Dossier de presse, « [La Criée - Rennes. Press Pack. Des ordres. François Seigneur] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2009, sans mention d'imprimerie
- Programme, « La Criée - Rennes. Saison 10 & 11 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2010, sans mention d'imprimerie
- Flyer recto-verso, « La Criée - Rennes. Saison 10 & 11 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2010, photographe/agence photographique Jeff Guess, 1993, sans mention d'imprimerie
- Flyer recto-verso, « La Criée - Rennes. Saison 10 & 11 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2010, photographe/agence photographique Olga Kisseleva, 2009, sans mention d'imprimerie
- Flyer recto-verso, « La Criée - Rennes. Saison 10 & 11 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2010, photographe/agence photographique Yang Jiechang, 2009, sans mention d'imprimerie
- Flyer recto-verso, « [La Criée - Rennes. DEMOC(K) RACY #1] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2011, photographe Vlad Nanca, sans mention d'imprimerie
- Carton d'invitation, « [La Criée - Rennes. DEMOC(K) RACY #1] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2011, photographe Vlad Nanca, sans mention d'imprimerie
- Dossier de presse, « [La Criée - Rennes. Dossier de presse. DEMOC(K)RACY #1] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2011, photographe Vlad Nanca, sans mention d'imprimerie
- Dossier de presse, « [La Criée - Rennes. Press Pack . DEMOC(K)RACY #1] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2011, photographe Vlad Nanca, sans mention d'imprimerie
- Affiche typographique, « La Criée - Rennes. Sept. 2011/Mai 2012 », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2011, sans mention d'imprimerie
- Flyer recto-verso, « [La Criée - Rennes. Déplier. Benoît Laffiché] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2011, photographe Benoît Laffiché, sans mention d'imprimerie
- Carton d'invitation, « [La Criée - Rennes. Déplier. Benoît Laffiché] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2011, photographe Benoît Laffiché, sans mention d'imprimerie
- Dossier de presse, « [La Criée - Rennes. Dossier de presse. Déplier. Benoît Laffiché] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2011, photographe Benoît Laffiché, sans mention d'imprimerie
- Dossier de presse, « [La Criée - Rennes. Press Pack. Déplier. Benoît Laffiché] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2011, photographe Benoît Laffiché, sans mention d'imprimerie
- Affiche typographique, « La Criée - Rennes. Janvier > Août 2012 », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2011, sans mention d'imprimerie
- Enveloppe, « La Criée - Rennes. Courir les rues », papier ; impression numérique, atelier/studio

- graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2013, sans mention d'imprimerie
- Enveloppe, « La Criée - Rennes. Courir les rues », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2013, sans mention d'imprimerie
 - Programme, « La Criée - Rennes. Courir les rues. 2013/2014 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2013, imprimeur Média Graphic, Rennes, 2013/09
 - Flyer recto-verso, « [La Criée - Rennes. Courir les rues. Les Horizons] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2014, sans mention d'imprimerie
 - Carton d'invitation, « [La Criée - Rennes. Courir les rues. Les Horizons] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2014, sans mention d'imprimerie
 - Dossier de presse, « [La Criée - Rennes. Courir les rues. Press Pack. Les Horizons] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2014, sans mention d'imprimerie
 - Flyer recto-verso, « [La Criée - Rennes. Courir les rues. One thing after another. Amalia Pica] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2014, sans mention d'imprimerie
 - Carton d'invitation, « [La Criée - Rennes. Courir les rues. One thing after another. Amalia Pica] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2014, sans mention d'imprimerie
 - Dossier de presse, « La Criée - Rennes. Courir les rues. Press Pack. One thing after another. Amalia Pica », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2014, sans mention d'imprimerie
 - Cartonnage, édition publicitaire, « Courir les rues. Cailloux n°1, 2, 3, 4, 5. 2013/2014 », carton, papier adhésif et offset couleur pour le carton, papier et offset couleur pour les éditions, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2013/2016, imprimeur Média Graphic, Rennes, 2016/01 (10 parties)
 - Programme, « La Criée - Rennes. Battre la campagne. 2014-2015 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2014, imprimeur Média Graphic, Rennes, 2014/09
 - Flyer recto-verso, « [La Criée - Rennes. Battre la campagne. Aller dehors] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2014, sans mention d'imprimerie
 - Carton d'invitation, « [La Criée - Rennes. Battre la campagne. Aller dehors] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2014, sans mention d'imprimerie
 - Dossier de presse, « [La Criée - Rennes. Battre la campagne. Press Pack. Aller dehors] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2014, sans mention d'imprimerie
 - Flyer recto-verso, « [La Criée - Rennes. Battre la campagne. La table gronde. Yves Chaudouët] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2015, sans mention d'imprimerie
 - Carton d'invitation, « [La Criée - Rennes. Battre la campagne. La table gronde. Yves Chaudouët] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2015, sans mention d'imprimerie
 - Dossier de presse, « [La Criée - Rennes. Battre la campagne. Dossier de presse. La table gronde. Yves Chaudouët] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2015, sans mention d'imprimerie
 - Dossier de presse, « [La Criée - Rennes. Battre la campagne. Press Pack. La table gronde. Yves Chaudouët] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2015, sans mention d'imprimerie
 - Flyer recto-verso, « [La Criée - Rennes. Battre la campagne. Camp Catalogue. Jérémie Gindre] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2015, sans mention d'imprimerie
 - Carton d'invitation, « [La Criée - Rennes. Battre la campagne. Camp Catalogue. Jérémie Gindre] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2015, sans mention d'imprimerie
 - Dossier de presse, « [La Criée - Rennes. Battre la campagne. Press Pack. Camp Catalogue. Jérémie Gindre] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2015, sans mention d'imprimerie
 - Cartonnage, édition publicitaire, « Battre la campagne. Cailloux n°1, 2, 3, 4. 2014/2015 », Carton et offset couleur pour le carton, Papier et offset couleur pour les éditions, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2015/2016, imprimeur Média Graphic, Rennes, 2016/01 (7 parties)
 - Programme, « La Criée - Rennes. Fendre les flots. 2015-2016 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2015, imprimeur Média Graphic, Rennes, 2015/09
 - Flyer recto-verso, « [La Criée - Rennes. Fendre les flots. They watched us for a very long time] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2015, sans mention d'imprimerie
 - Carton d'invitation, « [La Criée - Rennes. Fendre les flots. They watched us for a very long time] », papier ;

- offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2015, sans mention d'imprimerie
- Dossier de presse, « [La Criée - Rennes. Fendre les flots. Dossier de presse. They watched us for a very long time] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2015, sans mention d'imprimerie
 - Dossier de presse, « [La Criée - Rennes. Fendre les flots. Press Pack. They watched us for a very long time] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2015, sans mention d'imprimerie
 - Flyer recto-verso, « [La Criée - Rennes. Fendre les flots. L'épais réel] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2015, sans mention d'imprimerie
 - Carton d'invitation, « [La Criée - Rennes. Fendre les flots. L'épais réel] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2015, sans mention d'imprimerie
 - Dossier de presse, « [La Criée - Rennes. Fendre les flots. L'épais réel] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2015, sans mention d'imprimerie
 - Carton d'invitation, « [La Criée - Rennes. Fendre les flots. Humano Plancton. Mioshe] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2016, sans mention d'imprimerie
 - Livret, « Caillou n° 1. Fendre les flots. Runo Lagomarsino. Sea Grammar », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2016, sans mention d'imprimerie
 - Dépliant, affiche graphique, « Caillou n° 2. Fendre les flots. La Rhétorique des marées », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2016, sans mention d'imprimerie
 - Carte postale, « [Caillou n° 3 1/4. L'épais réel. Fendre les flots] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2016, sans mention d'imprimerie
 - Carte postale, « [Caillou n° 3 2/4. L'épais réel. Fendre les flots] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2016, sans mention d'imprimerie
 - Carte postale, « [Caillou n° 3 3/4. L'épais réel. Fendre les flots] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2016, sans mention d'imprimerie
 - Carte postale, « [Caillou n° 3 4/4. L'épais réel. Fendre les flots] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2016, sans mention d'imprimerie
 - Livret, « Caillou n° 4. Fendre les flots. Morvandiau. Carnet de bord », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2016, sans mention d'imprimerie
 - Affiche photographique, affiche typographique, « La Criée - Rennes. Hard Rain Show. Ângela Ferreira », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2008/11, photographe/agence photographique F. Foucault, sans mention d'imprimerie
 - Affiche photographique, affiche typographique, « [La Criée - Rennes. Hard Rain Show. Ângela Ferreira] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2008/11, photographe/agence photographique F. Foucault, sans mention d'imprimerie
 - Affiche photographique, affiche typographique, « La Criée - Rennes. L'ombre, le reflet, l'écho », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2009/10, sans mention d'imprimerie
 - Affiche photographique, affiche typographique, « [La Criée - Rennes. L'ombre, le reflet, l'écho] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2009/10, sans mention d'imprimerie
 - Affiche photographique, affiche typographique, « La Criée - Rennes. DEMOC(K)RACY #1 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2011, sans mention d'imprimerie
 - Affiche photographique, affiche typographique, « [La Criée - Rennes. DEMOC(K)RACY #1] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2011, sans mention d'imprimerie
 - Affiche photographique, affiche typographique, « La Criée - Rennes. Déplier. Benoît Laffiché », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2011, photographe Benoît Laffiché, sans mention d'imprimerie
 - Affiche photographique, affiche typographique, « [La Criée - Rennes. Déplier. Benoît Laffiché] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, Rennes, 2011, photographe Benoît Laffiché, sans mention d'imprimerie
 - Carte de visite, « L'art est un sport de combat », papier ; offset noir et blanc, graphiste Jocelyn Cottencin, 2011, sans mention d'imprimerie
 - Livre, « Drunken Horses », papier ; offset couleur, graphiste Jocelyn Cottencin, 2017, graphiste Sixtine Gervais, graphiste Élie Quintard, imprimeur Martin Impressions, 2017/03
 - Flyer, programme, « Monument », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Lieuxcommuns, 2014, graphiste typographe photographe Jocelyn Cottencin, sans mention d'imprimerie
- Offert par Jocelyn Cottencin

- Carte de visite, « Yorgo&Co. », agence de design, papier ; offset noir et blanc, gaufrage, atelier/studio graphique Yorgo&Co, France, 1998, sans mention d'imprimerie
- Carte de visite, « Yorgo&Co. », papier ; offset noir et blanc, gaufrage, atelier/studio graphique Yorgo&Co, France, 1998, sans mention d'imprimerie
- Carte de correspondance, « Yorgo&Co. », papier ; offset noir et blanc, gaufrage, atelier/studio graphique Yorgo&Co, France, 1998, sans mention d'imprimerie
- Carte de correspondance, « Yorgo&Co. », papier ; offset noir et blanc, gaufrage, atelier/studio graphique Yorgo&Co, France, 1998, sans mention d'imprimerie
- Carton d'invitation, « Dixième édition du Printemps de Cahors. Sensitive. 16 juin - 2 juillet 2000 », papier cartonné ; offset couleur, graphiste Yorgo Tloupas, France, 2000, imprimeur Clos du Moulin, Belleville (Rhône)
- Programme, « Sensitive. Printemps de Cahors. 16 juin - 2 juillet 2000 », papier ; offset couleur, graphiste Yorgo Tloupas, France, 2000, imprimeur Clos du Moulin, Belleville (Rhône), 2000/05
- Enveloppe, « Sensitive. Printemps de Cahors. 16 juin - 2 juillet 2000 », papier ; offset couleur, graphiste Yorgo Tloupas, France, 2000, sans mention d'imprimerie
- Enveloppe, « Sensitive. Printemps de Cahors. 16 juin - 2 juillet 2000 », papier ; offset couleur, graphiste Yorgo Tloupas, France, 2000, sans mention d'imprimerie
- Dossier de presse, « Sensitive. Printemps de Cahors. 16 juin - 2 juillet 2000 », Papier, carton ; offset couleur, graphiste Yorgo Tloupas, France, 2000, imprimeur Clos du Moulin, Belleville (Rhône)
- Catalogue, « Sensitive. Printemps de Cahors », papier cartonné ; papier ; offset couleur, graphiste Yorgo Tloupas, France, 2000, imprimeur Le Govic Nantes, Nantes, 2000/05
- Ballon, « Le Ballon », cuir plastique ; sérigraphie en noir, éditeur Serendipity Sport, 2016, atelier/studio graphique Yorgo&Co, France, sans mention de fabricant
- Basket, « Le Ballon », Caoutchouc, toile/tissu synthétique coton ; tissage, moulage (baskets), Plastique, carton ; offset couleur (emballage), éditeur People Footwear, 2016, atelier/studio graphique Yorgo&Co, France, sans mention de fabricant, Chine (8 parties)
- Tee-shirt publicitaire, « Le Ballon », Coton, feutrine ; tissage, atelier/studio graphique Yorgo&Co, France, 2015/2017, sans mention de fabricant
- Écharpe, « Le Ballon FC », toile/tissu synthétique ; tissage, atelier/studio graphique Yorgo&Co, France, 2015/2017, sans mention de fabricant
- Tasse, « Le Ballon », céramique ; émaillage industriel, atelier/studio graphique Yorgo&Co, France, 2015/2017, sans mention de fabricant
- Verre, « Le Ballon », plastique ; impression jet d'encre, atelier/studio graphique Yorgo&Co, France, 2015/2017, sans mention de fabricant
- Verre, « [Le Ballon] », polycarbonate ; offset couleur, atelier/studio graphique Yorgo&Co, France, 2015/2017, fabricant Akvila
- Écharpe, « Le Ballon FC », coton ; tissage, atelier/studio graphique Yorgo&Co, France, 2015/2017, sans mention de fabricant
- Autocollant, « Le Ballon », Papier, papier adhésif ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Yorgo&Co, France, 2015/2017, sans mention de fabricant
- Autocollant, « Le Ballon », Papier, papier adhésif ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Yorgo&Co, France, 2015/2017, sans mention de fabricant
- Journal, « Le Ballon magazine - n° 1 », papier journal ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Yorgo&Co, France, 2014, sans mention de fabricant
- Journal, « Le Ballon magazine - n° 2 », papier journal ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Yorgo&Co, France, 2016, atelier/studio graphique Studio White, photographe Florent-Sinan Brunel, sans mention d'imprimerie
- Carte de vœux, « Fondation d'entreprise Galeries Lafayette 2015 Une année chargée Meilleurs vœux », plastique ; hologramme, atelier/studio graphique Yorgo&Co, France, 2014, sans mention d'imprimerie
- Magazine, « Crash. Numéro 02. Mars-avril 1998 », papier glacé ; offset couleur, graphiste Yorgo Tloupas, France, 1998, maquettiste Gaëlle Junius, imprimeur Sud Impressions Montreuil, Montreuil
- Magazine, « Crash. Numéro 03. Juin-juillet 1998 », papier glacé ; offset couleur, graphiste Yorgo Tloupas, France, 1998, sans mention d'imprimerie
- Magazine, « Crash. Numéro 06 Rouge. Février-mars 1999 », papier glacé ; offset couleur, graphiste Yorgo Tloupas, France, 1999, sans mention d'imprimerie
- Magazine, « Crash. Numéro 08. été 1999 », papier glacé ; offset couleur, graphiste Yorgo Tloupas, France, 1999, sans mention d'imprimerie
- Magazine, « Crash. Numéro 09 Orange. Sept./oct. 1999 », papier glacé ; offset couleur, graphiste Yorgo Tloupas, France, 1999, sans mention d'imprimerie
- Magazine, « Crash. Numéro 10 », papier glacé ; offset couleur, graphiste Yorgo Tloupas, France, 1999, sans mention d'imprimerie
- Magazine, « Crash. Numéro 11 Chair. Mars 00 », papier glacé ; offset couleur, graphiste Yorgo Tloupas, France, 2000, sans mention d'imprimerie

- Magazine, « Crash. Numéro 12 Juane fluo. Mai 00 », papier glacé ; offset couleur, graphiste Yorgo Tloupas, France, 2000, sans mention d'imprimerie

Offerts par Yorgo Tloupas

- Pochette de disque, « Esso. La route joyeuse. n° 2. Artois Flandre », papier ; offset couleur ; acétate ; pressage, éditeur Sonopresse, 1960/1965 (vers), agence de communication et de design Compagnie Française d'Études et de Réalisations, photographe Marcel Amson, imprimeur Silic Lille-Paris, Lille-Paris

- Pochette de disque, disque souple, « Esso. Ma province et moi n°1 Île de France », papier ; offset couleur ; acétate ; pressage, agence de communication et de design éditeur Compagnie Française d'Études et de Réalisations, 1963, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, photographe Marcel Amson, sans mention d'imprimerie (2 parties)

- Pochette de disque, disque souple, « Esso. Ma province et moi n° 2 Artois Flandres », papier ; offset couleur ; acétate ; pressage, agence de communication et de design éditeur Compagnie Française d'Études et de Réalisations, 1963, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, photographe Marcel Amson, sans mention d'imprimerie (2 parties)

- Pochette de disque, disque souple, « Esso. Ma province et moi n°3 Alsace Lorraine Bourgogne », papier ; offset couleur ; acétate ; pressage, agence de communication et de design éditeur Compagnie Française d'Études et de Réalisations, 1963, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, photographe Marcel Amson, sans mention d'imprimerie (2 parties)

- Pochette de disque, disque souple, « Esso. Ma province et moi n° 4 Lyonnais Savoie », papier ; offset couleur ; acétate ; pressage, agence de communication et de design éditeur Compagnie Française d'Études et de Réalisations, 1963, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, photographe Marcel Amson, sans mention d'imprimerie (2 parties)

- Pochette de disque, disque souple, « Esso. Ma province et moi n° 5 Provence Corse », papier ; offset couleur ; acétate ; pressage, agence de communication et de design éditeur Compagnie Française d'Études et de Réalisations, 1963, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, photographe Marcel Amson, sans mention d'imprimerie (2 parties)

- Pochette de disque, disque souple, « Esso. Ma province et moi n° 6 Languedoc Gascogne », papier ; offset couleur ; acétate ; pressage, agence de communication et de design éditeur Compagnie Française d'Études et de Réalisations, 1963, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, photographe Marcel Amson, sans mention d'imprimerie (2 parties)

- Pochette de disque, disque souple, « Esso. Ma province et moi n° 7 Pays Basque Béarn Guyenne Poitou », papier ; offset couleur ; acétate ; pressage, agence de communication et de design éditeur Compagnie Française d'Études et de Réalisations, 1963, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, photographe Marcel Amson, sans mention d'imprimerie (2 parties)

- Pochette de disque, disque souple, « Esso. Ma province et moi n° 8 Bretagne Maine Anjou », papier ; offset couleur ; acétate ; pressage, agence de communication et de design éditeur Compagnie Française d'Études et de Réalisations, 1963, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, photographe Marcel Amson, sans mention d'imprimerie (2 parties)

- Pochette de disque, disque souple, « Esso. Ma province et moi n° 9 Normandie », papier ; offset couleur ; acétate ; pressage, agence de communication et de design éditeur Compagnie Française d'Études et de Réalisations, 1963, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, photographe Marcel Amson, sans mention d'imprimerie (2 parties)

- Pochette de disque, disque souple, « Esso. Ma province et moi n°10 Auvergne Berry Limousin », papier ; offset couleur ; acétate ; pressage, agence de communication et de design éditeur Compagnie Française d'Études et de Réalisations, 1963, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, photographe Marcel Amson, sans mention d'imprimerie (2 parties)

- Maquette carte routière, « Esso. Itinéraires touristiques en Touraine », papier canson ; gouache, agence de communication et de design Publicité Étienne Morin, 1963 (vers), directeur artistique illustrateur Daniel Bour, sans mention d'imprimerie

- Maquette couverture d'édition publicitaire, « Octobre. Paris Cercle de l'Etrier. Finales du Championnat de France et du Critérium Esso Juniors », papier ; procédé photomécanique, agence de communication et de design Compagnie Française d'Études et de Réalisations, 1964 (vers), directeur artistique illustrateur Daniel Bour, sans mention d'imprimerie

- Couverture de revue, « Esso Vacances n° 1 Bretagne & Vendée. 15 juin 1963 », papier journal, papier canson ; héliogravure noir et blanc, agence de communication et de design Publicité Étienne Morin, 1963, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, sans mention d'imprimerie

- Couverture de revue, « Esso Vacances n° 1 Côte de Lumière Côte d'Argent Pays Basque Béarn 28 juin 1963 », papier journal, papier canson ; héliogravure noir et blanc, agence de communication et de design Publicité Étienne Morin, 1963, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, sans mention d'imprimerie

- Couverture de revue, « Esso Vacances n° 2 Bretagne & Vendée. 26 juillet 1963 », papier journal, papier canson ; héliogravure noir et blanc, agence de communication et de design Publicité Étienne Morin, 1963, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Couverture de revue, « journal diffusé gratuitement dans les stations services Esso durant les vacances d'été. », couverture de revue, papier journal, papier canson ; héliogravure noir et blanc, agence de communication et de design Publicité Étienne Morin, 1963, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Couverture de revue, « Esso Vacances Pyrénées/Roussillon/Côte Vermeille. été 1963 », papier journal, papier canson ; héliogravure noir et blanc, agence de communication et de design Publicité Étienne Morin, 1963, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Couverture de revue, « Esso Vacances Vosges Alsace Lorraine 20 mai 1963 », papier journal, papier canson ; héliogravure noir et blanc, agence de communication et de design Publicité Étienne Morin, 1963, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Tiré à part d'annonce-presse, « Extraire du charbon le maximum de calories... », papier ; procédé photomécanique, agence de communication et de design Publicité Étienne Morin, 1960/1965 (vers), directeur artistique Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Tiré à part d'annonce-presse, « Cette fleur éclose dans une serre c'est le charbon qui l'a fait naître pour vous », papier ; procédé photomécanique, agence de communication et de design Publicité Étienne Morin, 1960/1965 (vers), directeur artistique Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Tiré à part d'annonce-presse, « Le Charbon. Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais », papier ; procédé photomécanique, agence de communication et de design Publicité Étienne Morin, 1960/1965 (vers), directeur artistique Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Tiré à part d'annonce-presse, « Houillères du Centre et du Midi. Une gamme de produits, toutes les qualités, toutes les utilisations », papier ; procédé photomécanique, agence de communication et de design Publicité Étienne Morin, 1960 (vers), directeur artistique Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse, « Un essai... qui transformera votre budget chauffage. Boulets français », papier ; procédé photomécanique, agence de communication et de design Publicité Étienne Morin, 1959, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Buvard publicitaire, « Ils donnent une chaleur douce et régulière les appareils qui brûlent au charbon et, en plus, ils sont robustes et économiques », papier buvard ; lithographie couleur, agence de communication et de design Publicité Étienne Morin, 1960 (vers), directeur artistique illustrateur Daniel Bour, imprimeur La Lithographie parisienne 27 bis rue Jacques Louvel-Tessier Paris 10^e, Paris
- Buvard publicitaire, « Ils sont économiques les appareils qui brûlent du charbon ils donnent aussi une chaleur douce et régulière et, en plus, ils sont robustes. », papier buvard ; lithographie couleur, agence de communication et de design Publicité Étienne Morin, 1960 (vers), directeur artistique illustrateur Daniel Bour, imprimeur La Lithographie parisienne 27 bis rue Jacques Louvel-Tessier Paris 10^e, Paris
- Buvard publicitaire, « Ils sont robustes les appareils qui brûlent du charbon ils donnent aussi une chaleur douce et régulière et, en plus, ils sont économiques », papier buvard ; lithographie couleur, agence de communication et de design Publicité Étienne Morin, 1960 (vers), directeur artistique illustrateur Daniel Bour, imprimeur La Lithographie parisienne 27 bis rue Jacques Louvel-Tessier Paris 10^e, Paris
- Tiré à part d'annonce-presse graphique, « Au doigt et à l'œil. Fidèle et dévouée aux ordres, une chaufferie automatique au charbon constitue la garantie d'un confort total au plus juste prix », papier ; procédé photomécanique, agence de communication et de design Publicité Étienne Morin, 1960 (vers), directeur artistique illustrateur Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Maquette d'édition publicitaire, « Quel combustible convient au poêle que vous allez acheter ? », papier, papier coloré ; procédé photomécanique ; papier imprimé contrecollé sur papier noir, agence de communication et de design Publicité Étienne Morin, 1960 (vers), directeur artistique illustrateur Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Maquette d'édition publicitaire, « Qui connaît bien sa maison se chauffe », papier, papier coloré ; procédé photomécanique ; papier imprimé contrecollé sur papier noir, agence de communication et de design Publicité Étienne Morin, 1960 (vers), directeur artistique illustrateur Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Maquette d'édition publicitaire, « Un seul combustible... de multiples emplois », papier ; procédé photomécanique, agence de communication et de design Publicité Étienne Morin, 1960 (vers), directeur artistique illustrateur Daniel Bour, sans mention d'imprimerie

- Boîte d'allumettes, « Anthracine. Combustible moderne et sans fumées », papier cartonné ; procédé photomécanique, agence de communication et de design Publicité Étienne Morin, 1960 (vers), directeur artistique illustrateur Daniel Bour, fabricant Publistip, Paris, fabricant Régie Française des tabacs
- Boîte d'allumettes, « Carbolux. Combustible moderne et sans fumées », papier cartonné ; procédé photomécanique, agence de communication et de design Publicité Étienne Morin, 1960 (vers), directeur artistique illustrateur Daniel Bour, fabricant restitué Publistip, Paris, fabricant Régie Française des tabacs
- Maquette d'édition publicitaire, « Epreuve 1. Equipe «topographique» », papier ; procédé photomécanique, agence de communication et de design Publicité Étienne Morin, 1960 (vers), directeur artistique illustrateur Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Maquette d'édition publicitaire, « Epreuve 3. Equipe «détectives charbon» », papier ; procédé photomécanique, agence de communication et de design Publicité Étienne Morin, 1960 (vers), directeur artistique illustrateur Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Tiré à part d'annonce-presse, « Charbon l'énergie et la puissance de l'Europe », papier ; procédé photomécanique, agence de communication et de design Publicité Étienne Morin, 1964, directeur artistique Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Maquette d'affiche, « Yoplait », papier ; craie ; craie grasse Caran d'Ache, agence de communication et de design Publicis, 1965, directeur artistique affichiste Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Yaourts Yoplait avec des fruits », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis, 1965, affichiste Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Prospectus, « Yaourts Yoplait avec des fruits », papier ; offset noir et blanc, agence de communication et de design Publicis, 1965, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse photographique, « De vrais fruits dans un yaourt tout frais. Yoplait », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis, 1965, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Pot, « Yoplait avec des fraises », Carton ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis, 1965, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, fabricant GFF Roubaix, Roubaix
- Pot, « Yoplait avec des cassis », Carton ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis, 1965, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, fabricant GFF Roubaix, Roubaix
- Pot, « Yoplait avec des framboises », Carton ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis, 1965, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, fabricant GFF Roubaix, Roubaix
- Pot, « Yoplait avec des abricots », Carton, cellulose ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis, 1965, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, fabricant GFF Roubaix, Roubaix
- Tiré à part d'annonce-presse graphique, « Cette fraîcheur naturelle... c'est Yoplait naturellement fait, naturellement frais », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis, 1966, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Prospectus, « Nova, la joie lactée », papier cartonné ; sérigraphie couleur, agence de communication et de design Publicis, 1970, directeur artistique Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Tiré à part d'annonce-presse photographique, « Avec Nova la nouvelle marque de délices laitiers vivez l'Aventure de l'Espace », papier ; procédé photomécanique, agence de communication et de design Publicis, 1970, directeur artistique Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Tiré à part d'annonce-presse photographique, « Les Yaourtises Nova. Les desserts venus du lait », papier ; procédé photomécanique, agence de communication et de design Publicis, 1970 (vers), directeur artistique Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Affiche photographique, « Jouez et gagnez 1000 montres de plongée et 50 000 autres prix avec les Yaourtises Nova », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis, 1970 (vers), directeur artistique Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Affiche photographique, « 15 000 prix cachés entre 2 pots Nova », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis, 1970 (vers), directeur artistique Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Affiche photographique, « Collectionnez les billets Nova cachés entre 2 pots Nova », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis, 1970 (vers), directeur artistique Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Pot, « Nova yaourt nature [Blanche-Neige] », Carton, cellulose ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis, 1970 (vers), directeur artistique Daniel Bour, fabricant GFF Fourlégne Villeneuve d'Ascq
- Pot, « Nova yaourt nature [Blanche-Neige] », Carton, cellulose ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis, 1970 (vers), directeur artistique Daniel Bour, fabricant GFF Fourlégne Villeneuve d'Ascq

- Pot, « Nova yaourt nature [Atchoum] », Carton, cellulose ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis, 1970 (vers), directeur artistique Daniel Bour, fabricant GFF Fourlégne Villeneuve d'Ascq
- Pot, « Nova yaourt nature [Atchoum] », Carton, cellulose ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis, 1970 (vers), directeur artistique Daniel Bour, fabricant GFF Fourlégne Villeneuve d'Ascq
- Maquette d'affiche, « Le «Minestrone de Maggi» », Carton, papier ; craie, encre brune, découpage, collage ; craie grasse Caran d'Ache, agence de communication et de design Publicis, affichiste Daniel Bour, 1970
- Affiche graphique/photographique, « Minestrone Maggi à toutes saveurs », papier ; lithographie couleur, offset couleur, agence de communication et de design Publicis, 1970, affichiste Daniel Bour, imprimeur Lalande-Courbet Wissous, Wissous
- Dépliant publicitaire, « A toutes saveurs [Minestrone Maggi] », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis, 1970, illustrateur directeur artistique Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse graphique, « Minestrone Maggi... mille et une saveurs », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis Spedic, 1970, illustrateur directeur artistique Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse photographique, « La soupe sauvage. Pistou Maggi », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis Spedic, 1970, directeur artistique Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse photographique, « La soupe sauvage. Pistou Maggi », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis Spedic, 1970, directeur artistique Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Dépliant publicitaire, « Cette soupe est sauvage. Ce sera répété. Soupe au pistou Maggi », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis Spedic, 1970, directeur artistique Daniel Bour, imprimeur La Galiote Villejuif, Villejuif
- Annonce-presse photographique, « Une fraîcheur à savourer de mille façons : gelée Maggi », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis Spedic, 1970 (vers), directeur artistique Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse graphique, « Bouillon de volaille Maggi Offre exceptionnelle », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis Spedic, 1969, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Dépliant publicitaire, « 1970 c'est le festival Maggi à la télévision avec en vedettes... », papier cartonné ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis Spedic, 1970, directeur artistique Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Qui a rajouté du poulet dans le potage Maggi Poulet ? C'est Maggi ! », papier journal ; procédé photomécanique, agence de communication et de design Publicis Spedic, 1970, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse graphique, « Qui a rajouté des champignons dans le potage Maggi Champignon ? C'est Maggi ! », papier journal ; procédé photomécanique, agence de communication et de design Publicis Spedic, 1970, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse graphique, « Tout y est ! Rien ne manque au court-bouillon Maggi », papier journal ; procédé photomécanique, agence de communication et de design Publicis Spedic, 1966, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse graphique, « Nouveau ! Instantané. Le fin court-bouillon Maggi », papier journal ; procédé photomécanique, agence de communication et de design Publicis Spedic, 1966, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Nouveau ! Instantané. Le fin court-bouillon Maggi », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis, 1966, affichiste Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Affiche photographique, « La soupe des pêcheurs », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis, 1970 (vers), affichiste Daniel Bour, imprimeur Lalande-Courbet Wissous, Wissous
- Tiré à part d'annonce-presse photographique, « Douce et obstinée... La Frigidaire vaisselle », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis, 1970 (vers), directeur artistique Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Tiré à part d'annonce-presse photographique, « Douce et obstinée... La Frigidaire vaisselle », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis, 1970 (vers), directeur artistique Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Tiré à part d'annonce-presse photographique, « Veilleuse soufflée... gaz coupé, c'est ça la Sécurité Totale. ELM Leblanc », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis, 1971 (vers), directeur artistique Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Tiré à part d'annonce-presse photographique, « Veilleuse soufflée... gaz coupé, c'est ça la Sécurité Totale. ELM Leblanc », papier ; offset couleur,

- agence de communication et de design Publicis, 1971 (vers), directeur artistique Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
- Affiche photographique, « Le maître brasseur de Champigneulle est fier de sa bière. Il a bien raison ! », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis, 1970 (vers), directeur artistique Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
 - Annonce-presse photographique, « La plus belle bière du monde vous donne tout ce qu'elle a... Champigneulle », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis, 1970 (vers), directeur artistique Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
 - Annonce-presse photographique, « Montrez les dents ! Ultra Brite vous met le succès à la bouche », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis, 1972, directeur artistique Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
 - Annonce-presse graphique/photographique, « Adoptez Kool la plus fraîche des américaines mentholées », papier ; offset noir et blanc, agence de communication et de design Publicis, 1972, directeur artistique Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
 - Dépliant publicitaire, « La tomate... des idées en boîte », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Publicis, 1970, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
 - Affiche graphique, « Mousline. Collectionnez les 8 maisons du village provençal à découper au dos des paquets de purée », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Dorland & Grey France, 1976, illustrateur Daniel Bour, illustrateur Jean-Claude Navoizat, sans mention d'imprimerie
 - Annonce-presse, « As-tu déjà visité un village provençal ? Mousline. 8 maisons différentes à découper au dos des paquets de purée Mousline », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Dorland & Grey France, 1976, illustrateur Daniel Bour, illustrateur Jean-Claude Navoizat, sans mention d'imprimerie
 - Boîte (emballage), « Mousline. Le mas du berger. Collectionnez les maisons du village provençal », carton ; offset couleur, découpe, agence de communication et de design Dorland & Grey France, 1976, illustrateur Daniel Bour, illustrateur Jean-Claude Navoizat, sans mention de fabricant
 - Boîte (emballage), « Mousline. Le mas du vigneron. Collectionnez les maisons du village provençal », carton ; offset couleur, découpe, agence de communication et de design Dorland & Grey France, 1976, illustrateur Daniel Bour, illustrateur Jean-Claude Navoizat, sans mention de fabricant
 - Boîte (emballage), « Mousline. La maison du potier. Collectionnez-les », Carton ; offset couleur, découpe, agence de communication et de design Dorland & Grey France, 1976, illustrateur Daniel Bour, illustrateur Jean-Claude Navoizat, sans mention de fabricant
 - Boîte (emballage), « Mousline. Aux fruits de Provence. Collectionnez les maisons du village provençal », Carton ; offset couleur, découpe, agence de communication et de design Dorland & Grey France, 1976, illustrateur Daniel Bour, illustrateur Jean-Claude Navoizat, sans mention de fabricant
 - Boîte (emballage), « Mousline. La bastide neuve. Collectionnez les maisons du village provençal », carton ; offset couleur, découpe, agence de communication et de design Dorland & Grey France, 1976, illustrateur Daniel Bour, illustrateur Jean-Claude Navoizat, sans mention de fabricant
 - Boîte (emballage), « Mousline. La mairie. L'école Collectionnez les maisons du village provençal », Carton ; offset couleur, découpe, agence de communication et de design Dorland & Grey France, 1976, illustrateur Daniel Bour, illustrateur Jean-Claude Navoizat, sans mention de fabricant
 - Boîte (emballage), « Mousline. L'église romane. Collectionnez les maisons du village provençal », carton ; offset couleur, découpe, agence de communication et de design Dorland & Grey France, 1976, illustrateur Daniel Bour, illustrateur Jean-Claude Navoizat, sans mention de fabricant
 - Boîte (emballage), « Mousline. L'auberge provençale. Collectionnez les maisons du village provençal », carton ; offset couleur, découpe, agence de communication et de design Dorland & Grey France, 1976, illustrateur Daniel Bour, illustrateur Jean-Claude Navoizat, sans mention de fabricant
 - Feuille de découpage, « Promotion Mousline « Village provençal ». La maison du pêcheur », carton ; offset couleur, découpe, agence de communication et de design Dorland & Grey France, 1976, illustrateur Daniel Bour, illustrateur Jean-Claude Navoizat, imprimeur ELAN Sannois, Sannois
 - Annonce-presse graphique, « Salon international de la maille et de la lingerie. 2, 3, 4, 5 février 1980 », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Créations Bour Navoizat, 1980, directeur artistique Daniel Bour, directeur artistique Jean-Claude Navoizat, sans mention d'imprimerie
 - Pochette, « Salon international de la maille et de la lingerie », papier cartonné ; offset couleur, agence de communication et de design Créations Bour Navoizat, 1980, directeur artistique Daniel Bour, directeur artistique Créations Bour Navoizat, sans mention d'imprimerie

- Prospectus, « Chaud... la maille. 4 jours chauds : 2.3.4.5 février 1980 Salon de la maille et de la lingerie », papier ; offset noir et blanc, agence de communication et de design Créations Bour Navoizat, 1980, directeur artistique Daniel Bour, directeur artistique Jean-Claude Navoizat, sans mention d'imprimerie
 - Couverture de catalogue, « Répertoire des industries de la maille », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Créations Bour Navoizat, 1980 (vers), directeur artistique Daniel Bour, directeur artistique Jean-Claude Navoizat, sans mention d'imprimerie
 - Dépliant publicitaire, « SIM International 82. Salon de la Lingerie. Salon de la Maille. Inter filière Textile. Paris 6, 7, 8, 9 février 1982 », papier ; offset couleur, éditeur Editions ATIT, Paris, 1981, agence de communication et de design Créations Bour Navoizat, directeur artistique Daniel Bour, directeur artistique Jean-Claude Navoizat, sans mention d'imprimerie
 - Pochette, « Paris, crée la lingerie. Salon international de la Lingerie », papier cartonné ; offset couleur, agence de communication et de design Créations Daniel Bour, 1997, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
 - Papier à en-tête, « Paris, crée la lingerie. Salon international de la Lingerie du 24 au 27 janvier 97 », papier ; impression numérique, agence de communication et de design Créations Daniel Bour, 1997, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
 - Papier à en-tête, « Paris, crée la lingerie. Salon international de la Lingerie », papier ; impression numérique, agence de communication et de design Créations Daniel Bour, 1997, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
 - Étude, « [Paris, crée la lingerie] », papier ; impression numérique, agence de communication et de design Créations Daniel Bour, 1997, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
 - Étude, « Paris, crée la lingerie », papier ; impression numérique, agence de communication et de design Créations Daniel Bour, 1997, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, sans mention d'imprimerie
 - Couverture de revue, « EssoTourisme 1964-1965 Loisirs vacances weekends. D'Île-de-France en Bourgogne », papier ; héliogravure couleur, agence de communication et de design Compagnie Française d'Études et de Réalisations, 1964, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, imprimeur Imprimerie de Bobigny, Bobigny
 - Couverture de revue, « EssoTourisme 1964-1965 Loisirs vacances weekends. De l'Île de France en Val de Loire », papier ; héliogravure couleur, agence de communication et de design Compagnie Française d'Études et de Réalisations, 1964, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, imprimeur Imprimerie de Bobigny, Bobigny
 - Couverture de revue, « EssoTourisme 1964-1965 Loisirs vacances weekends. Les Pyrénées », papier ; héliogravure couleur, agence de communication et de design Compagnie Française d'Études et de Réalisations, 1964, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, imprimeur Imprimerie de Bobigny, Bobigny
 - Couverture de revue, « EssoTourisme 1964-1965 Loisirs vacances weekends. Des Ardennes au Jura », papier ; héliogravure couleur, agence de communication et de design Compagnie Française d'Études et de Réalisations, 1964, directeur artistique illustrateur Daniel Bour, imprimeur Imprimerie de Bobigny, Bobigny
- Offerts par Daniel Bour
- Programme, « CAC Brétigny Cornelius Cardew Et la liberté de l'écoute », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Vier5, 2009, sans mention d'imprimerie
 - Flyer, « CAC Brétigny. David Lamelas. Exposition l'»Effet écran» 12 juin -15 octobre 2004 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Vier5, 2004, sans mention d'imprimerie
 - Guide, « Johann Jacobs Museum. Gonzalo Diaz », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Vier5, 2016, sans mention d'imprimerie
 - Carton d'invitation, « Johann Jacobs Museum. Follow the leader. Inés Doujak », papier cartonné ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Vier5, 2015
 - Carton d'invitation, « Johann Jacobs Museum. «Mondlicht fällt in meine Studiersube» », carton ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Vier5, 2016
 - Carton d'invitation, « Johann Jacobs Museum. Heilige Ware », carton ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Vier5, 2017
 - Carton d'invitation, « Johann Jacobs Museum. Heilige Ware », carton ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Vier5, 2017
 - Guide, « Johann Jacobs Museum. Heilige Ware », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Vier5, 2017
 - Affiche typographique, « Johann Jacobs Museum. Heilige Ware », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Vier5, 2017
 - Affiche typographique, « Johann Jacobs Museum. Heilige Ware », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Vier5, 2017

- Affiche typographique, « Johann Jacobs Museum. Heilige Ware », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Vier5, 2017
- Carton d'invitation, « Johann Jacobs Museum. Segelyacht nach Singapur », carton ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Vier5, 2017
- Carton d'invitation, « Segelyacht nach Singapur. Charles Lim Yi Yong. Johann Jacobs Museum. 18. Mai - 20. August », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Vier5, 2017
- Carton d'invitation, « Johann Jacobs Museum. Kaffee aus Helvécia », carton ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Vier5, 2017
- Cartel, « Dimitris Pikionis. Thirteen preliminary drawings The Acropolis and Filipappou paths and landscaping (1954-1957) », Fer ; sérigraphie ; toile ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Vier5, 2017 (2 parties)
- Cartel, « David Lamelas », marbre ; sérigraphie, atelier/studio graphique Vier5, 2017
- Tee-shirt publicitaire, « 14 », coton ; tissage, sérigraphie, atelier/studio graphique Vier5, 2017, fabricant Fruit of the loom, Maroc
- Signalétique, « 2,5 km », plastique ; sérigraphie, moulage, atelier/studio graphique Vier5, 2017, fabricant Franken Plastik, Allemagne
- Signalétique, « EMST 450m », plastique ; sérigraphie, moulage, atelier/studio graphique Vier5, 2017, fabricant Franken Plastik, Allemagne
- Cartel, « A Ritual Performance by the Sea », plastique ; sérigraphie, moulage, atelier/studio graphique Vier5, 2017, fabricant Franken Plastik, Allemagne
- Cartel, « Cecilia Vicuña. A Ritual Performance by the Sea [2017] », plastique ; sérigraphie, moulage, atelier/studio graphique Vier5, 2017, fabricant Franken Plastik, Allemagne
- Cartel, « David Harding "If you do not love me..." », plastique ; sérigraphie, moulage, atelier/studio graphique Vier5, 2017, fabricant Franken Plastik, Allemagne
- Autocollant, « 14 », papier adhésif ; sérigraphie, atelier/studio graphique Vier5, 2017
- Programme, « Athens Map Booklet. Documenta 14 : Daybook », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Vier5, Paris, 2017, imprimeur DZA Druckerei zu Altenburg GmbH, Altenburg
- Flyer, affiche typographique recto-verso, « Documenta 14. At Parko Eleftherias. Learning from Athens », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Vier5, 2016
- Flyer, affiche typographique recto-verso, « Documenta 14. Athens 8-4 - 16.7 2017 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Vier5, 2017
- Flyer, affiche typographique recto-verso, « Kassel Documenta 14 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Vier5, 2017
- Affiche programme typographique recto-verso, « Mary Zygouri The Roundup : Kokkina 1979 - Kokkina 2017 », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Vier5, 2017
- Affiche programme typographique, « Listening space. Documenta 14 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Vier5, 2017
- Affiche programme typographique, « Documenta 14. From the 8th Gymnasium's Chapel to the open air school of Mitsakis », papier kraft ; offset couleur, atelier/studio graphique Vier5, 2017
- Affiche programme typographique recto-verso, « Terre Thaemlitz Deproduction. documenta 14 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Vier5, 2017
- Affiche programme typographique recto-verso, « Terre Thaemlitz Deproduction. documenta 14 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Vier5, 2017
- Affiche programme typographique recto-verso, « Documenta 14. Negros Tou Moria. Black Odyssey », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Vier5, 2017
- Affiche programme typographique recto-verso, « Documenta 14. Negros Tou Moria. Black Odyssey », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Vier5, 2017
- Affiche programme typographique recto-verso, « Collective exhibition for a single body. documenta 14 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Vier5, 2017
- Affiche programme typographique recto-verso, « Collective exhibition for a single body. documenta 14 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Vier5, 2017
- Affiche programme typographique recto-verso, « Collective exhibition for a single body. documenta 14 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Vier5, 2017
- Affiche typographique, « Documenta 14. Athens 8.4-16.07 2017. Kassel 10.6-17.9 2017 », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Vier5, 2017
- Affiche typographique, « Documenta 14. Kassel 10.6-17.9 2017. Athens 8.4-16.07 2017 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Vier5, 2017
- Chaussette publicitaire, « 14. documenta14.de Socks 35-38 », Coton, polyamide élasthane ; tissage (chaussettes), carton plastique ; offset noir et blanc (emballage), atelier/studio graphique Vier5, 2017
- Affiche graphique, carte de vœux, « Diving Center », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Vier5, 2017

- Affiche graphique, « [silhouette pixellisée sur fond rose] », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Vier5, 2017
Offerts par Vier5
- Catalogue, « Rencontres Cinématographiques de Dijon 22*23*24 octobre 2015 », papier, papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2015
- Programme, « RCD 2015 », papier cartonné ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2015
- Carton d'invitation, « Rencontres Cinématographiques de Dijon 22*23*24 octobre 2015 », papier cartonné ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2015
- Carton d'invitation, « Rencontres Cinématographiques de Dijon 22*23*24 octobre 2015 », papier cartonné ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2015
- Carton d'invitation, « Rencontres Cinématographiques de Dijon 22*23*24 octobre 2015 », papier cartonné ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2015
- Carton d'invitation, « Rencontres Cinématographiques de Dijon 22*23*24 octobre 2015 », papier cartonné ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2015
- Catalogue, « Rencontres Cinématographiques de Dijon 20 21 22 octobre 2016 », papier cartonné papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016
- Programme, « Rencontres Cinématographiques de Dijon 20 21 22 octobre 2016 », papier cartonné ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016
- Carton d'invitation, « Rencontres Cinématographiques de Dijon 20 21 22 octobre 2016 », papier cartonné ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016
- Carton d'invitation, « Rencontres Cinématographiques de Dijon 20 21 22 octobre 2016 », papier cartonné ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016
- Carton d'invitation, « Rencontres Cinématographiques de Dijon 20 21 22 octobre 2016 », papier cartonné ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016
- Carte d'accès, « Rencontres Cinématographiques de Dijon 20 21 22 octobre 2016 », plastique ; impression numérique, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016
- Affiche typographique, « Rencontres Cinématographiques de Dijon 20 21 22 octobre 2016 », papier ; sérigraphie noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016, imprimeur Léopard Graphique
- Affiche typographique, « Rencontres Cinématographiques de Dijon 20 21 22 octobre 2016 », papier ; sérigraphie noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016, imprimeur Léopard Graphique
- Rencontres Cinématographiques de Dijon 20 21 22 octobre 2016, papier ; sérigraphie noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016, imprimeur Léopard Graphique
- Guide, « ARTCENA. Organiser un événement artistique dans l'espace public », papier, papier cartonné, métal ; offset couleur, éditeur ARTCENA-Centre National des arts du cirque, de la rue et du théâtre, 2017, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, photographe Christophe Raynaud de Lage, imprimeur Média Graphic, 2017/06
- Programme, « ARTCENA Semestre n° 2 – 2017 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2017
- Livre, « Jules Verne. Voyage au Centre de la Terre. Voyage au Centre du Graphisme », papier, papier cartonné, métal ; impression numérique, éditeur Le Signe - Centre national du Graphisme, 2017, atelier/studio graphique photographe Atelier Tout va bien, photographe Richard Pelletier, imprimeur Média Graphic, Rennes, 2017/04
- Carnet, « Voyage au centre du graphisme », papier, papier cartonné, métal ; impression numérique, éditeur Le Signe - Centre national du Graphisme, 2016, atelier/studio graphique photographe Atelier Tout va bien, imprimeur Média Graphic, Rennes
- Carte de vœux, « 2016. Chaumont », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2015
- Carte de vœux, « 2016. Chaumont », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2015
- Affiche graphique, « Ici l'Onde. Dijon. Sept-Déc 2016. Musique au Centre d'art Le Consortium », papier ; sérigraphie noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016, imprimeur Léopard Graphique, 175 cm (hauteur) ; 119 cm (largeur), PR 2018.61.23, Valeur unitaire : 200 €

- Affiche graphique, « Ici l'Onde. Dijon. Jan-Mars 2017. Musique au Centre d'art Le Consortium », papier ; sérigraphie noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016, imprimeur Lézard Graphique, 175 cm (hauteur) ; 119 cm (largeur), PR 2018.61.24, Valeur unitaire : 200 €
- Affiche graphique, « Ici l'Onde. Dijon. Avr-Juin 2017. Musique au Centre d'art Le Consortium », papier ; sérigraphie noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016, imprimeur Lézard Graphique
- Programme, « Ici l'Onde. Dijon. Sept-Déc 2016. Musique au Centre d'art Le Consortium », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016
- Programme, « Ici l'Onde. Dijon. Jan-Mars 2017. Musique au Centre d'art Le Consortium », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016
- Programme, « Ici l'Onde. Dijon. Avr-Juin 2017. Musique au Centre d'art Le Consortium », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016
- Affiche graphique, « Ici l'Onde. Dijon. Sept-Déc 2016. Musique au Centre d'art Le Consortium », papier ; sérigraphie noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche graphique, « Ici l'Onde. Dijon. Jan-Mars 2017. Musique au Centre d'art Le Consortium », papier ; sérigraphie noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche graphique, « Ici l'Onde. Dijon. Avr-Juin 2017. Musique au Centre d'art Le Consortium », papier ; sérigraphie noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche graphique, « Ici l'Onde. Dijon. Sept-Déc 2017. Musique au Centre d'art Le Consortium », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2017, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche graphique, « Ici l'Onde. Dijon. Sept-Déc 2017. Musique au Centre d'art Le Consortium », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2017, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche graphique, « Ici l'Onde. Dijon. Jan-Mars 2018. Musique au Centre d'art Le Consortium », musique (manifestation), affiche graphique, papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2017, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche graphique, « Ici l'Onde. Dijon. Jan-Mars 2018. Musique au Centre d'art Le Consortium », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2017, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche graphique, « Ici l'Onde. Dijon. Avr-Juin 2018. Musique au Centre d'art Le Consortium », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2017, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche graphique, « Ici l'Onde. Dijon. Avr-Juin 2018. Musique au Centre d'art Le Consortium », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2017, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche graphique, « Super Image II », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche graphique, « Super Image II », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016, imprimeur Lézard Graphique
- Livre, « Hugo Capron. A bout de bras », papier, papier cartonné ; impression numérique, offset couleur, sérigraphie, vernissage, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2015, imprimeur Manufacture d'Histoires Deux-Ponts Bresson, Bresson
- Affiche graphique, « 15^e Festival des cinémas différents et expérimentaux de Paris », papier ; sérigraphie noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2013
- Programme, « 15^e Festival des cinémas différents et expérimentaux de Paris », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2013, imprimeur Imprimerie Darantière Quetigny, Quetigny
- Dépliant, « 15^e Festival des cinémas différents et expérimentaux de Paris », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2013, imprimeur restitué Imprimerie Darantière Quetigny, Quetigny
- Affiche graphique, « 16^e Festival des cinémas différents et expérimentaux de Paris », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2014
- Programme, « 16^e Festival des cinémas différents et expérimentaux de Paris », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2014, imprimeur Néotypo Besançon, Besançon
- Dépliant, « 16^e Festival des cinémas différents et expérimentaux de Paris », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2014, imprimeur restitué Néotypo Besançon, Besançon
- Affiche graphique, « 17^e Festival des cinémas différents et expérimentaux de Paris 13-18 octobre 2015 », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2015, imprimeur Lézard Graphique

- Programme, « 17^e Festival des cinémas différents et expérimentaux de Paris », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2015
 - Dépliant, « 17^e Festival des cinémas différents et expérimentaux de Paris 7-18 octobre 2015 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2015
 - Affiche graphique recto-verso, « 18^e Festival des cinémas différents et expérimentaux de Paris 11-16 octobre 2016 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016
 - Affiche graphique recto-verso, « 18^e Festival des cinémas différents et expérimentaux de Paris 11-16 octobre 2016 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016
 - Programme, « 18^e Festival des cinémas différents et expérimentaux 4-16 oct. 2016 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016
 - Dépliant, « 18^e Festival des cinémas différents et expérimentaux 4-16 oct. 2016 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016
 - Affiche graphique, « Institut supérieur des arts de Toulouse. Journées Portes ouvertes 6-7 mars 2015 », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2015, imprimeur Léopard Graphique
 - Dépliant, « Le Parlement des invisibles », papier cartonné ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2014, photographe Jacques Hoepffner
 - Dépliant, « Festival MV 4^e édition. Musique et arts visuels. 10-14 mai 2017 Dijon », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2017
 - Dépliant, « Festival MV 4^e édition. Musique et arts visuels. 10-14 mai 2017 Dijon », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2017
 - Dépliant, « Festival MV 4^e édition. Musique et arts visuels. 10-14 mai 2017 Dijon », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2017
 - Carton d'invitation, « (This could be heaven or this could be hell) », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016
 - Carton d'invitation, « Apex. Paul Duncombe », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016
 - Carton d'invitation, « La Lune des lapins. Marie-Johanna Cornut », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016
 - Carton d'invitation, « Orbis. Cécile Beau & Nicolas Montgermont », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2016
 - Carton d'invitation, « Opus Incertum. Thomas Fontaine », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2017
 - Carton d'invitation, « In / lumière réfléchi. Elsa Tomkowiak », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2017
 - Carton d'invitation, « Vorago. Fiona Lindron », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2017
 - Carton d'invitation, « New world. Romain Vicari », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2017
 - Carton d'invitation, « Lever les yeux. Annelise Rago », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2017
 - Guide, « UX UI IxD SD. Les métiers du design interactif », papier cartonné, papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2017, imprimeur Imprimerie des Deux-Ponts Bresson, Bresson
 - Guide, « Enquête sur l'emploi et es salaires du design interactif 2017 », papier cartonné, papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2017, imprimeur Imprimerie des Deux-Ponts Bresson, Bresson
 - Catalogue, « Millefeuille. Hélène Bailly Gallery », papier cartonné, papier ; offset couleur, éditeur Hélène Bailly Gallery, 2013, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, imprimeur Darantière Quetigny, Quetigny, 2013/11
 - Livre, « Spin », carton, papier toile ; offset couleur, directeur artistique Baptiste Fluzin, 2014, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, imprimeur Imprimerie des Deux-Ponts
 - Catalogue, « Une Promenade », papier coloré, fil de coton ; impression numérique, offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, 2013, photographe Harald Fernagu, imprimeur Darantière Quetigny (11 parties)
 - Catalogue, « Puis la nuit tombe. Thomas Cartron », carton, papier brillant ; offset couleur, éditeur Time and Place Editions, 2016, atelier/studio graphique Atelier Tout va bien, photographe Thomas Cartron, imprimeur Estimprim, Franche-Comté
- Offerts par Anna Chevance & Mathias Reynoird
- Atelier Tout va bien
- Art. 2.** - Le sous-directeur des collections au service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture et par délégation :
Le sous-directeur des collections
au service des musées de France,
direction générale des patrimoines,
Vincent Lefèvre

Arrêté n° 5 du 20 décembre 2018 relatif à des dons manuels au musée des Arts décoratifs.

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 1121-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et Les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 13 mars 2018,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acceptés, au nom de l'État, à titre de dons manuels, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

- Robe du soir longue en organza ivoire imprimé de grosses fleurs multicolores, encolure arrondie devant, décolletée en V au dos, sans manches, forme princesse et étole en même organza imprimé ; Pierre Balmain, vers 1968 (2 pièces)

Offerte par M^{me} Marina Kellen French

- Robe de demoiselle d'honneur à encolure ronde et manches 3/4 bordés d'un petit volant de dentelle, ceinture solidaire en même satin ivoire orné d'un gros nœud coqué à pans frangés, jupe large et longue, juponnée de tulle, recouverte d'un large volant de chantilly blanche bordé de même dentelle que le col et les manches, Jeanne Lanvin-Castillo, 1957

- Paire d'escarpins en satin ivoire ornés d'une rosette de satin sur le dessus centrée d'une perle, bride de tirage à l'arrière (2 pièces)

Offerts par la Princesse de Beauvau-Craon

- Robrack constitué d'un panneau de toile écrue imprimée à la main de grandes spirales oranges dessinant des 6 et des 9, attaché à d'autres échantillons plus petits de coloris différents ; éditeur Carlos Leprêtre ; dessinatrice Janette Laverrière, Paris, 1965

Offert par M. Yves Badetz

- Ensemble comprenant un corsage en tulle noir recouvert d'un débardeur solidaire entièrement brodé de paillette bordeaux, un pantalon jean d'homme en sergé de coton blanc et une étole en fourrure de renard beige et vison violet, maison de couture Dries van Noten, 2017 collection automne-hiver (prêt-à-porter)

Offert par Dries Van Noten

- 21 paires de boutons de manchettes, argent, bronze et nacre peinte à l'époxy, maison de couture Samuel

Gassmann, 2016 collection automne-hiver (haute couture)

Offertes par M^{me} Donatienne et M. Samuel Gassman et leurs enfants, 2018

- Paire de sandales salomé en velours rouge, gros talon laqué rouge, Pierre Hardy, 2017 collection atelier automne-hiver

- Paire de cuissardes en daim vert émeraude, bleu turquoise et noir, profilé rouge, gros talon laqué noir, Pierre Hardy, 2017 collection atelier automne-hiver

Offertes par Pierre Hardy

Art. 2. - Le sous-directeur des collections au service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin* officiel du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture et par délégation :

Le sous-directeur des collections
au service des musées de France,
direction générale des patrimoines,
Vincent Lefèvre

Arrêté n° 6 du 20 décembre 2018 relatif au maintien de préemption d'une œuvre pour le musée des Arts décoratifs.

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 123-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et Les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique exceptionnel des musées des Arts décoratifs en date du 22 mai 2018 ;

Vu la décision de maintien de la préemption ;

Considérant que l'objet du présent arrêté viendrait compléter le département des collections mode et textile antérieures au XIX^e siècle.

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est confirmé l'exercice par l'État du droit de préemption en vente publique sur :

Collet, probablement France, ou Italie, vers 1570-1580 - lot n° 271

Au prix de cinquante-six mille et huit cent quatre-vingt euros.....56 880 € TTC

Réalisé lors de la vente aux enchères publiques du 1^{er} juin 2018, dispersée par la maison Thierry de Maigret « *Étoffes, Broderies & Costumes du XVI^e au XX^e siècle* », à Drouot Richelieu - salle 1.

Art. 2. - Le bien acquis en vertu du présent arrêté sera affecté au musée des Arts décoratifs, le département des

collections mode et textile antérieures au XIX^e siècle, où il sera inscrit sur l'inventaire des collections publiques nationales.

Art. 3. - Le sous-directeur des collections au service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture et par délégation :
Le sous-directeur des collections
au service des musées de France,
direction générale des patrimoines,
Vincent Lefèvre

Arrêté n° 7 du 20 décembre 2018 relatif au maintien de préemption d'une œuvre pour le musée des Arts décoratifs.

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 123-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et Les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique exceptionnel des musées des Arts décoratifs en date du 6 juin 2018 ;

Vu la décision de maintien de la préemption ;

Considérant que l'objet du présent arrêté viendrait compléter le département des collections art nouveau-arts déco,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est confirmé l'exercice par l'État du droit de préemption en vente publique sur :

Canne en bois précieux, poignée dessinant un poisson dans des algues, laqué rouge et noir, agrémentée de demi-perles de verre, Lucien Gaillard (1861-1942), début du XX^e siècle, lot n° 58

Au prix de quatre mille six cent trente-six euros et quatre-vingt centimes.....4 636,80 € TTC

Bague, Boule, alliage d'or et d'argent, laque, dessinateur : Sandoz, Gérard, bijoutier : Trotaïn, Jean, Paris 1928 (26 août), lot n° 171

Au prix de quarante-deux mille cinq cent quatre euros.....42 504,00 € TTC

Total47 140,80 € TTC

Réalisé lors de la vente aux enchères publiques du 12 juin 2018, dispersée par la maison Pierre Bergé & Associés « *Bijoux. Collection P. M.* », à l'Atelier Richelieu.

Art. 2. - Les biens acquis en vertu du présent arrêté seront affectés au musée des Arts décoratifs, département art nouveau – art déco, où il sera inscrit sur l'inventaire des collections publiques nationales.

Art. 3. - Le sous-directeur des collections au service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture et par délégation :
Le sous-directeur des collections
au service des musées de France,
direction générale des patrimoines,
Vincent Lefèvre

Arrêté n° 8 du 20 décembre 2018 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et Les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 26 juin 2018,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acquis, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

Pour les collections mode et textile XX^e et contemporaines

De Iris Van Herpen BV, Amsterdam

Cristallisation, robe en plastique imprimée en 3D par Iris Van Herpen en collaboration avec le cabinet d'architectes Benthem Crouwel Architecten, imprimeur 3D MGX-Matérialise, 2010

Au prix de soixante mille euros 60 000 €

Art. 2. - Le sous-directeur des collections au service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture et par délégation :
Le sous-directeur des collections
au service des musées de France,
direction générale des patrimoines,
Vincent Lefèvre

Arrêté n° 9 du 20 décembre 2018 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et Les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 26 juin 2018,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acquis, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

Pour les collections arts décoratifs

Département moderne et contemporain :

De François Azambourg - Clichy

Fauteuil en bois fendu, François Azambourg (né en 1963), créateur, Japon, 2015, châtaignier fendu, teinté à la suie de bois, vernis à l'ambre, édition numéro 3/3 au prix de vingt mille euros 20 000 €

De Galerie kreo - Paris

Tapiserie, 7:30 PM, collection Woven Movie, Hella Jongerius (née en 1963), créateur, Pays-Bas, 2017, papier et textile tissés au prix de vingt-cinq mille euros 25 000 €

De ToolsGalerie - Paris

« Cooling Tower », série Formworks, Mieke Meijer (née en 1982) et Roy Letterlé (né en 1978), créateurs, Pays-Bas, 2017, résine, argile

« Grain Elevator », série Formworks, Mieke Meijer (née en 1982) et Roy Letterlé (né en 1978), créateurs, Pays-Bas, 2017, résine, argile

au prix de deux mille quatre-cent cinquante euros 2 450 €

Département des arts graphiques :

De Jane Roberts Fine Arts - Paris :

Ensemble de dix-huit dessins et calques, Paul Iribe, vers 1910, ancien fonds de la maison Bianchini-Férier à Lyon

au prix de dix mille euros..... 10 000 €

Total 57 450 €

Art. 2. - Le sous-directeur des collections au service des musées de France, direction générale des

patrimoines, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture et par délégation :

Le sous-directeur des collections
au service des musées de France,
direction générale des patrimoines,
Vincent Lefèvre

Arrêté n° 10 du 20 décembre 2018 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et Les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 26 juin 2018,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acquis, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

Pour les collections design graphique-publicité

De M. Alban Gervais, Les Lilas

Livre, « D'une foule aphorisée », papier ; risographie, graphiste Alban Gervais, France, 2018, imprimeur Papier Machine

Tirage d'artiste, « Il haïssait la nature [bleu] », papier ; risographie, graphiste Alban Gervais, France, imprimeur Papier Machine

Tirage d'artiste, « Il haïssait la nature [rose] », papier ; risographie, graphiste Alban Gervais, France, 2018, imprimeur Papier Machine, 2018

Tirage d'artiste, « L'atelier partagé », papier ; risographie, graphiste photographe Alban Gervais, 2018, dessinateur Géraldine Trubert, (7 parties)

au prix de quatre-vingt-dix-sept euros 97 €

Art. 2. - Le sous-directeur des collections au service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture et par délégation :

Le sous-directeur des collections
au service des musées de France,
direction générale des patrimoines,
Vincent Lefèvre

Arrêté n° 11 du 20 décembre 2018 relatif à des dons manuels au musée des Arts décoratifs.

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 1121-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et Les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 26 juin 2018,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acceptés, au nom de l'État, à titre de dons manuels, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

- Robe de fillette « chardon bleu », toile de coton blanche, manches montées à smocks blancs et bleus, corsage à 5 boutons, vers 1959

- Robe de fillette « chardon bleu », taille 6 mois, toile de coton blanche, manches montées à smocks blancs et bleus, corsage col Claudine à 5 boutons, vers 1959

- Ensemble chemise et culotte, taille 6 mois, chemisette manches courtes, col et revers de manches en piqué de coton 5 boutons ; culotte à bretelles, toile de coton verte à rayures tennis blanche, Maison du Jardin, vers 1959

- Ensemble chemisette et culotte, taille 6 mois, culotte à bretelles en shantung grège ; veste à manches courtes, double boutonnage, col châle en pongé de soie ivoire, vers 1933

- Ensemble chemise et culotte courte, taille 6 mois, chemise sans manches en lin jaune pâle à col Claudine gansé blanc, devant orné d'ajours ; culotte courte assortie à boutonner, vers 1933

- Ensemble chemise et culotte, taille 6 mois, chemise sans manches en shantung bleu ciel « Marindaz, 6 rue des capucines » ; culotte courte à boutonner en velours bleu nuit avec ceinture à boucle, Marindaz, vers 1933

- Ensemble chemise et culotte, taille 6 mois, chemise manches courtes en toile de lin céladon, col Claudine et revers de manches courtes en toile de coton blanche, double boutonnage, « Au gagne-petit, rayon de layette », vers 1933

- Ensemble chemisette et culotte courte, taille 6 mois, chemise manches courtes en toile de lin jaune pâle, col Claudine et revers de manches courtes en toile blanche, double boutonnage, Au Gagne Petit, vers 1933

- Ensemble chemisette et culotte courte, taille 6 mois, chemise sans manches en lin vert pâle à col Claudine gansé blanc, devant orné d'ajours ; culotte courte assortie à boutonner, Au Gagne Petit, vers 1933

- Robe-mini, 11 ans, toile de coton imprimée rouge et blanc, col pointu, 5 boutons à l'encolure, manches courtes à revers en piqué de coton blanc, Au Printemps, vers 1968

- Robe-mini et ceinture, corsage en toile de coton imprimé rose fond blanc, jupe en sergé rose, ceinturée, quatre boutons devant, Prisu, vers 1966, griffe imprimée en noir sur blanc, milieu col : « 75/PRISU/Coton »

- Robe et ceinture en vichy façonné et liserées de rayures fleuries encolure ronde et emmanchure gansée de rose, « Josselyne », ceinture à boucle assortie, Josselyne, vers 1965

Offerts par M^{me} Monica Burckhardt, Neuilly-sur-Seine

- Paire de sandales, « Boots Instables », en dentelle de Calais noire brodée de paillettes argent et perles bleutées, décolleté frangé, bout découvert sur semelle de propreté recouverte de satin violet, semelle compensée et talon cambré recouvert de satin ivoire imprimé ou floqué reptile marron, Roger Vivier, 2008 collection automne-hiver (prêt-à-porter), Bruno Frisoni, griffe imprimée sur la semelle de propreté en argenté : « Roger/Vivier/Paris », pointure 35

- Paire de sandales salomé, « Sandal Zizi », en satin noir avec quatre brides ornées de boucles strassées, semelle plateforme recouverte de satin, haut talon en résine noire, semelle de propreté recouverte de peau dorée, médaillon orné de strass et de plumules effilées devant milieu, Roger Vivier, 2008 collection automne-hiver (prêt-à-porter), Bruno Frisoni, griffe imprimée sur la semelle de propreté en doré : « Roger/Vivier/Paris », pointure 37 ½

- Paire de sandales, « Sandal Rose n'Roll », en peau argentée, talon haut à ergot verni noir, semelle de propreté en satin noir, bride ornée d'une rose en vinyle noir, bracelet à boucle strassée, semelle plateforme, Roger Vivier, 2009 collection printemps-été (prêt-à-porter), Bruno Frisoni, griffe imprimée sur la semelle de propreté en argenté : « Roger/Vivier/Paris », pointure 35

- Paire de sandales montantes, « Sandal Lemon Incest », en python beige constituées de quatre médaillons de fleurs ajourés en lanières devant et au dos et sanglé par trois boucles, semelle plateforme, talon bottier en cuir naturel, Roger Vivier, 2009 collection printemps-été (prêt-à-porter), Bruno Frisoni, griffe imprimée sur la semelle de propreté en doré : « Roger/Vivier/Paris », pointure 37

- Paire de sandales salomé, « Ghost Ecailles », en peau vernie noire, talon compensé verni noir, devant brodé d'écailles de résine blanche, Roger Vivier, 2009 collection printemps-été (prêt-à-porter), Bruno Frisoni, griffe imprimée sur la semelle de propreté en doré : « Roger/Vivier/Paris », pointure 37

- Paire de sandales salomé, « Sandale Frill Me Frill Me... », en satin noir, bride de devant recouverte d'une ruche de twill plissé effiloché violet, semelle de propreté recouverte de satin bleu canard, talon haut à ergot en résine noire, Roger Vivier, 2011 collection automne-hiver (prêt-à-porter), Bruno Frisoni, griffe imprimée sur la semelle de propreté en argenté : « Roger/Vivier/Paris », pointure 37
- Paire d'escarpins échancrés, « Dorsay Lazy Lace », en satin rose pâle recouvert de dentelle de Calais noire à bords frangés, Roger Vivier, 2013 collection printemps-été (prêt-à-porter), Bruno Frisoni, griffe imprimée sur la semelle de propreté en doré : « n° 5/15/Roger/Vivier/Paris », pointure 37
- Paire de sandales, « Sandal Pop-Poppy Doo », en galuchat (?) noir, semelle de propreté recouvert d'ottoman noir, talon fin recouvert de galuchat, dessus orné d'un pavot en soie et plumes teintées en rouge et noir, Roger Vivier, 2013 collection printemps-été (prêt-à-porter), Bruno Frisoni, griffe imprimée sur la semelle de propreté en doré : « Roger/Vivier/Paris », pointure 37
- Paire de bottes, « Polly Chaps Mongolia », en veau velours bordeaux, devant appliqué de fourrure d'agneau de Mongolie orange, doublure en peau noire, semelle crêpe, gros talon recouvert de veau velours, Roger Vivier, 2013 collection automne-hiver (prêt-à-porter), Bruno Frisoni, griffe imprimée sur la semelle de propreté en doré : « Roger/Vivier/Paris », pointure 37
- Paire de boots, « Sexy Bow Sandal », en satin vert émeraude constituées de brides réunies par un ruban assorti noué milieu devant, talon fin recouvert de satin vert sapin, zip au dos, Roger Vivier, 2013 collection automne-hiver (prêt-à-porter), Bruno Frisoni, griffe imprimée sur la semelle de propreté en doré : « Roger/Vivier/Paris », pointure 37
- Paire de sandales, « Sandal Fleur Tattoo », en vinyle transparent peint d'auréoles vertes et violettes, arrière en peau métallisée rose et orné de pétales en vinyle transparent et en taffetas rose, talon virgule en résine métallisée rose, Roger Vivier, 2014 collection printemps-été (prêt-à-porter), Bruno Frisoni, griffe imprimée sur la semelle de propreté en doré : « n°1/15/Roger/Vivier/Paris », pointure 35
- Paire de boots, « Bootie Prismick Mini Perles », en daim noir perlé de verre blanc, bout découvert, zip au dos, haut talon effilé recouvert de satin noir, Roger Vivier, 2014 collection automne-hiver (prêt-à-porter), Bruno Frisoni, griffe imprimée sur la semelle de propreté en doré : « Roger/Vivier/Paris », pointure 37 ½
- Paire de boots, « Bootie Prismick Polifur », en patchwork de fourrures de couleur (gris, bordeaux, bleu canard et noir) reliées par des tresses de peau noire, bout découvert, zip au dos, talon fin recouvert de veau velours noir, Roger Vivier, 2014 collection automne-hiver (prêt-à-porter), Bruno Frisoni, griffe imprimée sur la semelle de propreté en doré : « Roger/Vivier/Paris », pointure 37 ½
- Paire d'escarpins, « Dec. Virgule Ricamo Rosa », en satin rose appliqué de sequins et de pastilles de rhodoïd argent et rose, talon « virgule » recouvert de satin, Roger Vivier, 2014 collection printemps-été (prêt-à-porter), Bruno Frisoni, griffe imprimée sur la semelle de propreté en doré : « Roger/Vivier/Paris/Limited edition », pointure 37
- Paire d'escarpins bracelet, « Ping Pong », en satin noir appliqué de strass noirs et blancs, petit talon passé d'une sphère en argent strassée identique à celle ornant le dessus, Roger Vivier, 2015 collection printemps-été (prêt-à-porter), Bruno Frisoni, griffe imprimée sur la semelle de propreté en argenté : « Roger/Vivier/Paris », pointure 36
- Paire d'escarpins bracelet, « Upside Down », en peau dorée, talon tige passé d'une sphère argent appliquée de strass identique à celle ornant le devant, Roger Vivier, 2015 collection printemps-été (prêt-à-porter), Bruno Frisoni, griffe imprimée sur la semelle de propreté en argenté : « n° 5/20/Roger/Vivier/Paris »
- Paire d'escarpins, « Décolleté Algue », en peau vernie noire ajourée d'un motif ondulé surdépassant en vinyle transparent au décolleté, talon bobine passé d'une perle dorée, Roger Vivier, 2015 collection printemps-été (prêt-à-porter), Bruno Frisoni, griffe imprimée sur la semelle de propreté en doré : « Roger/Vivier/Paris », pointure 37
- Paire de sandales, « Sandal Feather Mask Sphere », en peau métallisée or, bracelet de cheville en forme de masque orné d'un toupet en plumules d'autruche noires, talon tige noir passé d'une sphère dorée, Roger Vivier, 2015 collection printemps-été (prêt-à-porter), Bruno Frisoni, griffe imprimée sur la semelle de propreté en doré : « Roger/Vivier/Paris », pointure 37
- Paire de boots, « Playbunny », en satin violet zippé sur le côté intérieur et nœud coquet sur le côté extérieur enserrant un talon montant en peau vernie vieux rose orné d'une boule argent appliquée de strass, Roger Vivier, 2015 collection automne-hiver (prêt-à-porter), Bruno Frisoni, griffe imprimée sur la semelle de propreté en argenté : « Roger/Vivier/Paris », pointure 37
- Paire de sandales salomé, « Sandal Grace », en satin noir, bride en étoile croisée sur le dessus, double bracelet de cheville, talon effilé recouvert de satin noir passé d'une sphère strassée, Roger Vivier, 2016 collection printemps-été (prêt-à-porter), Bruno Frisoni, griffe imprimée sur la semelle de propreté en argenté : « Roger/Vivier/Paris », pointure 37

- Paire de sandales, « Sling Back Strass », en peau vernie métallisée argent avec grosse lanière de satin rouge sur le dessus, talon effilé recouvert de peau argent et passé d'une sphère argentée strassée, Roger Vivier, 2016 collection printemps-été (prêt-à-porter), Bruno Frisoni, griffe imprimée sur la semelle de propreté en doré : « Roger/Vivier/Paris », peinture 37

- Paire de boots, « Bootie Ricamo Pietre », en satin noir à flancs ajourés bordés de strass et de tubes argent, talon aiguille passé d'une sphère en métal argenté sertie de strass, zip au dos, Roger Vivier, 2016 collection automne-hiver (prêt-à-porter), Bruno Frisoni, griffe imprimée semelle de propreté en argenté : « Roger/Vivier/Paris/Edition limitée », peinture 37

- Paire de boots, « Bootie Fiocco », en satin noir, zip sur le côté intérieur, orné devant d'un énorme nœud coquet, talon effilé recouvert de satin noir passé d'une sphère argent strassée, Roger Vivier, 2016 collection automne-hiver (prêt-à-porter), Bruno Frisoni, griffe imprimée sur la semelle de propreté en argenté : « Roger/Vivier/Paris », peinture 37

- Paire de sandales lacées, « Sandal Virgule Liscio », en veau métallisé violet, satin noir et résine laquée métallisée bleu dur, lanières à nouer en peau métallisée bleu dur, talon virgule, Roger Vivier, 2016 collection automne-hiver (prêt-à-porter), Bruno Frisoni, griffe imprimée sur la semelle de propreté en argenté : « Roger/Vivier/Paris », peinture 37

Offertes par Roger Vivier

- Sac, « Kelly », griffé « Hermès / Paris » en crocodile brun (*crocodylus porosus*), Hermès, vers 1955 (porté de 1958 à 1973 au moins). Griffé estampée dorée « Hermès / Paris ». Le carton Hermès joint date de sa réfection, avant 1971, par les ateliers Hermès. Griffé estampée sous le rabat, en doré : « HERMES/Paris », H. 33 cm ; L. 33 cm ; ép. 12 cm

Offert par M^{mes} Françoise Hygon et Catherine Fleyfel

- Vareuse en crépon de coton jaune paille, manches courtes à même col pointu, blousante à la taille, boutonnée sur les côtés, brodée au fil vert, rose et bordeaux, sur le devant d'une scène de genre dans un médaillon souligné de la mention « Sous la glycine », marque de prêt-à-porter Emmanuelle Khanh (1972-2017), 1971 collection printemps-été (prêt-à-porter)

- Jupe en forme en toile de lin bleu indigo, boutonnée sur le côté gauche par quatre boutons en résine marine. Griffé intérieure, milieu taille, graphisme gris sur fond blanc avec visage d'Emmanuelle Khanh : « Emmanuelle Khanh/65 % viscose/35 % soie ». Griffé intérieure milieu taille : « Taille 36 », marque de prêt-à-porter Emmanuelle Khanh (1972-2017), 1971 collection printemps-été (prêt-à-porter)

Offertes par Dorine Ribère

Art. 2. - Le sous-directeur des collections au service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture et par délégation :

Le sous-directeur des collections
au service des musées de France,
direction générale des patrimoines,
Vincent Lefèvre

Arrêté n° 12 du 20 décembre 2018 relatif à des dons manuels au musée des Arts décoratifs.

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 1121-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et Les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 26 juin 2018,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acceptés, au nom de l'État, à titre de dons manuels, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

Pour les collections arts décoratifs

Département moderne et contemporain :

- Lustre Folia, Constance Guisset (née en 1976), créateur Van Cleef & Arpels, fabricant Constance Guisset Studio, éditeur, 2017, fibre de carbone, acier
Offert par Van Cleef & Arpels

- Suspension, collection *Vertigo*, créateur Constance Guisset (née en 1976), éditeur, fabricant Petite Friture, 2010, fibre de verre, métal, polyuréthane

- Miroir, collection Francis, créateur Constance Guisset (née en 1976), éditeur, fabricant Petite Friture, 2011, miroir, aluminium, peinture époxy grainée

Offerts par Petite Friture

- « Coal Bunker », série Formworks, Mieke Meijer (née en 1982) et Roy Letterlé (né en 1978), créateurs, Pays-Bas, 2017, résine, argile

Offert par ToolsGalerie

Département des arts graphiques :

- Journal vestimentaire, « [Une existence en toilettes 1920-1986] », cahier constitué de 45 feuilles de cahier réunies (dont 5 vierges), portant des annotations, dessins de robes et échantillons de tissus collés. Boîte

en toile bleue avec titre (erroné : « expérience » au lieu d' » existence ») réalisée par la donatrice pour conserver le volume ; 4 planches collées, une planche de 5 photographies agrafées, 10 photographies mobiles, un article extrait de Modes et travaux ; Madeleine Toinet (1905-1994), 1920 (date de début)-1986 (date de fin) (22 parties)

Offerts par M^{me} Marie-Madeleine (dite Marileine) Toinet

- « Coal Bunker », série Formworks, Mieke Meijer (née en 1982) et Roy Letterlé (né en 1978), créateurs, Pays-Bas, 2017, résine, argile

Offert par ToolsGalerie

Département du verre :

- Panneau de glace décorée, « [cirque de Gavarnie] », verre peint, doré et argenté au revers du panneau de glace, cadre en bois, Ingrand, Max, France, 1935 (vers)

Offert par M. Christophe Chenebault

- Sans titre, verre soufflé et émaillé, métal soudé, Groot, Mieke, Amsterdam, 2017

Offert par Galerie Clara Scremini

Art. 2. - Le sous-directeur des collections au service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture et par délégation :
Le sous-directeur des collections
au service des musées de France,
direction générale des patrimoines,
Vincent Lefèvre

Arrêté n° 13 du 20 décembre 2018 relatif à des dons manuels au musée des Arts décoratifs.

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 1121-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et Les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 26 juin 2018,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acceptés, au nom de l'État, à titre de dons manuels, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

Pour les collections design graphique-publicité

- Étude, « [Alphabet] », papier cartonné ; dessin, graphiste Jérôme Corgier, 2011 (26 parties)

- Étude, « B Z », papier cartonné ; dessin, feutre couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2017 (2 parties)

- Livret, « #1 Jarajaja, Pariri », papier cartonné, papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Pariri, 2008/2010 (entre), graphiste Jérôme Corgier, graphiste Maxime Sudol, graphiste Marine Cros

- Étude, « [Études typographiques] », papier ; offset couleur (feuille « FEC »), papier canson ; feutre noir (« Rom »), papier ; feutre noir (autres feuilles), graphiste Jérôme Corgier, 2008/2011 (entre) (27 parties)

- Étude, « [Études typographiques] », papier canson ; feutre noir, crayon ; traits de fluo rose et orange, graphiste Jérôme Corgier, 2008/2011 (entre) (39 parties)

- Calque, « [Études typographiques] », papier calque ; stylo bille, crayon, graphiste Jérôme Corgier, 2008/2011 (entre) (21 parties)

- Calque, « [Série Space Typography - études typographiques] », papier, calque ; stylo bille, crayon, graphiste Jérôme Corgier, 2008/2011 (entre) (43 parties)

- Calque recto-verso, « [Études typographiques] », papier calque ; stylo bille, crayon, graphiste Jérôme Corgier, 2008/2011 (entre)

- Étude, « Do not forget to vote », papier canson, ruban adhésif, atelier/studio graphique Atelier Pariri, 2016/09, graphiste Jérôme Corgier

- Étude, « Vote Freedom », papier canson, ruban adhésif, atelier/studio graphique Atelier Pariri, 2016/09, graphiste Jérôme Corgier

- Étude recto-verso, « [Études typographiques], papier canson ; feutre couleur, feutre noir, crayon noir, graphiste Jérôme Corgier, 2014

- Étude recto-verso, « [Études typographiques] », papier canson ; feutre couleur, feutre noir, crayon noir, graphiste Jérôme Corgier, 2014

- Journal, « The Chronicle Review. Section B. February 14, 2014 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2014/11/14

- Journal, « The Chronicle Review. Section B. January 20, 2012. The Post-Truth Issue, Hebdomadaire », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2017/01/20

- Calque, « [Série Gota - études typographiques] », papier calque ; stylo bille, crayon, graphiste Jérôme Corgier, 2014 (4 parties)

- Calque, « [Études typographiques] », papier calque ; stylo bille, crayon, graphiste Jérôme Corgier, 2008/2011 (entre) (2 parties)

- Sculpture typographique, « L [The Skeletype] », bois ; collage, graphiste Jérôme Corgier, 2012
- Sculpture typographique, « M [The Skeletype] », bois ; collage, graphiste Jérôme Corgier, 2012
- Sculpture typographique, « O [The Skeletype] », bois ; collage, graphiste Jérôme Corgier, 2012
- Sculpture typographique, « U [The Skeletype] », bois ; collage, graphiste Jérôme Corgier, 2012
- Sculpture typographique, « V [The Skeletype] », bois ; collage, graphiste Jérôme Corgier, 2012
- Sculpture typographique, « W [The Skeletype] », bois ; collage, graphiste Jérôme Corgier, 2012
- Sculpture typographique, « 7 [The Skeletype] », bois ; collage, graphiste Jérôme Corgier, 2012
- Sculpture typographique, « [T du Times] », bois ; collage, graphiste Jérôme Corgier, 2012
- Sculpture typographique, « Building my own city », bois ; collage, graphiste Jérôme Corgier, 2012
- Sculpture typographique, « A [Gota] », bois ; papier ; collage, graphiste Jérôme Corgier, 2014/09/30
- Sculpture typographique, « C [Gota] », bois ; papier ; collage, graphiste Jérôme Corgier, 2014/09/30
- Sculpture typographique, « G [Gota] », bois ; papier ; collage, graphiste Jérôme Corgier, 2014/09/30
- Sculpture typographique, « T [Gota] », bois ; papier ; collage, graphiste Jérôme Corgier, 2014/09/30
- Sculpture typographique, « K [Typographic variations in color] », bois ; papier ; collage, feutre noir, feutre couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2014
- Sculpture typographique, « [Typographic variations in color] », bois ; papier ; collage, feutre noir, graphiste Jérôme Corgier, 2014
- Sculpture typographique, « BEST [City Pages] », papier cartonné, bois ; collage, graphiste Jérôme Corgier, 2016
- Sculpture typographique, « B [City Pages] », papier cartonné, bois ; collage, graphiste Jérôme Corgier, 2016
- Sculpture typographique, « E [City Pages] », papier cartonné, bois ; collage, graphiste Jérôme Corgier, 2016
- Sculpture typographique, « S [City Pages] », papier cartonné, bois ; collage, graphiste Jérôme Corgier, 2016
- Sculpture typographique, « T [City Pages] », papier cartonné, bois ; collage, graphiste Jérôme Corgier, 2016
- Sculpture typographique, « B [City Pages] », papier cartonné, bois ; collage, graphiste Jérôme Corgier, 2016
- Sculpture typographique, « E [City Pages] », papier cartonné, bois ; collage, graphiste Jérôme Corgier, 2016
- Sculpture typographique, « ST [City Pages] », papier cartonné, bois ; collage, graphiste Jérôme Corgier, 2016
- Sculpture typographique, « F [City Pages] », papier cartonné, bois ; collage, graphiste Jérôme Corgier, 2016
- Sculpture typographique, « A [City Pages] », papier cartonné, bois ; collage, feutre noir, graphiste Jérôme Corgier, 2016
- Sculpture typographique, « S [City Pages] », papier cartonné ; collage, graphiste Jérôme Corgier, 2016
- Affiche photographique, « Space Typography », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2011, atelier/studio graphique Atelier Pariri, éditeur Les Insomniaques, sans mention d'imprimerie
- Affiche photographique, « Is it still type ? / Jerome Corgier », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2012, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Carrefours HEC 25-26 janvier 2011 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Pariri, 2010/2011, graphiste Jérôme Corgier, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Carrefours HEC 24-25 janvier 2012 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Pariri, 2011/2012, graphiste Jérôme Corgier, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique/photographique, « Café des aidants. Une rencontre par mois », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2011/08, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique/photographique, « Café des aidants. Une rencontre par mois », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2011/08, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique/photographique, « Forum Bien vivre sa retraite. Être bénévole. Mardi 18 octobre », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2011/07, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Mobilisation hivernale. Ayez les bons reflexes ! », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2011/10, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Mobilisation hivernale. Ayez les bons reflexes ! », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2011/10, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Plan canicule. Température intense, Soyons attentifs aux autres ! », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2012/04, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Montreuil passe en zone 30. Je roule plus en sécurité », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2013/2014, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Montreuil passe en zone 30. Je consomme moins d'essence », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2013/2014, sans mention d'imprimerie

- Affiche graphique, « Montreuil passe en zone 30. Je suis plus attentif aux piétons », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2013/2014, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Montreuil passe en zone 30. Je suis plus attentif aux piétons », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2013/2014, sans mention d'imprimerie
- Affiche typographique, « Exprime-toi ! Présente-toi au Forum des Jeunes Montreuillois. Inscriptions jusqu'au 15 février 2013 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2012/01, sans mention d'imprimerie
- Affiche typographique, « Exprime-toi ! Présente-toi au Forum des Jeunes Montreuillois. Inscriptions jusqu'au 15 février 2013 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2012/01, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Ville en Fête. Samedi 18 juin à 14h », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2011/04, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Ville en Fête. Samedi 18 juin à 14h », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2011/04, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Ville en Fête. Le Parc Montreau fait son cinéma. Samedi 23 juin », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2012/03, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Ville en Fête. Le Parc Montreau fait son cinéma. Samedi 23 juin », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2012/03, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « fête de la Ville. Samedi 22 juin 2013. Parc Montreau », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2013/03, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « fête de la Ville. Samedi 22 juin 2013. Parc Montreau », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2013/03, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Quartiers d'été juillet et août 2011 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2011/05, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Repas de quartier. Vendredi 7 juin 2013 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2013/04, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Le carnaval s'emballe : clap à Boissière. Mercredi 23 avril de 14h à 18h », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2014, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Journée internationale des droits de la femme. Jeudi 8 mars 2012 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2012/01, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Journée internationale des droits des femmes du 7 au 15 mars 2014 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2014/01, sans mention d'imprimerie
- Affiche photographique, « Journée internationale des droits des femmes. La ville est (aussi) à elles. Du 6 au 28 Mars 2015 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2015/01, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Fête de l'Europe. Mardi 8 mai 2012 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2012/03, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Fête de l'Europe. Jeudi 8 mai 2014 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2014/03, sans mention d'imprimerie
- Affiche photographique, « Soirée d'inauguration de la place Aimé-Césaire. Mercredi 26 juin 2013 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2013/06, sans mention d'imprimerie
- Affiche photographique, « Jaurès. Jeudi 31 juillet 2014. Place Jean-Jaurès à Montreuil », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2014, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Changer de regard. Action de lutte contre l'homophobie », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2011/04, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Changer de regard. Action de lutte contre l'homophobie. Du 17 mai au 7 juin 2013 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2013/04, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Changer de regard. Action de lutte contre l'homophobie. Du 16 mai au 4 juin 2014 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2014/05, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « La cité de l'Égalité entre les femmes et les hommes. Du 3 au 6 février 2012 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2012/01, sans mention d'imprimerie
- Affiche typographique, « 12^e édition Michto Laue N°. 24 mars au 1^{er} avril 2012 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2012/01, sans mention d'imprimerie
- Affiche typographique, « 12^e édition Michto Laue No. 24 mars au 1^{er} avril 2012 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2012/01, sans mention d'imprimerie
- Affiche typographique, « Histoire d'Algérie du 6 février au 20 avril 2012 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2012, sans mention d'imprimerie

- Affiche typographique, « Le 116. Centre d'art contemporain. Inauguration Mercredi 16 octobre 2013 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2013/09, sans mention d'imprimerie
- Affiche typographique, « Le 116. Centre d'art contemporain. Territoires commun(e)s. Du 7 mars au 24 mai 2014 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2014/02, sans mention d'imprimerie
- Affiche typographique, « Le 116. Centre d'art contemporain. Salon Cosmos. Du 18 juin au 13 septembre 2014 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2014/05, sans mention d'imprimerie
- Affiche typographique, « Le 116. Centre d'art contemporain. Re-former le monde visible. Du 9 octobre 2014 au 17 janvier 2015 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2014/07, graphiste Fabienne Masanet, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Les Rencontres Inouïes du 18 au 28 novembre 2011. Journée de la création », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2011, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Festival Les Rencontres Inouïes 7-9 novembre 2013 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2013/08, sans mention d'imprimerie
- Affiche photographique, « Rencontres Inouïes. Du 5 au 8 mars 2015 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2015/01, photographe/agence photographique Élise Toïdé, sans mention d'imprimerie
- Affiche photographique, « Coups de théâtre n° 6. Le programme des théâtres de la ville de Montreuil », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2012, imprimeur, 2012/02
- Affiche photographique, « Coups de théâtre n° 7. Le programme des théâtres de la ville de Montreuil », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2012/2013, sans mention d'imprimerie
- Affiche photographique, « Coups de théâtre n° 8. Le programme des théâtres de la ville de Montreuil », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2012/2014, sans mention d'imprimerie
- Affiche photographique, « Coups de théâtre n° 9. Le programme des théâtres de la ville de Montreuil », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2012/2014, sans mention d'imprimerie
- Affiche photographique, « La semaine du bizarre à Berthelot », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2013/11, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique/photographique, « Ça danse à Berthelot ! Mardi 3 décembre », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2013/08, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique/photographique, « Ça danse à Berthelot ! Vendredi 14 mars », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2014/01, sans mention d'imprimerie
- Affiche typographique, « J'ai une soirée à la Bibliothèque. 31 mai 2011 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2011/04, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Contes à rebours », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2012/11, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Les oiseaux et la musique. Du 13 avril au 29 mai 2013 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2013/03, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Contes en stock. Du 15 au 19 février 2014 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2014/08, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « La bibliothèque Robert-Desnos fête ses 40 ans. Samedi 20 septembre 2014 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2014/08, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « [Usine et fleur] », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2011/2016, sans mention d'imprimerie
- Affiche typographique, « Fragments Orléans. Exposition photographies. 10 février 23 mars », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2011/2016, sans mention d'imprimerie
- Affiche typographique avec bandeau, « Fragments Orléans. Exposition photographies. 10 février 23 mars », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2011/2016, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Ville en Fête. Samedi 18 juin à 14h », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2011/04, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Ville en Fête. Le Parc Montreau fait son cinéma. Samedi 23 juin », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2012/03, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « fête de la Ville. Samedi 22 juin 2013. Parc Montreau », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2013/03, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Quartiers d'été juillet et août 2011 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2011/05, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Quartiers D'hiver. Du 28 novembre 2014 au 7 janvier 2015 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2014/10, sans mention d'imprimerie

- Affiche graphique, « Quartiers d'été. Du 4 juillet au 30 août 2014 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2014/05, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Journée internationale des droits des femmes du 7 au 15 mars 2014 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2014/01, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Fête de l'Europe. Mardi 8 mai 2012 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2012/03, sans mention d'imprimerie, Bon état.
- Affiche graphique, « Fête de l'Europe. Jeudi 8 mai 2014 », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2014/03, sans mention d'imprimerie
- Affiche photographique, « Coups de théâtre n° 6. Le programme des théâtres de la ville de Montreuil », papier ; offset couleur, graphiste Jérôme Corgier, 2012, imprimeur, 2012/02
- Éléments de sculpture typographique, papier coloré, bois, graphiste Jérôme Corgier, 2008/2011 (entre) (489 parties)
Offerts par Jérôme Corgier
- Affiche typographique, « MOA. Centraal Museum / Modehuis Oud-Amelisweerd. 081197-040198 », papier ; offset couleur, graphiste Marieke Stolk, 1997, graphiste Danny Van den Dungen, imprimeur Rob Stolk Amsterdam, Amsterdam
- Catalogue, « Anarchitecture », papier, carton, fil de coton ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 1999, graphiste Marieke Stolk, graphiste Danny Van den Dungen, graphiste Erwin Brinkers, imprimeur Rob Stolk Amsterdam, Amsterdam (3 parties)
- Affiche graphique, « Anarchitecture. De Appel. 9 avril 99 - 9 juin 99 », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 1999, imprimeur restitué Wyber Zeefdruk Amsterdam, Amsterdam
- Bracelet, « Been there/Done that », plastique, papier cartonné ; sérigraphie noir et blanc, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2000
- Catalogue, « Elysian fields », papier plastique ; offset couleur, éditeur Purple Institute, 2000, atelier/studio graphique Experimental Jetset, graphiste Erwin Brinkers, graphiste Danny Van den Dungen, graphiste Marieke Stolk, photographe Kyoji Takahashi, imprimeur Rob Stolk Amsterdam, Amsterdam
- Revue, « Audio Cassette. Lost Formats Preservation Society. Emigre 57 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2000, imprimeur restitué American Web Denver, Denver
- Catalogue, « Kelly 1:1. A cover version by Experimental Jetset. Casco », papier, papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, Amsterdam, 2002, imprimeur Rob Stolk Amsterdam, Amsterdam
- Carton d'invitation, « Kelly 1:1. Casco », papier cartonné ; offset couleur, vernissage, atelier/studio graphique Experimental Jetset, Amsterdam, 2002, imprimeur restitué Rob Stolk Amsterdam, Amsterdam
- Affiche typographique, « Zang! Tumb Tumb », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2003
- Dépliant, affiche typographique, « RMN charte graphique », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2006
- Catalogue, « Typographic architectures », papier cartonné, papier ; offset couleur, éditeur Galerie Anatome, 2007, éditeur F7, atelier/studio graphique Experimental Jetset, graphiste Karen Willey, imprimeur Rob Stolk Amsterdam, Amsterdam
- Carte de vœux, « From 104 to 2008 in three steps. A typographic poem by Experiment Jetset », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2007, imprimeur restitué Imprimerie du Marais, Paris
- Carton d'invitation, « La Traversée. Le 104 Etablissement artistique de la ville de Paris », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2007, imprimeur Imprimerie du Marais, Paris
- Programme, « Programme La Traversée. Le 104 Etablissement artistique de la ville de Paris », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2007, imprimeur Imprimerie du Marais, Paris
- Dépliant, « Ouverture Automne 2008. Le 104 Etablissement artistique de la ville de Paris. », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2008, imprimeur Imprimerie du Marais, Paris
- Plaquette publicitaire, « 39000m² Cent-Quatre 6000m² à louer », papier, carton ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2008, photographe Frédéric Nauczyciel, photographe Pascal Dhennequin, imprimeur Imprimerie du Marais, Paris
- Carte de visite, « 104 carte », papier cartonné ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2008, imprimeur restitué Imprimerie du Marais, Paris
- Carte de visite, « www.104.fr », papier cartonné ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2008, imprimeur restitué Imprimerie du Marais, Paris
- Carte de visite, « 104 », papier cartonné ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2008, imprimeur restitué Imprimerie du Marais, Paris

- Carte de visite, « 104 », papier cartonné ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2008, imprimeur restitué Imprimerie du Marais, Paris
- Carte de visite, « 104 », papier cartonné ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2008, imprimeur restitué Imprimerie du Marais, Paris
- Carte de visite, « 104 », papier cartonné ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2008, imprimeur restitué Imprimerie du Marais, Paris
- Affiche typographique, « Le 104 Cent-Quatre onze octobre 2008 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2008, imprimeur Imprimerie du Marais, Paris
- Affiche graphique, « Erste Amsterdamse Filmnacht. Zaterdag 13 December 2003. 1A'FN », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2003, imprimeur Rob Stolk Amsterdam, Amsterdam
- Affiche graphique, « Erste Amsterdamse Filmnacht. Zaterdag 13 December 2003. 1A'FN », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2003, imprimeur Rob Stolk Amsterdam, Amsterdam
- Affiche graphique, « Erste Amsterdamse Filmnacht. Zaterdag 13 December 2003. 1A'FN », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2003, imprimeur Rob Stolk Amsterdam, Amsterdam
- Affiche graphique, « Erste Amsterdamse Filmnacht. Zaterdag 13 December 2003. 1A'FN », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2003, imprimeur Rob Stolk Amsterdam, Amsterdam
- Affiche graphique, « Erste Amsterdamse Filmnacht. Zaterdag 13 December 2003. 1A'FN », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2003, imprimeur Rob Stolk Amsterdam, Amsterdam
- Affiche graphique, « Tweede Amsterdamse Filmnacht. Zaterdag 18 December 2004. 2A'FN », papier ; sérigraphie noir et blanc, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2004, imprimeur Rob Stolk Amsterdam, Amsterdam
- Affiche typographique recto-verso, « You know I love you still. De Theatercompagnie. De vrouw Van Vroeger », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2006, imprimeur Rob Stolk Amsterdam, Amsterdam
- Affiche typographique, « De Theatercompagnie. Driekoningen avond Shakespeare », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2006, imprimeur Rob Stolk Amsterdam, Amsterdam
- Affiche typographique, « Signalism », papier ; impression numérique, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2006
- Affiche typographique, « The internet paintings by Miltos Manetas. Blow de la Barra Gallery. London, January 2007 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2007
- Affiche typographique, « The internet paintings by Miltos Manetas. Blow de la Barra Gallery. London, January 2007 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2007
- Affiche typographique, « Helvetica. A documentary movie by Gary Hustwit », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2007
- Affiche photographique, « South Sudan 2005-2007. Benefit », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2007, imprimeur Rob Stolk Amsterdam, Amsterdam
- Affiche typographique, « VB61. Still deaf ? Darfur. Percheria di Rialto/Venezia June 08 2007 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2007, imprimeur Rob Stolk Amsterdam, Pays-Bas, 2007
- Affiche typographique, « VB61. Still deaf ? Darfur. Percheria di Rialto/Venezia June 08 2007 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2007, imprimeur Rob Stolk Amsterdam, Pays-Bas, 2007
- Affiche typographique, « Motel, Beer, Boat, Injuries », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2007
- Affiche typographique, « Jetset, Airbomb, Euroline », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2007
- Affiche graphique/photographique, « De Fetbare Stad/The Edible City.3 maart-22 juni2007 NAI Maastricht », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2007, imprimeur Rob Stolk Amsterdam, Amsterdam
- Affiche typographique recto-verso, « Jean Prouvé De poëtzie van het technisch object. NAI M 12 mei 2007 - 2 september 2007 », papier ; offset couleur, découpe, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2007, imprimeur Rob Stolk Amsterdam, Amsterdam
- Affiche typographique, « Changing ideals. Re-thinking the house. NAI M 4 november 2008-29 maart 2009 », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2008, imprimeur Wyber Zeefdruk Amsterdam, Amsterdam

- Affiche typographique, « Antibodies. NAIM/Bureau Europa. The works of Fernando & Humberto Campana 1989-2009. 13.03.2010-06.06.2010 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2010, imprimeur Lenoirschuring Amstelveen, Amsterdam
- Affiche graphique/photographique, « Cc : NAIM/Bureau Europa. Club Céramique. 30.11.2010-13.02.2011 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2010, photographe Owen Hatherley, imprimeur Lenoirschuring Amstelveen, Amsterdam
- Affiche typographique, « Up in Out of fashion NAIM/Bureau Europa. 14.05.2011-26.06.2011 », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2010, imprimeur Wyber Zeefdruk Amsterdam, Amsterdam
- Affiche typographique, « Alison & Peter Smithson : The Art of Inhabitation NAIM/Bureau Europa. 17.12.2011-25.03.2012 », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2011, imprimeur Wyber Zeefdruk Amsterdam, Amsterdam
- Affiche graphique, « Playboy architecture M+M 1953-1979. NAIM/Bureau Europa. 29.09.2012-10.02.2013 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2012, imprimeur Lenoirschuring Amstelveen, Amstelveen
- Affiche typographique, carton d'invitation, « Cola Action Physik Card. CAPC Musée d'Art », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2009
- Catalogue, « Cover Afrika Privat Club. CAPC Musée d'Art contemporain de Bordeaux. Heimo Zobernig », papier, cartonné papier ; offset couleur, éditeur Les Presses du réel, 2009, atelier/studio graphique Experimental Jetset, imprimeur Tienkamp & Verheij, Groningen, Groningen
- Affiche programme typographique, « Paradiso 2010. 28.08-13.09 », papier ; offset couleur, découpe, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2010 1996, imprimeur De Raddraaier
- Affiche programme typographique, « Paradiso 2010. 23.10-06.11 », papier ; offset couleur, découpe, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2010 1996, imprimeur De Raddraaier
- Affiche programme typographique, « Paradiso 2010. 06.11-20.11 », papier ; offset couleur, découpe, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2010 1996, imprimeur De Raddraaier
- Affiche programme typographique, « Paradiso 2010. 04.12-18.12 », papier ; offset couleur, découpe, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2010 1996, imprimeur De Raddraaier
- Affiche programme typographique, « Paradiso 2010/11. 18.12-01.01 », papier ; offset couleur, découpe, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2010 1996, imprimeur De Raddraaier
- Affiche programme typographique, « Paradiso 2011. 01.01-20.01 », papier ; offset couleur, découpe, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2010 1996, imprimeur De Raddraaier
- Dépliant, « Paradiso 2017. 29.05-29.07 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2010, imprimeur Gianotten Printed Media
- Dépliant, « Paradiso 2017. 26.06-22.08 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2010, imprimeur Gianotten Printed Media
- Dépliant, « Paradiso 2017. 10.07-04.09 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2010, imprimeur Gianotten Printed Media
- Dépliant, « Paradiso 2017. 25.07-14.09 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2010, imprimeur Gianotten Printed Media
- Dépliant, « Paradiso 2017. 07.08-20.09 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2010, imprimeur Gianotten Printed Media
- Dépliant, « Paradiso 2017. 04.09-07.10 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2010, imprimeur Gianotten Printed Media
- Affiche graphique, « Two or three things I know about Provo. W139 Amsterdam. 18.02.2011-13.03.2011 », papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2011, imprimeur Drukkerij Atlantic
- Affiche graphique, « [Two or three things I know about Provo] », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2012, imprimeur restitué Wyber Zeefdruk Amsterdam, Amsterdam
- Affiche graphique, « The printed book : A visual history. Universiteit van Amsterdam. Bijzondere Collecties. 08.02-13.05.2012 », papier ; sérigraphie en noir, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2012, imprimeur Wyber Zeefdruk Amsterdam, Amsterdam
- Affiche graphique/photographique, « The printed book : A visual history. Universiteit van Amsterdam. Bijzondere Collecties. 08.02-13.05.2012 », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2012, imprimeur Wyber Zeefdruk Amsterdam, Amsterdam
- Affiche graphique, « The printed book : A visual history. Universiteit van Amsterdam. Bijzondere Collecties. 08.02-13.05.2012 », papier ; sérigraphie en noir, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2012, imprimeur Wyber Zeefdruk Amsterdam, Amsterdam

- Affiche graphique/photographique, « The printed book : A visual history. Universiteit van Amsterdam. Bijzondere Collecties. 08.02-13.05.2012 », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2012, imprimeur Wyber Zeefdruk Amsterdam, Amsterdam
 - Affiche typographique, « Out of time Out of touch Out of tune Out of luck Out of lunch. LongLunch Event 52 Experimental Jetset », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2013, imprimeur Ashton Screenprint
 - Livre, « Johannes Schwartz Tiergarten », Papier, plastique, carton ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2014, photographe Johannes Schwartz, Moscou, 2013, imprimeur Lenoirschuring Amstelveen, Amstelveen (2 parties)
 - Livre, « Johannes Schwartz The Athens Recorder », papier, papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2016, photographe Johannes Schwartz, Grèce, 2015, imprimeur Rodi Rotatiedruk Diemen, Diemen
 - Timbre, « Kinderpostzegels 2010 », papier adhésif, papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2010, photographe Anuschka Blommers, photographe Niels Schumm, imprimeur restitué Walsall Security Printers Ltd., Angleterre
 - Timbre, « Kinderpostzegels 2010 », papier adhésif, papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2010, photographe Anuschka Blommers, photographe Niels Schumm, imprimeur restitué Walsall Security Printers Ltd., Angleterre
 - Carton d'invitation, « Provo Station », papier cartonné ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2016
 - Carte postale, « Statement and Counter-Statement : Notes on Experimental Jetset », papier cartonné ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2015, imprimeur De Raddraaier
 - Carte postale, « 248 249 250 », papier cartonné ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2015, imprimeur De Raddraaier
 - Fanzine, « Experimental Jetset Automatically Arranged Alphabets. Roma 249 », papier cartonné, papier métallisé, papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2015, imprimeur Tienkamp Groningen, Pays-Bas
 - Fanzine, « Experimental Jetset Automatically Arranged Alphabets. Roma 249 », papier cartonné, papier métallisé, papier ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2015, imprimeur Tienkamp Groningen, Pays-Bas
 - Livre, « Statement and Counter-Statement : Notes on Experimental Jetset », papier cartonné, papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2017 2015, imprimeur Tienkamp Groningen, Groningen
 - Livre, « Statement and Counter-Statement : Notes on Experimental Jetset », papier cartonné, papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2017 2015, imprimeur Tienkamp Groningen, Groningen
 - Serviette, « The No-Thing. The Thing Quarterly. Issue Thirty-two. Experimental Jetset », coton ; carton ; offset couleur ; cartonnage, éditeur The Thing Quarterly, 2016, atelier/studio graphique Experimental Jetset
 - Affiche typographique, « 65,844,610 - 62,979,636 = 2,864,974 », papier ; offset noir et blanc, éditeur Printed Matter, Inc., 2017, graphiste Mike Mills, atelier/studio graphique Experimental Jetset
 - Livre, « Events : Situating the temporary. Herman Verkerk-Eventarchitectuur », papier, cartonné papier ; offset couleur, éditeur Birkhäuser Verlag, 2017, atelier/studio graphique Experimental Jetset, imprimeur Tienkamp Groningen, Groningen
 - Horloge / pendule, « Time Piece », carton, plastique métal ; impression à chaud, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2017
 - Livre, « Karina Bisch, Elle peint, She paints, she paints », Carton, papier toile ; impression à chaud, offset couleur, éditeur Connoisseurs, atelier/studio graphique Experimental Jetset, 2017, imprimeur Tienkamp Groningen, Groningen
- Offerts par Experimental Jetset
- Édition publicitaire, « 8 à Huit. 1996 Plan de communication », carton, papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1995, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
 - Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 21 au 26 mai. En Mai faites ce qu'il vous plaît », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1995, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
 - Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 5 au 11 décembre. Noël, c'est le 25 ! », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1995, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
 - Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit vous livre », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1996, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher

- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit, c'est du matin au soir », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1996, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit vous connaît », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1996, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Édition publicitaire, « 8 à Huit. 1997 une année forte en images », carton, papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1996, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 8 au 12 janvier le compte est rond ! », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1996, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 5 au 9 février La fête des Mômes », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1996, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 9 au 13 avril Les prix câlins », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1996, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 23 au 27 avril Les prix en forme », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1996, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 27 au 31 août Nos marques de confiance », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1996, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 10 au 14 septembre Les courses d'aujourd'hui », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1996, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Édition publicitaire, « 8 à Huit. 1998 Plan de vente », carton, papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1997, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 7 au 11 janvier Le compte est rond », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1998, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 4 au 8 février Terroirs de France », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1998, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 4 au 8 mars L'anniversaire », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1998, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 8 au 12 avril ding, dong ! c'est pâques ! », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1998, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 13 au 17 mai Nos marques de confiance », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1998, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 3 au 7 juin La vie en rose », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1998, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 9 au 13 septembre La fête des mômes », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1998, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 7 au 11 octobre L'été indien », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1998, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 4 au 8 novembre Force 8 », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1998, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 2 au 6 décembre Destination Noël », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1998, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Tiré à part d'annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. La fraîcheur à cœur », papier ; impression laser couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1998, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher

- Tiré à part d'annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Mon boucher est un chef », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1998, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Édition publicitaire, « 8 à Huit. 1999 L'image et la Notoriété ! », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1999, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit, 800 magasins au coeur du pays », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1999, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit, les courses sans se presser, sans stresser », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1999, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit, toutes les qualités qui vous font rêver », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1999, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit, un monde de saveurs, un modèle de fraîcheur », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1999, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 6 au 10 janvier Les marques de confiance », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1999, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 3 au 7 janvier Le compte est rond ! », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1999, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 17 au 21 février 8 fait, bien fait ! », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1999, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 3 au 7 mars L'anniversaire ! », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1999, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 17 au 21 mars Vive la forme ! », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1999, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 31 mars au 5 avril Ding ! Dong ! Pâques ! », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1999, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 21 au 25 avril Les bonnes idées », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1999, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 5 au 9 mai Terroirs d'Europe », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1999, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 19 au 24 mai Le temps des balades », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1999, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 2 au 6 juin Saveurs d'été », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1999, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 16 au 20 juin En avant la musique ! », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1999, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 30 juin au 4 juillet Vive les vacances ! », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1999, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 1^{er} au 5 septembre La fête des mômes », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1999, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Du 15 au 19 septembre Les indispensables », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1999, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Édition publicitaire, « 8 à Huit. 2000 La notoriété et l'image », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 2000, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Les magasins où l'on trouve de tout, même du

- temps pour discuter. », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 2000, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher, agence photographique Photodisc, Inc.
- Édition publicitaire, « 8 à Huit. 2001 l'image et la notoriété », carton, papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 2000, directeur artistique Jocelyne Grivaud, agence photographique Pix Créastock, illustrateur Claire Bretécher
 - Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Les magasins où l'on trouve tout ce qu'on aime bien, même le gratin », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 2001, directeur artistique Jocelyne Grivaud, photographe Bergoënd, illustrateur Claire Bretécher
 - Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Les magasins où la convivialité n'est pas virtuelle mais bien réelle », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 2001, directeur artistique Jocelyne Grivaud, agence photographique Stone, photographe Stuart McClymont, illustrateur Claire Bretécher
 - Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Les magasins qui vous font économiser du temps pour que vous puissiez mieux le dépenser », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 2001, directeur artistique Jocelyne Grivaud, photographe Bergoënd, illustrateur Claire Bretécher
 - Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Les magasins qui vous font économiser du temps pour que vous puissiez mieux le dépenser », annonce-presse graphique/photographique, papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 2001, directeur artistique Jocelyne Grivaud, agence photographique Superstock, illustrateur Claire Bretécher
 - Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Les magasins toujours à deux pas pour aider les bébés et les parents dans leurs premiers pas », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 2001, directeur artistique Jocelyne Grivaud, photographe Bergoënd, illustrateur Claire Bretécher
 - Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Les magasins préférés de ceux qui préfèrent se régaler », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 2001, directeur artistique Jocelyne Grivaud, photographe Bergoënd, illustrateur Claire Bretécher
 - Catalogue commercial, « La boutique à tout Coeur. Catalogue 2001. 8 à Huit », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 2000, directeur artistique Jocelyne Grivaud, d'après Claire Bretécher
 - Édition publicitaire, « 8 à Huit 2002 la com' », papier, carton ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 2002, agence photographique The Stock Market, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
 - Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. Les magasins où l'on peut faire son plein, sans plomb, et ses courses, sans problème. », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 2002, directeur artistique Jocelyne Grivaud, photographe Bergoënd, illustrateur Claire Bretécher
 - Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. La complicité », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 2002, directeur artistique Jocelyne Grivaud, agence photographique Studio Bergoënd, illustrateur Claire Bretécher
 - Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit. L'équilibre », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 2002, directeur artistique Jocelyne Grivaud, agence photographique Photonica, illustrateur Claire Bretécher
 - Carte de vœux, « En 2003 je veux de l'amouûûr !!! Toute l'équipe 8 à Huit vous souhaite une nouvelle années pleine d'amour et de succès », papier cartonné ; offset couleur, découpage, agence de communication et de design Apache Conseil, 2002, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
 - Calendrier, « 8 à Huit. Le Cart'endrier 2003 », papier cartonné ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 2003, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
 - Édition publicitaire, « 8 à Huit 2004 plan de communication », papier, carton ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 2004, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher
 - Catalogue commercial, « 8 à Huit. Du 5 au 9 mai. Forme, forme... formidable », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 2004, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher, imprimeur Altavia-Prodin, Europe
 - Catalogue commercial, « 8 à Huit. Du 2 au 6 juin Le grand moment des mamans », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 2004, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher, imprimeur Altavia-Prodin, Europe
 - Calendrier, « 8 à Huit. Bonne année ZOO4 », papier cartonné ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 2004, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher

- Annonce-presse graphique/photographique, « BP et 8 à Huit. Tout en même temps, ça fait gagner du temps », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 2002, directeur artistique Jocelyne Grivaud, agence photographique Stockimage, photographe I. Grinberg, illustrateur Claire Bretécher
- Bande dessinée publicitaire, « Margerin et Photomaton présentent : Lucien se fait tirer le portrait », papier ; offset couleur, agence de communication et de design Apache Conseil, 1991, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Frank Margerin, 1991
- Catalogue commercial, « Prisunic Prix chocs du 17 juin au 3 juillet 84 », papier ; offset couleur, agence de communication et de design RSCG, 1984, directeur artistique Jocelyne Grivaud, imprimeur Segot
- Catalogue commercial, « Les Pulls. Et hop ! Prisunic du 3 au 16 octobre 1984 », papier ; offset couleur, agence de communication et de design RSCG, 1984, directeur artistique Jocelyne Grivaud
- Catalogue commercial, « Semaine allemande Et hop ! Prisunic du 10 au 20 octobre 84 », papier ; offset couleur, agence de communication et de design RSCG, 1984, directeur artistique Jocelyne Grivaud, imprimeur Gibert-Clarey Tours, Tours
- Catalogue commercial, « Blanc 85. Et hop ! Prisunic du 26 décembre au 8 janvier », papier ; offset couleur, agence de communication et de design RSCG, 1984, directeur artistique Jocelyne Grivaud, imprimeur Braun Mulhouse, Mulhouse
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit, les magasins d'aujourd'hui. Catherine s'est trouvé un mec ou quoi? elle est rayonnante. Non elle a tout simplement découvert 8 à Huit », papier glacé ; offset couleur, agence Apache Conseil, Cran-Gevrier, 1997, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit, les magasins qui vous ont compris. Moi j'aimerais savoir que j'existe qu'on me dise bonjour, avoir ce que je veux quand je veux... à quoi je sers... moi? elle n'a qu'à aller chez 8 à Huit! », papier glacé ; offset couleur, agence Apache Conseil, Cran-Gevrier, 1997, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit, 800 magasins, des milliers de sourires. Qu'est-ce qui est vert, sympa et qu'on trouve partout? », papier glacé ; offset couleur, agence Apache Conseil, Cran-Gevrier, 1997, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit, la vie est tellement plus simple. J'ai tout, tout pour être heureuse et je ne m'en sors pas ! Stresse pas, va faire un tour chez 8 à Huit ! », papier glacé ; offset couleur, agence Apache Conseil, Cran-Gevrier, 1997, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit, ça vous change les courses. Un samedi dans les hypers c'est vraiment l'enfer ! T'es folle tu devrais aller chez 8 à Huit », papier glacé ; offset couleur, agence Apache Conseil, Cran-Gevrier, 1997, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit, 800 magasins au coeur du pays/ Pardon... la route de St Piery?... C'est facile, vous prenez vers Villeneuve au 8 à Huit... », papier glacé ; offset couleur, agence Apache Conseil, Cran-Gevrier, 1998, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit, tout est fait pour que tout soit frais/ Le chevalier affamé trouva une échoppe... Te bile pas mam... la prochaine fois il ira chez 8 à Huit », papier glacé ; offset couleur, agence Apache Conseil, Cran-Gevrier, 1998, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit, vous avez tout à y gagner/ Alors vous aussi vous avez touché les six bons numéros? Non seulement deux 8 à Huit », papier glacé ; offset couleur, agence Apache Conseil, Cran-Gevrier, 1998, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit, c'est tout vu, vous êtes les bienvenus/ Je vois un homme aux petits soins pour vous... Tiens elle aussi elle doit faire ses courses chez 8 à Huit », papier glacé ; offset couleur, agence Apache Conseil, Cran-Gevrier, 1998, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher, sans mention d'imprimerie
- Annonce-presse graphique/photographique, « 8 à Huit, les courses sans faire la course/ 1 - Aller chercher le pain. 2 - passer au pressing... et 8 te prends pas la tête. va chez 8 à Huit », papier glacé ; offset couleur, agence Apache Conseil, Cran-Gevrier, 1998, directeur artistique Jocelyne Grivaud, illustrateur Claire Bretécher, sans mention d'imprimerie
- Offerts par M^{me} Jocelyne Grivaud
- Carte de vœux, « [carte de vœux 2009] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, Paris, 2008, (2 parties)
- Carte de vœux, « [carte de vœux 2010] », papier brillant ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, Paris, 2009, (2 parties)

- Carte de vœux, « [carte de vœux 2011] », papier brillant ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, Paris, 2010, (2 parties)
- Carte de vœux, « [carte de vœux 2012] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, 2011, (2 parties)
- Carte de vœux, « [carte de vœux 2012] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, 2011, (2 parties)
- Carton d'invitation, « Julie Ganzin. Paysages élémentaires. Jeudi 15 janvier 2009 », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, 2009
- Carton d'invitation, « Julie Ganzin. Paysages élémentaires. Jeudi 15 janvier 2009 », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, 2009
- Carton d'invitation, « Mark Lewis. 24 mars 2009 », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, 2009
- Carton d'invitation, « Les grandes vacances. 4 juin 2009 », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, 2009
- Carton d'invitation, « From Walden to Vegas. 9 septembre 2009 », papier ; offset noir et blanc, graphiste Alban Gervais, 2009
- Carton d'invitation, « Ex nugis seria. 12 novembre 2009 », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, 2009
- Carton d'invitation, « Le chat de Barcelone. 24 mars 2010 [rose] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, 2010
- Carton d'invitation, « Le chat de Barcelone. 24 mars 2010 [vert] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, 2010
- Carton d'invitation, « Le chat de Barcelone. 24 mars 2010 [noir] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, 2010
- Carton d'invitation, « Alchemy box. 2 juin 2010 », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, 2010
- Carton d'invitation, « Willy Ronis, ce jour-là. 8 septembre 2010 », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, 2010
- Carton d'invitation, « Là où nous sommes. 9 novembre 2010 », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, 2010
- Carton d'invitation, « Poids et mesures de l'obscur. 9 janvier 2011 », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, 2010
- Carton d'invitation, « Heads up! 7 juin 2011 », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, Paris, 2011
- Carton d'invitation, « Déballage. Blanca Casas Brullet. 18 janvier 2012 », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, Paris, 2011
- Carton d'invitation, « la fabrique des films. 5 juin 2012 », papier ; offset noir et blanc, graphiste Alban Gervais, Paris, 2012
- Carton d'invitation, « Jamais le même fleuve. 8 novembre 2011 », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, Paris, 2011
- Flyer recto-verso, « La main numérique. Dominique Païni. Visites commentées [logo noir] », papier ; offset noir et blanc, graphiste Alban Gervais, Paris, 2009
- Flyer recto-verso, « Le chat de Barcelone. André S. Labarthe. Visites commentées [logo doré] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, Paris, 2010
- Flyer recto-verso, « Le chat de Barcelone. André S. Labarthe. Visites commentées [logo rose] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, Paris, 2010
- Flyer recto-verso, « Le chat de Barcelone. André S. Labarthe. Visites commentées [logo vert] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, Paris, 2010
- Flyer recto-verso, « La nuit américaine. 29 juin 2012 », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, Paris, 2012
- Flyer recto-verso, « Singin' in the rain. Chantons sous la pluie. 2 juillet 2009 », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, Paris, 2009
- Flyer recto-verso, « Une partie de campagne. Jean Renoir. 3 juillet 2009 », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, Paris, 2009
- Carte, « Hospitalité en Brie. Bonjour et Bienvenue en Brie [intérieur cuisine] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, Paris, photographe Loren Leport
- Carte, « Hospitalité en Brie. Bonjour et Bienvenue en Brie [cactus] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, Paris, photographe Loren Leport, France
- Carte, « Hospitalité en Brie. Bonjour et Bienvenue en Brie [arbre] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, France
- Carte, « Hospitalité en Brie. Bonjour et Bienvenue en Brie [lac] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, France
- Carte, « Hospitalité en Brie. Bonjour et Bienvenue en Brie [toit] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, France
- Carte, « Hospitalité en Brie. Bientôt en Brie [champ de tournesols] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, France
- Carte, « Hospitalité en Brie. Bonjour [fond rouge picto canne à pêche] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, Paris
- Carte, « Hospitalité en Brie. Bonjour [fond rouge picto vélo rame] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, Paris

- Carte, « Hospitalité en Brie. Bonjour [fond rouge picto chaussure jumelle champignon] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, Paris, 2012
- Carte, « Hospitalité en Brie. Bonjour [fond rouge picto pot arrosoir panier] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, Paris, 2012
- Carte, « Hospitalité en Brie. Bonjour [fond rouge picto obstacle] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, Paris, 2012
- Carte, « Hospitalité en Brie. Pour venir et/ou repartir [fond blanc picto wagon, bus, voiture] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, Paris, 2012
- Carte, « Hospitalité en Brie. Bonjour [fond blanc picto fenêtre] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, Paris, 2012
- Carte, « Hospitalité en Brie. Bonjour [fond blanc picto bougie couverture] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, Paris-Amiens, 2012
- Carte, « Hospitalité en Brie. Bonjour [picto fond blanc raisin verre] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, Paris, 2012
- Carte, « Hospitalité en Brie. Bonjour et bienvenue [picto fond bleu maison lit] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, Paris, 2012
- Carte, « Hospitalité en Brie. Bonjour et bienvenue [picto fond bleu tente mobil home] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, Paris, 2012
- Carte routière, « Hospitalité en Brie », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, Paris, 2012
- Carte, « Paygraphique [série bleue] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, France, 2012 (3 parties)
- Carte, « Paygraphique [série rouge] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, France, 2013, (12 parties)
- Carte, « Paygraphique [série vert et bleu] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, France, 2013, (5 parties)
- Carte, « Paygraphique [série jaune et bleu] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, France, 2013, (5 parties)
- Carte, « Paygraphique [série or noir jaune] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, France, 2014, (5 parties)
- Carte, « Paygraphique [série or noir jaune] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, France, 2014, (10 parties)
- Carte, « Paygraphique [série orange et bleu] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, France, 2014, (2 parties)
- Carte, « Paygraphique [série graphite] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, France, 2014, (3 parties)
- Carte, « Paygraphique [série bleu et noir] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, France, 2014, (5 parties)
- Carte, « Paygraphique [série bleu et noir] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, France, 2015, (5 parties)
- Carte, « Paygraphique [série noir et CMJNB] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, France, 2015, (4 parties)
- Carte, « Paygraphique [série noir et or] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, France, 2015, (2 parties)
- Carte, « Paygraphique [série noir et CM] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, France, 2016, (3 parties)
- Carte, « Paygraphique [série or] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, France, 2016, (4 parties)
- Carte, « Paygraphique [série vert métallisé] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, France, 2016, (3 parties)
- Carte, « Paygraphique [série noir teinté rouge] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, France, 2017, (2 parties)
- Carte, « Le spectre heureux avance devant moi [paygraphique] », papier ; offset, graphiste Alban Gervais, France, 2008, (27 parties)
- Tirage d'artiste, « [6 images qui s'imposent. Lampadaires] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, France, 2016
- Tirage d'artiste, « [6 images qui s'imposent. colline] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, France, 2016
- Affiche photographique, « Autrefois j'avais trop le respect de la nature. Série Arbre », papier ; offset noir et blanc, graphiste Alban Gervais, France, 2010
- Affiche photographique, « [Série Les Arbres. Formes géométriques jaunes] », papier ; offset couloir, graphiste Alban Gervais, France, 2010
- Affiche photographique, « [Série Les Arbres. bleu] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, France, 2010
- Affiche photographique, « Les maisons sont des obstacles [Série Les Arbres] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, France, 2011
- Affiche photographique, « Un arbre par ce temps pluvieux finit par m'absorber [Série Les Arbres] »,

papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, France, 2011

- Affiche photographique, « [Série les arbres. bleu avec tâche noire] », papier ; offset couleur, graphiste Alban Gervais, France, 2010

- Affiche photographique, « [Série les arbres. blanc] », papier ; offset noir et blanc, graphiste Alban Gervais, France, 2010

- Affiche photographique, « [Série Ricochets rayures] », papier ; risographie, graphiste Alban Gervais, 2016

- Affiche photographique, « [Série Ricochets table de ping pong] », papier ; risographie, graphiste Alban Gervais, France, 2016

- Affiche photographique, « [Série Ricochets collégiens] », papier ; risographie, graphiste Alban Gervais, France, 2016

- Affiche photographique, « [Série Ricochets] », papier ; risographie, graphiste Alban Gervais, France, 2016

- Affiche photographique, « [Série Ricochets] », papier ; risographie, graphiste Alban Gervais, France, 2016

- Affiche photographique, « [Série Ricochets] », papier ; risographie, graphiste Alban Gervais, France, 2016

- Affiche photographique, « [Série Ricochets] », papier ; risographie, graphiste Alban Gervais, France, 2016

- Affiche photographique, « [Série Ricochets] », papier ; risographie, graphiste Alban Gervais, France, 2016

- Affiche photographique, « [Série Ricochets] », papier ; risographie, graphiste Alban Gervais, France, 2016

- Affiche photographique, « [Série Ricochets] », papier ; risographie, graphiste Alban Gervais, France, 2016

- Revue, « Revue du collectif Accident. Numéro un », papier ; risographie, graphiste Alban Gervais, France, 2010, graphiste Xavier Lefevbre, 2010, graphiste Franck Marry

- Revue, « Revue du collectif Accident. Numéro deux », papier ; risographie, graphiste Alban Gervais, France, 2010, graphiste Xavier Lefevbre, France, 2010, graphiste Franck Marry, France, 2010

- Revue, « Revue du collectif Accident. Numéro trois », papier ; risographie, graphiste Alban Gervais, France, 2011, graphiste Xavier Lefevbre, France, 2011, graphiste Franck Marry, France, 2011

- Affiche typographique, « Liberté », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Alban Gervais, France, 2016, imprimeur Léopard Graphique, 2016

- Affiche typographique, « Fraternité », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Alban Gervais, France, 2017, imprimeur Léopard Graphique

- Affiche typographique, « Egalité », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Alban Gervais, France, 2018, imprimeur Léopard Graphique, 2018

- Brochure, « L'initiative, lycée polyvalent », papier ; impression numérique, graphiste Alban Gervais, France, 2015 (12 parties)

- Marque page, « [Les Iconoclasses XVII] », papier ; impression numérique, graphiste Alban Gervais, France, 2015 (18 parties)

- Affiche graphique, « Voir. Partir. Le paysage », papier, graphiste Alban Gervais, France

Offerts par M. Alban Gervais

Art. 2. - Le sous-directeur des collections au service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture et par délégation :
Le sous-directeur des collections
au service des musées de France,
direction générale des patrimoines,
Vincent Lefèvre

Arrêté n° 14 du 20 décembre 2018 relatif à un reversement au musée des Arts décoratifs.

Le ministre de la Culture

Vu l'article L. 1121-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et Les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 26 juin 2018,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acceptés, au nom de l'État, à titre de reversement par la direction de la communication, pour inscription sur l'inventaire des collections du musée des Arts décoratifs, les biens suivants :

Pour les collections design graphique-publicité

- Affiche photographique, « Toulouse-Lautrec. Mojster plakata. Master of Posters. 17.3-25.8.2011. Cankarjev Dom », papier ; offset couleur, anonyme, 2011

- Affiche photographique, « Tenue correcte exigée. Quand le vêtement fait scandale. Exposition 1^{er} décembre 2016 - 23 avril 2017. Musée des Arts décoratifs, papier ; offset couleur, atelier/studio

graphique Agnès Dahan Studio, 2016, photographe Jason Rowe, New York (ville), 2016/07/27, imprimeur restitué PND France, France

- Affiche photographique, « L'Esprit du Bauhaus. Exposition 19.10.2016 - 26.02.2017. Musée des Arts décoratifs », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Bastien Morin, 2016, imprimeur restitué PND France, France

- Affiche photographique, « L'Esprit du Bauhaus. Exposition 19.10.2016 - 26.02.2017. Musée des Arts décoratifs », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Bastien Morin, 2016, imprimeur restitué PND France, France

- Affiche photographique, « L'Esprit du Bauhaus. Exposition 19.10.2016 - 26.02.2017. Musée des Arts décoratifs », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Bastien Morin, 2016, imprimeur restitué PND France, France

- Affiche photographique, « Christian Dior couturier du rêve. Exposition du 5 juillet au 7 janvier 2017. Musée des Arts décoratifs », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Emma Summerton, 2017, imprimeur restitué PND France, France

- Affiche graphique/photographique, « Constance Guisset design actio ! Exposition du 14 novembre 2017 au 11 mars 2018. Musée des Arts décoratifs », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Agnès Dahan Studio, 2017, imprimeur Léopard Graphique, France

- Affiche graphique/photographique, « Constance Guisset design actio ! Exposition du 14 novembre 2017 au 11 mars 2018. Musée des Arts décoratifs », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Agnès Dahan Studio, 2017, imprimeur Léopard Graphique, France

- Affiche graphique/photographique, « Constance Guisset design actio ! Exposition du 14 novembre 2017 au 11 mars 2018. Musée des Arts décoratifs », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Agnès Dahan Studio, 2017, imprimeur Léopard Graphique, France

- Affiche graphique/photographique, « Constance Guisset design actio ! Exposition du 14 novembre 2017 au 11 mars 2018. Musée des Arts décoratifs », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Agnès Dahan Studio, 2017, imprimeur Léopard Graphique, France

- Affiche graphique/photographique, « Constance Guisset design actio ! Exposition du 14 novembre 2017 au 11 mars 2018. Musée des Arts décoratifs », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Agnès Dahan Studio, 2017, imprimeur Léopard Graphique, France

- Affiche graphique/photographique, « Constance Guisset design actio ! Exposition du 14 novembre 2017 au 11 mars 2018. Musée des Arts décoratifs », papier ; sérigraphie couleur, atelier/studio graphique Agnès Dahan Studio, 2017, imprimeur Léopard Graphique, France

- Affiche photographique, « De Calder à Koons, bijoux d'artistes. La collection idéale de Diane Venet. 07 mars - 08 juil. MAD Musée des Arts décoratifs », papier ; offset couleur, agence de communication et de design BETC Paris, Paris, 2018, photographe Jean Tholance, imprimeur PND France, France

- Affiche graphique/photographique, « Margiela les années Hermès. 22 mars - 02 sept. MAD Musée des Arts décoratifs », papier ; offset couleur, agence de communication et de design BETC Paris, Paris, 2018, directeur artistique Martin Margiela, graphiste Jelle Jespers, photographe Stany Dederen, imprimeur PND France, France

- Affiche graphique, « De la caricature à l'affiche 1850-1918. 5 novembre 2016 - 8 janvier 2017. Palais Lumière Evian », papier ; impression numérique, anonyme, 2016, sans mention d'imprimerie

- Affiche photographique, « Unbuttoning the French fashion from the 18th to the 20th century. 2017.9.9.-12.3. Daegu National Museum », papier ; offset couleur, anonyme, 2017, sans mention d'imprimerie

- Affiche photographique, « Unbuttoning the French fashion from the 18th to the 20th century. 2017.9.9.-12.3. Daegu National Museum », papier ; offset couleur, dorure à chaud, anonyme, 2017, sans mention d'imprimerie

- Affiche photographique, « Roman Cieslewicz. La fabrique des images. 03 Mai-23 Sept. MAD Musée des Arts décoratifs », papier ; offset couleur, agence de communication et de design BETC Paris, Paris, 2018, photographe Claude Gaspari, imprimeur restitué PND France, France

- Objet publicitaire, « Spectacle. Christian Dior. Couturier du rêve. JCDecaux Design », métal, plastique, papier, feutrine ; impression numérique, moulage, peinture, agence de design intégrée JCDecaux, 2017, sans mention de fabricant.

Art. 2. - Le sous-directeur des collections au service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture et par délégation :
Le sous-directeur des collections
au service des musées de France,
direction générale des patrimoines,
Vincent Lefèvre

Arrêté n° 15 du 20 décembre 2018 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et Les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 14 novembre 2017,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acquis, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

Pour les collections arts décoratifs**Département XIX^e :**

De Éric Grangeon Rare Books - Paris

- Portefeuille de 85 dessins originaux d'Emile Reiber (1826-1893) : 37 aquarelles sur papier ; 35 dessins à l'encre et au graphite sur papier et sur calque ; 14 esquisses à l'encre et au graphite sur papier et sur calque ; plusieurs dessins sont signés individuellement avec le monogramme d'Emile Reiber, dans le style japonais, et sont datés d'août 1869 à mars 1881 (86 pièces)

- Livre, *Le Premier volume des Albums-Reiber*, exemplaire personnel d'Emile Reiber de sa publication, 1877, première page signée et datée par Émile Reiber : «Exemplaire de l'auteur, Paris 4 7bre 1877 » ; 96 pages au prix de quatorze mille euros..... 14 000 €

Art. 2. - Le sous-directeur des collections au service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture et par délégation :

Le sous-directeur des collections
au service des musées de France,
direction générale des patrimoines,
Vincent Lefèvre

Arrêté n° 17 du 20 décembre 2018 relatif à l'acceptation d'un don manuel au musée des Arts décoratifs.

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 1121-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et Les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 26 juin 2018,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est acquis, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, le bien suivant :

Pour le musée Nissim de Camondo

Dessin, Coupe longitudinale de l'hôtel du comte Abraham-Behor de Camondo situé au 61, rue de Monceau, plume, encre noire et aquarelle gouachée, sur papier, Denis-Louis Destors (1816-1882), signé et daté, en bas à droite: « Destors architecte/ 1876 », mention manuscrite à l'encre noire, en haut à gauche : « HOTEL CONSTRUIT/ A PARIS », mention manuscrite à l'encre noire, au centre : « COUPE LONGITUDINALE/Échelle de 0m02^e pr mètre » offert par SARL Galerie Steinitz.

Art. 2. - Le sous-directeur des collections au service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture et par délégation :

Le sous-directeur des collections
au service des musées de France,
direction générale des patrimoines,
Vincent Lefèvre

Arrêté n° 18 du 20 décembre 2018 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et Les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 27 juin 2018,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acquis, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

Pour les collections arts décoratifs**Département XIX^e :**

De Galerie Anne-Sophie Duval - Paris :

- Ensemble de 20 bijoux fantaisie, par Jean Dunand, métal laqué et métal incrusté, Paris vers 1925 au prix de vingt-cinq mille euros 25 000 €

Art. 2. - Le sous-directeur des collections au service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture et par délégation :
Le sous-directeur des collections
au service des musées de France,
direction générale des patrimoines,
Vincent Lefèvre

Arrêté n° 19 du 20 décembre 2018 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs, modifiant l'arrêté n° 27 du 24 décembre 2013.

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et Les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 17 octobre 2013,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acquis, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

Pour le musée des Arts décoratifs

Département du verre :

De Barry Friedman LTD - New York (États-Unis)

- *Cusco*, pâte de verre moulée, verre industriel plat, gravé au jet de sable, dépôt d'argent et de cuivre par galvanoplastie, Michael Glancy (né en 1950), États-Unis, 2009, signature et inscription : « MG MICHAEL GLANCY 2009 CUSCO »

au prix de quatorze mille cinq cent seize euros et quatre-vingt-quinze centimes..... 14 516,95 €

De Catherina Tognon - Venise (Italie)

- *Recreating a miraculous object*, verre soufflé, texte et photographie encadrés, Josiah McElheny (né en 1966), États-Unis, 1997-1999, édité en 12 exemplaires au prix de cinq mille euros..... 5 000,00 €

Département des arts graphiques :

De M^{me} Françoise Boudon - Paris

- Un dessin et six calques originaux pour *La Maîtrise* par Maurice Dufrene, Marcelle Maisonnier et Jacques Meistermann (1930-1943) (7 pièces) :

- Dessin de lit pour une chambre d'enfant, crayon graphite, crayon de couleur gras rouge sur papier de

type Canson à grain moyen, Maurice Dufrene, France, vers 1930-1935 ?, signature manuscrite à l'encre noire : « Maurice Dufrene »

- Plan coté pour meubles de chambre, crayon graphite, encre bleue sur papier calque, Maurice Dufrene, France, 1938, signature manuscrite à l'encre noire : « Maurice Dufrene », daté par deux fois : « 1938 », titre en lettres majuscules à la typographie soignée : « Meubles de chambre » ' *La Maîtrise* ' ech. 0,10 PM. mai 1938. MAURICE DUFRENE 1938 »

- Plan coté pour meubles de chambre à coucher, le dessin étudie en détails plusieurs éléments mobiliers : une armoire (avec une étude de détail de la moulure avec un beau traitement graphique du volume, une vue de profil et un schéma technique présentant l'ouverture des portes et tiroirs), un lit, un meuble formant bibliothèque (face et profil) et la literie, crayon graphite, crayon de couleur 1935-1938, signature de façon manuscrite à l'encre noire : « Maurice Dufrene », titre en lettres majuscules à la typographie soignée : « Chambre à coucher Echelle 0,10PM »

- Plan coté pour un buffet bas et une table de salle à manger, crayon graphite, crayon de couleur rouge, encre noire sur papier calque, Marcelle Maisonnier, France, vers 1938-40, signature en lettres cursives à l'encre noire : « Marcelle Maisonnier »

- Plan coté mobilier de salle à manger, études techniques et cotées pour un buffet vues de face et profil, une table vues face et profil, un siège vu de face, crayon graphite, crayon de couleur rouge sur papier calque, Jacques Meistermann, Paris, 1940, signature manuscrite et stylisée : « Meistermann », lieu et date : « Paris, le 14 janvier 1940 », titre en lettres majuscules à la typographie soignée soussigné par le décorateur : « SALLE A MANGER. ECHELLE 0,10 P.M. dressé à Paris, le 14/1/40 », chaque meuble présente un titre stylisé au crayon rouge, le calque présente également de nombreuses annotations techniques du créateur indiquant les matières utilisées pour la fabrication des meubles (cuivre chromé, palissandre, érable blanc, garniture porc) ou bien concernant leur conception ou leur usage (glaces coulissantes)

- Plan coté pour bahut bas, crayon graphite, crayon de couleur rouge, encre sur papier calque, signature stylisée en lettres cursives à l'encre noire : « Meistermann » (sous le plan en coupe et à senestre), Jacques Meistermann, vers 1940-1943

- Plan coté pour armoire et bureau, deux études techniques et cotées pour une armoire et un bureau présentant la même ornementation que le bahut bas PR 2013.37.6.1, crayon graphite, crayon de couleur rouge, encre sur papier calque, Jacques Meistermann, vers 1940-1943, légende en lettres majuscules à la typographie soignée : « ARMOIRE. ECH. 0,10 PM.

Dressé à Paris le 29 sept. », signature en lettres cursives à l'encre noire : « Meistermann »

- Tirage de plan pour l'ensemble mobilier Cantegril, plan sur papier bistre, Maurice Dufrene, 1934, signature manuscrite et stylisée : « Maurice Dufrene » (au recto en bas et à droite), légende, annotations et signature : « Dressé à Paris le 10 avril 1934 par le décorateur soussigné »

- Tirage de plan pour la salle à manger Dauphine, plan sur papier bistre, Maurice Dufrene, 1936, signature manuscrite et stylisée à l'encre bleue : « Maurice Dufrene » (au recto en bas et à droite), légende, annotations et date : « MEUBLE DE SALLE A MANGER ech 0,10 Pm, Paris, le 16 janvier 1936 »

- Tirage de plan pour la chambre Merisier, plan au trait violet sur papier bistre, Maurice Dufrene, 1936, signature manuscrite et stylisée à l'encre bleue : « Maurice Dufrene » (au recto en bas et à droite), légende, annotations et date : « CHAMBRE MERISIER ECH. : 0,10 PM. Paris, le 24/1/36 »

- Tirage de plan pour bahut bas et table Artois, plan sur papier bistre, Maurice Dufrene, sans date, signature manuscrite à l'encre bleue : « Maurice Dufrene » (au recto), Cote et signature à l'encre bleue : « Maurice Dufrene » (au recto en bas)

- Tirage de plan pour la salle à manger Mazarin, plan au trait rosé sur papier crème, Maurice Dufrene, sans date, signature manuscrite à l'encre bleue : « Maurice Dufrene » (au recto et au centre), légende et annotations : « SALLE A MANGER ECHELLE 0,10 PM Noyer rempli (sic) cire foncé »

- Tirage de plan pour « Meubles de chambres en chêne », plan au trait brun sur papier crème, Jacques Meistermann, sans date, signature manuscrite stylisée à l'encre bleue : « Meistermann », légende et annotations : « MEUBLES DE CHAMBRES AN CHENE MOULURES EN HETRE TEINTE ECH. : 0,10 P.M. »

- Tirage de plan pour salle à manger, Buffet bas à deux portes compartimentées en neuf carrés ornés en leur centre d'un fruit, le plan étudie le buffet de face et profil puis en coupe, une table, plan au trait brun sur papier cartonné crème, Marcelle Maisonnier, sans date, signature manuscrite stylisée à l'encre : « Mlle Maisonnier », légende et annotations : « SALLE A MANGER ECHELLE 0,10 P.M. »

au prix de mille deux cent dix euros 1 210,00 €

Total 20 726,95 €

Art. 2. - Le sous-directeur des collections au service des musées de France, direction générale des patrimoines,

est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture et par délégation :
Le sous-directeur des collections
au service des musées de France,
direction générale des patrimoines,
Vincent Lefèvre

Arrêté n° 20 du 20 décembre 2018 relatif au maintien de préemption d'une œuvre pour le musée des Arts décoratifs.

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 123-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et Les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique exceptionnel des musées des Arts décoratifs en date du 9 novembre 2018 ;

Vu la décision de maintien de la préemption ;

Considérant que l'objet du présent arrêté viendrait compléter le département des collections mode et textile antérieures au XIX^e siècle,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est confirmé l'exercice par l'État du droit de préemption en vente publique sur :

- Éventail plié, « Vive le roi » France, vers 1793 - lot n° 181

au prix de deux mille cent cinq euros et quarante centimes 2 105,40 € TTC

Réalisé lors de la Vente aux enchères publiques du 19 novembre 2018, Éventails du XVII^e siècle à l'Art Nouveau, organisée à Drouot Richelieu, salle 2.

Art. 2. - Le bien acquis en vertu du présent arrêté sera affecté au musée des Arts décoratifs, le département des collections mode et textile antérieures au XIX^e siècle, où il sera inscrit sur l'inventaire des collections publiques nationales.

Art. 3. - Le sous-directeur des collections au service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture et par délégation :
Le sous-directeur des collections
au service des musées de France,
direction générale des patrimoines,
Vincent Lefèvre

Arrêté n° 21 du 20 décembre 2018 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et Les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 20 novembre 2018,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acquis, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

Pour les collections mode et textile

Département des collections antérieures à 1800 :

De maison de vente aux enchères Coutau-Bégarie & Associés, Paris

- Éventail plié, « L'exploit des aérostiers » France, vers 1783 - lot n° 158

au prix de mille vingt euros quatre-vingt centimes 1 020,80 €

Art. 2. - Le sous-directeur des collections au service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture et par délégation :

Le sous-directeur des collections
au service des musées de France,
direction générale des patrimoines,
Vincent Lefèvre

Arrêté n° 22 du 20 décembre 2018 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et Les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 13 mars 2018,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acquis, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

Pour les collections design graphique-publicité

De Rene Krul Antiquarian Books

- Affiche graphique/photographique, « moda polska warszawa », papier ; photolithographie couleur, affichiste Roman Cieslewicz, 1959, sans mention d'imprimerie

au prix de quatre cent quarante euros 440 €

De Librairie Petite Égypte

- Livre, « Livret d'initiation au graphisme », papier ; offset couleur, graphiste Sophie Cure, 2016, graphiste Aurélien Farina, imprimeur Presses de Stampa, 2016/12 (3 parties)

- Livre, « 369 manuels. A Saillans, la démocratie se réinvente », papier ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, 2018/06, graphiste Béatrice Delas, imprimeur Art & Caractère, Lavour, 2018/06 (2 parties)

- Livre, « 369 manuels. Petit ouvrage d'autonomie technologique », papier ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, 2018/06, graphiste Béatrice Delas, imprimeur Art & Caractère, Lavour, 2018/06 (2 parties)

au prix de trente-neuf euros 39 €

De eBay

- Affiche photographique, « Venez comme vous êtes. Mc Donald (Spock) », papier ; offset couleur, agence publicitaire BETC Euro RSCG, 2018/03, directeur de création Stéphane Xiberras, directeur artistique Landry Starck, concepteur rédacteur Pascal André, photographe Yannick Labrousse, sans mention d'imprimerie

au prix de dix-sept euros et cinquante centimes 17,50 €

De eBay

- Affiche graphique, « Gefängnis (Fängelse) », papier ; sérigraphie en noir, affichiste Hans Hillmann, Allemagne, 1949, sans mention d'imprimerie

- Affiche graphique, « Der Pakt mit dem Teufel. La beauté du diable », papier ; sérigraphie couleur, affichiste Hans Hillmann, Allemagne, 1950, sérigraphe Hubert & Co Göttingen

- Affiche graphique, « Luis Buñel : Belle de jour », papier ; offset couleur, affichiste Hans Hillmann, Allemagne, 1967

- Affiche graphique/photographique, « Jean-Luc Godard. La Chinoise », papier ; offset couleur, affichiste Hans Hillmann, 1967, imprimeur P.R. Wilk
au prix de quatre cent vingt-six euros et quatre-vingt-dix-huit centimes..... 426,98 €

De Discogs

- Pochette, cassette audio, « A Certain Ratio The Graveyard and The Ballroom », plastique, métal, bande magnétique, carton ; offset noir et blanc, tampographie, éditeur Movement Of 24th January, 1979, directeur artistique Peter Saville (4 parties)

- Disque vinyle, « A Certain Ratio, All Night Party », vinyle, carton ; offset couleur, pressage, graphiste Peter Saville, 1979, imprimeur Garrod & Lofthouse Ltd. (2 parties)

- Disque vinyle, « Tunnelvision Watching The Hydroplanes », vinyle, carton ; offset couleur, pressage, graphiste Peter Saville, 1981 (2 parties)

- Disque vinyle, « Joy Division Transmission + Novelty », vinyle, carton ; offset couleur, pressage, graphiste Peter Saville, 1979, imprimeur Garrod & Lofthouse Ltd. (2 parties)

- Disque vinyle, « Fac-2. A Factory Sample », vinyle, papier, plastique ; offset couleur, pressage, graphiste Peter Saville, 1979 (3 parties)

- Disque vinyle, « Orchestral Manoeuvres In The Dark. Electricity », vinyle, papier, carton ; impression thermographique, pressage, graphiste Peter Saville, 1979, imprimeur John Roberts & Sons Printers (3 parties)

- Disque vinyle, « Orchestral Manoeuvres In The Dark. Orchestral Manoeuvres In The Dark », vinyle, carton ; offset couleur, pressage, découpe, graphiste Peter Saville, 1980, graphiste Ben Kelly (3 parties)

- Disque vinyle, « Joy Division Unknown pleasures », vinyle, carton ; offset noir et blanc, pressage, graphiste Peter Saville, 1979, directeur artistique Joy Division, imprimeur Garrod & Lofthouse Ltd., Grande-Bretagne (3 parties)

- Disque vinyle, « Orchestral Manoeuvres In The Dark. Architecture & Moralty », vinyle, carton ; offset couleur, pressage, découpe, graphiste Peter Saville, 1981, graphiste Brett Wickens, photographe Eric Watson, photographe Robin Roddey

- Disque vinyle, « Pauline Murray and The Invisible Girls », vinyle, carton ; offset couleur, pressage, graphiste Peter Saville, 1980, graphiste Trevor Key, fabricant Polydor (3 parties)

- Disque vinyle, « New Order Movement. Fact. 50 1981 », vinyle, carton ; offset couleur, pressage, atelier/studio graphique Grafica Industria, 1980, graphiste Peter Saville, imprimeur Garrod & Lofthouse Ltd. (3 parties)

- Disque vinyle, « OMD Dazzle Ships », vinyle, carton ; offset couleur, pressage, découpe, atelier/studio graphique Peter Saville Associates, 1983, graphiste Peter Saville, graphiste Malcolm Garrett, graphiste Ken Kennedy, graphiste Brett Wickens, graphiste Phil Pennington (3 parties)

- Disque vinyle, « Orchestral Manoeuvres in the dark. A. Red Frame/White Light », vinyle, carton ; offset couleur, graphiste Peter Saville, 1980, graphiste Ben Kelly

- Disque vinyle, « Orchestral Manoeuvres in the Dark », vinyle, carton ; offset couleur, graphiste Peter Saville, 1980, graphiste Ben Kelly, photographe/agence photographique Trevor Key, Grande-Bretagne au prix de sept cent seize euros et sept centimes 716,07 €

De eBay

- Affiche graphique, « Lenin », papier ; offset couleur, affichiste Alfredo Gonzales Rostgaard, 1970, sans mention d'imprimerie

au prix de cent soixante-deux euros et vingt-huit centimes 162,28 €

Total mille huit cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-trois centimes..... 1 898,83 €

Art. 2. - Le sous-directeur des collections au service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture et par délégation :

Le sous-directeur des collections
au service des musées de France,
direction générale des patrimoines,
Vincent Lefèvre

Arrêté n° 23 du 20 décembre 2018 relatif à l'acceptation d'achats d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs.

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et Les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 11 novembre 2018,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acquis, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

Pour le département arts graphiques :

De la Galerie Amicorum, Paris

- un dessin *Projet d'enseigne pour un naturaliste*, plume, encre brune et aquarelle sur papier, Joseph-Marius Avy, vers 1900

au prix de cinq cent cinquante euros..... 550,00 €

Art. 2. - Le sous-directeur des collections au service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture et par délégation :
Le sous-directeur des collections
au service des musées de France,
direction générale des patrimoines,
Vincent Lefèvre

Arrêté n° 24 du 20 décembre 2018 relatif à des dons manuels au musée des Arts décoratifs.

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 1121-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et Les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 20 novembre 2018,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acceptés, au nom de l'État, à titre de dons manuels, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

Pour les collections design graphique-publicité

- Affiche graphique, « Quyet Thang », papier cartonné ; sérigraphie couleur, affichiste René Mederos Pazos, 1969

- Affiche graphique, « [Femmes dans les rizières] », papier cartonné ; sérigraphie couleur, affichiste René Mederos Pazos, 1969

- Affiche graphique, « [Pêcheur soldat] », papier cartonné ; sérigraphie couleur, affichiste René Mederos Pazos, 1969

- Affiche graphique, « [Abri souterrain vietnamien] », papier cartonné ; sérigraphie couleur, affichiste René Mederos Pazos, 1969

- Affiche graphique, « [Soldat vietnamien communiste] », papier cartonné ; sérigraphie couleur, affichiste René Mederos Pazos, 1969

- Affiche graphique, « [Vietnamienne communiste psychédélique] », papier cartonné ; sérigraphie couleur, affichiste René Mederos Pazos, 1969

- Affiche graphique, « [Mécaniciennes vietnamiennes dans un abri] », papier cartonné ; sérigraphie couleur, affichiste René Mederos Pazos, 1969

- Affiche graphique, « [Artilleur vietnamien] », papier cartonné ; sérigraphie couleur, affichiste René Mederos Pazos, 1969

- Affiche graphique, « [Paysannes soldates vietnamiennes] », papier cartonné ; sérigraphie couleur, affichiste René Mederos Pazos, 1969

- Affiche graphique, « [Fillette vietnamienne] », papier cartonné ; sérigraphie couleur, affichiste René Mederos Pazos, 1969

Offertes par M^{me} Maria José Laban

- Affiche graphique, « Onrev. Matelas à ressorts. Les nuits de votre enfance », papier ; lithographie couleur ; carton, plastique, éditeur Société d'impressions d'art industriel Paris, 1958, affichiste Saint-Geniès (Francis De Lassus de Saint-Geniès, dit), imprimeur Société d'impressions d'art industriel Paris

- Affiche graphique, « Nouveau ! Super Colgate. Dentifrice très mousseux », papier ; lithographie couleur, affichiste anonyme, 1956, sans mention d'imprimerie

- Maquette d'affiche graphique, « Gorge irritée ? Pastilles Pulmoll », carton ; papier calque ; gouache, crayon graphite, affichiste anonyme, 1950/1960 (vers), sans mention d'imprimerie

- Maquette d'affiche graphique, « Pastilles Pulmoll. Un atout contre la toux », carton ; papier ; gouache, affichiste anonyme, 1950/1960 (vers), sans mention d'imprimerie

- Maquette d'affiche graphique, « Loterie nationale. Tirage mercredi 6 avril. Gros lots de printemps », papier canson ; gouache, crayon graphite, affichiste anonyme, 1950/1960 (vers), sans mention d'imprimerie

- Objet publicitaire, « toutes vos vedettes... seront toujours avec vous. chaque jour chez vous... sur votre téléviseur », papier cartonné ; offset couleur, anonyme, 1950/1960 (vers), imprimeur SIAT, Paris

- PLV, « Une nouveauté l'allume-pipe Stellor », carton ; lithographie couleur, affichiste Jad, 1950/1960 (vers) (2 parties)

- PLV, « Butagaz. Le premier butane français », carton ; lithographie couleur, affichiste anonyme, 1950/1960 (vers), imprimeur Imp. O.P.I.M. PARIS (2 parties)

- Affiche graphique, « Joie de vivre !... Grace au confort Butagaz, le premier butane français », papier ; lithographie couleur, agence Vox Publicité, 1950/1960 (vers), sans mention d'imprimerie

- Affiche graphique, « Auer. Cuisinière à gaz. C'est du tout cuit », papier ; lithographie couleur, affichiste Marcel Wolff, 1950/1955 (vers), imprimeur Aljanvic, Paris

- Affiche graphique, « Zaegel Held. Premier poêle à mazout européen avec thermostat », papier ; offset couleur, affichiste Pierre-Laurent Brenot, 1967, imprimeur Société d'Exploitation des Établissements De La Vasselais 4 rue Cimarosa Paris, Paris

- Affiche photographique, « Costumes de travail. Adolphe Lafont », papier ; offset couleur, agence Euro-advertising, 1970/1979, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Phoscao. Le plus exquis des déjeuners. Le plus puissants des reconstituants », papier ; lithographie couleur, d'après affichiste Jack, 1920, imprimeur J.E. Goossens Lille-Paris, France
- Affiche graphique, « Diva. Un film de Jean-Jacques Beineix », papier ; offset couleur, affichiste René Ferracci, 1981, imprimeur Lalande-Courbet Wissous, France
- Affiche graphique, « On a retrouvé la 7ème compagnie ! », papier ; offset couleur, affichiste Hervé Morvan, 1975, imprimeur Lalande-Courbet Wissous, France
- Affiche graphique, « Les flics étranges... venus d'ailleurs », papier ; offset couleur, affichiste Hervé Morvan, 1979, imprimeur Lalande-Courbet Wissous, France
- Affiche graphique, « Le blé en herbe », papier ; lithographie couleur, affichiste Georges Allard, 1953, imprimeur Cinémato 29 rue Marsoulan Paris, France
- Affiche graphique, « Au risque de se perdre », papier ; offset couleur, affichiste Jean Mascii, 1960/02, imprimeur Établissements Saint-Martin Paris, France
- Affiche graphique/photographique, « Salut l'artiste », papier ; offset couleur, affichiste Hervé Morvan, 1973, imprimeur Établissements Lalande Courbet Wissous, France
- Affiche graphique, « Carillons sans joie », papier ; offset couleur, affichiste Jean Mascii, 1962, imprimeur Etablissements Saint-Martin 38 rue Pascal Paris, France
- Affiche graphique, « Viva Zapata », papier ; lithographie couleur, affichiste Boris Grinsson, 1952, imprimeur P.I.L.E. Imp. HENON 11, r. Stendhal. Paris, France
- Affiche graphique, « Salon international de l'agriculture. Porte de Versailles-Paris du 2 au 9 mars 1980 », papier ; lithographie couleur, affichiste Jacques Auriac, 1980, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Lavix. L'automatisme à la française », papier ; lithographie couleur, affichiste Hervé Morvan, 1967, imprimeur Bedos & Cie Paris
- Affiche graphique, « Frigeavia. La technique aviation au service du froid », papier ; lithographie couleur, d'après Cabinet d'esthétique industrielle Ph. Charbonneau, 1957/1960, imprimeur J.Y. NICOLAS. Paris. IPE. 59, Denfert Rochereau, France
- Affiche graphique/photographique, « Coud - Brode - Reprise. Cosson. Maison fondée en 1927 », papier ; lithographie couleur, agence Havas Studio NR, 1950/1959, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique/photographique, « Ondia. Le monde chez soi », papier ; offset couleur, affichiste Burgaud, 1950/1959, imprimeur OPP 12 rue de l'Isly Paris, France
- Affiche graphique, « Grandin élargit votre horizon. La marque la plus exploitée », papier ; lithographie couleur, agence G. Olivier, 1955/1960 (vers), affichiste P. Dumont, imprimeur L. P.-F. Léonard DANIEL - Loos, France
- Affiche photographique, « J'ai choisi Philips c'est plus sûr ! », papier ; offset couleur, affichiste Lucien Lorelle, 1956, imprimeur Elvinger-Paris, Paris
- Affiche graphique/photographique, « Usagers Butagaz voici les preuves de la qualité Butagaz », papier ; offset couleur, anonyme, 1950/1959, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Les soldats d'Algérie artisans de la fraternité franco-musulmane », papier ; héliogravure couleur, anonyme, 1954/1962, imprimeur Herbert, Levallois
- Affiche typographique, « Message », papier ; héliogravure couleur, anonyme, 1954/1962, imprimeur Affiches Gaillard 99 Faubourg du Temple Paris, Paris
- Affiche graphique, « Croix rouge française. Journée du prisonnier », papier ; lithographie couleur, éditeur La ligue des sociétés de la Croix rouge, 1950/1960 (vers), affichiste Henri Neveu, affichiste Éric (Éric Castel, dit), sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « La nationale risque divers assure... ..contre la grêle », papier ; lithographie couleur, affichiste God, 1940/1950 (vers), imprimeur F. Bouchet & Lakara, Paris, Paris
- Affiche graphique, « Pas de bon café sans composition des moines », papier ; lithographie couleur, affichiste resitué René (René Maëll, dit) Vincent, 1920, imprimeur Jombart Fr. Imp. Lille-Paris, Paris
- Affiche graphique, « l'homme distingué porte la blouse tweek. Création Adolphe Lafont », papier ; héliogravure couleur, agence Publicité G. Deydier - Lyon, Lyon, 1950/1960, affichiste non déchiffré, sans mention d'imprimerie
- Affiche graphique, « Vêtement Mont St-Michel 3 fois plus d'usage », papier ; lithographie couleur, d'après Gabor, 1966, imprimeur Société d'Exploitation des Établissements De La Vasselais 4 rue Cimarosa Paris, Paris
- Affiche graphique, « La route est à vous, prenez-la avec le sourire ! », papier ; lithographie couleur, agence Jep & Carré, 1960/1970, affichiste Jean Marie Nabrin, imprimeur Société d'Exploitation des Établissements De La Vasselais 4 rue Cimarosa Paris, Paris
- Affiche photographique, « RTL Max Meynier », papier ; offset couleur, photographe/agence photographique non déchiffré, 1972/1986, imprimeur Établissements Saint-Martin Asnières, Asnières

- Affiche graphique, « Pêche et pisciculture. 1^{er} au 7 mars 1960. Concours général agricole », papier ; lithographie couleur, affichiste Robert Rodrigue, 1960, imprimeur Arma Publicité, Paris
 - Affiche graphique, « Bal de Clarté. Vendredi 10 mars », papier ; lithographie couleur, affichiste Siné (Maurice Sinet, dit), 1960/1970, imprimeur PPI Paris, Paris
 - Affiche graphique, « La baie des anges », papier ; offset couleur, agence Pilote publicité, 1963, affichiste Gonzalez, imprimeur Affiches Gaillard 99 Faubourg du Temple Paris, Paris
 - Affiche graphique, « Folon. Tapisseries d'Aubusson. Galerie Robert Four. Du 15 décembre au 15 janvier 1984 », papier ; offset couleur, affichiste Jean-Michel Folon, 1983, imprimeur Imprimerie de l'Indre Argenton sur Creuse
 - Affiche graphique, « Semaine de la chaussure. Du lundi 28 octobre au mardi 5 novembre », papier ; lithographie couleur, affichiste Régis Manset, 1950/1960, sans mention d'imprimerie
 - Affiche graphique, « Willkommen in kärnten Austria », papier, carton ; lithographie couleur (l'affiche est collée sur le carton), affichiste Ebner Velden, 1950/1960, sans mention d'imprimerie
 - Affiche graphique, « La S.F.P. vous l'avez payée. Nous la ferons vivre. Soutenez notre lutte », papier ; sérigraphie couleur, anonyme, 1978/1979, imprimeur Imprimerie Rotographie
 - Affiche graphique, « Salon de l'illustration & du livre jeunesse. 30 et 31 mai 2009 », papier ; offset couleur, affichiste Étienne Delessert, 2009/04, sans mention d'imprimerie
 - Affiche graphique, « Klaus Kinski dans les Fruits de la Passion », papier ; offset couleur, affichiste Roland Topor, 1981, imprimeur Lalande-Courbet Wissous
 - Affiche graphique, « Le pays du sourire opérette romantique. Musique de Franz Lehar », papier ; lithographie couleur, affichiste Würth, 1930/1935 (vers), d'après Dola, Georges (Edmond Vernier, dit), sans mention d'imprimerie
 - Affiche graphique, « Le comte de Luxembourg. Opérette en 3 actes. Musique de Franz Lehar », papier ; lithographie couleur, affichiste Dola, Georges (Edmond Vernier, dit), 1934, sans mention d'imprimerie
 - Affiche photographique, « Parfum N° 5 Chanel Paris », papier ; offset couleur, photographe Patrick Demarchelier, 1993, imprimeur A. Karcher
 - Affiche photographique, « Ungaro. Senso », papier ; offset couleur, anonyme, 1992, sans mention d'imprimerie
 - Affiche photographique, « Ungaro pour l'homme », papier ; offset couleur, anonyme, 1992, sans mention d'imprimerie
- Offerts par M. Christophe Masseret et M^{me} Aline Gilbert
- Affiche photographique, « Monoprix. Sous les pavés de saumon la plage », papier ; offset couleur, agence RosaPark, 2018, imprimeur Elpev
 - Affiche photographique, « Monoprix. Quiche & love », papier ; offset couleur, agence RosaPark, 2018, imprimeur Elpev
 - Affiche photographique, « Monoprix. Lait interdit d'interdire », papier ; offset couleur, agence RosaPark, 2018, imprimeur Elpev
 - Affiche photographique, « Monoprix. Faites la mûre pas la guerre », papier ; offset couleur, agence RosaPark, 2018, imprimeur Elpev
 - Affiche typographique, « Monoprix. 100 caddies offerts par jour », papier ; offset couleur, agence RosaPark, 2018, imprimeur Elpev
 - Affiche typographique, « Monoprix. un acheté le deuxième gratuit », papier ; offset couleur, agence RosaPark, 2018, imprimeur Elpev
- Offertes par Monoprix
- Affiche photographique, « Kookaï Je ne suis pas jolie, je suis pire », papier ; offset couleur, agence McCann Erickson, 2007, directeur artistique Julie Hadengue, photographe Dominique Palombo
 - Affiche photographique, « Kookaï », papier ; offset couleur, directeur de création Catherine Marnata, 2007, directeur artistique Nicolas Menu, photographe Dominique Palombo
 - Affiche photographique, « Kookaï », papier ; offset couleur, directeur de création Catherine Marnata, 2007, directeur artistique Nicolas Menu, photographe Dominique Palombo
- Offertes par Kookaï
- Tiré à part d'affiche photographique, « Donne du pouvoir aux femmes si t'es un homme. Lutter contre les inégalités dans le monde, c'est l'affaire de tous. Care », papier ; impression numérique, agence de communication et de design Shortlinks, 2015, photographe Marcel Hartmann
 - Tiré à part d'affiche photographique, « Donne du pouvoir aux femmes si t'es un homme. Lutter contre les inégalités dans le monde, c'est l'affaire de tous. Care », papier ; impression numérique, agence de communication et de design Shortlinks, 2015, photographe Marcel Hartmann
- Offerts par Care France
- Bande dessinée publicitaire, « L'Île au trésor. Album à colorier offert par Viadox » papier ; offset couleur, anonyme, 1950/1960, imprimeur Maron Esperonnier, papier cartonné ; lithographie couleur, illustrateur

Marie Madeleine Franc-Nohain, 1920 (vers), auteur/ créatif Nohain, Jean (Jean-Marie Legrand, dit), imprimeur Georges Lang Paris, Paris

- Dépliant publicitaire, « Zoologie pour les petits enfants. Le chien », papier cartonné ; lithographie couleur, illustrateur Marie Madeleine Franc-Nohain, 1920 (vers), auteur/ créatif Nohain, Jean (Jean-Marie Legrand, dit), imprimeur Georges Lang Paris, Paris

- Dépliant publicitaire, « Zoologie pour les petits enfants. Le chat », papier cartonné ; lithographie couleur, illustrateur Marie Madeleine Franc-Nohain, 1920 (vers), auteur/ créatif Nohain, Jean (Jean-Marie Legrand, dit), imprimeur Georges Lang Paris, Paris

- Dépliant publicitaire, « Zoologie pour les petits enfants. Le mouton », papier cartonné ; lithographie couleur, illustrateur Marie Madeleine Franc-Nohain, 1920 (vers), auteur/ créatif Nohain, Jean (Jean-Marie Legrand, dit), imprimeur Georges Lang Paris, Paris

- Dépliant publicitaire, « Zoologie pour les petits enfants. La chèvre », papier cartonné ; lithographie couleur, illustrateur Marie Madeleine Franc-Nohain, 1920 (vers), auteur/ créatif Nohain, Jean (Jean-Marie Legrand, dit), imprimeur Georges Lang Paris, Paris

- Dépliant publicitaire, « Zoologie pour les petits enfants. L'éléphant », papier cartonné ; lithographie couleur, illustrateur Marie Madeleine Franc-Nohain, 1920 (vers), auteur/ créatif Nohain, Jean (Jean-Marie Legrand, dit), imprimeur Georges Lang Paris, Paris

- Chromo publicitaire, « Aux Deux Passages Lyon. La Laitière et le pot au lait », papier cartonné ; chromolithographie, anonyme, 1900 (vers), imprimeur Léopold Verger & Cie Paris, Paris

- Chromo publicitaire, « Bob apprend ses leçons, par Ph. Norwins. Au Printemps Lyon », papier cartonné ; chromolithographie, illustrateur Philippe Norwins, 1901, imprimeur Léopold Verger & Cie Imp. Éditeur Paris, Paris

- Bloc-note publicitaire, « Grandes marques Chaussepied «Monitor» St. Hilaire St. Florent (France) », métal papier ; chromolithographie, anonyme, 1912, imprimeur Alfred Riom & Cie Nantes, Nantes

Offerts par M^{me} Françoise Guichon

- Carte de visite, « Akatre », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Akatre, 2017

- Carte de visite, « Akatre », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Akatre, 2017

- Carte de visite, « Akatre », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Akatre, 2017

- Carte de visite, « Akatre », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Akatre, 2017

- Carte de visite, « Akatre », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Akatre, 2017

- Carte de visite, « Akatre », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Akatre, 2017

- Carte de visite, « Akatre », papier cartonné ; offset couleur, atelier/studio graphique Akatre, 2017

- Disque vinyle, « Blck Rck », carton ; papier vinyle ; offset couleur, impression à chaud, pressage, atelier/studio graphique Akatre, 2016, fabricant Squeezer (5 parties)

- Disque vinyle, « Benjamin Clementine At least for now », carton ; papier vinyle ; offset couleur, pressage, atelier/studio graphique Akatre, 2015 (6 parties)

- Disque vinyle, « Alexandre Chatelard Elle était une fois », carton ; papier vinyle ; offset couleur, pressage, atelier/studio graphique Akatre, 2016 (3 parties)

- Disque vinyle, « Øliver Fortune cookies », carton ; papier vinyle ; offset couleur, pressage, atelier/studio graphique Akatre, 2014 (4 parties)

- Disque vinyle, « Yalta Club Midas », carton ; papier vinyle ; offset couleur, pressage, atelier/studio graphique Akatre, 2016 (3 parties), Valeur de l'ensemble : 20 €

- Coffret DVD, disque vinyle, « Para One & Tacteel Œuvres complètes », carton ; papier vinyle plastique ; offset couleur, pressage, atelier/studio graphique Akatre, 2013, photographe Marco Dos Santos (12 parties)

- Livre, « Charlie Abad Clins d'œil », carton ; papier toile ; offset noir et blanc, atelier/studio graphique Akatre, 2016, imprimeur Escourbiac, 2016

- Affiche graphique, « La nuit européenne des musées. Samedi 19 mai 2018 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Akatre, 2018, graphiste Victor Tual

- Programme, « La nuit européenne des musées. Samedi 19 mai 2018 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Akatre, 2018, graphiste Victor Tual

- Flyer, « La nuit européenne des musées. Samedi 19 mai 2018 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Akatre, 2018, graphiste Victor Tual

- Plan de métro, « La nuit européenne des musées. Samedi 19 mai 2018 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Akatre, 2018, graphiste Victor Tual

Offerts par Akatre

- Flyer recto-verso, « Ultra! Folies Pigalle. Thursday 24th march », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1994, photographe Emmanuelle Fauchoux

- Flyer recto-verso, « Ultra! Folies Pigalle. Thursday 21st april », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1994

- Flyer recto-verso, « Ultra! Dreamgirls. Folies Pigalle. Thursday 5 th », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1994, photographe Stéphane Maurocordato

- Flyer recto-verso, « Love is beautiful ! Ultra! Jeudi 16 juin. Ultra! Gay Rainbow party jeudi 23 juin Folies Pigalle. », carton ; offset couleur, graphiste photographe La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1994
- Flyer recto-verso, « I wanna be Mr Ultra! '94. Folies Pigalle Thursday 30th June », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1994, 21 cm (hauteur) ; 15 cm (largeur)
- Flyer recto-verso, « Jacqueline et sa cuisine. Ultra ! Thursday 28th april », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1994, 15 cm (hauteur) ; 21 cm (largeur)
- Flyer recto-verso, « Thursday is my party day ! Ultra ! Folies Pigalle Thursday 10th march », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1994, photographe Emmanuelle Faucheux
- Flyer recto-verso, « Ultra! naturellement plus mieux. Folies Pigalle Jeudi 26 mai », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1994
- Flyer recto-verso, « Ultra! Marie-Antoinette. Jeudi 14 juillet Mad Ball for summer boys Folies Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1994
- Flyer recto-verso, « Première! Jelly Jeudi 22 septembre Folies Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1994
- Flyer recto-verso, « Jelly. It's really 100% garage ! Thursday 13th Oct. Folies Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1994
- Flyer recto-verso, « The I hate Donna! Party. Vendredi 17 février Folies Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995
- Flyer recto-verso, « Steppin into the future... Flashe Paris Jeudi 15 décembre 1979 Folies Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1994
- Flyer recto-verso, « Enjoy Flashe Jeudi 30 mars Folies Pigalle », carton ; offset couleur, directeur artistique Axel Huynh, 1995, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit)
- Flyer recto-verso, « Flashe! Dernière : Jeudi 6 avril Folies Pigalle », carton ; offset couleur, directeur artistique Axel Huynh, 1995, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit)
- Flyer recto-verso, « Leave your troubles behind... Think Crazy Baby ! Saturday 11th May. Folies Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995
- Flyer recto-verso, « Crazy Baby ! Les 2 dernières ! Folies Pigalle Vendredi 14 juillet. Samedi 15 juillet », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995
- Flyer recto-verso, « Cougar. 1 Folies Pigalle. Tasty ! Crazy Baby ! every friday and saturday night... », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995
- Flyer recto-verso, « Nice guys. 2 Folies Pigalle. we're proud of you !! Crazy Baby ! every friday and saturday night... », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995
- Flyer recto-verso, « French frills 3 Folies Pigalle. really !! Crazy Baby ! every friday and saturday night... », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995
- Flyer recto-verso, « Black nylon. 4. Folies Pigalle. girl power! Crazy Baby ! every friday and saturday night... », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995
- Flyer recto-verso, « Tip top. 5. Folies Pigalle. kinky! Crazy Baby ! every friday and saturday night... », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995
- Flyer recto-verso, « Lace undies. 7. Folies Pigalle. fantastic! Crazy Baby ! every friday and saturday night... », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995
- Flyer recto-verso, « Flirt. 8. Folies Pigalle. Glam forever! Crazy Baby ! every friday and saturday night... », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995
- Flyer recto-verso, « Blush. Save your money! Thursday 12 october Folies Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995
- Flyer recto-verso, « Blush Jeudi 28 sept Folies Pigalle », papier ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995
- Flyer recto-verso, « Blush. Save your time! Thursday 26 october Folies Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995
- Flyer recto-verso, « Hype del Pedro Winter Jueves 19 de Octubre. Folies Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995
- Flyer recto-verso, « El Pedro Winter Hype La fiesta para toda la familia... Jueves 30 de noviembre. Folies Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995
- Flyer recto-verso, « Glamour! Thursday 1st February Folies Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1996, photographe Fred Sko

- Flyer recto-verso, « Love is tragic ! Glamour! from Paris. L'amour. Thursday 7th March Folies Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1996
- Flyer recto-verso, « Life is a catwalk ! Glamour! from Paris. Merveilleux ! Thursday 14th March. Folies Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1996
- Flyer recto-verso, « Black is beautiful ! Vendredi 7 juin Folies Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1996
- Flyer recto-verso, « After Hour's Breakfast Club ! 100% pure vitamins. Folies Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1993/1996
- Flyer recto-verso, « Lovers... in a true romance! Vendredi 12 avril 1996. Folies Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1996
- Flyer recto-verso, « Cosmos:1999 Jeudi 23 mars 1999 Folies Pigalle », carton ; offset couleur, directeur artistique Axel Huynh, 1999, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit)
- Affiche recto-verso, « Folies Pigalle Club spirit ! Crazy Baby ! New Year's Eve Sunday 31st december », papier ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995
- Affiche recto-verso, « Folies Pigalle Club spirit ! Crazy Baby ! New Year's Eve Sunday 31st December », papier ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995
- Flyer, « Fuse - La Démence. Mousse extra Samedi 26 août », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995
- Flyer, « Fuse Mousse extra Samedi 20 juillet », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1996
- Flyer, « Mousse The ultra hot gay foam party. Wednesday 31st july 2002. MAD Lausanne », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 2002
- Flyer, « Mousse The ultra hot gay foam party. Sunday 1st august 2004 », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 2004
- Flyer, « Mousse The ultra hot gay foam party. Sunday 31th july 2005 », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 2005
- Flyer, « Mousse The ultra hot gay foam party. Sunday 31th july 2005 », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 2005
- Flyer recto-verso, « Tokyo Party. December 24th, 31st 1994-1995. Mirano Continental », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1994, graphiste Olivier Boscovitch
- Affiche graphique, « Tokyo Party. December 24th, 31st 1994-1995. Mirano Continental », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1994, graphiste Olivier Boscovitch
- Flyer, « Global Tekno 1. Radio FG en association avec American Center. 20 juin -23 juillet 1995 », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995, graphiste Olivier Boscovitch
- Affiche graphique, « Global Tekno 1. Radio FG en association avec American Center. 20 juin -23 juillet 1995 », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995, graphiste Olivier Boscovitch
- Affiche typographique, « Who's Who's Follies. Space 2000 The Odyssey continues... Friday 29th September Fuse - La Démence », plastique ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995, graphiste Olivier Boscovitch
- Flyer, « Who's Who's Follies Disco chic Vendredi 15 décembre Queen », carton, papier métallique ; offset noir et blanc, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995
- Affiche typographique, « Who's Who's Follies Disco chic Vendredi 3 novembre Fuse - La Démence », carton, papier métallique ; offset noir et blanc, gaufrage, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995
- Affiche typographique, « Jet life in Who's Who's Follies at Fuse Friday 3rd May 1976 », papier photographique, papier plastifié, papier métallique, papier adhésif ; offset couleur, gaufrage, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1996, graphiste Olivier Boscovitch
- Affiche typographique, « Jet life in Who's Who's Follies at Fuse Friday 3rd May 1976 », papier photographique, papier plastifié, papier métallique, papier adhésif ; offset couleur, gaufrage, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1996, graphiste Olivier Boscovitch
- Flyer recto-verso, « Crazy Baby family is back ! ClubSky Friday 13th September Palace », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1996
- Flyer recto-verso, « ClubSky Friday 27th September Palace », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1996, photographe Bani, Arno (Arnaud Olivier Bani, dit)
- Affiche graphique, « Oh! la, la! Thursday, 14th of august 97 Daft Punk Motorbass Privilège Ibiza », papier ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1997

- Affiche graphique, « Oh! la, la! Thursday, Laurent Garnier at Amnesia, Ibiza August, Friday 14th », papier ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1996
- Magazine, « YES le premier easy-reading magazine. numéro 0 », papier ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1998, imprimeur Dupont-Véro Dodat, Paris
- Pochette de disque, « Kid Loco The real pop corn blue sound », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1997
- Pochette de disque, « Bob Sinclar The beat goes on », carton, papier métallisé ; offset couleur ; papier ; vinyle, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 2002, imprimeur DCNI Saussay, Saussay (3 parties)
- Pochette de disque, « Bob Sinclar Paradise », carton, papier métallisé ; offset couleur ; papier ; vinyle, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1998 (5 parties)
- Flyer recto-verso, « Crazy Sushi issue. Ultra! Folies Pigalle Thursday 7th april », carton ; offset couleur, graphiste photographe La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1994, graphiste Kohei Okumura
- Flyer recto-verso, « Ultra! Nasty girls Thursday 26th May Folies Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1994
- Flyer recto-verso, « Crazy Baby ! Now in 20 ans. Junk-food party Vendredi 16 juin. Folies-Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995, photographe Emmanuelle Faucheux
- Flyer recto-verso, « The sexy issue ! Blush. Drag superstar Thursday 29th June Folies Pigalle », papier ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995
- Flyer recto-verso, « Glamour! Thursday 25 January Folies Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1996, photographe Fred Sko
- Flyer recto-verso, « Glamour! Pure pleasure, good vibes & intense relaxing moments Thursday 18th April Folies Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1996
- Flyer recto-verso, « Grunge Unit. dimanche 16 mai 1993 aux Folies Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste photographe La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1993
- Flyer recto-verso, « Bitch!... Yes you are ! Paulette à la plage Tuesday 7th December Folies Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1993
- Flyer recto-verso, « Bitch! Dj's performance live! Tuesday 18th January Folies Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1994
- Flyer recto-verso, « Crazy Baby ! présente Nicky Nicole from Roxy Club (Amsterdam) Nicky Nicole goes shopping in Paris Friday 20th January Folies Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995
- Flyer recto-verso, « House kids Friday 14th april Folies Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995
- Flyer recto-verso, « Dolly Deluxe Thursday 27th April Folies Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995
- Flyer recto-verso, « 4 ans de Folies. Vendredi 19 mai 1995 Folies Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995
- Flyer recto-verso, « Hawaï Party Friday 30th June Folies Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995
- Flyer recto-verso, « Lounging The real party for lazy people. Friday 26th april Folies Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1996
- Flyer recto-verso, « 5 years anniversary. Friday 28th June Folies Pigalle », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1996, photographe Emmanuelle Faucheux
- Affiche photographique, « La Dernière du Folies ! Samedi 13 juillet Folies Pigalle », papier ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1996
- Flyer, « Who's Who's Follies. Space 2000 The Odyssey continues... Friday 13th october in Queen Paris », plastique ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1995, graphiste Olivier Boscovitch
- Flyer recto-verso, « Classic Disco Samedi 25 octobre Gibus », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 2003
- Flyer recto-verso, « Classic Disco Mardi 31 Décembre Gibus », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 2002
- Flyer recto-verso, « ClubSky The Opening Friday 6th September 1996 Palace », carton ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1996, photographe Bani, Arno (Arnaud Olivier Bani, dit)
- Magazine, « YES été 1999 : Frime et châtiments. Le paraître et le néant Magazine gratuit de luxe numéro 2 », papier ; offset couleur, graphiste La Champouineuse (Michel Poulain, dit), 1999, imprimeur Fécomme-Québecor SA Claye-Souilly, Claye-Souilly Offerts par M. Michel Poulain

- Catalogue commercial, « La Chance », papier ; offset couleur, dorure à chaud, graphiste Artworklove, photographe Stanislas Wolff
 - Catalogue commercial, « Krug. Crafting happiness since 1843 », papier ; offset couleur, dorure à chaud, atelier/studio graphique Artworklove, 2011 (2 parties)
 - Dossier de presse, « Princesse Tam Tam. Nouveau concept, nouvelle boutique. février 2011 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Artworklove, 2011
 - Programme, « Triptych : the music of Eliane Radigue. 12-26 juin 2011. London », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Artworklove, 2011
 - Programme, « Alpen glow. Styria meets UK. 24-26 septembre 2010 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Artworklove, 2010 (3 parties)
 - Programme, « Alpen glow. Styria meets UK. 24-26 septembre 2010 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Artworklove, 2010 (3 parties)
 - Packaging, « Anaïs Anaïs. L'original. Cacharel », carton ; offset couleur, atelier/studio graphique Artworklove, 2014
 - Packaging, « Anaïs Anaïs. Premier délice. Cacharel », carton ; offset couleur, atelier/studio graphique Artworklove, 2014
 - Carnet, « Imprimerie du Marais. Paris », papier cartonné, atelier/studio graphique Artworklove, 2015, imprimeur Imprimerie du Marais (2 parties)
 - Édition publicitaire, « Imprimerie du Marais. Paris », papier cartonné, atelier/studio graphique Artworklove, 2015, imprimeur Imprimerie du Marais (3 parties)
 - Carton d'invitation, « Picassomania. Grand-Palais », papier cartonné, atelier/studio graphique Artworklove, 2015, sans mention d'imprimerie (2 parties)
 - Carton d'invitation, « Jeff Koons. Centre Georges Pompidou », papier cartonné, atelier/studio graphique Artworklove, France, 2015 (2 parties)
 - Flyer, « Happy Artworklove », papier cartonné, atelier/studio graphique Artworklove, 2015, imprimeur Imprimerie du Marais
- Offerts par Artworklove
- Pochette, « CIPAC. Fédération des professionnels de l'art contemporain. www.cipac.net », papier, impression numérique, graphiste Fanette Mellier, 2011/2016, imprimeur Léopard Graphique
 - Brochure, « CIPAC Formation 2016 », papier, impression numérique, graphiste Fanette Mellier, 2016, imprimeur Léopard Graphique
 - Brochure, « CIPAC Formation 2017 », papier, impression numérique, graphiste Fanette Mellier, 2017, imprimeur Léopard Graphique
 - Pochette, « FRAC Aquitaine », papier, impression numérique, graphiste Fanette Mellier, 2015/2017, sans mention d'imprimeur
 - Carte de visite, « [FRAC Aquitaine. Maud Meunier] », carton, impression numérique, graphiste Fanette Mellier, 2015/2017, sans mention d'imprimeur
 - Carte de visite, « [FRAC Aquitaine. Cyril Vergès] », papier, impression numérique, graphiste Fanette Mellier, 2015/2017, sans mention d'imprimeur
 - Badge, « [FRAC Aquitaine] », métal, plastique ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, France, 2015/2017, sans mention de fabricant
 - Badge, « [FRAC Aquitaine] », métal, plastique ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, France, 2015/2017, sans mention de fabricant
 - Badge, « [FRAC Aquitaine] », métal, plastique ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, France, 2015/2017, sans mention de fabricant
 - Flyer recto-verso, « FRAC Aquitaine. Folk art africain ? », papier cartonné ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, France, 2015, sans mention d'imprimerie
 - Flyer recto-verso, « FRAC Aquitaine. À lundi ! », papier ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, France, 2015/2016, sans mention d'imprimerie
 - Flyer recto-verso, « FRAC Aquitaine. Comics de répétition », papier ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, France, 2016, sans mention d'imprimerie
 - Flyer recto-verso, « FRAC Aquitaine. B.D. Factory », papier ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, France, 2016, sans mention d'imprimerie
 - Brochure, « FRAC Aquitaine. Samedi gonflé », papier ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, France, 2017, sans mention d'imprimerie
 - Flyer recto-verso, « FRAC Aquitaine. Portes ouvertes étudiants. Mercredi 25 novembre 2015 », papier cartonné ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, France, 2015, sans mention d'imprimerie
 - Brochure, « Frac Aquitaine. mai - septembre 2015 », papier ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, France, 2015, sans mention d'imprimerie
 - Brochure, « Frac Aquitaine. septembre - décembre 2015 », papier ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, France, 2015, sans mention d'imprimerie
 - Brochure, « Frac Aquitaine. septembre - décembre 2015 », papier ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, France, 2015
 - Brochure, « Frac Aquitaine. janvier - avril 2016 », papier ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, France, 2015, sans mention d'imprimerie

- Brochure, « Frac Aquitaine. mai - septembre 2016 », papier ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, France, 2016, sans mention d'imprimerie
 - Brochure, « Frac Aquitaine. septembre - décembre 2016 », papier ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, France, 2016, sans mention d'imprimerie
 - Flyer recto-verso, « FRAC Aquitaine. Folk art africain? », papier ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, France, 2015
 - Brochure, « FRAC Aquitaine. Frédéric Lefever. Nicolas Boulard », papier ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, France, 2016
 - Flyer recto-verso, « FRAC Aquitaine. Par les lueurs », papier ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, France, 2016
 - Carte de correspondance, « [FRAC Aquitaine] », papier cartonné, impression numérique, graphiste Fanette Mellier, France, 2016
 - Papier à en-tête, « [FRAC Aquitaine] », papier ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, France, 2015
 - Papier à en-tête, « [FRAC Aquitaine] », papier ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, France, 2015
 - Sac en coton (tote-bag), « FRAC Aquitaine [sac rose] », coton ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, France, 2015
 - Sac en coton (tote-bag), « FRAC Aquitaine [sac vert] », coton ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, France, 2015
 - Brochure, « FRAC Aquitaine [janvier mai 2017] », coton ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, France, 2016
 - Brochure, « FRAC Aquitaine [juin-décembre 2017] », coton ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, France, 2017
 - Plaquette publicitaire, « FRAC Aquitaine. Innover avec vous pour la création de demain », carton ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, France, 2017
 - Calendrier, « FRAC Aquitaine. 2018 », carton ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, France, 2017
 - Affiche graphique/photographique, « FRAC Aquitaine. Par les lueurs », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Fanette Mellier, France, 2016, imprimeur Lézard Graphique
 - Affiche graphique/photographique, « FRAC Aquitaine. Frédéric Lefever. Nicolas Boulard », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Fanette Mellier, France, 2016, imprimeur Lézard Graphique
 - Affiche graphique/photographique, « FRAC Aquitaine. B.D. Factory », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Fanette Mellier, France, 2016, imprimeur Lézard Graphique
 - Affiche graphique/photographique, « FRAC Aquitaine. Des mondes aquatiques #2 », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Fanette Mellier, France, 2017, imprimeur Lézard Graphique
 - Affiche graphique/photographique, « FRAC Aquitaine. À lundi ! », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Fanette Mellier, France, 2015, imprimeur Lézard Graphique
 - Affiche graphique/photographique, « FRAC Aquitaine. Folk art africain ? », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Fanette Mellier, France, 2015
 - Confetti, « [Pompidou Parade] », papier ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, France, 2017, imprimeur Laplante, 2017 (12 parties)
 - Livre, « Dans la lune 2 », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Fanette Mellier, France, 2017, imprimeur Art & Caractère
 - Catalogue, « Jérémy Demester. 33 engravings for Benji's revenge », papier ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, France, 2016, imprimeur Grafius
 - Geers Offset
 - Catalogue, « Météorites. Entre ciel et terre », papier ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, France, 2017, imprimeur Art & Caractère
 - Catalogue, « Bruno Pelassy », papier ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, France, 2015, imprimeur
 - Catalogue, « Flatland. Abstractions narratives », papier ; offset couleur, graphiste Fanette Mellier, France, 2016
 - Tirage préparatoire, « [Chacun sa lune] », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Fanette Mellier, France, 2009, imprimeur Lézard Graphique
 - Programme, « Assises du CIPAC. Lundi 12 septembre 2016 », papier ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, 2016, imprimeur Lézard Graphique
 - Flyer, « CIPAC. Fédération des professionnels de l'art contemporain », papier ; impression numérique, graphiste Fanette Mellier, 2014, imprimeur Lézard Graphique
- Offerts par M^{me} Fanette Mellier
- Catalogue, « 61^{ème} Salon de Montrouge », papier ; offset couleur, graphiste Camille Baudelaire, 2016, imprimeur Etc inn, France
 - Carton d'invitation, « 61^{ème} Salon de Montrouge [carton d'invitation] », papier ; offset couleur, graphiste Camille Baudelaire
 - Flyer recto-verso, « 61^{ème} Salon de Montrouge », papier ; offset couleur, graphiste Camille Baudelaire, 2016
 - Carton d'invitation, « Vente aux enchères du 61^{ème} Salon de Montrouge », papier ; offset couleur, graphiste Camille Baudelaire, 2016

- Catalogue, « Vente aux enchères du 61^{ème} Salon de Montrouge [catalogue de vente] », papier ; offset couleur
- Affiche typographique non massicotée, « Salon de Montrouge. 4-31 mai 2016 », graphiste Camille Baudelaire, France, 2016
- Catalogue, « 62^{ème} Salon de Montrouge. 27.04-23.05.2017 », papier ; offset couleur, graphiste Camille Baudelaire, France, 2017, graphiste Jérémie Harper, imprimeur Etc inn, France
- Carton d'invitation, « 62^{ème} Salon de Montrouge », papier ; offset couleur, graphiste Camille Baudelaire, France, 2016, graphiste Jérémie Harper, France, 2017
- Flyer recto-verso, « 62^{ème} Salon de Montrouge 27.04-24.05.2017 », papier ; offset couleur, graphiste Camille Baudelaire, France, 2017, graphiste Jérémie Harper, France, 2017
- Flyer recto-verso, « 62^{ème} Salon de Montrouge 27.04-24.05.2017 », papier ; offset couleur, graphiste Camille Baudelaire, France, 2017, graphiste Jérémie Harper, France, 2017
- Flyer recto-verso, « 62^{ème} Salon de Montrouge », papier ; offset couleur, graphiste Camille Baudelaire, France, 2017, graphiste Jérémie Harper, France, 2017
- Carton d'invitation, « Vente aux enchères d'œuvres d'artistes du 62^e Salon de Montrouge », papier ; offset couleur, graphiste Camille Baudelaire, France, 2017, graphiste Jérémie Harper, France, 2017
- Catalogue, « Vente aux enchères. 62^e Salon de Montrouge. Samedi 4 novembre 2017 », papier ; offset couleur, graphiste Camille Baudelaire, France, 2017, graphiste Jérémie Harper, France, 2017
- Affiche typographique, « 62^{ème} Salon de Montrouge. 27.04-24.05.2017 », papier ; offset couleur, graphiste Camille Baudelaire, France, 2017, graphiste Jérémie Harper, France, 2017
- Affiche typographique, « 63^{ème} Salon de Montrouge. Postulez jusqu'au 31.07.2017 », papier ; offset couleur, graphiste Camille Baudelaire, France, 2017, graphiste Jérémie Harper, France, 2017
- Flyer recto-verso, « 63^{ème} Salon de Montrouge. Appel à candidatures », papier ; offset couleur, graphiste Camille Baudelaire, France, 2017, graphiste Jérémie Harper, France, 2017
- Catalogue, « [63^{ème} Salon de Montrouge] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Baudelaire, France, 2018, atelier/studio graphique General Public, France, 2018, imprimeur Graphoprint, 2018 (2parties)
- Catalogue, « [63^{ème} Salon de Montrouge] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Baudelaire, France, 2018, atelier/studio graphique General Public, France, 2018, imprimeur Graphoprint, France, 2018 (2 parties)
- Carton d'invitation, « 63^{ème} Salon de Montrouge. 28.04-23.05.2018 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Baudelaire, France, 2018, atelier/studio graphique General Public, France, 2018
- Flyer recto-verso, « 63^{ème} Salon de Montrouge. 28.04-23.05.2018 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Baudelaire, France, 2018, atelier/studio graphique General Public, France, 2018
- Affiche typographique, « 63^{ème} Salon de Montrouge. 28.04-23.05.2018 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Baudelaire, France, 2018, atelier/studio graphique General Public, France, 2018
- Flyer recto-verso, « 64^{ème} Salon de Montrouge. Appel à candidature », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Baudelaire, France, 2018, atelier/studio graphique General Public, France, 2018
- Revue, « N° 6. 14/10 - 23/12/2017. Punascha Parry. Villa Vassilief », papier ; offset couleur, graphiste Camille Baudelaire, France, 2017, imprimeur Corlet, France, 2017
- Revue, « N° 7. 13/01-24/03/2018. Akademia : performance life. Villa Vassilief », papier ; offset couleur, graphiste Camille Baudelaire, France, 2017, imprimeur Corlet
- Revue, « N° 8. 21/04-07/07/2018. Sophie Podolsky. Vilal Vassilief », papier ; offset couleur, graphiste Camille Baudelaire, France, 2018, imprimeur Corlet, France, 2018
- Revue, « N° 22. Bétonsalon. Centre d'art et de recherche. Candice Lin. A hard white boy », papier ; offset couleur, graphiste Camille Baudelaire, France, 2017, imprimeur Corlet, France, 2017
- Carton d'invitation, « 14/10 - 23/12/2017. Punascha Parry. Villa Vassilief », papier ; offset couleur, graphiste Camille Baudelaire, France, 2017
- Carton d'invitation, « Bétonsalon. Centre d'art et de recherche. 06/09-23/12/2017. Candice Lin. A hard white body », papier ; offset couleur, graphiste Camille Baudelaire, France, 2017
- Carton d'invitation, « 13/01-24/03/2018. Akademia : performance life », papier ; offset couleur, graphiste Camille Baudelaire, France, 2017
- Carton d'invitation, « 201/04-07/07/2018. Sophie Podolski. le pays où tout est permis. Villa Vassilief », papier ; offset couleur, graphiste Camille Baudelaire, France, 2018
- Carton d'invitation, « Béton salon. Centre d'art et de recherche. 15 ans. 02/05 - 07/07/2018 », papier ; offset couleur, graphiste Camille Baudelaire, France, 2018

- Catalogue, « Bétonsalon, Villa Vassilievff 2003 - 2018. 15 ans dans le flot de la vie », papier ; offset couleur, graphiste Atelier Baudelaire, France, 2018, imprimeur Maestro (Grafiche Antiga- Italy)
Offerts par M^{me} Camille Baudelaire
- Affiche typographique, « L'Onde. 16-17 », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2016, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche programme typographique, « L'Onde. 10 », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2016, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche programme typographique, « L'Onde. 11 », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2016, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche programme typographique, « L'Onde. 12 », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2016, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche programme typographique, « L'Onde. 1 », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2016, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche programme typographique, « L'Onde. 2 », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche programme typographique, « L'Onde. 3 », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche programme typographique, « L'Onde. 4 », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche programme typographique, « L'Onde. 5 », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche typographique, « L'Onde. Lumière... sur les projets amateurs du 6 juin au 1^{er} juillet », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche programme typographique, « 30^e Festival court métrage à l'Onde, Théâtre Centre d'art de Vélizy-Villacoublay », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche photographique, « L'Onde. Nuages. Émilie Faïf exposition du 5 octobre au 16 décembre », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2016, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche typographique, « L'Onde. Le degré zéro des images. Patrick Corillon exposition du 14 janvier au 18 mars », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2016/2017, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche typographique, « L'Onde. 1977 une exposition du 40^e anniversaire du Centre Pompidou du 1^{er} avril au 30 juin », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche typographique, « L'Onde. 17-18 », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche programme typographique, « L'Onde. 10 », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche programme typographique, « L'Onde. 11 », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche programme typographique, « L'Onde. 12 », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche programme typographique, « L'Onde. 4 », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2018, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche typographique, « L'Onde. Lumière... sur les projets amateurs du 4 juin au 3 juillet », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2018, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche typographique, « Le Festival du Court Métrage fête ses 30 ans. 23 et 24 septembre 2018 », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2018, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche typographique, « L'Onde. Les tableaux vivants, Karine Bisch du 7 octobre au 22 décembre / Courants d'air, Dominique Petitgand du 7 octobre au 25 novembre », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche typographique, « L'Onde. Comme un frisson assoupi. Karine Bonneval Julie C. Fortier du 27 janvier au 24 mars », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017/2018, imprimeur Lézard Graphique
- Affiche photographique, « L'Onde. Kodomo No Kuni. Enfance et aires de jeux au Japon du 7 avril au 30 juin », papier ; sérigraphie couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2018, imprimeur Lézard Graphique
- Pochette, « L'Onde », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2016, sans mention d'imprimerie
- Carton d'invitation, « L'Onde. 16-17 », carton ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2016, sans mention d'imprimerie
- Carton d'invitation, « [L'Onde. 16-17] », carton ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2016, sans mention d'imprimerie
- Livret, « L'Onde. 16-17 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2016,

- graphiste Anette Lenz, graphiste Anne-Lise Bachelier, graphiste Marta Revuelta, imprimeur Média Graphic
- Livret, « L'Onde. 16-17 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2016, graphiste Anette Lenz, graphiste Anne-Lise Bachelier, graphiste Marta Revuelta, imprimeur Média Graphic
 - Dépliant, « L'Onde. Conférences art contemporain & danse », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2016, sans mention d'imprimerie
 - Dépliant, « L'Onde. Conférences art contemporain & danse », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2016, sans mention d'imprimerie, Flyer recto-verso, « L'Onde. 10 », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2016, sans mention d'imprimerie
 - Flyer recto-verso, « [L'Onde. 10] », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2016, sans mention d'imprimerie
 - Dépliant, « L'Onde. Immersion 2016 du 4 au 14 octobre », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2016, sans mention d'imprimerie
 - Flyer recto-verso, « L'Onde. 11 », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2016, sans mention d'imprimerie
 - Flyer recto-verso, « [L'Onde. 11] », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2016, sans mention d'imprimerie
 - Flyer programme pour le mois de novembre 2016.
 - Dépliant, « L'Onde. Un air de famille du 2 au 16 décembre », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2016, sans mention d'imprimerie
 - Dépliant, « L'Onde 17. Spectacles de janvier à juin », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2016, sans mention d'imprimerie
 - Flyer recto-verso, « L'Onde. 1 », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2016, sans mention d'imprimerie
 - Flyer recto-verso, « [L'Onde. 1] », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2016, sans mention d'imprimerie
 - Dépliant, « 30^e Festival court métrage à l'Onde, Théâtre Centre d'art de Vélizy-Villacoublay », cinéma (manifestation) », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2017, sans mention d'imprimerie
 - Flyer, « L'Onde. 4 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2017, sans mention d'imprimerie
 - Flyer, « [L'Onde. 4] », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2017, sans mention d'imprimerie
 - Dépliant, « L'Onde. Lumière... sur les projets amateurs du 6 juin au 1^{er} juillet », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2017, sans mention d'imprimerie
 - Carton d'invitation, « L'Onde. Nuages. Émilie Faïf exposition du 5 octobre au 16 décembre », papier ; offset noir et blanc, graphiste Anette Lenz, France, 2016, sans mention d'imprimerie
 - Carton d'invitation, « L'Onde. Nuages. Émilie Faïf exposition du 5 octobre au 16 décembre », papier ; offset noir et blanc, graphiste Anette Lenz, France, 2016, sans mention d'imprimerie
 - Journal, « L'Onde. Le journal. Nuages. Émilie Faïf exposition du 5 octobre au 16 décembre », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2016, sans mention d'imprimerie
 - Journal, « L'Onde. Le journal. Nuages. Émilie Faïf exposition du 5 octobre au 16 décembre », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2016, sans mention d'imprimerie
 - Cahier pédagogique, « L'Onde. Ton cahier. Nuages. Émilie Faïf exposition du 5 octobre au 16 décembre », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2016, sans mention d'imprimerie
 - Carton d'invitation, « L'Onde. Le degré zéro des images. Patrick Corillon exposition du 14 janvier au 18 mars », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2016/2017, sans mention d'imprimerie
 - Carton d'invitation, « L'Onde. Le degré zéro des images. Patrick Corillon exposition du 14 janvier au 18 mars », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2016/2017, sans mention d'imprimerie
 - Journal, « L'Onde. Le journal. Le degré zéro des images. Patrick Corillon exposition du 14 janvier au 18 mars », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2016/2017, sans mention d'imprimerie
 - Cahier pédagogique, « L'Onde. Ton cahier. Le degré zéro des images. Patrick Corillon exposition du 14 janvier au 18 mars », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2016/2017, sans mention d'imprimerie
 - Carton d'invitation, « L'Onde. 1977 une exposition du 40^e anniversaire du Centre Pompidou du 1^{er} avril au 30 juin », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2017, sans mention d'imprimerie
 - Cahier pédagogique, « L'Onde. 1977 une exposition du 40^e anniversaire du Centre Pompidou du 1^{er} avril au 30 juin », papier ; offset couleur, atelier/studio

- graphique Atelier Anette Lenz, France, 2017, sans mention d'imprimerie
- Carton d'invitation, « L'Onde. 17-18 », carton ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017, sans mention d'imprimerie
 - Carton d'invitation, « [L'Onde. 17-18] », carton ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017, sans mention d'imprimerie
 - Livret, « L'Onde. 17-18 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2017, graphiste Anette Lenz, graphiste Anne-Lise Bachelier, imprimeur Média Graphic
 - Livret, « L'Onde. 17-18 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2017, graphiste Anette Lenz, graphiste Anne-Lise Bachelier, imprimeur Média Graphic
 - Dépliant, « L'Onde. Conférences art contemporain & danse saison 17/18 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2017, sans mention d'imprimerie
 - Dépliant, « L'Onde. Conférences art contemporain & danse saison 17/18 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2017, sans mention d'imprimerie
 - Flyer recto-verso, « [L'Onde] 5. Terabak de Kiev. Stéphane Ricordel & Dakh Daughters », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017, sans mention d'imprimerie
 - Flyer recto-verso, « L'Onde. 10 », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017, sans mention d'imprimerie
 - Flyer recto-verso, « [L'Onde. 10] », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017, sans mention d'imprimerie
 - Flyer recto-verso, « L'Onde. 11 », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017, sans mention d'imprimerie
 - Flyer recto-verso, « [L'Onde. 11] », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017, sans mention d'imprimerie
 - Dépliant, « L'Onde. Immersion 2017 du 7 au 17 novembre », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2017, sans mention d'imprimerie
 - Dépliant, « L'Onde. Immersion 2017 du 7 au 17 novembre », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2017, sans mention d'imprimerie
 - Flyer recto-verso, « [L'Onde] Espæce. 24. Aurélien Bory », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017, sans mention d'imprimerie
 - Flyer recto-verso, « L'Onde. 1 », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017, sans mention d'imprimerie
 - Flyer recto-verso, « [L'Onde] 30. Angélique Kidjo. Tribute to salsa », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017/2018, sans mention d'imprimerie
 - Flyer recto-verso, « [L'Onde] 1. Primal. Tomeo Vergés », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017/2018, sans mention d'imprimerie
 - Flyer recto-verso, « L'Onde [1. Primal. Tomeo Vergés] », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017/2018, sans mention d'imprimerie
 - Flyer recto-verso, « L'Onde. 3 », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2018, sans mention d'imprimerie
 - Flyer recto-verso, « [L'Onde. 3] », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2018, sans mention d'imprimerie
 - Flyer recto-verso, « [L'Onde] 13. Du désir d'horizons. Salia Sanou », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2018, sans mention d'imprimerie
 - Dépliant, « Le Festival du Court Métrage fête ses 30 ans. 23 et 24 septembre 2018 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2018, imprimeur Média Graphic
 - Dépliant, « Le Festival du Court Métrage fête ses 30 ans. 23 et 24 septembre 2018 », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2018, imprimeur Média Graphic
 - Flyer recto-verso, « L'Onde. 4 », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2018, sans mention d'imprimerie
 - Flyer recto-verso, « [L'Onde. 4] », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2018, sans mention d'imprimerie
 - Carton d'invitation, « [L'Onde] Les tableaux vivants. Karina Bisch exposition du 7 octobre au 22 décembre », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017, sans mention d'imprimerie
 - Journal, « L'Onde. Le journal. Les tableaux vivants. Karina Bisch exposition du 7 octobre au 22 décembre. Courants d'air. Dominique Petitgand exposition du 7 octobre au 25 novembre », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017, sans mention d'imprimerie
 - Journal, « L'Onde. Le journal. Les tableaux vivants. Karina Bisch exposition du 7 octobre au 22 décembre. Courants d'air. Dominique Petitgand exposition du 7 octobre au 25 novembre », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017, sans mention d'imprimerie

- Cahier pédagogique, « L'Onde. Ton cahier. Les tableaux vivants. Karina Bisch exposition du 7 octobre au 22 décembre. Courants d'air. Dominique Petitgand exposition du 7 octobre au 25 novembre », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017, sans mention d'imprimerie
 - Cahier pédagogique, « L'Onde. Ton cahier. Les tableaux vivants. Karina Bisch exposition du 7 octobre au 22 décembre. Courants d'air. Dominique Petitgand exposition du 7 octobre au 25 novembre », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017, sans mention d'imprimerie
 - Carton d'invitation, « L'Onde. Courants d'air. Dominique Petitgand exposition du 7 octobre au 25 novembre », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017, sans mention d'imprimerie
 - Carton d'invitation, « L'Onde. Courants d'air. Dominique Petitgand exposition du 7 octobre au 25 novembre », papier ; offset couleur, graphiste Anette Lenz, France, 2017, sans mention d'imprimerie
 - Carton d'invitation, « L'Onde. Comme un frisson assoupi. Karine Bonneval. Julie C. Fortier exposition du 27 janvier au 24 mars », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2018, sans mention d'imprimerie
 - Carton d'invitation, « L'Onde. Comme un frisson assoupi. Karine Bonneval. Julie C. Fortier exposition du 27 janvier au 24 mars », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2018, sans mention d'imprimerie
 - Journal, « L'Onde. Le Journal. Comme un frisson assoupi. Karine Bonneval. Julie C. Fortier exposition du 27 janvier au 24 mars », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2018, sans mention d'imprimerie
 - Journal, « L'Onde. Le Journal. Comme un frisson assoupi. Karine Bonneval. Julie C. Fortier exposition du 27 janvier au 24 mars », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2018, sans mention d'imprimerie
 - Cahier pédagogique, « L'Onde. Le cahier. Comme un frisson assoupi. Karine Bonneval. Julie C. Fortier exposition du 27 janvier au 24 mars », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2018, sans mention d'imprimerie
 - Cahier pédagogique, « L'Onde. Le cahier. Comme un frisson assoupi. Karine Bonneval. Julie C. Fortier exposition du 27 janvier au 24 mars », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2018, sans mention d'imprimerie
 - Carton d'invitation, « [L'Onde] Kodomo No Kuni. Enfance et aires de jeux au Japon du 7 avril au 30 juin », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2018, imprimeur Lézard Graphique
 - Carton d'invitation, « [L'Onde] Kodomo No Kuni. Enfance et aires de jeux au Japon du 7 avril au 30 juin », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2018, imprimeur Lézard Graphique
 - Cahier pédagogique, « L'Onde. Ton cahier. Kodomo No Kuni. Enfance et aires de jeux au Japon du 7 avril au 30 juin », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2018, imprimeur Lézard Graphique
 - Cahier pédagogique, « L'Onde. Ton cahier. Kodomo No Kuni. Enfance et aires de jeux au Japon du 7 avril au 30 juin », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2018, imprimeur Lézard Graphique
 - Journal, « L'Onde. Le journal. Kodomo No Kuni. Enfance et aires de jeux au Japon du avril au 30 juin », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2018, imprimeur Média Graphic
 - Journal, « L'Onde. Le journal. Kodomo No Kuni. Enfance et aires de jeux au Japon du 7 avril au 30 juin », papier ; offset couleur, atelier/studio graphique Atelier Anette Lenz, France, 2018, imprimeur Média Graphic
- Offerts par M^{me} Annette Lenz
- Tirage d'artiste, « [Infini. 26 pictogrammes abécédaires] », plastique, papier ; sérigraphie couleur, typographe Sandrine Nugue, 2015
 - Tirage d'artiste, « [Infini. E] », plastique, papier ; sérigraphie couleur, typographe Sandrine Nugue, France, 2015
 - Tirage d'artiste, « [Infini. S] », plastique, papier ; sérigraphie couleur, typographe Sandrine Nugue, France, 2015
 - Tirage d'artiste, « [Infini. P] », plastique, papier ; sérigraphie couleur, typographe Sandrine Nugue, France, 2015
 - Tirage d'artiste, « [Infini. G] », plastique, papier ; sérigraphie couleur, typographe Sandrine Nugue, France, 2015
 - Tirage d'artiste, « [Infini. D] », plastique, papier ; sérigraphie couleur, typographe Sandrine Nugue, France, 2015
 - Tirage d'artiste, « [Infini. Y] », plastique, papier ; sérigraphie couleur, typographe Sandrine Nugue, France, 2015
 - Tirage d'artiste, « [Infini. K] », plastique, papier ; sérigraphie couleur, typographe Sandrine Nugue, France, 2015

- Specimen typographique, « Ganeau », papier ; impression numérique, typographe Sandrine Nugue, 2011 2013
 - Carte, « Ganeau », papier ; impression numérique, typographe Sandrine Nugue, 2013
 - Livre, « Le chez-soi des animaux. Vinciane Despret », papier ; offset couleur, graphiste Sophie Cure, France, 2017, imprimeur Normandie Roto Impression
 - Livre, « Tout autour de Rodin. Marie Sellier, Hélène Pinet », papier ; offset couleur, graphiste Paper! Tiger! (Aurélien Farina), 2017, imprimeur Ingoprint (5 parties)
 - Livre, « Anne Sauser-Hall », papier ; offset couleur, graphiste Hi-Megi Zumstein, Claudio Barandun, 2017, imprimeur DZA Druckerei zu Altenburg GmbH
 - Livre, « Judith Albert », papier ; offset couleur, graphiste Hi-Megi Zumstein, Claudio Barandun, Suisse, 2017, imprimeur DZA Druckerei zu Altenburg GmbH
 - Livre, « L'affaire est dans le sac en papier. Boll », papier ; offset couleur, graphiste Sandrine Nugue, France, 2014, imprimeur Corlet
 - Flyer, « Pierre-Simon Fournier et la typographie des Lumières. Bibliothèque Louis Aragon, Amiens. », papier ; offset couleur, graphiste typographe Sandrine Nugue, France, 2012
 - Affiche typographique, « 1,2,3. Le Parangon, trois niveaux de lumière », papier ; offset couleur, graphiste typographe Sandrine Nugue, France, 2012
 - Carte de vœux, « Centre National d'Arts Plastiques », papier ; offset couleur, graphiste typographe Sandrine Nugue, 2014
 - Carte de vœux, « Centre National d'Arts Plastiques », papier ; offset couleur, graphiste typographe Sandrine Nugue, France, 2014
 - Flyer recto-verso, « Traits, lettres, bâtons. Bibliothèque Louis Aragon, Amiens », papier ; offset couleur, graphiste typographe Sandrine Nugue, France, 2016
 - Programme, « Sans everything. An international conference about sans serif letterforms. », papier ; offset couleur, graphiste typographe Sandrine Nugue, France, 2016
 - Flyer recto-verso, « En cadence, marche ou danse, lentement, rapidement, sur la ligne », papier ; offset couleur, graphiste typographe Sandrine Nugue, France, 2018
 - Flyer recto-verso, « En cadence, marche ou danse, lentement, rapidement, sur la ligne », papier ; offset couleur, graphiste typographe Sandrine Nugue, France, 2018
 - Croquis, « [croquis préparatoire de grille pour la performance En cadence, marche ou danse] », papier ; feutre couleur, graphiste typographe Sandrine Nugue, France, 2018
 - Croquis, « [croquis préparatoire de grille pour la performance En cadence, marche ou danse] », papier ; feutre couleur, graphiste typographe Sandrine Nugue, France, 2018
 - Croquis, « [croquis préparatoire de grille pour la performance En cadence, marche ou danse] », papier ; feutre couleur, graphiste typographe Sandrine Nugue, France, 2018
 - Croquis, « [croquis préparatoire de grille pour la performance En cadence, marche ou danse] », papier ; feutre couleur, graphiste typographe Sandrine Nugue, France, 2018
 - Livre, « Rotation », papier ; risographie ; plastique, graphiste typographe Sandrine Nugue, France, 2016, imprimeur Paper ! Tiger ! (2 parties)
 - Livre, « Expansion », papier ; risographie ; plastique, graphiste typographe Sandrine Nugue, France, 2016, imprimeur Paper ! Tiger ! (2 parties)
 - Livre, « Addition », papier ; risographie ; plastique, graphiste typographe Sandrine Nugue, France, 2016, imprimeur Paper ! Tiger ! (2 parties)
 - Livre, « Expansion. Le Signe éditions », papier ; offset couleur, graphiste typographe Sandrine Nugue, France, 2017, imprimeur Deux-Ponts (3 parties)
 - Livre, « Planche à voile. Ovni. Stalagmite », papier ; risographie, graphiste typographe Sandrine Nugue, France, 2017
 - Livre, « [Rotation] », papier ; risographie, graphiste typographe Sandrine Nugue, France, 2017
 - Livre, « [Rotation] », papier ; risographie, graphiste typographe Sandrine Nugue, France, 2017
- Offerts par M^{me} Sandrine Nugue
- Cent boîtes de bobines de films publicitaires (pellicule 35 mm) pour la marque Philips, couvrant une période allant des années 1960 aux années 1980 promouvant tous les produits distribués par la marque lors de cette période (électroménager, hifi, vidéo...)
- Offerts par M. Daniel Payan
- Film d'animation, « [Renault] The postman », agence Publicis Conseil, 2018, réalisateur Akama, production (film pub) Wizz
 - Film couleur/ sonore, « [Carré Frais] Fresh from the farm », agence Publicis Conseil, 2017, réalisateur Frédéric De Pontcharra, production (film pub) Bandits
 - Film couleur/ sonore, « [France Télévisions] Jeux Olympiques d'hiver de PyeongChang 2018 », agence

Publicis Conseil, 2018, réalisateur Wilfrid Brimo, production (film pub) Carnibird

- Film couleur/ sonore, « [Darty] Témoin de notre vie », agence Publicis Conseil, 2017, directeur artistique Yann Gobert, production (film pub) Bandits

- Film couleur/ sonore, « [Fnac] C'est bon d'être curieux », agence Publicis Conseil, 2017, directeur artistique Clément Palouzier, réalisateur Thomas Tyman

- Film couleur/ sonore, « [Nescafé Gold] Those few people », agence Publicis Conseil, 2017

- Film couleur/ sonore, « [Orange] Delayed flights », agence Publicis Conseil, 2017, réalisateur Samir Mallal, production (film pub) Carnibird

- Film couleur/ sonore, « [Orange] Delayed flights (version anglaise) », agence Publicis Conseil, 2017, réalisateur Samir Mallal, production (film pub) Carnibird

- Film couleur/ sonore, « [Axa] Believe in you », agence Publicis Conseil, 2017, réalisateur Douglas Avery, production (film pub) Carnibird

- Film couleur/ sonore, « [Oveo] Les mots qui font mal », agence Publicis Conseil, 2017, réalisateur Camille Fontaine, production (film pub) Carnibird

Offerts par Publicis Conseil.

Art. 2. - Le sous-directeur des collections au service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture et par délégation :
Le sous-directeur des collections
au service des musées de France,
direction générale des patrimoines,
Vincent Lefèvre

Arrêté n° 25 du 20 décembre 2018 relatif à des dons manuels au musée des Arts décoratifs.

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 1121-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et Les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 20 novembre 2018,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acceptés, au nom de l'État, à titre de dons manuels, pour inscription sur l'inventaire des

collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

- Une image peinte et brodée montrant au centre le saint Suaire de Besançon, Toile de lin, peinte et brodée de fils de soie et de métal, Anonyme, France, Besançon, milieu xvii^e siècle

Offerte par M. Yves le Gallo, Paris

- Une paire de boucles de souliers pour homme, alliage cuivreux, acier, L. Manly, Angleterre (?), vers 1780.

Offertes par M. Mark Wallis, Combe Lane, Angleterre.

Art. 2. - Le sous-directeur des collections au service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture et par délégation :
Le sous-directeur des collections
au service des musées de France,
direction générale des patrimoines,
Vincent Lefèvre

Arrêté n° 26 du 20 décembre 2018 relatif à des dons manuels au musée des Arts décoratifs.

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 1121-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et Les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 20 novembre 2018,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont acceptés, au nom de l'État, à titre de dons manuels, pour inscription sur l'inventaire des collections des Arts décoratifs, les biens suivants :

Pour le département art nouveau-art déco :

- Plaquette, *Tête de femme à chapeau*, or et émail cloisonné à jour, auteur du dessin Jules Chéret, émailleur Alexandre Riquet, Paris, vers 1900

- Plaquette, *Tête de femme à chapeau*, or et émail cloisonné à jour, auteur du dessin Jules Chéret, émailleur Alexandre Riquet, Paris, vers 1900

- Broche *Fleurs*, or, émail cloisonné à jour, émail translucide sur or guilloché, monture pleine, revers or, médaillon ouvrant, auteur du dessin Félix Henri Bracquemond, émailleur Alexandre Riquet, Paris, vers 1900 et son écrin ancien en cuir noir avec clé et serrure offerts par M. et M^{me} Jean-François Dumoulin, Saint-Prix

- Bague chevalière ayant appartenu à Jacques André, or ciselé et onyx, bijoutier Gustave Miklos, Paris, vers 1930/1940

- Photographie *Portrait de Jacques André*, photographie noir et blanc, tirage argentique d'époque, contrecollé sur carton, photographe Studio Harcourt, Paris, vers 1930/1940

- Photographie *Membres du bureau de la Chambre de Commerce de Paris*, photographie noir et blanc, tirage argentique d'époque, contrecollé sur carton, photographe Otto & Pirou, Paris, janvier 1936

- Ex-libris de Jacques André, lithographie, Gustave Miklos ?, Rose Adler ?, Paris, vers 1930/1960

offerts par M. Côme Rémy, Paris

- Environ 2 000 fiches de décor pour services de table dans quatre boîtiers, plume, encre et gouache sur fiches cartonnées, dessinateur René Lobjoy, Atelier Vivinis et Lobjoy d'Auteuil, Paris, vers 1921/1964

- Un fonds d'archives de l'atelier Macé (1855-1911), de l'atelier Vivinis et Lobjoy (1911-1951), de l'atelier Jacques Lobjoy et Primavera (1963-1965) et de l'atelier Jacques Lobjoy (1970-1984) constitué d'un ensemble de documents (dessins, calques, photographies, décalcomanies, collages...), Jacques Lobjoy, Atelier Macé, Atelier Vivinis et Lobjoy d'Auteuil, Porcelaine d'Auteuil, Paris, 1855/1984

offerts par M. Jacques Lobjoy, Paris

- Huit maître-modèles d'applique de la table-bureau *La Forêt* (conservée au musée des Arts décoratifs), bronze, décorateur Jansen, Paris, 1900

offerts par M. Christian Mussy, Paris

Pour le département XIX^e :

- Cadre avec tableau en cheveux représentant deux enfants, peinture en cheveux, cadre en bois doré et vitre en verre, vers 1830/1840

- Cadre avec tableau en cheveux représentant un trois-mâts, cheveux, cadre en bois et vitre en verre (?), XIX^e siècle

- Cadre avec tableau *memento mori* en cheveux, cheveux collés sur verre opalin, perles de verre, cadre en bois noirci, bois doré et vitre en verre, XIX^e siècle

- Cadre avec mèches de cheveux, cheveux collés sur opaline, cadre en bois doré, bois noirci et vitre en verre, XIX^e siècle

- Cadre avec mèches de cheveux, cheveux collés, cadre en bois doré et bois noirci, vitre en verre, XIX^e siècle

- Cadre avec mèches de cheveux, cheveux collés, cadre en bois doré et bois noirci, vitre en verre, seconde moitié du XIX^e siècle

- Cadre avec mèches de cheveux, cheveux tressés et collés sur papier, cadre en bois noirci, seconde moitié du XIX^e siècle

- Cadre avec pensées en cheveux, cheveux, bois, verre, XIX^e siècle

- Cadre avec mèches de cheveux *Maman 13 février 1900*, cheveux collés sur tissu ?, cadre en bois, vitre en verre, début du XX^e siècle

- Cadre avec miniature *memento mori*, cheveux collés, bois, verre, premier tiers du XIX^e siècle

- Cadre avec miniature *memento mori*, cheveux collés, bois, verre, après 1838

- Cadre avec miniature *memento mori*, cheveux collés, bois, verre, L. Constant, Paris, après 1851

offerts par M^{me} Andrée Chanlot, Paris

- Peinture *Nature morte au pot de grès et bouquet de violettes*, encaustique sur bois, Henry Cros

offerte par M. et M^{me} Gérard Arnold, Troyes

Pour le département moderne et contemporain :

- Fauteuil à bascule *Light Rock*, polycarbonate, ABS, créateur Philippe Starck, éditeur TOG - AllCreatorsTOgether, France, 2012

- Chaise *Mia Joy*, polycarbonate, ABS, créateur Philippe Starck, éditeur TOG - AllCreatorsTOgether, France, 2012

- Radio *Moa Moa*, bakélite, métal, créateur Philippe Starck, fabricant Thomson, France, 1992

- Montre *Starck Watch*, polyuréthane, verre, écran digital, créateur Philippe Starck, France, 2001, éditeur Fossil, États-Unis

offerts par Philippe Starck-STARCK NETWORK, Paris

- Cinq parfums *Starck Paris* collection *Peau : Peau de Soie, Peau d'Ailleurs, Peau de Pierre, Peau de Lumière Magique, Peau de Nuit Infinie*, verre, polycarbonate, créateur Philippe Starck, éditeur Starck Paris, France, 2014

offerts par Philippe Starck-STARCK NETWORK, Paris et PERFUMES Y DISEÑO, Madrid, Espagne

- Lampe *Bon Jour*, polycarbonate, métal chromé, créateur Philippe Starck, France, 2013, éditeur Flos, Italie, 2015

offerte par Flos Spa., Milan, Italie

- Mitigeur *Axor Starck Organic*, métal chromé, créateur Philippe Starck, fabricant Hansgrohe, Allemagne, 2010

offert par Hansgrohe SE, Schiltach, Allemagne

- Chaise *Icon*, aluminium recyclé, créateur Philippe Starck, France, 2000, éditeur Emeco, États-Unis

offerte par Emeco, Hanover, Pennsylvanie, États-Unis

- Lunettes *Starck Eyes*, métal, verre, créateur Philippe Starck, France, 2014, fabricant et éditeur Luxottica offertes par Luxottica/Starck Eyes, Milan, Italie

- Sculptures *Spatial Drawing #21*, *Spatial Drawing #22* et *Spatial Drawing #17*, faïence émaillée, Martin Bodilsen Kaldahl, 2017

offertes par Stine Høholt et Karsten Ohrt, Copenhague, Danemark

- Sculpture *Sculpture avec trois grandes fleurs*, terre chamottée partiellement engobée, Jacqueline Lerat (1920-2009), 1985

- Sculpture *Grande fleur de géranium*, terre chamottée partiellement engobée, Jean Lerat (1913-1992), 1979

offertes par M. Jean-François Lerat, Bourges

- Fauteuil *Free Edge*, noyer d'Amérique, pacanier, créateur George Nakashima (1905-1990), États-Unis, vers 1962

offert par M^{me} Liliane Crivain, Paris

Pour le département des arts graphiques :

- Dessin *Tailleur long*, encre noire sur papier, dessinateur René Marcil, 1947

- Dessin *Robe*, encre noire, aquarelle et gouache sur papier, dessinateur René Marcil, années 1940 ?

- Dessin *Tailleur*, encre noire et aquarelle sur papier, dessinateur René Marcil, années 1950/1960

- Dessin *Manteaux*, encre noire et aquarelle sur papier, dessinateur René Marcil, années 1950/1960

- Dessin *Robes*, encre noire et aquarelle sur papier, dessinateur René Marcil, années 1950/1960

- Dessin *Robe*, encre noire, gouache et aquarelle sur papier, dessinateur René Marcil, années 1950/1960

- Dessin *Robe*, encre noire, gouache et aquarelle sur papier, dessinateur René Marcil, années 1950/1960

- Dessin *Robe*, encre noire, gouache et aquarelle sur papier, dessinateur René Marcil, années 1950/1960

- Dessin *Manteaux*, encre noire et aquarelle sur papier, dessinateur René Marcil, années 1950/1960

- Dessin *Manteaux*, encre noire, gouache et aquarelle sur papier, dessinateur René Marcil, années 1950/1960

- Dessin *Dessin de mode*, encre noire sur papier, dessinateur René Marcil, 1966

Offerts par M^{me} Maud Gagné-Langevin et M. Robert J. Langevin, Toronto, Canada

- Dessin *Salle à manger Louis XV*, graphite, aquarelle et encre sur papier contrecollé sur carton, fabricant et éditeur Mercier Frères, Paris, vers 1920/1930

- Dessin *Bureau Louis XVI*, graphite, aquarelle et encre sur papier contrecollé sur carton, fabricant et éditeur Mercier Frères, Paris, vers 1920/1930

- Dessin *Décor intérieur*, graphite, aquarelle, encre et gouache sur papier contrecollé sur carton, fabricant et éditeur Mercier Frères, Paris, vers 1920/1930

- Dessin *Décor intérieur révolutionnaire*, graphite, aquarelle et encre sur papier contrecollé sur carton, fabricant et éditeur Mercier Frères, Paris, vers 1920/1930

- Dessin *Chambre révolutionnaire*, graphite, aquarelle et encre sur papier contrecollé sur carton, fabricant et éditeur Mercier Frères, Paris, vers 1920/1930

- Dessin *Décor intérieur style Empire*, graphite, aquarelle, gouache et encre sur papier contrecollé sur carton, fabricant et éditeur Mercier Frères, Paris, vers 1920/1930

- Dessin *Décor intérieur style Empire*, graphite, aquarelle et encre sur papier contrecollé sur carton, fabricant et éditeur Mercier Frères, Paris, vers 1920/1930

- Dessin *Salons pour l'appartement de Mr Robin*, graphite et aquarelle sur papier, fabricant et éditeur Mercier Frères, Paris, vers 1920/1930

- Dessin *Salle à manger pour l'appartement de Mr Robin*, graphite, aquarelle et gouache sur papier, fabricant et éditeur Mercier Frères, Paris, vers 1920/1930

- Dessin *Salon pour l'appartement de Mr Robin*, graphite, aquarelle et gouache sur papier, fabricant et éditeur Mercier Frères, Paris, vers 1920/1930

- Dessin *Chambre pour l'appartement de Mr Robin*, graphite, aquarelle et gouache sur papier, fabricant et éditeur Mercier Frères, Paris, vers 1920/1930

- Dessin *Salon pour l'appartement de Mr Robin*, graphite, aquarelle et gouache sur papier, fabricant et éditeur Mercier Frères, Paris, vers 1920/1930

- Dessin *Luminaire*, graphite, aquarelle, gouache et encre violette sur carton, fabricant et éditeur Mercier Frères, Paris, vers 1920/1930

- Dessin *Luminaire*, graphite, gouache et encre violette sur carton, fabricant et éditeur Mercier Frères, Paris, vers 1920/1930

- Dessin *Porte en métal*, crayon jaune, aquarelle, crayon blanc, argenté et encre noire sur papier bleu, fabricant et éditeur Mercier Frères, Paris, vers 1920/1930

- Dessin *Cache radiateur*, graphite, crayon noir et encre violette sur papier gris-vert, fabricant et éditeur Mercier Frères, Paris, vers 1920/1930

- Dessin *Chambre d'enfant*, graphite et gouache sur carton, fabricant et éditeur Mercier Frères, Paris, vers 1920/1930

offerts par M. Robert Gazzola, Paris

- Dessin *Le moulin de Valvins*, graphite sur papier, dessinateur Henry Cros, 14 avril 1871
- Dessin *Le puits de Samoreau*, aquarelle sur papier, dessinateur Henry Cros, Samoreau, 28 août 1876
- Dessin *La côte de Samoreau*, aquarelle sur papier, dessinateur Henry Cros
- Dessin *Roucou, oiseau sur un dossier de chaise*, gouache sur papier dessinateur, Henry Cros, Samoreau, 22 septembre 1871
- Dessin *Portraits de Paul Verlaine et d'Alfred Prunaire*, sanguine sur papier, dessinateur Henry Cros
- Dessin *Portrait de Coquelin Cadet*, sanguine sur papier, dessinateur Henry Cros
- Estampe *Le noircisseur de verre pour éclipse*, Henry Cros
- Dessin *Une nymphe et son encadrement*, gouache et graphite sur papier et cadre en carton, dessinateur Henry Cros
- Dessin *La belle fromagère de Rollinat*, graphite sur papier, dessinateur Henry Cros, 1873
- Dessin *Double nu féminin*, encre et graphite sur papier, dessinateur Henry Cros,
- Dessin *Portrait de Louise Bernard de profil*, graphite sur papier, dessinateur Henry Cros
- Estampe *La druidesse, nymphe de profil gauche*, dessinateur Henry Cros
- Estampe *L'amante macabre de Rollinat*, dessinateur Henry Cros
- Dessin *Projet de cheminée monumentale en terre cuite*, encre et sanguine sur quatre pages de papier collées ensemble, dessinateur Henry Cros
- Dessin *Trois nymphes*, aquarelle et graphite sur papier, dessinateur Henry Cros
- Dessin *Deux enfants jouant ensemble*, graphite sur papier, dessinateur Henry Cros
- Dessin *Trois femmes chantant*, graphite sur calque, dessinateur Henry Cros
- Dessin *Nymphe enlaçant un buste de satyre*, encre et graphite sur papier, dessinateur Henry Cros
- Dessin *Six têtes de femme*, graphite sur papier, dessinateur Henry Cros
- Dessin *Nu féminin assis et étude de main*, crayon noir et sanguine sur papier, dessinateur Henry Cros
- Peinture *Femme assise sur une amphore*, encaustique sur carton, Henry Cros
- Dessin *Nus féminins et lionnes*, aquarelle et graphite sur papier, dessinateur Henry Cros
- Dessin *Portrait d'Anatole France à 25 ans*, graphite sur papier, dessinateur Henry Cros, 1869
- Dessin *Six personnages, scène de rue*, graphite, aquarelle, crayon de couleur et encre noire sur papier, dessinateur Henry Cros, vers 1866
- Dessin *Scène d'extérieur*, graphite et encre noire sur papier, dessinateur Henry Cros, vers 1866
- Dessin *Mouche prise par une araignée et M. et M^{me} Gill vus de dos*, encre noire sur papier, dessinateur Henry Cros, vers 1866
- Dessin *Nu féminin et tortue*, encre noire sur papier, dessinateur Henry Cros, vers 1866
- Dessin *Léonie et son époux*, encre noire sur papier, dessinateur Henry Cros, vers 1866
- Dessin *Homme au chapeau de profil*, encre rouge sur papier, dessinateur Henry Cros, vers 1866
- Dessin *Voyage à travers les beaux quartiers*, encre noire sur papier, dessinateur Henry Cros, vers 1866
- Dessin *Deux officiers jouant du tambour*, encre noire et crayon de couleur sur papier, dessinateur Henry Cros, vers 1866
- Dessin *Deux scènes de rue*, encre noire sur papier, dessinateur Henry Cros, vers 1866
- Dessin *Vénus de Milo*, encre rouge sur papier, dessinateur Henry Cros, vers 1866
- Dessin *Femme jouant de la harpe*, graphite sur papier, dessinateur Henry Cros
- Dessin *Femme dessinant*, encre sur papier, dessinateur Henry Cros
- Photographie *Coquelin Cadet*, portrait-carte, tirage sur papier albuminé contrecollé sur carton, photographe Otto, seconde moitié du XIX^e siècle
- Photographie *Henry Cros*, tirage sur papier albuminé contrecollé sur carton, photographe Gaspard-Félix Tournachon, dit Nadar ?, photographe Pierre Petit ?, 1903
- Photographie *Henry Cros*, tirage sur papier albuminé contrecollé sur carton, seconde moitié du XIX^e siècle
- Photographie *Henry Cros*, portrait-carte, tirage sur papier albuminé contrecollé sur carton, photographe Pierre Petit, 1892
- Photographie *Henry Cros*, portrait-carte, tirage sur papier albuminé contrecollé sur carton, photographe Hermet, vers 1877
- Photographie *Henry Cros*, portrait-carte, tirage sur papier albuminé contrecollé sur carton, photographe Edmond Vallois, vers 1888
- Photographie *Jules Valadon*, portrait-carte, tirage sur papier albuminé contrecollé sur carton, seconde moitié du XIX^e siècle
- Photographie *Peinture de nu féminin sur divan par J. Lefèvre*, tirage sur papier albuminé contrecollé sur carton, photographe Goupil & Cie, seconde moitié du XIX^e siècle

- Photographie *Modèle en terre cuite du buste d'Agar de profil*, photographie contrecollée sur carton, photographe Henry Cros, seconde moitié du XIX^e siècle

- Photographie *Modèle en terre cuite du buste d'Agar de trois quart*, photographie contrecollée sur carton, photographe Henry Cros, seconde moitié du XIX^e siècle

- Photographie *L'actrice Agar de profil*, photoglyptie, photographe Henry Cros, seconde moitié du XIX^e siècle

- Photographie *Bas-relief en plâtre de La Lodoïska*, photographie contrecollée sur carton, photographe Henry Cros, seconde moitié du XIX^e siècle

- Livre *Les belles heures*, frontispice Henry Cros, auteur Antoine Cros, éditeur Paul Ollendorf, Paris, 1882

L'ensemble est assorti du don de documents d'archives (une note manuscrite d'Henry Cros, deux cartes de visite d'Henry Cros, deux lettres manuscrites d'Henry Cros et un ouvrage d'Henri Roujon).

offerts par M. Gérard Arnold, Troyes

Pour le département du verre :

- Sculpture *Nose II*, verre moulé, Ann Wolff, Suède, 2014

offerte par M^{me} Liliane Crivain, Paris

- Deux bouteilles, série *detergens*, verre soufflé et modelé à chaud, verre moulé, Maria Grazia Rosin, Murano, 2016

offertes par la Galerie Caterina Tognon et par M^{me} Maria Grazia Rosin, Venise, Italie

- Vase *Nord*, cristal soufflé, moulé et taillé, Martin Szekely, Cristalleries du Val Saint-Lambert (Seraing), France, 1989

offert par M. Marcel Lehmann Lefranc, Paris

Pour le département des jouets :

- *Teddy Bear Band*, coton, plastique, créateur Philippe Starck (né en 1949), fabricant Moulin Roty, France, 1998.

Art. 2. - Le sous-directeur des collections au service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture et par délégation :
Le sous-directeur des collections
au service des musées de France,
direction générale des patrimoines,
Vincent Lefèvre

Arrêté n° 27 du 20 décembre 2018 relatif à un legs particulier au musée des Arts décoratifs.

Le ministre de la Culture

Vu l'article L. 1121-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L. 451-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et Les Arts décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 20 novembre 2018 ;

Vu le décret n° 2002-449 du 2 avril 2002 portant simplification de la procédure administrative applicable aux legs en faveur de l'État, des départements, des communes et de leurs établissements et des associations, fondations et congrégations et au contrôle des actes de disposition des associations ou fondations reconnues d'utilité publique,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est accepté, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections du musée des Arts décoratifs, le legs particulier consenti par M^{me} Tamara Bagration de Moukhrani, aux termes de son testament fait à Genève le 16 octobre 2012 et déposé au rang des minutes de M^e Dominique Boyer, notaire aux Notaires Unis, au 26, rue De-Candolle, 1205 Genève, Suisse, et comprenant :

Pour le département art nouveau-art déco :

- un service à cruchon comprenant une louche, un bol avec bec verseur, six tasses, un grand récipient et un plateau décorés de godrons torsés et de médaillons ornés d'un monogramme, en argent, orfèvre Girshi Gaselevich Lizerin, Moscou, 1876/1901.

Art. 2. - Le sous-directeur des collections au service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture et par délégation :
Le sous-directeur des collections
au service des musées de France,
direction générale des patrimoines,
Vincent Lefèvre

Arrêté n° 28 du 20 décembre 2018 relatif au maintien de préemption d'une œuvre pour le musée des Arts décoratifs.

Le ministre de la Culture,

Vu l'article L. 123-1 du Code du patrimoine ;

Vu la convention passée entre l'État et Les Arts

décoratifs en date du 16 janvier 2007 et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'avis conforme du comité scientifique des musées des Arts décoratifs en date du 20 novembre 2018 ;

Vu la décision de maintien de la préemption ;

Considérant que l'objet du présent arrêté viendrait compléter le département des collections mode et textile antérieures au XIX^e siècle,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est confirmé l'exercice par l'État du droit de préemption en vente publique sur :

- Bonnet, France, premier quart du XVIII^e siècle - lot n° 312

au prix de seize mille cent euros16 100 € TTC

Réalisé lors de la vente aux enchères publiques du 17 décembre 2018, *Etoffes-costumes anciens-papiers peints* dispersée par la maison de vente Coutau-Bégarie & Associés.

Art. 2. - Le bien acquis en vertu du présent arrêté sera affecté au musée des Arts décoratifs, département des collections mode et textile antérieures au XIX^e siècle, où il sera inscrit sur l'inventaire des collections publiques nationales.

Art. 3. - Le sous-directeur des collections au service des musées de France, direction générale des patrimoines, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le ministre de la Culture et par délégation :

Le sous-directeur des collections
au service des musées de France,
direction générale des patrimoines,
Vincent Lefèvre

Décision du 8 septembre 2019 portant délégation de signature au musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem).

L'administratrice générale de l'établissement public du musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem),

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-157 du 21 février 2013 portant création de l'établissement public du musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem) et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 mai 2013 nommant M^{me} Catherine Sentis, administratrice générale de l'établissement public du musée des Civilisations de

l'Europe et de la Méditerranée (Mucem) ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 juin 2019 nommant M^{me} Émilie Girard, directrice scientifique et des collections de l'établissement public du musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem) ;

Vu la délibération n° 2013-06 du conseil d'administration du 5 juin 2013 relative aux catégories de contrats dont la responsabilité est déléguée au président ;

Vu la délibération n° 2017-03 du conseil d'administration du 10 mars 2017 relative à la modification de l'organigramme de l'établissement,

Décide :

Art. 1^{er}. - Pouvoir de l'ordonnateur

L'article 16 du décret n° 2013-157 du 21 février 2013 portant création de l'établissement public du musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem) : « *En cas de vacance ou d'empêchement du président, pour quelque cause que ce soit, les fonctions d'ordonnateur sont provisoirement exercées par l'administratrice générale pour l'exécution courante des recettes et des dépenses de l'établissement* ». Dans ce cadre, en cas de vacance ou d'empêchement de M^{me} Catherine Sentis, délégation de signature est donnée à M. Thierry Torres, chef du service budgétaire et financier.

Art. 2. - Administration générale

En cas de vacance ou d'empêchement de M^{me} Catherine Sentis, administratrice générale, délégation de signature est donnée à M^{me} Pascale Fabre, chargée de mission auprès du président et de l'administratrice générale, pour tous actes et décisions afférents aux attributions de l'administratrice générale énumérées à l'article 18 du décret du 21 février 2013 susvisé et du président énumérées aux 3° de l'article 15 du même décret.

Art. 3. - Moyens généraux et relations internationales

En cas de vacance ou d'empêchement de M^{me} Catherine Sentis, administratrice générale, délégation de signature est donnée à M^{me} Pascale Fabre, chargée de mission auprès du président et de l'administratrice générale, dans la limite des crédits relatifs aux moyens généraux (entendus notamment comme missions, réceptions, fournitures, assurances) et aux relations internationales :

- les commandes, lettres de commandes, marchés, contrat, accords ou courriers, emportant recettes ou dépenses d'un montant inférieur à 1 500 € HT, à l'exception des conventions concernant les partenariats institutionnels, le mécénat et les parrainages ;

- les certifications de service fait ;
- les copies certifiées conformes des contrats et conventions.

En cas de vacance ou d'empêchement simultané de M^{mes} Catherine Sentis, administratrice générale et Pascale Fabre, chargée de mission auprès du président et de l'administratrice générale, délégation de signature est donnée à M. Mikaël Mohamed, responsable des relations internationales auprès du président, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité :

- les commandes, lettres de commandes, marchés, contrat, accords ou courriers, emportant dépenses d'un montant inférieur à 1 500 € HT, à l'exception des conventions concernant les partenariats institutionnels, le mécénat et les parrainages ;
- les certifications de service fait ;
- les copies certifiées conformes des contrats et conventions.

Art. 4. - Département des bâtiments et de l'exploitation

En cas de vacance ou d'empêchement de M^{me} Catherine Sentis, administratrice générale, délégation de signature est donnée à M^{me} Vanessa Hen, responsable du département des bâtiments et de l'exploitation, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité :

- les commandes, lettres de commandes, marchés, contrat, accords ou courriers, emportant recettes ou dépenses d'un montant inférieur à 1 500 € HT à l'exception des conventions concernant les partenariats institutionnels, le mécénat et les parrainages ;
- les certifications de service fait ;
- les copies certifiées conformes des contrats et conventions.

Art. 5. - Département des systèmes d'information et du multimédia

En cas de vacance ou d'empêchement de M^{me} Catherine Sentis, administratrice générale, délégation de signature est donnée M^{me} Julia Bivaud, responsable du département des systèmes d'information et du multimédia, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité :

- les commandes, lettres de commandes, marchés, contrat, accords ou courriers, emportant recettes ou dépenses d'un montant inférieur à 1 500 € HT, à l'exception des conventions concernant les partenariats institutionnels, le mécénat et les parrainages ;
- les certifications de service fait ;
- les copies certifiées conformes des contrats et conventions.

Art. 6. - Pôle édition

En cas de vacance ou d'empêchement de M^{me} Catherine Sentis, administratrice générale, délégation de signature est donnée à M^{me} Laure Lane, responsable du pôle édition, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité :

- les commandes, lettres de commandes, marchés, contrat, accords ou courriers, emportant recettes ou dépenses d'un montant inférieur à 1 500 € HT, à l'exception des conventions concernant les partenariats institutionnels, le mécénat et les parrainages ;
- les certifications de service fait ;
- les copies certifiées conformes des contrats et conventions.

Art. 7. - Département du développement culturel et des publics

En cas de vacance ou d'empêchement de M^{me} Catherine Sentis, administratrice générale, délégation de signature est donnée à M^{me} Cécile Dumoulin, responsable du département du développement culturel et des publics, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité :

- les commandes, lettres de commandes, marchés, contrat, accords ou courriers, emportant dépenses d'un montant inférieur à 1 500 € HT, à l'exception des conventions concernant les partenariats institutionnels, le mécénat et les parrainages ;
- les certifications de service fait ;
- les copies certifiées conformes des contrats et conventions.

En cas de vacance ou d'empêchement simultané de M^{mes} Catherine Sentis, administratrice générale et Cécile Dumoulin, responsable du département du développement culturel et des publics, délégation de signature est donnée à M. Julien Zimboulas, adjoint à la responsable du département du développement culturel et des publics - chargé de la gestion des publics et à M^{me} Élisabeth Cestor, ajointe à la responsable du département du développement culturel et des publics - chargée de la gestion du développement culturel et à M^{me} Floriane Doury, chargée de production, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous leur responsabilité :

- les commandes, lettres de commandes, marchés, contrat, accords ou courriers, emportant dépenses d'un montant inférieur à 1 500 € HT à l'exception des conventions concernant les partenariats institutionnels, le mécénat et les parrainages ;
- les certifications de service fait ;
- les copies certifiées conformes des contrats et conventions.

Art. 8. - Département de la production culturelle

En cas de vacance ou d'empêchement de M^{me} Catherine Sentis, administratrice générale, délégation de signature est donnée à M^{me} Sylvia Amar, responsable du département de la production culturelle, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité :

- les commandes, lettres de commandes, marchés, contrat, accords ou courriers, emportant dépenses d'un montant inférieur à 1 500 € HT, à l'exception des conventions concernant les partenariats institutionnels, le mécénat et les parrainages ;
- les certifications de service fait ;
- les copies certifiées conformes des contrats et conventions ;
- les conventions de prêt d'œuvres et biens culturels présentés dans les expositions temporaires.

En cas de vacance ou d'empêchement simultané de M^{mes} Catherine Sentis, administratrice générale et Sylvia Amar, responsable du département de la production culturelle, délégation de signature est donnée à M^{me} Yamina El Djoudi, adjointe à la responsable de la production culturelle, à l'effet de signer, dans les mêmes limites, ces mêmes pièces.

Art. 9. - Direction scientifique et des collections

En cas de vacance ou d'empêchement de M^{me} Catherine Sentis, administratrice générale, délégation de signature est donnée à M^{me} Émilie Girard, directrice scientifique et des collections, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité :

- les commandes, lettres de commandes, marchés, contrat, accords ou courriers, emportant dépenses d'un montant inférieur à 1 500 € HT, à l'exception des conventions concernant les partenariats institutionnels, le mécénat et les parrainages ;
- les certifications de service fait ;
- les copies certifiées conformes des contrats et conventions ;
- les conventions de prêt d'œuvres, biens culturels et documents appartenant aux collections dont le Mucem a la garde.

Art. 10. - Département recherche et enseignement

En cas de vacance ou d'empêchement de M^{me} Catherine Sentis, administratrice générale, délégation de signature est donnée à M^{me} Émilie Girard, directrice scientifique et des collections, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité :

- les commandes, lettres de commandes, marchés, contrat, accords ou courriers, emportant dépenses d'un montant inférieur à 1 500 € HT, à l'exception des

conventions concernant les partenariats institutionnels, le mécénat et les parrainages ;

- les certifications de service fait ;
- les copies certifiées conformes des contrats et conventions.

En cas de vacance ou d'empêchement simultané de M^{mes} Catherine Sentis, administratrice générale et de Émilie Girard, directrice scientifique et des collections, délégation de signature est donnée à M^{me} Aude Fanlo, responsable du département recherche et enseignement, à l'effet de signer, dans les mêmes limites, ces mêmes pièces.

Art. 11. - Département des collections et des ressources documentaires

En cas de vacance ou d'empêchement de M^{me} Catherine Sentis, administratrice générale, délégation de signature est donnée à M^{me} Émilie Girard, directrice scientifique et des collections, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité :

- les commandes, lettres de commandes, marchés, contrat, accords ou courriers, emportant dépenses d'un montant inférieur à 1 500 € HT, à l'exception des conventions concernant les partenariats institutionnels, le mécénat et les parrainages ;
- les certifications de service fait ;
- les copies certifiées conformes des contrats et conventions.

Art. 12. - Département de la communication

En cas de vacance ou d'empêchement de M^{me} Catherine Sentis, administratrice générale, délégation de signature est donnée à M^{me} Julie Basquin, responsable du département de la communication, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité :

- les commandes, lettres de commandes, marchés, contrat, accords ou courriers, emportant recettes ou dépenses d'un montant inférieur à 1 500 € HT, à l'exception des conventions concernant les partenariats institutionnels, le mécénat et les parrainages ;
- les certifications de service fait ;
- les copies certifiées conformes des contrats et conventions.

En cas de vacance ou d'empêchement simultané de M^{mes} Catherine Sentis, administratrice générale et de Julie Basquin, responsable du département de la communication, délégation de signature est donnée à M^{me} Louise Manhes, chargée de communication, à l'effet de signer, dans les mêmes limites, ces mêmes pièces.

Art. 13. - Service du développement des ressources

En cas de vacance ou d'empêchement de M^{me} Catherine Sentis, administratrice générale, délégation de signature est donnée à M. Adrien Joly, responsable du service de développement des ressources, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité :

- les commandes, lettres de commandes, marchés, contrat, accords ou courriers, emportant recettes ou dépenses d'un montant inférieur à 1 500 € HT, à l'exception des conventions concernant les partenariats institutionnels, le mécénat et les parrainages ;
- les certifications de service fait ;

- les copies certifiées conformes des contrats et conventions.

- les contrats de location d'espaces et les autorisations d'occupation temporaire du domaine public, dans la limite des 10 000 € HTVA.

Art. 14. - Application

L'administratrice générale est chargée de l'application de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

L'administratrice générale,
Catherine Sentis

Mesures d'information

Relevé de textes parus au *Journal officiel*

JO n° 203 du 1^{er} septembre 2019

Transition écologique et solidaire

Texte n° 69 Arrêté du 26 juillet 2019 portant titularisation d'architectes et urbanistes de l'État (M. Thomas Bouriat, M^{mes} Mélanie Morin, Ana-Christina Nitescu, M. Sebastian Olarte-Quintero et M^{me} Paola Vita).

JO n° 204 du 3 septembre 2019

Culture

Texte n° 30 Arrêté du 29 août 2019 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (exposition *Félix Fénéon (1861-1944). Les temps nouveaux, de Seurat à Matisse*, au musée de l'Orangerie, Paris).

Avis de concours et de vacance d'emplois

Texte n° 53 Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur (sous-directeur, chargé de la direction administrative et financière aux Archives nationales).

JO n° 205 du 4 septembre 2019

Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales

Texte n° 26 Arrêté du 19 août 2019 portant ouverture des concours interne, externe et troisième voie de technicien territorial pour la région Pays de la Loire -

session 2020 - organisé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique (dont la spécialité : Artisanat et métiers d'art).

Culture

Texte n° 27 Arrêté du 30 août 2019 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (manifestation *Escale du Mir*, au port de Sète).

Enseignement supérieur, recherche et innovation

Texte n° 51 Décret du 2 septembre 2019 portant approbation d'une élection à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (M^{me} Agnès Rouveret).

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 55 Délibération du 24 juin 2019 modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (Antilles-Guyane).

JO n° 206 du 5 septembre 2019

Culture

Texte n° 21 Décision du 2 septembre 2019 portant délégation de signature (Centre national du cinéma et de l'image animée).

Texte n° 63 Décret du 4 septembre 2019 portant nomination de la présidente de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles (M^{me} Catherine Pégard).

Avis divers

Texte n° 79 Vocabulaire du rugby (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 207 du 6 septembre 2019**Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales**

Texte n° 34 Arrêté du 12 juillet 2019 portant ouverture des concours organisés pour le recrutement de techniciens territoriaux (session 2020) organisé par le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle (dont les spécialités : Métiers du spectacle et Artisanat et métiers d'art).

Texte n° 35 Arrêté du 12 juillet 2019 portant ouverture des concours organisés pour le recrutement de techniciens territoriaux principaux de 2^e classe par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dont les spécialités : Métiers du spectacle et Artisanat et métiers d'art).

Texte n° 36 Arrêté du 14 août 2019 portant ouverture des concours de technicien territorial (session 2020) organisé par le centre de gestion du Calvados (dont les spécialités : Métiers du spectacle et Artisanat et métiers d'art).

Culture

Texte n° 38 Arrêté du 19 août 2019 portant transfert de propriété de biens des collections nationales au profit d'une collectivité territoriale, en application des dispositions de l'article L. 451-9 du Code du patrimoine (Valenciennes).

Texte n° 39 Arrêté du 19 août 2019 portant transfert de propriété de biens des collections nationales au profit d'une collectivité territoriale, en application des dispositions des articles L. 125-1 et L. 451-8 du Code du patrimoine (Gien).

Texte n° 40 Arrêté du 19 août 2019 portant transfert de propriété de biens des collections nationales au profit d'une collectivité territoriale, en application des dispositions des articles L. 125-1 et L. 451-8 du Code du patrimoine (département de l'Oise).

Texte n° 41 Arrêté du 19 août 2019 portant transfert de propriété de biens des collections nationales au profit d'une collectivité territoriale, en application des dispositions des articles L. 125-1 et L. 451-8 du Code du patrimoine (Le Havre).

Texte n° 42 Arrêté du 19 août 2019 portant transfert de propriété de biens des collections nationales au profit d'une collectivité territoriale, en application des dispositions des articles L. 125-1 et L. 451-8 du Code du patrimoine (Nantes).

Texte n° 43 Arrêté du 19 août 2019 portant transfert de propriété d'un bien des collections nationales au profit d'une collectivité territoriale, en application des dispositions des articles L. 125-1 et L. 451-8 du Code du patrimoine (Orléans).

Texte n° 44 Arrêté du 19 août 2019 portant transfert de propriété d'un bien des collections nationales au profit d'une collectivité territoriale, en application des dispositions des articles L. 125-1 et L. 451-8 du Code du patrimoine (Saint-Denis).

Texte n° 45 Arrêté du 19 août 2019 portant transfert de propriété de biens des collections nationales au profit d'une collectivité territoriale, en application des dispositions des articles L. 125-1 et L. 451-8 du Code du patrimoine (Saint-Étienne Métropole).

Texte n° 46 Arrêté du 20 août 2019 portant transfert de propriété de biens en application des dispositions de l'article L. 451-10 du Code du patrimoine (Écomusée de l'Avesnois, Fourmies).

Texte n° 84 Arrêté du 26 août 2019 portant nomination de la directrice de l'École nationale supérieure d'art de Cergy (M^{me} Corinne Diserens).

JO n° 208 du 7 septembre 2019

Texte n° 1 Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique (rectificatif).

Europe et affaires étrangères

Texte n° 5 Arrêté du 30 août 2019 fixant par situation et par pays ou par localité les coefficients servant au calcul des majorations familiales servies à l'étranger pour enfant à charge.

Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales

Texte n° 18 Arrêté du 13 août 2019 portant organisation en 2020 d'un concours externe, interne et troisième concours de technicien territorial principal de 2^e classe par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan (dont la spécialité : Métiers du spectacle).

Culture

Texte n° 23 Arrêté du 20 août 2019 attribuant l'appellation « musée de France » en application de l'article L. 442-1 du Code du patrimoine (musée d'Art moderne de Fontevraud - collection Martine et Léon Cligman).

Texte n° 24 Arrêté du 20 août 2019 modifiant l'arrêté du 17 septembre 2003 attribuant l'appellation « musée de France » en application des dispositions de l'article 18-II de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002.

Texte n° 25 Arrêté du 20 août 2019 attribuant l'appellation « musée de France » en application de l'article L. 442-1 du Code du patrimoine (archéosite de Montans).

Texte n° 26 Arrêté du 20 août 2019 portant transfert de propriété de biens en application des dispositions de l'article L. 451-10 du Code du patrimoine (Vannes).

Texte n° 27 Arrêté du 20 août 2019 portant transfert de propriété de biens en application des dispositions de l'article L. 451-10 du Code du patrimoine (communauté de communes du Pays de Bitche).

Texte n° 57 Arrêté du 26 août 2019 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM).

Texte n° 58 Arrêté du 29 août 2019 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'art de Limoges-Aubusson et désignation de son président (M. Michel Menu, président, M^{mes} Catherine Texier et Nathalie Viot).

Texte n° 59 Arrêté du 30 août 2019 portant nomination du directeur général délégué de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (M. Daniel Guérin).

Premier ministre

Texte n° 31 Arrêté du 12 août 2019 portant inscription au tableau d'avancement et promotion à l'échelon spécial du grade d'administrateur général au titre de l'année 2019 (rectificatif).

JO n° 209 du 8 septembre 2019

Culture

Texte n° 55 Décret du 6 septembre 2019 portant nomination à la Commission nationale d'aménagement cinématographique (M. Philippe Schmit et M^{me} Marie-Christine Soulié).

JO n° 210 du 10 septembre 2019

Culture

Texte n° 26 Arrêté du 9 septembre 2019 portant ouverture des archives relatives à la disparition de Maurice Audin.

Action et comptes publics

Texte n° 83 Arrêté du 23 août 2019 portant nomination (agent comptable : M. Charles Simonnet, Bibliothèque nationale de France).

JO n° 211 du 11 septembre 2019

Europe et affaires étrangères

Texte n° 1 Décret n° 2019-943 du 9 septembre 2019 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République libanaise relatif à la coproduction cinématographique (ensemble une annexe), signé à Beyrouth le 3 novembre 2016.

Culture

Texte n° 26 Arrêté du 2 août 2019 portant habilitation en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service commun d'archéologie préventive de la ville de Besançon.

Texte n° 27 Arrêté du 2 août 2019 portant habilitation en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service départemental d'archéologie des Ardennes.

Texte n° 48 Arrêté du 4 septembre 2019 modifiant l'arrêté du 11 juillet 2019 fixant la composition de la

commission paritaire des publications et agences de presse (MM. Francis Gaunand, Frédérick Cassegrain et Bruno Hocquart de Turtot).

Conventions collectives

Texte n° 56 Avis relatif à l'extension d'un avenant à l'accord collectif national sur la formation professionnelle dans le secteur de la presse.

Texte n° 62 Avis relatif à l'extension d'un avenant à un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques et des offices de commissaires-priseurs judiciaires.

Texte n° 64 Avis relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective nationale de l'animation.

Texte n° 67 Avis relatif à l'extension d'avenants à un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture.

Texte n° 74 Avis relatif à l'extension d'un protocole d'accord conclu dans le cadre de la convention collective de la couture parisienne.

Texte n° 76 Avis relatif à l'extension d'un avenant à un accord conclu dans le cadre de la convention collective de la couture parisienne.

JO n° 212 du 12 septembre 2019

Transition écologique et solidaire

Texte n° 7 Décret n° 2019-946 du 10 septembre 2019 modifiant le décret n° 2004-474 du 2 juin 2004 portant statut du corps des architectes et urbanistes de l'État.

Texte n° 8 Décret n° 2019-947 du 10 septembre 2019 modifiant le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'État et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'État et de ses établissements publics (architectes et urbanistes de l'État).

Texte n° 9 Arrêté du 10 septembre 2019 modifiant l'arrêté du 24 décembre 2014 fixant les pourcentages mentionnés aux articles 12 et 14-3 du décret n° 2004-474 du 2 juin 2004 portant statut du corps des architectes et urbanistes de l'État.

Texte n° 10 Arrêté du 10 septembre 2019 fixant les modalités de remboursement et le calcul des sommes dues au Trésor au titre de l'article 8-1 du décret n° 2004-474 du 2 juin 2004 portant statut du corps des architectes et urbanistes de l'État.

Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales

Texte n° 30 Arrêté du 26 août 2019 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade de technicien territorial (session 2020) organisés par le centre de gestion du Rhône (dont les spécialités : Métiers du spectacle et Artisanat et métiers d'art).

Texte n° 31 Arrêté du 26 août 2019 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade de technicien principal de 2^e classe (session 2020) organisés par le centre de gestion du Rhône (dont la spécialité : Métiers du spectacle).

Culture

Texte n° 32 Arrêté du 30 août 2019 fixant les montants des droits de scolarité, d'examen et d'inscription aux concours ainsi que les montants des droits d'inscription en vue de l'obtention d'un diplôme par validation des acquis de l'expérience, dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture.

Texte n° 33 Arrêté du 3 septembre 2019 portant transfert de propriété de biens en application des dispositions de l'article L. 451-10 du Code du patrimoine (Brignoles).

Texte n° 34 Arrêté du 3 septembre 2019 portant transfert de propriété d'un bien des collections nationales au profit d'une collectivité territoriale, en application des dispositions de l'article L. 451-9 du Code du patrimoine (Douai).

Action et comptes publics

Texte n° 48 Arrêté du 5 septembre 2019 portant nomination (agent comptable : M. Ghislain Matard, Académie de France à Rome).

Conventions collectives

Texte n° 63 Avis relatif à l'extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des artistes-interprètes engagés pour des émissions de télévision.

Texte n° 64 Avis relatif à l'extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des chaînes thématiques.

Texte n° 65 Avis relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective nationale de la radiodiffusion.

Texte n° 73 Avis relatif à l'extension d'un avenant à un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale de la radiodiffusion.

Avis divers

Texte n° 101 Vocabulaire de la biologie (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 213 du 13 septembre 2019

Action et comptes publics

Texte n° 21 Arrêté du 2 septembre 2019 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2018 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'État.

Culture

Texte n° 27 Arrêté du 5 septembre 2019 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Quand*

Wiley rencontre David, au musée national des châteaux de Malmaison et Bois-Préau).

Texte n° 73 Arrêté du 6 septembre 2019 portant nomination de la cheffe du service à compétence nationale musée du Moyen Âge-thermes et hôtel de Cluny (M^{me} Séverine Lepape).

Conventions collectives

Texte n° 76 Avis relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective nationale des espaces de loisirs, d'attractions et culturels.

Texte n° 78 Avis relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective nationale de la production cinématographique.

Texte n° 89 Avis relatif à l'extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles.

Texte n° 90 Avis relatif à l'extension d'accords territoriaux (Aquitaine, Centre, Corse et La Réunion) conclus dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture.

JO n° 214 du 14 septembre 2019

Culture

Texte n° 13 Arrêté du 5 septembre 2019 relatif au diplôme d'État de professeur de cirque.

Texte n° 75 Arrêté du 26 juillet 2019 fixant la liste des étudiants ayant obtenu le diplôme national supérieur d'arts plastiques (DNSAP) de l'École nationale supérieure des beaux-arts.

JO n° 215 du 15 septembre 2019

Travail

Texte n° 7 Décret n° 2019-958 du 13 septembre 2019 instituant les commissions professionnelles consultatives chargées d'examiner les projets de création, de révision ou de suppression de diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'État (dont : commission professionnelle consultative « Arts, spectacles et médias »).

Culture

Texte n° 20 Décision du 10 septembre 2019 modifiant la décision du 16 novembre 2018 portant délégation de signature (direction générale des patrimoines, service à compétence « Archives nationales »).

Texte n° 21 Décision du 12 septembre 2019 modifiant la décision du 16 novembre 2018 portant délégation de signature (direction générale des patrimoines, services à compétence nationale).

Texte n° 47 Décret du 13 septembre 2019 portant nomination au conseil d'administration de la Société nationale de programme en charge de l'audiovisuel extérieur de la France (M. François Delattre).

JO n° 216 du 17 septembre 2019**Conventions collectives**

Texte n° 24 Avis relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective nationale de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et activités qui s'y rattachent.

JO n° 217 du 18 septembre 2019**Culture**

Texte n° 16 Arrêté du 5 septembre 2019 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *La couleur à l'œuvre. rouge, jaune, bleu*, au Galeries nationales du Grand Palais, Paris).

Texte n° 17 Arrêté du 13 septembre 2019 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (exposition *Félix Fénéon (1861-1944). Les temps nouveaux, de Seurat à Matisse*, au musée de l'Orangerie, Paris).

JO n° 218 du 19 septembre 2019**Action et comptes publics**

Texte n° 13 Arrêté du 10 septembre 2019 portant ouverture de crédits de fonds de concours (pour la culture : Patrimoines).

Texte n° 14 Arrêté du 10 septembre 2019 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Patrimoines et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

Culture

Texte n° 23 Arrêté du 13 septembre 2019 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (récitals, concerts et masterclasses, à Angers, Lille, Nantes et région Pays de la Loire, Saint-Émilion, Paris, Strasbourg, Beauvais et La Roque d'Anthéron).

Avis divers

Texte n° 135 Avis d'appel au mécénat d'entreprise pour l'acquisition par l'État d'un bien culturel présentant un intérêt majeur pour le patrimoine national dans le cadre de l'article 238 bis-0 A du Code général des impôts (pour le musée de l'Armée : *sculpture d'Alexander Calder; Mobile à la croix de Lorraine dit France Forever*, acier, fer, bois, cartons, ficelles, en cinq parties démontables, 1942).

JO n° 219 du 20 septembre 2019**Action et comptes publics**

Texte n° 9 Arrêté du 17 septembre 2019 portant ouverture de crédits de fonds de concours (pour la culture : Patrimoines).

Texte n° 10 Arrêté du 17 septembre 2019 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Patrimoines et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

JO n° 220 du 21 septembre 2019**Culture**

Texte n° 77 Décret du 19 septembre 2019 portant nomination de la directrice générale de l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (M^{me} Nathalie Coste-Cerdan).

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 86 Délibération du 13 août 2019 modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (La Réunion – Mayotte).

JO n° 221 du 22 septembre 2019**Europe et affaires étrangères**

Texte n° 6 Arrêté du 18 septembre 2019 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation, de l'indemnité de résidence à l'étranger et de l'indemnité supplémentaire.

Culture

Texte n° 21 Arrêté du 18 juillet 2019 accréditant l'École nationale supérieure de création industrielle en vue de la délivrance de diplômes conférant un grade universitaire et de diplômes nationaux.

Texte n° 22 Arrêté du 26 août 2019 portant renouvellement d'un agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires (Bibliothèque nationale de France).

Texte n° 23 Arrêté du 28 août 2019 portant attribution du label Centre d'art contemporain d'intérêt national à l'association Centre d'art Le Lait.

Texte n° 24 Arrêté du 29 août 2019 portant attribution du label Centre d'art contemporain d'intérêt national à l'association Synagogue de Delme, centre d'art contemporain.

Texte n° 25 Arrêté du 30 août 2019 portant attribution du label Centre d'art contemporain d'intérêt national à l'association Chapelle Saint-Jacques.

Texte n° 26 Arrêté du 16 septembre 2019 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Les Colbert, ministres et collectionneurs*, au château de Sceaux).

Texte n° 27 Arrêté du 16 septembre 2019 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (exposition *Caroline Achaintre*, au MOCO-hôtel des collections, Montpellier).

Texte n° 28 Arrêté du 16 septembre 2019 portant renouvellement d'un agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires (Imprimerie nationale).

Texte n° 57 Arrêté du 20 septembre 2019 portant nomination au comité d'audit interne du ministère de la Culture.

Avis de concours et de vacance d'emplois

Texte n° 78 Avis de vacance d'un emploi de pianiste à l'orchestre de la garde républicaine.

JO n° 222 du 24 septembre 2019**Conventions collectives**

Texte n° 32 Avis relatif à l'extension d'un accord collectif conclu dans le cadre des branches professionnelles des entreprises techniques au service de la création et de l'évènement (IDCC 2717) et des mannequins adultes et mannequins enfants de moins de seize ans employés par les agences de mannequins (IDCC 2397).

Avis divers

Texte n° 49 Vocabulaire de l'environnement : climat-carbone (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 223 du 25 septembre 2019**Intérieur**

Texte n° 35 Décret du 23 septembre 2019 approuvant la dissolution d'une fondation reconnue comme établissement d'utilité publique, abrogeant le décret portant reconnaissance de cette fondation comme établissement d'utilité publique et autorisant le transfert de ses biens (Fondation Jacques Toja pour le théâtre).

Culture

Texte n° 43 Arrêté du 12 juillet 2019 accréditant des établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques en vue de la délivrance de diplômes conférant un grade universitaire.

Texte n° 44 Arrêté du 13 septembre 2019 refusant le certificat prévu à l'article L. 111-2 du Code du patrimoine (dessin de Michelangelo Buonarroti, dit Michel-Ange, *Un jeune homme nu entouré de deux autres figures, d'après Masaccio*).

Texte n° 45 Décision du 23 septembre 2019 modifiant la décision du 29 juin 2017 portant délégation de signature (secrétariat général).

Texte n° 83 Décret du 22 septembre 2019 portant nomination à la Commission nationale d'aménagement cinématographique (M^{me} Anne Cochard).

Action et comptes publics

Texte n° 77 Arrêté du 19 septembre 2019 portant nomination (agent comptable : M^{me} Ghislaine Bala, Centre national du livre).

Avis de concours et de vacance d'emplois

Texte n° 97 Avis de vacance d'un emploi de directeur régional adjoint délégué des affaires culturelles, chargé des patrimoines (Grand Est).

Avis divers

Texte n° 108 Avis n° 2019-09 de la Commission consultative des trésors nationaux (dessin de Michelangelo Buonarroti, dit Michel-Ange, *Un jeune homme nu entouré de deux autres figures, d'après Masaccio*).

JO n° 224 du 26 septembre 2019**Culture**

Texte n° 24 Arrêté du 5 septembre 2019 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'art dramatique.

Texte n° 25 Arrêté du 5 septembre 2019 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement d'enseignement artistique.

JO n° 225 du 27 septembre 2019

Texte n° 1 Décret du 26 septembre 2019 portant déclaration de deuil national (décès de M. Jacques Chirac).

Texte n° 3 Loi n° 2019-984 du 26 septembre 2019 autorisant la ratification de l'accord de coopération en matière de partenariat et de développement entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République islamique d'Afghanistan, d'autre part (dont : Article 45 : Culture ; Article 46 : Société de l'information ; Article 47 : Politique de l'audiovisuel et des médias).

Premier ministre

Texte n° 4 Circulaire du 26 septembre 2019 relative à la journée de deuil national à la suite du décès de M. Jacques Chirac, ancien Président de la République.

Culture

Texte n° 73 Arrêté du 23 septembre 2019 portant nominations au comité d'orientation du fonds stratégique pour le développement de la presse.

Conventions collectives

Texte n° 80 Avis relatif à l'extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale de l'édition.

JO n° 226 du 28 septembre 2019**Action et comptes publics**

Texte n° 14 Arrêté du 27 septembre 2019 relatif à l'octroi de la garantie de l'État à l'établissement public du musée du Louvre pour l'exposition *Léonard de Vinci*.

Culture

Texte n° 24 Décret n° 2019-995 du 27 septembre 2019 relatif au préfigurateur de l'établissement chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Texte n° 25 Arrêté du 19 septembre 2019 portant agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires (centre de gestion de la fonction publique du Nord).

Texte n° 62 Décret du 27 septembre 2019 portant nomination d'un inspecteur général des affaires culturelles (M. Robert Lacombe).

Texte n° 63 Décret du 27 septembre 2019 portant cessation de fonctions du secrétaire général du ministère de la Culture (M. Hervé Barbaret).

Texte n° 64 Décret du 27 septembre 2019 portant nomination de la secrétaire générale du ministère de la Culture (M^{me} Marie Villette).

Texte n° 65 Arrêté du 26 septembre 2019 portant nomination (administration centrale : M. Hugues Ghenassia de Ferran, sous-directeur des affaires juridiques).

Europe et affaires étrangères

Texte n° 39 Arrêté du 13 septembre 2019 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut français (M. Alain Degenne).

JO n° 227 du 29 septembre 2019

Action et comptes publics

Texte n° 28 Arrêté du 24 septembre 2019 portant ouverture de crédits de fonds de concours (pour la

culture : Patrimoines et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

Texte n° 29 Arrêté du 24 septembre 2019 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Création, Patrimoines et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

Culture

Texte n° 38 Décret n° 2019-1004 du 27 septembre 2019 relatif aux entrepreneurs de spectacles vivants.

Texte n° 39 Arrêté du 5 septembre 2019 portant délégation de signature (bureau du cabinet).

Texte n° 40 Arrêté du 27 septembre 2019 pris en application du Code du travail (partie réglementaire) fixant la liste des documents et informations requis en vue de l'exercice de l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants.

Texte n° 41 : Décision du 1^{er} octobre 2019 portant délégation de signature (secrétariat général).

Réponses aux questions écrites parlementaires

ASSEMBLÉE NATIONALE

JO AN du 3 septembre 2019

- M. Michel Lauzzana sur la mise en disponibilité pour un agent à vocation artistique, sous contrat à durée déterminée dans les collectivités territoriales. (Question n° 15678-01.01.2019).

JO AN du 10 septembre 2019

- M. Gilles Lurton sur l'affectation des recettes du loto du patrimoine et l'annonce du déblocage d'une somme de 21 millions d'euros sur le budget de la culture affectée au patrimoine. (Question n° 15491-25.12.2018).

- M^{mes} Brigitte Kuster, Christine Pires Beaune et M. Alexis Corbière sur les règles du régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle. (Questions n°s 17831-19.03.2019 ; 18267-02.04.2019 ; 18269-02.04.2019).

- M. Louis Aliot sur les dangers que court la cathédrale Notre-Dame de Rodez et sur l'éventuelle existence d'un plan pour sa rénovation. (Question n° 19225-30.04.2019).

JO AN du 24 septembre 2019

- M. Jean-François Portarrieu au sujet de la contribution à l'audiovisuel public. (Question n° 13305-16.10.2018).

SÉNAT

JO S du 5 septembre 2019

- M^{me} Sylvie Robert sur l'importance des crédits d'impôt soutenant la production et la création musicales (question transmise). (Question n° 7029-04.10.2018).

JO S du 26 septembre 2019

- M. Roland Courteau sur la violence à la télévision. (Question n° 9206-28.02.2019).

- M. Cyril Pellevat sur les conséquences de l'arrêt de la télévision numérique terrestre suisse. (Question n° 9381-14.03.2019).

- M. Jean Louis Masson sur les difficultés d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit des maisons d'habitation situées à proximité de monuments historiques (question transmise). (Question n° 11148-27.06.2019).

Divers

Annexe de l'arrêté du 19 août 2019 (NOR : MICC1920981A) portant transfert de propriété des biens appartenant à l'État pris en application des dispositions des articles L. 125-1, L. 451-8 et L. 451-23 du Code du patrimoine (article 13 de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002) (Gien) (arrêté publié au JO du 6 septembre 2019).

Ville de Gien

Service des musées de France :

Musée du Louvre, département des peintures

Inv. musée	Autre numéro	Auteur	Titre	Technique	Dimensions	Dépôt	Notes
D.52.29.61	-	Ridinger Johann Elias	La chasse du Cerf au rut ; vers 1725-1750	estampe (eau-forte) ; papier vélin	H. : 57,5 ; L. : 50,5	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.30	-	Ridinger Johann Elias	Comme on chasse les lièvres; vers 1725-1750	estampe (eau-forte) ; papier vélin	H. : 46,9 ; L. : 38,3	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.29	-	Ridinger Johann Elias	Pour prendre les perdrix ; vers 1725-1750	estampe (eau-forte) ; papier vélin	H. : 57,2 ; L. : 49	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.33-1	2927	Martinet Aaron	La chasse au chien d'arrêt ; début XIX ^e s.	estampe colorisée (eau-forte) ; papier	H. : 17,1 ; L. : 10,6	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.33-2	2928	Martinet Aaron	Chasseur chargeant son fusil ; début XIX ^e s.	estampe colorisée (eau-forte) ; papier	H. : 17,1 ; L. : 10,6	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.33-3	2929	Martinet Aaron	Le départ pour la chasse ; début XIX ^e s.	estampe colorisée (eau-forte) ; papier	H. : 17,1 ; L. : 10,6	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.33-4	2930	Martinet Aaron	Le retour de la chasse ; début XIX ^e s.	estampe colorisée (eau-forte) ; papier	H. : 17,1 ; L. : 10,6	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.37	-	Imprimerie Lemercier ; Gavami Paul (d'après) ; Maison <i>Humann</i>	Costume de chasse ; 1846	estampe ; papier	H. : 24,4 ; L. : 15,3	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.38	-	Nanteuil Célestin	Diane chasserresse ; début XIX ^e s.	estampe (eau-forte) ; papier vélin	H. : 53 ; L. : 40,5	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.49	-	Bodmer Karl ; Wagrez Edmond (d'après)	Chasse au faucon	lithographie ; papier vélin	H. : 53 ; L. : 40,5	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.36	2918	Imprimerie Lemercier	Les magasins de M. Fromont ; 1855	estampe (gravure) ; papier	H. : 28,8 ; L. : 22,3	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.34	2913	Langlumé Pierre	Halte de chasse, 1 ^{re} moitié du XIX ^e s.	lithographie ; papier	H. : 37,7 ; L. : 44,9	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.40	2923	Grenier Yves (Grenier de Saint-Martin Yves, dit)	La chasse au brochet ; 3 ^e quart du XIX ^e s.	lithographie ; papier	H. : 23 ; L. : 29	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien

Inv. musée	Autre numéro	Auteur	Titre	Technique	Dimensions	Dépôt	Notes
D.52.29.39	-	Grenier de Saint-Martin François	Ruse d'un braconnier; 3 ^e quart du XIX ^e s.	lithographie; papier	H. : 39,1 ; L. : 49,3	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.63 ; D. 55	2925	Clark John Heaviside ; Henry Thomas Alken (d'après)	Setters ; vers 1820	estampe colorisée (aquarelle ou lithographie) ; papier vélin	H. : 27,5 ; L. : 37,2	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.45 ; D. 50	2907	Emmanuel Phélippe-Beaulieu	La petite avenue de sapins au Buron ; 1853 (dessin), 1859 (gravure)	estampe (eau-forte) ; papier	H. : 25 ; L. : 29,5	1952	Dépôt du musée du Louvre (matériel documentaire)
D.52.29.46-1 ; D. 48	2908	Emmanuel Phélippe-Beaulieu	Scène de chasse, dit aussi Le Château de Buron du côté du couchant ; 1853 (dessin), 1866 (gravure)	estampe (eau-forte) ; papier	H. : 24,5 ; L. : 32	1952	Dépôt du musée du Louvre (matériel documentaire)
D.52.29.46-2 ; D. 53	2912	Emmanuel Phélippe-Beaulieu	Chasseur et arbre, dit aussi Le chasseur au bord de l'eau ; 1866 (gravure)	estampe (eau-forte) ; papier	H. : 11,2 ; L. : 6,2	1952	Dépôt du musée du Louvre (matériel documentaire)
D.52.29.46-3 ; D. 49	2096	Emmanuel Phélippe-Beaulieu	Aux Croix, dit aussi L'embuscade ; 1860 (gravure)	estampe (eau-forte) ; papier	H. : 35 ; L. : 57,5	1852	Dépôt du musée du Louvre (matériel documentaire)
D.52.29.47 ; D. 51	2910	Emmanuel Phélippe-Beaulieu	Chasseur chargeant son fusil ; 1864 (gravure)	estampe (eau-forte) ; papier	H. : 14,2 ; L. : 9,5	1952	Dépôt du musée du Louvre (matériel documentaire)
D.52.29.48-1 ; D. 52	2911	Emmanuel Phélippe-Beaulieu	Chasseur au bord d'un lac, dit aussi Petite chasse aux canards ; 1858 (gravure)	estampe (eau-forte) ; papier	H. : 10,5 ; L. : 8	1952	Dépôt du musée du Louvre (matériel documentaire)
D.52.29.48-2 ; D. 54	2909	Emmanuel Phélippe-Beaulieu	Chasseur en train de boire, dit aussi Le jeune chasseur altéré ; 1862 (gravure)	estampe (eau-forte) ; papier	H. : 6 ; L. : 4,7	1952	Dépôt du musée du Louvre (matériel documentaire)
D.52.29.4	D19	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Chasse à la perdrix derrière une vache d'abri ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 35,4 ; L. : 42	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.5	D20	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Retour de chasse à l'oiseau ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 35 ; L. : 42	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.6	D21	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Départ pour une chasse aux merles ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 35,3 ; L. : 42	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.7	D2	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Chasse au sanglier ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 36 ; L. : 44	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.8	D1	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Chasse à l'ours à l'épieu ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 26,2 ; L. : 34	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.9	D3	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Chasse à l'ours en armure ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 26 ; L. : 34,5	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.10	D4	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Chasse à la loutre ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 36 ; L. : 44	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.11	D5	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Chasse aux blaireaux ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 26,2 ; L. : 34,5	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien

Inv. musée	Autre numéro	Auteur	Titre	Technique	Dimensions	Dépôt	Notes
D.52.29.12	D6	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Capture des oiseaux de proie ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 24,6 ; L. : 41,8	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.13	D22	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Chasse aux canards ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 34 ; L. : 41	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.14	D23	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Chasse aux sangliers ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 35,5 ; L. : 42	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.15	D24	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Chasse aux sangliers ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 34 ; L. : 40	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.16	D7	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Chasse aux canards ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 26,2 ; L. : 34,5	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.17	D8	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Chasse aux caillies et aux lapins ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 26,1 ; L. : 34,4	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.18	D12	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Chasse aux oiseaux attirés par un grand-duc ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 34,2 ; L. : 41,5	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.19	D10	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Chasse aux bécasses ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 35,5 ; L. : 42	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.20	D14	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Chasse aux porcs-épics ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 24 ; L. : 36	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.21	D15	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Chasse aux lapins ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 26,3 ; L. : 33,4	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.22	D13	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Chasse de nuit : enfumage des oiseaux ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 34 ; L. : 40	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.23	D11	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Chasse aux filets ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 26,4 ; L. : 34,5	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.24	D9	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Chasse au filet ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 35,2 ; L. : 42	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.25	D16	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Chasse aux lapins ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 26,2 ; L. : 34,2	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.26	D26	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Feu sur des cerfs derrière une vache d'abri ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 34 ; L. : 40	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.27	D17	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Chasse aux bouquets ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 26,2 ; L. : 34,3	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.28	D18	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Chasse aux chamois ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 26,2 ; L. : 34,5	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.31	D30	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Vente des pigeons ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 36,2 ; L. : 44	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.32	D31	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Chasse à l'ours à l'épieu et au filet ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 26,3 ; L. : 33,6	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien

Inv. musée	Autre numéro	Auteur	Titre	Technique	Dimensions	Dépôt	Notes
D.52.29.35	D25	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Chasse aux canards à l'arquebuse ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 35,3 ; L. : 42	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.41	D29	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Hérons chassés aux faucons ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 26,2 ; L. : 34,4	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.42	D27	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Chasse à l'alouette avec faucons ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 30 ; L. : 37,5	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
D.52.29.44	D28	Galle Philipp ; Stradanus (Jan van der Straet, dit) (d'après) ; Kiel Cornelis	Chasse des canards au faucon ; 4 ^e quart du XVI ^e s.	estampe (burin) ; papier vergé	H. : 33,2 ; L. : 39,7	1952	Achat par l'État au profit de la ville de Gien
RF 41368	-	Stradanus (Jan van der Straet, dit)	Chasse aux cerfs, dit aussi Feu sur des cerfs derrière une vache d'abri	plume, encre brune et rehauts de blanc ; papier bleu pâle	H. : 19,5 ; L. : 27,8	1991	Acquis par préemption pour le musée de Gien, vente Sotheby's, Monaco, 1 ^{er} mars 1987
RF 41367	-	Stradanus (Jan van der Straet, dit)	Hérons chassés au faucon	plume, encre brune et rehauts de blanc ; papier	H. : 19,8 ; L. : 29	1991	Acquis par préemption pour le musée de Gien, vente Sotheby's, Monaco, 1 ^{er} mars 1987

Annexe de l'arrêté du 3 septembre 2019 (NOR : MICC1923476A) portant transfert des biens appartenant à l'Association des Amis du Vieux Brignolais pris en application des dispositions de l'article L. 451-10 du Code du patrimoine (Brignoles) (arrêté publié au JO du 12 septembre 2019).

Auteur/exécutant	Dénomination (désignation)	Datation	Matériaux	Numéro d'inventaire
Lambot Joseph, Louis (inventeur)	barque ; barque en ferro-ciment		ciment, acier, grillage (technique mixte)	2011.0.1.0
Lambot Joseph, Louis (inventeur)	barque ; barque ferro-ciment ; barque en ferro-ciment	1848 achevé en	ciment, acier, grillage (technique mixte)	2011.0.1.1
Lambot Joseph, Louis (inventeur)	poulie ; barque en ferro-ciment	1845	bois, métal (technique bois_ivoire)	2011.0.1.2
Raillard/atelier de sculpture F (sculpteur)	bas-relief ; Portrait de Joseph Louis Lambot	1959 achevé en	bois (taille directe,)	2011.0.2
Fino (photographe)	reproduction de portrait ; Joseph Louis Lambot		papier (agrandissement, technique photographie)	2011.0.3
	portrait collectif ; Domaine de Miraval	1865 achevé en	toile, bois (peinture à l'huile)	2011.0.4
	pressoir ; pressoir à huile double		bois, métal (technique bois_ivoire, technique métal) ; bois, métal (technique bois_ivoire, technique métal)	2011.0.5
	maquette de reproduction ; Cellule d'Ursuline		papier cartonné, textile (technique papier_carton-pâte, technique textile/tissu)	2011.0.6
Atelier	amphore à saumures ; jarre pour le stockage de l'huile d'olive		terre cuite, poterie (tourmassé)	2011.0.7.1
Atelier	amphore à saumures ; jarre pour le stockage de l'huile d'olive		terre cuite, poterie (tourmassé)	2011.0.7.2
Inconnu	blason ; bas-relief ; Blason de monseigneur Duchêne		pièce (taille directe)	2011.0.8
Inconnu	cadran solaire universel ; cadran solaire		pièce (taille en réserve) ; pierre (taille en réserve)	2011.0.9

Auteur/exécutant	Dénomination (désignation)	Datation	Matériaux	Numéro d'inventaire
Magaud et Charf (fabricant)	coffre - fort ; Coffre - fort		bois, métal (technique métal, technique bois_ivoire, forgé, découpé, clouté)	2011.0.10
	croix ; Croix		métal (forgé, frappé)	2011.0.11
	maquette ; Sainte Roseline		papier cartonné, textile (technique papier_carton-pâte, technique textile/tissu)	2011.0.12
Inconnu	tableau ; Tableau de la Société Saint-Louis	1792	terre cuite (technique céramique)	2011.0.13
	statue ; sculpture ; Statue de saint		bois (taille directe, polychrome)	2011.0.14
	fouloir à raisin		bois	2011.0.15
	fouloir à raisin		bois, acier	2011.0.16
	fouloir à raisin		acier	2011.0.17
	maquette de reproduction ; maquette de cellule d'Ursuline		structure, carton, intérieur, papier, carton, textile (matériaux collés l'un sur l'autre, coupé,)	2011.0.18
	statuette ; buste ; Statuette Saint-Benoit-Joseph Labre		cire, textile, fer (technique pierre_ciment_plâtre_cire, ronde bosse, intérieur plein, moulé, textile, technique mixte)	2011.0.19
	statuette ; Santibelli Marie Madeleine ; Santibelli		argile, polychrome (moulé)	2011.0.20
	crucifix ; croix ; Croix sous globe		métal, papier (technique métal)	2011.0.21
	personnage en cire ; Enfant Jésus		cire, textile, papier (technique pierre_ciment_plâtre_cire, technique textile/tissu)	2011.0.22
	statuette ; Santibelli Marie-Madeleine ; Santibelli		argile, polychrome (moulé, polychrome)	2011.0.23
	personnage en cire ; Enfant Jésus		cire, textile, papier (technique pierre_ciment_plâtre_cire, technique textile/tissu)	2011.0.24
	personnage en cire ; Enfant Jésus		cire, textile, papier (technique pierre_ciment_plâtre_cire, technique textile/tissu)	2011.0.25
	ensemble souprière (ensemble) ; couvercle souprière (1) ; souprière (1) ; Souprière		céramique (technique céramique, cuisson, émail monochrome)	2011.0.26.0
	couvercle souprière (élément d'ensemble) ; Souprière		céramique (technique céramique, cuisson, émail monochrome)	2011.0.26.1
	souprière (élément d'ensemble) ; Souprière		céramique (technique céramique, cuisson, émail monochrome)	2011.0.26.2
	pilon ; mortier ; Pilon et mortier		bois, pierre (tourné, évidé)	2011.0.27.0
	pilon		bois (tourné)	2011.0.27.1
	mortier		pierre (technique pierre_ciment_plâtre_cire, évidé)	2011.0.27.2
	cruche ; gargoulette ; cruche	1932	céramique, polychrome (cuisson, technique céramique, glaçure)	2011.0.28
	cruche		céramique (façonnage au tour, incision)	2011.0.29
	cruche		céramique (façonnage au tour, incision)	2011.0.30
	piège à guêpes (ensemble) ; bouchon (1) ; carafe (1)		verre (technique verre_vitrail_plastique)	2011.0.31.0
	piège à guêpes ; bouchon (élément d'ensemble)		verre (technique verre_vitrail_plastique)	2011.0.31.1
	piège à guêpes ; carafe (élément d'ensemble)		verre (technique verre_vitrail_plastique)	2011.0.31.2
	cruche		céramique (façonnage au tour, application de céramique, émail)	2011.0.32

Auteur/exécutant	Dénomination (désignation)	Datation	Matériaux	Numéro d'inventaire
	cruche		céramique, polychrome (façonnage à la main, application, peint au pinceau)	2011.0.33
	plat ; plat à oreille		céramique, jaune-beige, (façonnage à la main, émail monochrome, céramique, céramique, céramique, céramique, céramique)	2011.0.34
	égouttoir ; égouttoir à fromage ; faisselle ; Faisselle		céramique (façonnage à la main, émail monochrome, céramique) ; céramique (façonnage à la main, émail monochrome, céramique)	2011.0.35
Dellepiane S. (peintre sur faïence)	assiette ; Berger gardant son troupeau		céramique, polychrome (technique céramique, cuisson, émail)	2011.0.36
Lebeuf, Milliet et Cie (atelier de céramique)	bol	1840 entre ; 1876 et	grès céramique, (technique céramique, moulé calibré, émail monochrome)	2011.0.37
	toupin ; bol		poterie, bichromie (façonné au tour, engobe partiel)	2011.0.38
	pot ; pot à fraise		argile (façonnage au tour)	2011.0.39
	égouttoir ; égouttoir à fromage ; faisselle ; Faisselle		céramique (moulé calibré, émail monochrome) ; céramique (façonnage à la main, émail monochrome, céramique)	2011.0.40
	égouttoir ; égouttoir à fromage ; faisselle ; Faisselle		céramique (moulé calibré, émail monochrome) ; céramique (façonnage à la main, émail monochrome, céramique)	2011.0.41
	sucrier (ensemble) ; sucrier		céramique, faïence (façonnage à la main, engobe simple, peint au pinceau)	2011.0.42.0
	sucrier (ensemble) ; couvercle		céramique, faïence (façonnage à la main, engobe simple, peint au pinceau)	2011.0.42.1
	sucrier (ensemble)		céramique, faïence (façonnage à la main, engobe simple, peint au pinceau)	2011.0.42.2
	coquetier ; coquetier		grès céramique, (moulé calibré, émail monochrome)	2011.0.43
	tisanière		céramique, faïence (moulé calibré, émail monochrome)	2011.0.44.0
	tisanière		céramique, faïence (moulé calibré, émail monochrome)	2011.0.44.1
	réchaut		céramique, faïence (moulé calibré, émail monochrome)	2011.0.44.2
	personnage en cire ; Vierge à l'Enfant		cire, textile, papier (technique pierre_ciment_plâtre_cire, technique textile/tissu)	2011.0.45
	lanterne ; lanternon		matériau d'origine minérale, métal, fer (technique métal)	2011.0.46
	tasse		céramique, blanc, application et incrustation, ruban, doré (technique céramique, cuisson, émail)	2011.0.47
	tasse à thé		céramique, blanc, application et incrustation, ruban, doré	2011.0.48
	tasse ; soucoupe (ensemble) ; tasse (1) ; soucoupe (1)		céramique (technique céramique)	2011.0.48.0
	tasse (élément d'ensemble)		céramique (technique céramique)	2011.0.48.1
	soucoupe (élément d'ensemble)		céramique (technique céramique)	2011.0.48.2
	marmite ; daubière	1850 après	argile (technique céramique)	2011.0.49.0
	marmite	1850 après	argile (technique céramique)	2011.0.49.1
	marmite ; couvercle	1850 après	argile (technique céramique)	2011.0.49.2
	toupin ; bol	1700 après	argile (technique céramique)	2011.0.50
	plat ; plat à gratin		argile (façonnage au tour, intérieur, émail monochrome)	2011.0.51

Auteur/exécutant	Dénomination (désignation)	Datation	Matériaux	Numéro d'inventaire
	casserole ; poëlon		argile (technique céramique, façonnage au tour, intérieur, émail monochrome)	2011.0.52
	burette à huile		fer, fer étamé (technique métal)	2011.0.53
	burette à huile		fer, fer étamé (technique métal)	2011.0.54
	burette à huile		fer, fer étamé (technique métal)	2011.0.55
	cafetière		fer, fer étamé (technique métal)	2011.0.56
	cage		bois, métal	2011.0.57
	lampe à huile		verre (technique verre_vitrail_plastique, soufflé)	2011.0.58
Pigeon Charles (entrepreneur)	lampe à bec ; Lampe Pigeon	1900 entre ; 1910 et	laiton (technique métal)	2011.0.59.0
Pigeon Charles (entrepreneur)	lampe à bec ; Lampe Pigeon	1900 entre ; 1910 et	verre (technique verre_vitrail_plastique)	2011.0.59.1
Pigeon Charles (entrepreneur)	lampe à bec ; Lampe Pigeon	1900 entre ; 1910 et	laiton (technique métal)	2011.0.59.2
	jarre à huile		argile (technique céramique, façonnage au tour, façonné à la main)	2011.0.60
	jarre		céramique (technique céramique, façonnage au tour, engobe partiel, glaçure)	2011.0.61
	lampe à huile		céramique, verre	2011.0.62.0
	lampe à huile		céramique (technique céramique, coulage, émail monochrome)	2011.0.62.1
	lampe		verre (technique verre_vitrail_plastique)	2011.0.62.2
Florent	santon		argile (technique céramique, coulage, peint au pinceau)	2011.0.63
Florent	santon		argile (technique céramique, coulage, peint au pinceau)	2011.0.64
	lampe à huile		verre (technique verre_vitrail_plastique)	2011.0.65
	chandelier ; lampe à huile		étain (technique métal)	2011.0.66
	lampe à pétrole	1899 entre ; 1970 et	verre, métal (technique verre_vitrail_plastique, technique métal)	2011.0.67.0
	tube	1899 entre ; 1970 et	verre (technique verre_vitrail_plastique,)	2011.0.67.1
	lampe à pétrole	1899 entre ; 1970 et	verre, métal (technique verre_vitrail_plastique, technique métal)	2011.0.67.2
	personnage en cire ; Enfant Jésus		cire, textile, papier (technique pierre_ciment_plâtre_cire, technique textile/tissu)	2011.0.68
	baril		bois (technique bois_ivoire,); bois, métal (technique bois_ivoire, technique métal)	2011.0.69
	bassin de lit		céramique (technique céramique, façonnage au tour, engobe partiel, glaçure)	2011.0.70
	bouteille	1781 entre ; 1842 et	verre, papier (technique verre_vitrail_plastique, technique imprimerie)	2011.0.71
	bouteille		verre (technique verre_vitrail_plastique) ; verre (technique verre_vitrail_plastique)	2011.0.72
Moustier	service à café		céramique, faïence (technique céramique) ; céramique, faïence (technique céramique)	2011.0.73.0
Moustier	service à café		céramique, faïence (technique céramique) ; céramique, faïence (technique céramique)	2011.0.73.1

Auteur/exécutant	Dénomination (désignation)	Datation	Matériaux	Numéro d'inventaire
Moustier	service à café		céramique, faïence (technique céramique) ; céramique, faïence (technique céramique)	2011.0.73.2
Moustier	service à café		céramique, faïence (technique céramique) ; céramique, faïence (technique céramique)	2011.0.73.3
Moustier	service à café		céramique, faïence (technique céramique) ; céramique, faïence (technique céramique)	2011.0.73.4
Moustier	service à café		céramique, faïence (technique céramique) ; céramique, faïence (technique céramique)	2011.0.73.5
Moustier	service à café		céramique, faïence (technique céramique) ; céramique, faïence (technique céramique)	2011.0.73.6
Cuter & Xalk?nks	plat		céramique (technique céramique)	2011.0.74
	plat		céramique (technique céramique)	2011.0.75
	chauffière à braises		métal (technique métal)	2011.0.76
	boule à riz		aluminium (technique métal)	2011.0.77
	lampe à huile		métal (technique métal)	2011.0.78
	lampe à huile		métal (technique métal)	2011.0.79
	lampe à huile		métal (technique métal)	2011.0.80
	lampe à huile		métal (technique métal)	2011.0.81
	chaudron ; crémaillère		technique métal	2011.0.82.0
	chaudron		cuivre, cuivre rouge (technique métal)	2011.0.82.1
	crémaillère		fonte (technique métal)	2011.0.82.2
	fer à repasser		fonte (technique métal)	2011.0.83
	écumoire		cuivre, cuivre jaune (technique métal)	2011.0.84
couvercle		métal (technique métal)	2011.0.85	
couvercle		métal (technique métal)	2011.0.86	
planche à découper		bois (technique bois_ivoire)	2011.0.87	
presse à bois		bois (technique bois_ivoire)	2011.0.88	
casserole	1700 vers		argile (technique céramique, façonnage au tour)	2011.0.89
casserole	1700 vers		argile (technique céramique, façonnage au tour)	2011.0.90
four			argile (technique céramique, façonnage au tour)	2011.0.91.0
four			argile (technique céramique, façonnage au tour)	2011.0.91.1
four			argile (technique céramique, façonnage au tour)	2011.0.91.2
Foucard Jourdan	marmite		argile (technique céramique, cuisson à l'air libre, façonnage, façonné au tour, façonné au battoir, revêtement et décor, engobe, émail)	2011.0.92
	mesure étalon		fer étamé (technique métal)	2011.0.93

Auteur/exécutant	Dénomination (désignation)	Datation	Matériaux	Numéro d'inventaire
	mesure étalon		fer étamé (technique métal)	2011.0.94
	mesure étalon		fer étamé (technique métal)	2011.0.95
	louche		fer étamé (technique métal)	2011.0.96
	louche		fer étamé (technique métal)	2011.0.97
	soufflet		bois (technique bois_ivoire)	2011.0.98
	chaudron		cuivre rouge (technique métal, cuivrage)	2011.0.99
	bonne		verre (technique verre_vitrail_plastique)	2011.0.100
	gourde		verre (technique vannerie_paille, technique verre_vitrail_plastique)	2011.0.101
	chauffière à braises		bois (technique bois_ivoire)	2011.0.102
	sculpture ; Vierge dite de Candélon		bois (technique bois_ivoire)	2011.0.103
	passoire		cuivre rouge (technique métal, cuivrage)	2011.0.104
	cruche ; cruche		céramique (façonnage au tour, application de céramique, émail)	2011.0.105
Foucard	marmite		argile (technique céramique, cuisson à l'air libre, façonnage, façonné au tour, façonné au battoir, revêtement et décor, engobe, émail)	2011.0.106
	tabouret		bois (technique bois_ivoire)	2011.0.107
	cuvette		céramique, faïence (technique céramique, façonnage au tour)	2011.0.108
	grille		fonte (technique métal)	2011.0.109
	casserole ; poëlon à chataigne		terre cuite, poterie (technique céramique)	2011.0.110
	foudre à vin		bois	2011.0.111
	aire		bois, métal (technique bois_ivoire, technique métal)	2011.0.112
	photographie ; Joseph Louis Lambot		technique photographie	2011.0.113
	photographie ; Luce Latil épouse Lambot		technique photographie	2011.0.114
	crucifix ; croix ; Christ en Croix		bois (technique bois_ivoire)	2011.0.115
	bannière de procession ; Sainte Rita		coton (technique textile/ tissu,)	2011.0.116
	élément d'architecture		technique pierre_ciment_plâtre_cire	2011.0.117
	chapiteau		technique pierre_ciment_plâtre_cire, taillé	2011.0.118
	landau		bois, textile, métal	2011.0.119
	fragment		pierre (technique pierre_ciment_plâtre_cire)	2011.0.120
	fragment		pierre (technique pierre_ciment_plâtre_cire)	2011.0.121
	fragment		pierre (technique pierre_ciment_plâtre_cire)	2011.0.122
	fragment		pierre (technique pierre_ciment_plâtre_cire)	2011.0.123
	fragment		pierre (technique pierre_ciment_plâtre_cire)	2011.0.124
	fer à tuyauter		acier	2011.0.125
	fer à balloner		bois, fonte (technique bois_ivoire, technique métal)	2011.0.126

Auteur/exécutant	Dénomination (désignation)	Datation	Matériaux	Numéro d'inventaire
	globe de mariée		métal, verre, dentelle, velours (technique métal, technique verre_vitrail_plastique, technique textile/tissu) ; technique vannerie_paille	2011.0.127
	ombrelle		matériau d'origine végétale (technique textile/ tissu, dentelle, tissu uni, technique bois_ivoire)	2011.0.128
	carrosse à lavandière		bois (technique bois_ivoire)	2011.0.129
	battoir		bois (technique bois_ivoire)	2011.0.130
	fragment		pierre (technique pierre_ciment_plâtre_cire)	2011.0.131
	base, colonne et chapiteau		pierre (technique pierre_ciment_plâtre_cire)	2011.0.132
	chapiteau		pierre (technique pierre_ciment_plâtre_cire, taillé)	2011.0.133
	araire ; araire chambige		bois, métal (technique bois_ivoire, technique métal)	2011.0.134
	araire ; araire chambige		bois, métal (technique bois_ivoire, technique métal)	2011.0.135
	bénitier		céramique, faïence (technique céramique, coulage, peint au pinceau)	2011.0.136
	santon		bois, cire, textile, dentelle (technique pierre_ciment_plâtre_cire,, technique pierre_ciment_plâtre_cire, technique textile/ tissu)	2011.0.137
	santon		bois, cire, textile, dentelle (technique pierre_ciment_plâtre_cire,, technique pierre_ciment_plâtre_cire, technique textile/ tissu)	2011.0.138
	autel-cippe ; Stèle de Sant Sumian		pierre (technique pierre_ciment_plâtre_cire, taille directe, bas-relief)	2011.0.139
	épée		métal (technique métal, forgé)	2011.0.140
	épée		métal (technique métal, forgé)	2011.0.141
	bat		bois, cuir (technique bois_ivoire, technique peaux_cuir)	2011.0.142
	collier de cheval		bois, cuir (technique bois_ivoire, technique peaux_cuir)	2011.0.143
	ceillère		cuir (technique peaux_cuir)	2011.0.144
	colonne		pierre (technique pierre_ciment_plâtre_cire, taillé)	2011.0.145
	pince à coudre		bois (technique bois_ivoire)	2011.0.146
	bannière ; Fête de Charité	1911 achevée en	technique textile/ tissu, technique peinture, technique bois_ivoire	2011.0.147
	lanterne de procession		bois, métal (technique bois_ivoire, technique métal)	2011.0.148.1
	lanterne de procession		bois, métal (technique bois_ivoire, technique métal)	2011.0.148.2
	sculpture ; statuette ; Vierge noire		bois, textile (technique bois_ivoire, technique textile/ tissu)	2011.0.149
	chapeau		technique vannerie_paille	2011.0.150
	boîte ; boîte à casser le verre		bois, métal (technique bois_ivoire, technique métal)	2011.0.151
	tableau ; ex-voto à Saint-Quimis	1817 achevée en	bois (technique peinture)	2011.0.152
	tableau ; ex-voto à Saint-Quimis	1756 achevée en	carton (technique peinture)	2011.0.153
	tableau ; ex-voto à Sainte-Catherine	1821 achevée en	papier (technique peinture)	2011.0.154
	tableau ; ex-voto à la Madone	1782 achevée en	bois (technique peinture)	2011.0.155
	tableau ; ex-voto à la croix	1762 achevée en	bois (technique peinture)	2011.0.156

Auteur/exécutant	Dénomination (désignation)	Datation	Matériaux	Numéro d'inventaire
	tableau ; ex-voto à la Vierge	1816 achevée en	tôle (technique peinture)	2011.0.157
	tableau ; ex-voto à Saint-Quinis	1805 achevée en	bois (technique peinture)	2011.0.158
	tableau ; ex-voto à la Vierge	1787 achevée en	bois (technique peinture)	2011.0.159
	tableau ; ex-voto à la Vierge	1821 achevée en	métal (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.160
	tableau ; ex-voto au deux Vierges		carton (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.161
	tableau ; ex-voto à Saint-Quinis	1875 achevé en	carton (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.162
	tableau ; ex-voto à la piéta	1674 achevé en	carton (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.163
	tableau ; ex-voto à Quinis	1825 achevé en	métal (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.164
	tableau ; ex-voto à Quinis	1693 achevé en	bois (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.165
	tableau ; ex-voto à Quinis	1809 achevé en	carton (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.166
	tableau ; ex-voto à la Vierge	1807 achevé en	carton (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.167
	tableau ; ex-voto à Saint-Quinis	1816 achevé en	toile marouflée sur bois (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.168
	tableau ; ex-voto à la Vierge		bois (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.169
Maille Fernand (peintre)	tableau ; ex-voto à Saint-Quinis	1924 achevé en	papier cartonné (technique peinture, technique crayon) ; métal (technique peinture)	2011.0.170
	tableau ; ex-voto à Saint-Quinis ;	1840 achevé en	toile (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.171
	tableau ; ex-voto à Saint-Louis d'Anjou ;	1875 achevé en	toile (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.172
	tableau ; ex-voto à la Vierge à l'Enfant ;	1742 achevé en	carton (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.173
	tableau ; ex-voto à Saint-Quinis ;		carton (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.174
	tableau ; ex-voto à la Vierge à l'Enfant ;	1869 achevé en	toile (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.175
	tableau ; ex-voto à la Vierge à l'Enfant ;		toile (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.176
	tableau ; ex-voto à Saint-Quinis ;	1776 achevé en	bois (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.177
	tableau ; ex-voto à Saint-Quinis ;		papier maroufflé sur bois (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.178
	tableau ; ex-voto à la Vierge ;	1805 achevé en	bois (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.179
	tableau ; ex-voto à la Vierge à l'Enfant ;	1788 achevé en	bois (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.180
	tableau ; ex-voto à la Piéta ;	1669 achevé en	bois (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.181

Auteur/exécutant	Dénomination (désignation)	Datation	Matériaux	Numéro d'inventaire
	tableau ; ex-voto à Saint-Quimis ;	1846 achevé en	bois (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.182
	tableau ; ex-voto à la Vierge ;	1821 achevé en	métal (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.183
	tableau ; ex-voto à la Vierge ;	1833 achevé en	bois (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.184
	tableau ; ex-voto à la Vierge à l'Enfant ;	1755 achevé en	carton (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.185
	tableau ; ex-voto à Saint-Quimis ;	1755 achevé en	bois (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.186
	tableau ; ex-voto à la Vierge à l'Enfant ;	1830 achevé en	toile (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.187
	tableau ; ex-voto au Christ ;	1859 achevé en	toile (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.188
	tableau ; ex-voto à la Vierge à l'Enfant ;	1867 achevé en	toile (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.189
	tableau ; ex-voto à la Vierge ;	1857 achevé en	toile (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.190
	tableau ; ex-voto à la Vierge à l'Enfant ;	1845 achevé en	toile (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.191
	tableau ; ex-voto à Saint-Louis d'Anjou ; Vierge ;	1867 achevé en	carton (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.192
	tableau ; ex-voto à la Vierge à l'Enfant ;	1876 achevé en	toile (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.193
	tableau ; ex-voto à la Vierge à l'Enfant ;	1852 achevé en	papier (technique peinture) ; métal (technique peinture)	2011.0.194
	tableau ; ex-voto à la Vierge ;	1864 achevé en	carton (technique peinture) ; carton (technique peinture)	2011.0.195
	tableau ; ex-voto à Saint-Louis d'Anjou ;	1869 achevé en	carton (technique peinture) ; carton (technique peinture)	2011.0.196
	tableau ; ex-voto à Saint-Quimis ;	1844 achevé en	carton (technique peinture) ; carton (technique peinture)	2011.0.197
	tableau ; ex-voto à la Vierge ;	1843 achevé en	toile (technique peinture) ; carton (technique peinture)	2011.0.198
	tableau ; ex-voto à la Vierge ;	1858 achevé en	toile (technique peinture) ; carton (technique peinture)	2011.0.199
	tableau ; ex-voto à la Vierge ;	1852 achevé en	tôle (technique peinture) ; carton (technique peinture)	2011.0.200

Auteur/exécutant	Dénomination (désignation)	Datation	Matériaux	Numéro d'inventaire
	tableau ; ex-voto à la Vierge ;	1859 achevé en	toile (technique peinture) ; carton (technique peinture)	2011.0.201
	tableau ; ex-voto à Saint-Louis d'Anjou ;	1873 achevé en	carton (technique peinture) ; carton (technique peinture)	2011.0.202
	tableau ; ex-voto à la Vierge à l'Enfant ; sujet inconnu	1879 achevé en	carton (technique peinture) ; carton (technique peinture)	2011.0.203
	tableau ; ex-voto à la Vierge à l'Enfant	1849 achevé en	carton (technique peinture) ; carton (technique peinture)	2011.0.204
	ustensile ; roulette à pâtisserie		bois, métal (technique bois_ivoire, technique métal)	2011.0.205
	assiette		céramique (technique céramique, coulage)	2011.0.206
	assiette		céramique (technique céramique, coulage)	2011.0.207
	chaise (ensemble) ; chaise (1) ; chaise (1)		bois, paille (technique bois_ivoire, technique vannerie_paille)	2011.0.208.0
	chaise (élément d'ensemble)		bois, paille (technique bois_ivoire, technique vannerie_paille)	2011.0.208.1
	chaise (élément d'ensemble)		bois, paille (technique bois_ivoire, technique vannerie_paille)	2011.0.208.2
Gaston Hoffman (peintre)	tableau ; Saint-Louis, Saint-Pons, Sainte-Liberate		toile, bois (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.209
M. ? Mathieu (peintre)	tableau ; portrait ; Archiprêtre Bonifay		toile (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.210
	table		bois (technique bois_ivoire)	2011.0.211
	trotteur		bois (technique bois_ivoire,)	2011.0.212
	filage		bois (technique bois_ivoire,)	2011.0.213.0
	trépied		métal (technique métal)	2011.0.213.1
	quenouille		osier (technique vannerie_paille)	2011.0.213.2
	tournoquet		bois (technique bois_ivoire)	2011.0.213.3
	parapluie		bois, textile (technique bois_ivoire, technique textile/tissu)	2011.0.214
	plat		céramique (technique céramique, coulage, émail monochrome)	2011.0.215
	plat ; assiette		céramique (technique céramique, coulage, émail monochrome)	2011.0.216
	plat		céramique (technique céramique, coulage, émail monochrome)	2011.0.217
	chauffe - lit			2011.0.218.0
	chauffe - lit ; Moine		bois (technique bois_ivoire)	2011.0.218.1
	chauffe - lit ; cassolette		métal (technique métal)	2011.0.218.2
	tableau ; portrait ; Portrait d'une femme de Bras	1870 vers	toile (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.219
	balance romaine		fer, fonte (technique métal)	2011.0.220
	balance romaine	1737 entre ; 1790 et	fer, fonte, cuivre (technique métal)	2011.0.221
Sabattier Louise	abécédaire	1837 achevé en	toile, coton (technique textile/tissu, broderie)	2011.0.222
	bassinoire		cuivre rouge, bois (technique métal, cuirvage)	2011.0.223
	casserole		métal (technique métal)	2011.0.224

Auteur/exécutant	Dénomination (désignation)	Datation	Matériaux	Numéro d'inventaire
	abécédaire	1861 achevé en	toile, coton (technique textile/ tissu, broderie)	2011.0.225
	fusil à silex		bois, métal (technique métal, coulé fondu, technique bois_ivoire)	2011.0.226
	horloge		métal, bois (technique métal, technique bois_ivoire)	2011.0.227
	tourne broche mécanique		métal (technique métal)	2011.0.228
	plaque de cheminée		fonte (technique métal, coulé fondu)	2011.0.229.0
	plaque de cheminée		fonte (technique métal, coulé fondu)	2011.0.229.1
	cadre de foyer		fonte (technique métal, coulé fondu)	2011.0.229.2
Magin Jean (peintre)	tableau ; Sur la route de Flassans, route de Pélicon		toile (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.230
Magin Jean (peintre)	tableau ; Portail de l'église Saint-Sauveur		toile (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.231
Bechf P.	tableau ; Église de Vins	1949 achevé en	toile (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.232
Andraud P.	tableau ; Le Candéron		toile (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.233
Baudoux Pierre	tableau ; Intérieure d'une église		toile (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.234
Waléry Lucien	photographie ; Portrait de Frédéric Montenard		??? (technique photographie)	2011.0.235
	portrait ; Portrait de Joseph Ignace Parrocel	1746	??? (technique papier_carton-pâte, imprimé)	2011.0.236
Parrocel Pierre	Les mendiants		??? (technique papier_carton-pâte, imprimé)	2011.0.237
Parrocel Charles	Exercices d'équitations : Airs relevés		??? (technique papier_carton-pâte, imprimé)	2011.0.238
Rigaud (peintre)	Portrait de Joseph PARROCEL		eau-forte	2011.0.239
	chevalet ; palette ; Ensemble appartenant au Peintre F. MONTENARD			2011.0.240.0
	palette ; Ensemble appartenant au Peintre F. MONTENARD		bois (technique bois_ivoire, technique peinture) ; bois (technique peinture, technique bois_ivoire)	2011.0.240.1
	chevalet ; Ensemble appartenant au Peintre F. MONTENARD		bois (technique bois_ivoire) ; bois (technique peinture, technique bois_ivoire)	2011.0.240.2
Montenard Frédéric (peintre)	tableau ; Paysan dans la campagne bessoise		toile, bois (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.241
Montenard Frédéric (peintre)	tableau ; Cimetière de Besse		toile, bois (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.242
	cuirasse		métal (technique métal, forgé)	2011.0.243
	gargoulette ; cruche		céramique (technique céramique, cuisson, émail)	2011.0.244
	vase ; vase ouvert ; Vase Médicis		technique céramique, coulage	2011.0.245
	sac		technique vannerie_paille	2011.0.246
	fuseau / rouet (ensemble) ; fuseau (1) ; rouet (1)		bois, roseau (technique bois_ivoire, technique vannerie_paille)	2011.0.247.0
	fuseau (élément d'ensemble)		bois, roseau (technique bois_ivoire, technique vannerie_paille)	2011.0.247.1
	rouet (élément d'ensemble)		bois (technique bois_ivoire)	2011.0.247.2
	fer à repasser		fonte (technique métal, coulé fondu)	2011.0.248
	fer à repasser ; socle (ensemble) ; fer à repasser (1) ; fer à repasser (1)		fonte (technique métal, coulé fondu)	2011.0.249.0

Auteur/exécutant	Dénomination (désignation)	Datation	Matériaux	Numéro d'inventaire
	fer à repasser (élément d'ensemble) ; socle		fonte (technique métal, coulé fondu)	2011.0.249.1
	fer à repasser (élément d'ensemble)		fonte (technique métal, coulé fondu)	2011.0.249.2
	fer à repasser		fonte (technique métal, coulé fondu)	2011.0.250
	fer à repasser		fonte (technique métal, coulé fondu)	2011.0.251
	fer à repasser		fonte (technique métal, coulé fondu)	2011.0.252
Santini Auguste (horloger)	pendule		bois, métal (technique bois_ivoire, technique métal)	2011.0.253
	vase		céramique, polychrome (technique céramique, coulage)	2011.0.254.1
	vase		céramique, polychrome (technique céramique, coulage)	2011.0.254.2
	élément d'architecture		pierre	2011.0.255
	chaîne de prisonnier		métal (technique métal)	2011.0.256
	chaîne de prisonnier		métal (technique métal)	2011.0.257
	croix		pierre (technique pierre_ciment_plâtre_cire, taillé)	2011.0.258
L. Bertrand (dessinateur)	tableau ; rue Saint-Sébastien	1933 achevé en	papier (technique dessin, aquarelle)	2011.0.259
	stèle épitaphe		pierre (technique pierre_ciment_plâtre_cire, taille directe, bas-relief)	2011.0.260
	statue ; buste reliquaire ; Sainte-Catherine		bois (technique bois_ivoire, taillé)	2011.0.261
	fontaine		métal, polychromie (technique métal)	2011.0.262
	gourde		cuir (technique peaux_cuir)	2011.0.263
	toupin ; bol		céramique, faïence (technique céramique, façonnage au tour, engobe partie, glaçure)	2011.0.264
	biberon		verre (technique verre_vitrail_plastique)	2011.0.265
	assiette		céramique (technique céramique)	2011.0.266
	machine		métal (technique métal)	2011.0.267
	gourde		cuir (technique peaux_cuir)	2011.0.268
	chauffèrette à braises		métal, bois (technique métal, technique bois_ivoire)	2011.0.269
	marmite (ensemble) ; couvercle (1) ; marmite (1) ; crémillère (1)		fonte (technique métal)	2011.0.270.0
	couvercle (élément d'ensemble)		fonte (technique métal)	2011.0.270.1
	marmite (élément d'ensemble)		fonte (technique métal)	2011.0.270.2
	crémillère (élément d'ensemble)		fonte (technique métal)	2011.0.270.3
	bénitier		céramique, faïence (technique céramique, coulage, peint au pinceau)	2011.0.271
	support ; socle		métal (technique métal, ajouré)	2011.0.272
	crucifix ; croix		métal (technique métal, ajouré)	2011.0.273
	tableau ; Christ en croix		technique peinture, technique bois_ivoire, technique verre_vitrail_plastique	2011.0.274
	Sainte Agnès		technique peinture, technique bois_ivoire, technique verre_vitrail_plastique	2011.0.275

Auteur/exécutant	Dénomination (désignation)	Datation	Matériaux	Numéro d'inventaire
	statue reliquaire ; Saint-Quinis ou Pancrasse ou Vêran		technique textile/ tissu, technique pierre_ciment_plâtre_cire, technique papier_carton-pâte	2011.0.276
Martial - Deniau (fabricant)	maquette ; armoire	1914 achevé en	paille (technique vannerie_paille)	2011.0.277
Martial - Deniau (fabricant)	maquette ; table de bureau	1914 achevé en	paille (technique vannerie_paille)	2011.0.278
	boule de pétanque		métal, bois (technique métal, technique bois_ivoire)	2011.0.279.1
	boule de pétanque (élément d'ensemble)		métal, bois (technique métal, technique bois_ivoire)	2011.0.279.2
	vase ; vase ouvert		opaline bleue (technique pierre_ciment_plâtre_cire)	2011.0.280
	tableau ; La nativité		toile (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.281
Jean Gody (peintre)	tableau ; La bataille de Lépante	1670 vers	technique peinture, peinture à l'huile	2011.0.282
Serre (Michel) (peintre)	tableau ; Pape et sainte implorant la Vierge à l'Enfant		toile (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.283
	tableau ; Vierge à l'Enfant avec Saint-Antoine		toile (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.284
Jean Gody (peintre)	tableau ; La donation au Rosaire à Saint-Dominique et Sainte-Catherine de Sienna	1682 avant	toile (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.285
	Tableau de la Vicairie de Brignoles	1773 après	papier, encre, matériau d'origine végétale (technique dessin, encre, encre noire, technique papier_carton-pâte)	2011.0.286
	plaque ; Mont de Piété		pierre dure grise (technique pierre_ciment_plâtre_cire, technique pierre_ciment_plâtre_cire, gravé, poli)	2011.0.287
Parrocel Joseph (peintre)	bataille ; Josué arrêtant la course du soleil et de la lune		toile (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.288
Parrocel Charles (peintre)	chasse ; Scène de chasse aux sangliers		toile (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.289
	portrait ; François Just Marie Raynaud		carton (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.290
Filippi André (graveur sur bois)	série ; Le meunier	1945 après ; 1962 et	papier, gouache (technique bois_ivoire, gravé, technique papier_carton-pâte, imprimé)	2011.0.291
Filippi André (graveur sur bois)	série ; La poissonnière	1945 après ; 1962 et	papier, gouache (technique bois_ivoire, gravé, technique papier_carton-pâte, imprimé)	2011.0.292
Filippi André (graveur sur bois)	série ; Les commères	1945 après ; 1962 et	papier, gouache (technique bois_ivoire, gravé, technique papier_carton-pâte, imprimé)	2011.0.293
Filippi André (graveur sur bois)	série ; Le Pâtre	1945 après ; 1962 et	papier, gouache (technique bois_ivoire, gravé, technique papier_carton-pâte, imprimé)	2011.0.294
Petrus Henri (peintre)	image pieuse ; Saint-Georges terrassant le dragon		papier (technique estampe)	2011.0.295
Petrus Henri (peintre)	image pieuse ; Saint-Trophime béni par le Christ dans le cimetière des Alyscamps		papier (technique estampe)	2011.0.296
Petrus Henri (peintre)	image pieuse ; Saint-Gilles l'Ermite		papier (technique estampe)	2011.0.297
Petrus Henri (peintre)	image pieuse ; Sainte-Roseline		papier (technique estampe)	2011.0.298
Petrus Henri (peintre)	image pieuse ; Sainte-Marthe		papier (technique estampe)	2011.0.299
Petrus Henri (peintre)	image pieuse ; Sainte-Marie-Madeleine portée au St-Piloun		papier (technique estampe)	2011.0.300
Montenard Frédéric (peintre)	tableau ; Les vendanges		papier (technique dessin, pastel)	2011.0.301

Auteur/exécutant	Dénomination (désignation)	Datation	Matériaux	Numéro d'inventaire
Montenard Frédéric (peintre)	tableau ; Le port de Toulon		toile, bois (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.302
Montenard Frédéric (peintre)	tableau ; Les amandiers en fleurs		papier (technique dessin, pastel)	2011.0.303
Montenard Frédéric (peintre)	tableau ; Paysage de la campagne varoise		toile, bois (technique peinture, technique crayon)	2011.0.304
Montenard Frédéric (peintre)	tableau ; Femme de dos		papier (technique dessin, fusain, lavis de sépia)	2011.0.305
Montenard Frédéric (peintre)	tableau ; La gardienne de chèvres		toile, bois (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.306
Montenard Frédéric (peintre)	tableau ; La cueillette des olives		toile, bois (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.307
Montenard Frédéric (peintre)	tableau ; Le chevrier		toile, bois (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.308
	urne (ensemble) ; urne (1) ; couvercle (1) ; urne funéraire		pierre (technique pierre_ciment_plâtre_cire, taillé, évidé)	2011.0.309.0
	urne (élément d'ensemble) ; urne funéraire		pierre (technique pierre_ciment_plâtre_cire, taillé, évidé)	2011.0.309.1
	couvercle (élément d'ensemble) ; urne funéraire		pierre (technique pierre_ciment_plâtre_cire, taillé, évidé)	2011.0.309.2
	colonne ; chapiteau		pierre (technique pierre_ciment_plâtre_cire, taillé)	2011.0.310
	écusson	1450 après ; 1530 et	pierre (technique pierre_ciment_plâtre_cire, taillé)	2011.0.311
	fragment de colonne		pierre (technique pierre_ciment_plâtre_cire, taillé)	2011.0.312
	fragment de colonne		pierre (technique pierre_ciment_plâtre_cire, taillé)	2011.0.313
	fragment de colonne		pierre (technique pierre_ciment_plâtre_cire, taillé)	2011.0.314
	fragment de statue		pierre (technique pierre_ciment_plâtre_cire, taillé)	2011.0.315
	gabarit pour collier		bois, métal (technique bois_ivoire, technique métal)	2011.0.316
	sculpture ; statuette ; Vierge à l'Enfant		bois (technique bois_ivoire, taillé)	2011.0.317
	statuette ; Vierge à l'Enfant		bois, polychromie (technique bois_ivoire, taillé) ; bois, polychromie (technique bois_ivoire, taillé)	2011.0.318
	chandelier		métal (technique métal)	2011.0.319
	maquette ; Fondation du Mont Carmel		papier cartonné, textile (technique papier_carton-pâte, technique textile/tissu)	2011.0.320
	statuette ; Vierge à l'Enfant ; Santibelli		argile, polychrome (technique céramique, technique papier_carton-pâte, technique mixte)	2011.0.321
	statuette ; Sainte en extase ; Santibelli		argile, polychrome (technique céramique, technique papier_carton-pâte, technique mixte)	2011.0.322
	statue ; Sainte-Thérèse d'Avilla		technique pierre_ciment_plâtre_cire	2011.0.323
	statue ; Saint-Louis de Gonzague		technique pierre_ciment_plâtre_cire	2011.0.324
	statue ; Saint-Joseph		technique pierre_ciment_plâtre_cire	2011.0.325
	statue ; Vierge Marie triomphante		technique pierre_ciment_plâtre_cire	2011.0.326
	crucifix ; croix ; crucifix		bois, métal (technique bois_ivoire, technique métal)	2011.0.327
	tableau ; Sainte-Cécile de Rome	187? vers	toile, bois (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.328
	tableau ; Sainte-Catherine d'Alexandrie	1613 achevé en	toile, bois (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.329

Auteur/exécutant	Dénomination (désignation)	Datation	Matériaux	Numéro d'inventaire
	croix		métal (technique métal, forgé)	2011.0.330
	casserole		métal (technique métal)	2011.0.331
	broc		métal (technique métal)	2011.0.332
	casserole		cuivre rouge (technique métal, cuivrage)	2011.0.333
	casserole		cuivre rouge (technique métal)	2011.0.334
	mortier		pierre (technique pierre_ciment_plâtre_cire_tallé)	2011.0.335
Montenard Frédéric (peintre)	tableau ; La route de Cassis	1887 achevé en	papier (technique dessin, pastel)	2011.0.336
Hoffmann Gaston (peintre)	tableau ; L'admirable point de Vue		toile, bois (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.337
Hoffmann Gaston (peintre)	tableau ; Tantime et Fancette		toile marouflée sur bois (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.338
Hoffmann Gaston (peintre)	tableau ; Tête d'arabe		toile, bois (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.339
Hoffmann Gaston (peintre)	tableau ; Tête d'homme		papier (technique dessin, fusain, dessin aux trois crayons)	2011.0.340
Hoffmann Gaston (peintre)	tableau ; Bosquet et ruines		papier (technique dessin, fusain, crayon blanc, crayon gris)	2011.0.341
Hoffmann Gaston (peintre)	tableau ; Arbre	1947 achevé en	papier (technique dessin, fusain, crayon blanc, crayon gris)	2011.0.342
Hoffmann Gaston (peintre)	tableau ; Jeanne Sticle		papier (technique dessin, fusain, crayon blanc, crayon gris)	2011.0.343
Hoffmann Gaston (peintre)	tableau ; Brignoles	1947 achevé en	papier (technique dessin, fusain, crayon blanc, crayon gris)	2011.0.344
Hoffmann Gaston (peintre)	tableau ; Arbre		papier canson (technique dessin, encre noire)	2011.0.345
Hoffmann Gaston (peintre)	tableau ; un apôtre		papier (technique dessin, fusain, dessin aux trois crayons)	2011.0.346
Hoffmann Gaston (peintre)	tableau ; portrait de femme		toile marouflée sur carton (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.347
Hoffmann Gaston (peintre)	tableau ; Nu		papier canson (technique dessin, fusain, crayon blanc, crayon gris)	2011.0.348
Hoffmann Gaston (peintre)	tableau ; Nu		papier canson (technique dessin, fusain, crayon blanc, crayon gris)	2011.0.349
Hoffmann Gaston (peintre)	tableau ; Après le bain		papier (technique dessin, fusain)	2011.0.350
Hoffmann Gaston (peintre)	tableau ; Agonie du compositeur		toile (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.351
	dessus de meule		pierre (technique pierre_ciment_plâtre_cire_tallé)	2011.0.352
	sonaille		fer (technique métal)	2011.0.353
	statue ; Saint-Louis d'Anjou		plâtre (technique pierre_ciment_plâtre_cire)	2011.0.354
	personnage en cire ; Personnage en cire		cire, textile, papier (technique pierre_ciment_plâtre_cire, technique textile/tissu)	2011.0.355
	personnage en cire ; Personnage en cire		cire, textile, papier (technique pierre_ciment_plâtre_cire, technique textile/tissu)	2011.0.356
Ed Hazard (dessinateur) ; Hazard Ed	image pieuse ; Christ en Croix		papier, encre (technique dessin, encre noire)	2011.0.357
	lampe à huile (ensemble) ; pied de la lampe (1) ; ampoule (1)		céramique, verre (technique céramique, technique verre_vitrail_plastique)	2011.0.358.0
	pied de la lampe (élément d'ensemble)		céramique (technique céramique)	2011.0.358.1
	ampoule (élément d'ensemble)		verre (technique verre_vitrail_plastique)	2011.0.358.2
	cuillette à sauce		métal (technique métal)	2011.0.359
	chauffeurette à braises		métal (technique métal)	2011.0.360

Auteur/exécutant	Dénomination (désignation)	Datation	Matériaux	Numéro d'inventaire
	hachoir		métal, bois (technique métal, technique bois_ivoire)	2011.0.361
	panier de cueillette		paille (technique vannerie_paille)	2011.0.362
	photographie ; Vue intérieure de la chapelle Saint-Quimis		papier (technique photographie)	2011.0.363
	vitrail ; Évêque Saint-Louis		verre (technique verre_vitrail_plastique)	2011.0.364.1
	vitrail ; Saint-Joseph		verre (technique verre_vitrail_plastique)	2011.0.364.2
	four de campagne (ensemble)		céramique (technique céramique)	2011.0.365.0
	four de campagne : partie basse (élément d'ensemble)		céramique (technique céramique)	2011.0.365.1
	four de campagne ; couvercle (élément d'ensemble)		céramique (technique céramique)	2011.0.365.2
	four de campagne ; partie haute (élément d'ensemble)		céramique (technique céramique)	2011.0.365.3
	four de campagne ; plat (élément d'ensemble)		céramique (technique céramique)	2011.0.365.4
	tableau ; Thomas Icard malade	1847 achevé en	tôle (technique peinture)	2011.0.366
	tableau ; Accident de charrette	1834 achevé en	papier, encre (technique peinture)	2011.0.367
	tableau ; Christ en croix		toile (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.368
Maille Fernand (dessinateur)	tableau ; Lou Bouquet Brignoulen	1928 achevé en	papier, encre (technique dessin, encre) ; papier (technique dessin, encre)	2011.0.369
Auguste G (auteur)	estampe ; Saint-Louis de Brignoles	1886 achevé en	papier (technique estampe)	2011.0.370
	tableau ; portrait ; Portrait d' Anthoine Yvan		toile, bois (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.371
	tableau ; Personnage en rouge		toile, bois (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.372
Julie ?	abécédaire	1856 achevé en	toile, coton (technique textile/ tissu, broderie)	2011.0.373
	chaussure d'homme droite		cuir (technique peaux_cuir)	2011.0.374.1
	chaussure d'homme gauche (élément d'ensemble)		cuir (technique peaux_cuir)	2011.0.374.2
	pantalon		textile (technique textile/ tissu)	2011.0.375
	blouse		textile (technique textile/ tissu)	2011.0.376
	costume d'homme ; chemise		textile (technique textile/ tissu)	2011.0.377
	foulard		textile (technique textile/ tissu)	2011.0.378
	mouchoir		textile (technique textile/ tissu)	2011.0.379
	chapeau		textile (technique textile/ tissu)	2011.0.380
	chaussure d'homme gauche		cuir (technique peaux_cuir)	2011.0.381.1
	chaussure d'homme droite (élément d'ensemble)		cuir (technique peaux_cuir)	2011.0.381.2
	protège tibia droite		cuir (technique peaux_cuir)	2011.0.382.1
	protège tibia gauche (élément d'ensemble)		cuir (technique peaux_cuir)	2011.0.382.2
	pantalon		textile (technique textile/ tissu)	2011.0.383
	cape		textile (technique textile/ tissu)	2011.0.384
	gilet d'homme		textile (technique textile/ tissu)	2011.0.385

Auteur/exécutant	Dénomination (désignation)	Datation	Matériaux	Numéro d'inventaire
	costume d'homme ; chemise		textile (technique textile/ tissu)	2011.0.386
	foulard		textile (technique textile/ tissu)	2011.0.387
	chapeau		textile (technique textile/ tissu)	2011.0.388
Rochas de Camprieu (peintre)	tableau ; Vieux chemin de la Celle	1950 avant	papier (technique dessin, aquarelle)	2011.0.389
Mathieu	tableau ; Notre-Dame de la Pitié au Val		toile, bois (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.390
Langrune R. (peintre)	tableau ; Le pont des Augustins		toile, bois (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.391
	bureau		bois (technique bois_ivoire)	2011.0.392
	chandelier		métal, pierre (technique métal)	2011.0.393.1
	chandelier		métal, pierre (technique métal)	2011.0.393.2
	chandelier		métal, pierre (technique métal)	2011.0.394.1
	chandelier		métal, pierre (technique métal)	2011.0.394.2
	dessus de porte ; Dauphins		bois (technique bois_ivoire)	2011.0.395.0
	dessus de porte ; Dauphin		bois (technique bois_ivoire)	2011.0.395.1
	dessus de porte ; Dauphin		bois (technique bois_ivoire)	2011.0.395.2
	dessus de porte ; Dauphin		bois (technique bois_ivoire)	2011.0.395.3
	dessus de porte ; Dauphin		bois (technique bois_ivoire)	2011.0.395.4
	vase ; vase de mariés		céramique (technique céramique)	2011.0.396
	chaise		bois, cuir (technique bois_ivoire, technique peaux_cuir)	2011.0.397.0
	chaise		bois, cuir (technique bois_ivoire, technique peaux_cuir)	2011.0.397.1
	chaise		bois, cuir (technique bois_ivoire, technique peaux_cuir)	2011.0.397.2
	chaise		bois, cuir (technique bois_ivoire, technique peaux_cuir)	2011.0.397.3
	chaise		bois, cuir (technique bois_ivoire, technique peaux_cuir)	2011.0.397.4
	chaise		bois, cuir (technique bois_ivoire, technique peaux_cuir)	2011.0.397.5
	chaise		bois, cuir (technique bois_ivoire, technique peaux_cuir)	2011.0.397.6
	chaise		bois, cuir (technique bois_ivoire, technique peaux_cuir)	2011.0.397.7
	chaise		bois, cuir (technique bois_ivoire, technique peaux_cuir)	2011.0.397.8
	chaise		bois, cuir (technique bois_ivoire, technique peaux_cuir)	2011.0.397.9
	chaise		bois, cuir (technique bois_ivoire, technique peaux_cuir)	2011.0.397.10
	chaise		bois, cuir (technique bois_ivoire, technique peaux_cuir)	2011.0.397.11
	chaise		bois, cuir (technique bois_ivoire, technique peaux_cuir)	2011.0.397.12
	chaise		bois, cuir (technique bois_ivoire, technique peaux_cuir)	2011.0.397.13
	chaise		bois, cuir (technique bois_ivoire, technique peaux_cuir)	2011.0.397.14
	chaise		bois, cuir (technique bois_ivoire, technique peaux_cuir)	2011.0.397.15
	service de table		céramique, faïence (technique céramique)	2011.0.398.0

Auteur/exécutant	Dénomination (désignation)	Datation	Matériaux	Numéro d'inventaire
	service de table		céramique, faïence (technique céramique)	2011.0.398.1.1
	service de table		céramique, faïence (technique céramique)	2011.0.398.1.2
	service de table		céramique, faïence (technique céramique)	2011.0.398.2
	service de table		céramique, faïence (technique céramique)	2011.0.398.3
	service de table		céramique, faïence (technique céramique)	2011.0.398.4
	service de table		céramique, faïence (technique céramique)	2011.0.398.5.1
	service de table		céramique, faïence (technique céramique)	2011.0.398.5.2
	service de table		céramique, faïence (technique céramique)	2011.0.398.5.0
	service de table		céramique, faïence (technique céramique)	2011.0.398.6
	service de table		céramique, faïence (technique céramique)	2011.0.398.7
	service de table		céramique, faïence (technique céramique)	2011.0.398.8.0
	service de table		céramique, faïence (technique céramique)	2011.0.398.8.1
	service de table		céramique, faïence (technique céramique)	2011.0.398.8.2
	service de table		céramique, faïence (technique céramique)	2011.0.398.9
	service de table		céramique, faïence (technique céramique)	2011.0.398.10
	service de table		céramique, faïence (technique céramique)	2011.0.398.11
	service de table		céramique, faïence (technique céramique)	2011.0.398.12
	service de table		céramique, faïence (technique céramique)	2011.0.398.13
	service de table		céramique, faïence (technique céramique)	2011.0.398.14
	service de table		céramique, faïence (technique céramique)	2011.0.398.15
	table		bois (technique bois_ivoire)	2011.0.399
	table		bois, pierre (technique bois_ivoire, technique pierre_ciment_plâtre_cire)	2011.0.400
	buste Joseph Parrocel dit Des Batailles	1889 achevé en	plâtre (technique pierre_ciment_plâtre_cire)	2011.0.401
Frédéric Mistral	lettre ; Correspondance de Frédéric Mistral		papier, encre (technique papier_carton-pâte)	2011.0.402
	souvenir ; Missien de Brignolo	1821 achevé en	papier, encre (technique papier_carton-pâte, imprimé)	2011.0.403
	horloge	1806 après	métal (technique métal)	2011.0.404
Félix Capron (dessinateur)	miniature originale enluminée à tirage limitée ; Lavoir des Meuniers		papier (technique dessin, technique estampe)	2011.0.405
Félix Capron (dessinateur)	miniature originale enluminée à tirage limitée		papier (technique dessin, technique estampe)	2011.0.406.0
Félix Capron (dessinateur)	miniature originale enluminée à tirage limitée ; Chapelle Saint-Louis d'Anjou		papier (technique dessin, technique estampe)	2011.0.406.1
Félix Capron (dessinateur)	miniature originale enluminée à tirage limitée ; Chapelle des Augustins		papier (technique dessin, technique estampe)	2011.0.406.2
Félix Capron (dessinateur)	miniature originale enluminée à tirage limitée ; Place de la Pistoie		papier (technique dessin, technique estampe)	2011.0.407

Auteur/exécutant	Dénomination (désignation)	Datation	Matériaux	Numéro d'inventaire
Félix Capron (dessinateur)	miniature originale enluminée à tirage limitée ; Place des 2 Fours		papier (technique dessin, technique estampe)	2011.0.408
Félix Capron (dessinateur)	miniature originale enluminée à tirage limitée ; Place des 2 Fours		papier (technique dessin, technique estampe)	2011.0.409
Félix Capron (dessinateur)	miniature originale enluminée à tirage limitée ; Les peupliers du Pré de Paques		papier (technique dessin, technique estampe)	2011.0.410
Félix Capron (dessinateur)	miniature originale enluminée à tirage limitée ; Bâteaux dans le port		papier (technique dessin ; technique estampe)	2011.0.411
Félix Capron (dessinateur)	miniature originale enluminée à tirage limitée ; Vue de rue		papier (technique dessin, technique estampe)	2011.0.412
Félix Capron	miniature originale enluminée à tirage limitée ; Vue d'une fontaine		papier (technique dessin, technique estampe)	2011.0.413
Félix Capron (dessinateur)	Rhododendrons dans un vase		papier (technique dessin)	2011.0.414
Félix Capron (dessinateur)	Rose dans un vase		papier (technique dessin)	2011.0.415
Félix Capron (dessinateur)	Bouquet de roses et de fleurs de cerisiers dans un vase		papier (technique dessin)	2011.0.416
Rémond Jean-Pierre (dessinateur)	tableau ; Cour intérieure du Palais des Comtes de Provence		papier (technique dessin, aquarelle)	2011.0.417
Rougou Maurice	paysage ; Saint-Jean des Vignes	1988 achevé en	papier (technique dessin, pastel)	2011.0.418
Guérin (peintre)	tableau ; portrait ; Jean Marcel		papier (technique dessin, aquarelle, technique peinture)	2011.0.419
Isoardi Henri	tableau ; portrait ; Jules Barrière ; Barrière Jules		papier (technique dessin, crayon blanc, crayon noir, graphite, fusain)	2011.0.420
A. Costagili Secreta (rédacteur)	tableau ; Indulgences	1838 achevé en	papier, encre (technique dessin, encre, technique imprimerie)	2011.0.421
marius Berthalol (peintre)	tableau ; Scène d'apéro	1888 achevé en	toile (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.422
Rougou Maurice (peintre)	tableau ; Saint-Jean des Vignes	1991 achevé en	toile, coton (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.423
	Carte de Brignoles	1772 achevé en	papier (technique photographie)	2011.0.424
Palmaro (peintre)	tableau ; portrait ; Portrait de Gustave Pélissier		toile, bois (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.425
	diplôme ; Diplôme Grand Livre concours et Exposition	1896 achevé en	papier (technique imprimerie)	2011.0.426
	tableau ; Photos processions Saint-Louis	1979 après	technique photographie	2011.0.427.0
	Photos processions Saint-Louis ; Bannière de Saint-Louis	1979 après	technique photographie	2011.0.427.1
	Photos processions Saint-Louis ; Inauguration de la Plaque de la naissance de Saint-Louis	1979 après	technique photographie	2011.0.427.2
	Photos processions Saint-Louis ; Le buste de Saint-Louis en procession	1979 après	technique photographie	2011.0.427.3
	Photos processions Saint-Louis ; Le buste de Saint-Louis devant l'église Saint-Sauveur	1979 après	technique photographie	2011.0.427.4
Gabriel Henri Blanc (enlumineur)	tableau ; Blason de Brignoles	1980 achevé en	papier (technique dessin, encre)	2011.0.428
	tableau ; Portrait Dr Barbaroux		papier (technique dessin, crayon)	2011.0.429
	photographie ; Visite de Vincent Auriol à la 18 ^e Foire de Brignoles	1947	papier (technique photographie)	2011.0.430

Auteur/exécutant	Dénomination (désignation)	Datation	Matériaux	Numéro d'inventaire
J. Blachas (peintre)	tableau ; Saint-Jean des Vignes		papier (technique dessin, aquarelle)	2011.0.431
Gaston Hoffmann (peintre) ; Gaston Hoffman (peintre) ; Hoffmann Gaston	tableau ; Éternel Mirage		toile, bois (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.432
Olive Tamari (peintre)	La cueillette du raisin		toile, bois (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.433
Olive Tamari (peintre)	tableau ; Baignade à la Seyne-sur-Mer		toile, bois (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.434
Ch. Vourrial (peintre) ; Gaston Hoffman (peintre)	tableau ; Bataille navale	1898 achevé en	toile, bois (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.435
	tableau ; Sacré Cœur		toile, bois (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.436
	tableau ; Statio 2		toile, bois (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.437
J Bordey (peintre)	tableau ; Usine		toile, bois (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.438
Gaston Hoffmann (peintre)	tableau ; Saint-Hervé et les petits bergers		toile, bois (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.439
Jean Brun (peintre)	tableau ; Porte de l'hôtel de Ville de Brignoles		papier (technique dessin, aquarelle)	2011.0.440
	bannière ; Corso fleuri Brignoles	1947 achevé en	technique textile/ tissu, technique peinture, technique bois_ivoire	2011.0.441
Henri Auguste Pingot (dessinateur)	sérigraphie ; Saint-Joseph et l'Enfant Jésus	1898 avant	papier (technique imprimerie)	2011.0.442
	assiette ; assiette		céramique (technique céramique)	2011.0.443
	ombrelle		matériau d'origine végétale (technique textile/ tissu, dentelle, tissu uni, technique bois_ivoire)	2011.0.444
	chenet		fonte, laiton (technique métal)	2011.0.445.1
	chenet		fonte, laiton (technique métal)	2011.0.445.2
	gilet d'homme		soie, lin	2011.0.446
	costume d'enfant ; corsage d'enfant			2011.0.447
	pilon		fonte (technique métal)	2011.0.448
	collier de cheval		bois, cuir (technique bois_ivoire, technique peaux_cuir)	2011.0.449
	rouleau à blé		bois, métal (technique bois_ivoire, technique métal)	2011.0.450
	autel-cippe		Pierre (technique pierre_ciment_plâtre_cire)	2011.0.451
	oratoire ; Oratoire de Saint-Quinis		Pierre (technique pierre_ciment_plâtre_cire)	2011.0.452
	mortier ; pilon		Pierre (technique pierre_ciment_plâtre_cire)	2011.0.453
	instrument à percussion ; tambour		bois, cuir (technique bois_ivoire, technique peaux_cuir)	2011.0.454
C. Sardou (dessinateur)	tableau ; portrait Abbé Maximin Brun		papier (technique dessin, pastel)	2011.0.455
	tableau ; portrait Abbé Rostan, prêtre des dominicains de St-Maximin		papier (technique dessin, pastel)	2011.0.456
Non identifiable	Soldat blessé			
Gérard. E (peintre)	tableau ; Vallée Saint-Martin Vésubie		toile, bois (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.457
	tableau ; portrait ; portrait homme		toile, bois (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.458
			toile, bois (technique dessin)	2011.0.459

Auteur/exécutant	Dénomination (désignation)	Datation	Matériaux	Numéro d'inventaire
	tableau ; portrait ; Saint-Louis d'Anjou		toile (technique peinture, peinture à l'huile)	2011.0.460
René Nicodème (dessinateur)	dessin ; Rue du grand escalier	1961 achevé en	papier canson (technique dessin, aquarelle, encre noir)	2011.0.461
	document ; La Croix du Cours			2011.0.462.0
	document ; La Croix du Cours	1983 achevé en	encre (technique papier_carton-pâte)	2011.0.462.1
	document ; La Croix du Cours	1897 achevé en	papier (technique photographie)	2011.0.462.2
A. Barreri (dessinateur)	tableau ; Personnages de la faculté de médecine à Paris		papier (technique dessin)	2011.0.463.1
A. Barreri (dessinateur)	tableau ; Personnages de la faculté de médecine à Paris		papier (technique dessin)	2011.0.463.2
	photographie ; Procession St-Louis d'Anjou		papier (technique photographie)	2011.0.464
	photographie ; Procession St-Louis d'Anjou 1897	1897	papier (technique photographie)	2011.0.465
	photographie ; Procession St-Louis d'Anjou époque 1900	1900 vers	papier (technique photographie)	2011.0.466
	portrait ; Louis Bagarry		papier (technique photographie)	2011.0.467
	portrait collectif ; Place Jean Reynaud		papier (technique photographie)	2011.0.468
	portrait ; Pont des Augustins		papier (technique photographie)	2011.0.469
	portrait collectif ; Visite de Vincent Auriol cours du palais		papier (technique photographie)	2011.0.470
	portrait collectif ; fanfare		papier (technique photographie)	2011.0.471
	portrait collectif ; Quatre figures brignolaise	1943	papier (technique photographie)	2011.0.472
	portrait collectif ; Place Caramy 1870	1870	papier (technique photographie)	2011.0.473
	portrait ; Lavoir Place des Moulins		papier (technique photographie)	2011.0.474
	portrait collectif ; Société Philharmonique	1892	papier (technique photographie)	2011.0.475
	portrait collectif ; Cantonnement militaire pendant la Campagne 1914-1915	1914 entre ; 1915 et	papier (technique photographie)	2011.0.476
Nattero (peintre)	Le Vieux Port de Marseille		toile (peinture à l'huile)	2011.0.477
	photographie ; plaque de verre ; Procession St-Louis d'Anjou 1897	1897	verre (technique photographie)	2017.0.1
Balthazard Lomellin (peintre) ; Augustin I (père de Balthazard Lomellin)	Notre-Dame-de-Lorette	1605 achevé en	toile (peinture à l'huile)	2018.0.1
	retable ; Saint-Roch		huile (toile)	2018.0.2
José Beltran (peintre)	Jeune femme à l'enfant	1988		2018.0.3
	mesure à grains		bois, métal (bois et attaches de métal clouées par des clous en fer.)	2019.0.1
	mesure à grains		bois, métal (bois et attaches de métal clouées par des clous en fer.)	2019.0.2
	mesure à grains		bois, métal (bois et attaches de métal clouées par des clous en fer.)	2019.0.3
	mesure à grains		bois, métal (bois et attaches de métal clouées par des clous en fer.)	2019.0.4
	mesure à grains		bois, métal (bois et attaches de métal clouées par des clous en fer.)	2019.0.5
	mesure à grains		bois, métal (bois et attaches de métal clouées par des clous en fer.)	2019.0.6

Auteur/exécutant	Dénomination (désignation)	Datation	Matériaux	Numéro d'inventaire
	mesure à grains		bois, métal (bois et attaches de métal clouées par des clous en fer)	2019.0.7
	mesure à grains		bois, métal (bois et attaches de métal clouées par des clous en fer)	2019.0.8
	comporte		bois, métal	2019.0.9
	comporte		bois, métal	2019.0.10
	comporte		bois, métal	2019.0.11
	comporte		bois, métal	2019.0.12
	sulfateuse		métal, cuir, plastique	2019.0.13
	sulfateuse		bois, métal, cuir, rotin	2019.0.14
	soufreuse		métal, cuir	2019.0.15
	poignée		bois	2019.0.16.1
	poignée		bois	2019.0.16.2
	poignée		bois	2019.0.17.1
	poignée		bois	2019.0.17.2
	entonnoir		fer blanc	2019.0.18
	entonnoir		fer blanc	2019.0.19
	costume d'homme ; gilet d'homme			2019.0.20
	costume d'homme ; gilet d'homme			2019.0.21
	costume d'enfant ; corsage d'enfant			2019.0.22
	costume d'enfant ; corsage d'enfant			2019.0.23
	gilet d'homme		soie (technique textile/ tissu)	2019.0.24

Annexes de l'arrêté du 5 septembre 2019 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement d'enseignement artistique (arrêté publié au JO du 26 septembre 2019).

Annexe I : Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement d'enseignement artistique

1 - Contexte métier

I - Définition du métier

Le directeur détenteur du certificat d'aptitude dirige un établissement proposant une offre d'enseignement artistique initial qui permet des parcours d'apprentissage organisés en cursus incluant des parcours d'orientation professionnelle et pouvant délivrer un diplôme national dans plusieurs spécialités du spectacle vivant. Il coordonne une équipe de direction.

Disposant d'une autonomie d'action et de décision, il définit des orientations stratégiques et élabore un projet d'établissement en y associant l'ensemble des acteurs et partenaires concernés.

Enseignant confirmé, doté d'une forte légitimité artistique, il maîtrise les processus de transmission des savoirs, savoir-faire et savoir-être fondamentaux nécessaires à une pratique autonome des élèves ou des étudiants.

Il définit les orientations pédagogiques dans les trois spécialités, organise l'offre d'enseignement de manière cohérente, et pilote une équipe pédagogique comprenant une proportion importante d'enseignants titulaires du certificat d'aptitude de professeur.

Il est en mesure d'opérer des choix et d'arbitrer en matière d'enseignement, de stratégie d'organisation, de ressources humaines et financières. Il détermine les besoins en personnel de l'établissement et pilote les recrutements, en lien avec le service des ressources humaines.

Il est garant du projet pédagogique, de la qualité des enseignements. Pour les diplômes délivrés par son établissement, il est garant des procédures d'évaluation, et assure ou délègue la présidence des jurys d'examens.

Il impulse les actions et garantit leur cohérence, définit des projets innovants en valorisant des partenariats, organise la communication générale de l'établissement.

Confronté aux dynamiques de transversalité et de travail en réseau, il adapte son management à un environnement complexe.

Il est en lien avec l'actualité artistique et enrichit ses compétences par une pratique ou une démarche de recherche personnelle et par la formation continue.

Il définit les modalités de développement des pratiques artistiques des amateurs au sein de l'établissement. En complément de sa responsabilité de direction, il peut faire bénéficier la structure de ses compétences particulières en contribuant à sa vie artistique, culturelle et pédagogique.

Il inscrit l'action du conservatoire dans un projet plus global d'éducation artistique et culturelle, notamment en développant des liens avec les établissements dépendant de l'Éducation nationale.

Il maîtrise et sait analyser les enjeux, les évolutions et le cadre réglementaire des politiques publiques du spectacle vivant, des enseignements spécialisés et de l'éducation artistique et culturelle.

Il s'implique dans les réseaux professionnels et développe des partenariats permettant d'inscrire son établissement dans la vie culturelle départementale ou régionale, voire au-delà.

Il élabore un programme d'action culturelle en lien avec les enseignements délivrés et impulse des collaborations avec des artistes ou des institutions relevant des différents secteurs du spectacle vivant ou enregistré, voire relevant d'autres domaines artistiques (patrimoine, arts plastiques, cinéma, architecture, etc.) ou d'autres secteurs (enseignement général, secteur socioculturel, secteur sanitaire et social, etc.).

Dans le respect des réglementations en matière de cumul d'emplois, il peut exercer des activités artistiques, pédagogiques, ou relevant de l'action culturelle.

II - Types de structures concernées par le métier

Le directeur détenteur du certificat d'aptitude exerce ses fonctions principalement dans les structures suivantes :

- les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales et proposant une offre d'enseignement artistique conforme aux schémas nationaux d'orientation pédagogique, permettant des parcours de formation allant jusqu'à la préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur.

- les structures d'enseignement supérieur dans le domaine du spectacle vivant, publiques (conservatoires nationaux supérieurs, établissements supérieurs habilités ou accrédités par le ministère de la culture) ou privées (centres de formation habilités à dispenser

la formation au diplôme d'État de professeur de danse, écoles habilitées à délivrer la formation au diplôme national supérieur professionnel, notamment).

III - Emplois concernés et leur définition

Le directeur détenteur du certificat d'aptitude peut être agent de la fonction publique, salarié du secteur privé, ou gérant d'une entreprise.

III.1 - Dans les établissements publics d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales

Le directeur détenteur du certificat d'aptitude peut accéder au cadre d'emplois des directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique par voie statutaire (le certificat d'aptitude de directeur est le diplôme requis pour l'accès au concours externe du cadre d'emplois).

Le directeur d'établissement territorial d'enseignement artistique exerce une mission de service public en tant que responsable d'établissement. Dans ce cadre, il dirige une équipe d'enseignants, constituée de professeurs et d'assistants territoriaux d'enseignement artistique, ainsi qu'une équipe d'agents territoriaux placée sous sa responsabilité directe.

Il peut également exercer les fonctions de directeur adjoint d'un établissement territorial d'enseignement artistique.

Il peut également exercer les fonctions de responsable de département ou de directeur d'un établissement d'enseignement supérieur habilité ou accrédité par le ministère de la Culture.

III.2 - Dans les établissements et structures d'enseignement ne relevant pas des collectivités territoriales

Le recrutement s'effectue de manière contractuelle au titre des diplômes, qualités, compétences et renommée.

III.3 - Dans les établissements relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Diplôme sanctionnant des études pédagogiques et artistiques appuyées sur une démarche de recherche personnelle, le certificat d'aptitude peut être un élément favorable au recrutement en tant que professeur associé ou invité, ou en tant que chargé d'enseignement.

IV - Organisation du travail

Le travail est essentiellement organisé sur le calendrier scolaire ou universitaire.

Dans le secteur public, le temps de travail est défini

par le statut ou le contrat de travail.

Dans le secteur privé, le temps de travail du directeur sous statut salarié est défini par la convention collective applicable ou le contrat de travail.

V - Place dans l'organisation de la structure professionnelle

Le directeur d'établissement territorial d'enseignement artistique est recruté soit par un élu (maire ou président d'un groupement de collectivités), soit par le conseil d'administration de l'établissement ou son président lorsque celui-ci est organisé sous forme d'un établissement public, quel qu'en soit le mode de gestion. Dans une collectivité territoriale, il est placé sous l'autorité du directeur général des services ou de son délégué en charge des affaires culturelles ; dans un établissement public, il est placé sous l'autorité du président.

En lien avec la hiérarchie dont il relève, il gère l'établissement, détermine sa stratégie, et en décline les phases opérationnelles. Il est conduit à représenter l'établissement sur l'ensemble des champs de compétence de celui-ci.

Il assiste et conseille les élus et les instances décisionnelles de la collectivité, il est associé à la construction et à la conduite d'une politique culturelle inscrite sur le territoire de rayonnement de son établissement.

2 - Référentiel d'activités professionnelles et référentiel de certification

Mission

- Diriger un établissement d'enseignement artistique

Prérequis : être porteur d'une légitimité artistique et pédagogique

- Être titulaire d'un CA de professeur de musique, de danse ou d'art dramatique, ou d'un diplôme équivalent, ou avoir une expérience attestée d'enseignement artistique de niveau équivalent

Responsabilités

- Être garant du bon fonctionnement de l'établissement, de son patrimoine et de ses bâtiments

- Être garant de la qualité de la formation, des modalités de délivrance des diplômes et du niveau de certification

- Être garant de la mise en œuvre du projet d'établissement

- Être garant de la déontologie de l'enseignement artistique

Référentiel d'activités professionnelles et référentiel de certification

Le référentiel comprend 5 grands domaines d'activités, divisés en « sous-domaines » pouvant faire l'objet d'une validation indépendante.

1 - Construire une offre pédagogique et artistique

A- Concevoir et organiser une offre complète d'enseignement artistique initial, ainsi qu'un enseignement préparant à l'enseignement supérieur dans les spécialités du spectacle vivant

B- Promouvoir chacune des spécialités présentes dans l'établissement et en favoriser les synergies

C- Mettre en œuvre les processus d'orientation et d'évaluation des élèves et de certification des parcours

D- Inscrire l'offre d'enseignement dans un projet artistique, éducatif et culturel global

E- Engager son établissement dans la recherche et l'innovation au service de la pédagogie

2 - Élaborer une stratégie d'établissement et en assurer le pilotage

A- Participer à la définition des orientations stratégiques de la collectivité dans tous les domaines liés à l'activité de l'établissement

B- Définir et mettre en forme le projet d'établissement, en assurer la mise en œuvre et l'évaluation

C- Construire des partenariats et insérer l'établissement dans des réseaux

D- Assurer une veille sectorielle

3 - Administrer un établissement

A- Veiller à l'application du cadre réglementaire qui s'applique aux établissements d'enseignement artistiques

B- Élaborer ou actualiser l'ensemble des textes cadres régissant la vie de l'établissement et s'assurer de leur application

C- Élaborer le budget et assurer le suivi de son exécution

D- Structurer les ressources humaines

E- Planifier l'activité de l'établissement

F- Garantir la place de l'établissement dans la collectivité

4 - Animer, encadrer les équipes et les projets

A- Organiser et animer les instances de gouvernance

B- Encadrer, évaluer et accompagner l'action des personnels

C- Mettre en œuvre un management transversal des projets et des partenariats

5 - Communiquer, informer

A- Organiser la communication de l'établissement

B- Représenter l'établissement

Modalités d'évaluation

Évaluation continue (EC) ou Évaluation terminale (ET)

EC : assurée au fil du déroulement de la formation, par l'établissement de formation, sans obligation de faire appel à des personnalités extérieures

ET : assurée sur épreuves, faisant appel à un jury comportant des personnalités extérieures ; cette évaluation terminale peut avoir lieu de façon partielle pour clôturer un module ou une unité d'enseignement, sans obligation d'attendre la fin de la formation.

Les épreuves peuvent être écrites, orales ou pratiques. Elles doivent comporter l'évaluation d'un mémoire de recherche produit par le candidat et montrant sa capacité à réinvestir ses compétences artistiques et pédagogiques dans l'exercice de ses missions.

Chaque modalité d'évaluation, notamment les entretiens, peut solliciter plusieurs compétences et connaissances définies par le référentiel d'activités professionnelles.

Exemples d'épreuves pratiques : conduite de cours ou de classes de maître, pilotage d'un groupe de travail, élaboration et réalisation de projet, constitution d'un dossier documentaire...

Exemples d'épreuves écrites : commentaire de texte, d'écoute, de visionnage, note de spectacle, étude de cas, dossier, rapport de stage, mémoire...

Exemples d'épreuves orales : commentaire de texte, d'écoute, de visionnage, étude de cas, soutenance de mémoire ou de rapport...

Critères

NB : chaque critère ne correspond pas à une épreuve ou à une partie d'épreuve, mais constitue un élément d'appréciation au sein d'une ou plusieurs épreuves.

Conventions lexicales

Projet : ensemble d'objectifs poursuivis et de méthodes mises en œuvre pour les atteindre

Projet d'établissement : projet à long terme, validé par l'autorité territoriale

Projet pédagogique : projet porté par un département ou une équipe dans le cadre d'un projet d'établissement

Projet pédagogique de l'enseignant : projet individuel d'enseignement sur le long terme

Projet artistique : projet ponctuel, projet au sein d'une classe ou transversal

<i>Référentiel d'activité professionnelle</i>		<i>Référentiel de certification</i>	
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation
ACTIVITÉ 1 : Construire une offre pédagogique et artistique			
A- Concevoir et organiser une offre complète d'enseignement artistique initial, ainsi qu'un enseignement préparant à l'enseignement supérieur dans les spécialités du spectacle vivant	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer des maquettes pédagogiques conformes aux textes réglementaires et compatibles avec les moyens humains et matériels de l'établissement - Définir l'étendue de l'offre pédagogique - Définir l'effectif du corps enseignant et veiller à sa qualification - Appliquer et faire appliquer les textes de référence relatifs aux enseignements artistiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer des maquettes pédagogiques conformes aux textes réglementaires et compatibles avec les moyens humains et matériels de l'établissement - Définir l'étendue de l'offre pédagogique - Définir l'effectif du corps enseignant et veiller à sa qualification - Se référer aux textes relatifs aux enseignements artistiques 	- EC, ET
B- Promouvoir chacune des spécialités présentes dans l'établissement et en favoriser les synergies	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'appropriation des œuvres du patrimoine - Favoriser l'émergence des pratiques et des esthétiques nouvelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'appropriation des œuvres du patrimoine - Favoriser l'émergence des pratiques et des esthétiques nouvelles 	- EC, ET
C- Mettre en œuvre les processus d'orientation et d'évaluation des élèves et de certification des parcours	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser les dispositifs d'accompagnement des élèves en fonction de leur projet et de l'offre existante - Fixer les objectifs de formation, établir les différents protocoles d'évaluation et de remédiation, et les faire partager à ses équipes - Superviser l'organisation des épreuves et la constitution des jurys, présider des jurys 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser les dispositifs d'accompagnement des élèves en fonction de leur projet et de l'offre existante - Fixer les objectifs de formation, établir les différents protocoles d'évaluation et de remédiation, et les faire partager à ses équipes 	- EC, ET
D- Inscrire l'offre d'enseignement dans un projet artistique, éducatif et culturel global	<ul style="list-style-type: none"> - Réinvestir ses compétences artistiques et pédagogiques dans la conception de l'offre - Mettre en œuvre un projet de développement des pratiques en amateur publics - Favoriser la sensibilisation de nouveaux publics - Établir des liens avec les acteurs de l'éducation artistique et culturelle et des structures artistiques - Concevoir et mettre en œuvre un programme d'action culturelle lié aux activités d'enseignement - Définir des actions de diffusion et de création 	<ul style="list-style-type: none"> - Réinvestir ses compétences artistiques et pédagogiques dans la conception de l'offre - Mettre en œuvre un projet de développement des pratiques en amateur - Favoriser la sensibilisation de nouveaux publics - Concevoir et mettre en œuvre un programme d'action culturelle lié aux activités d'enseignement - Définir des actions de diffusion et de création 	<ul style="list-style-type: none"> - Réinvestissement des compétences artistiques et pédagogiques dans la conception de l'offre - Identification des différentes formes de pratique en amateur et leur actualité, dans chacune des spécialités - Proposition de dispositifs de sensibilisation des publics - Contextualisation des propositions dans le cadre réglementaire
Critères d'évaluation			

<i>Référentiel d'activité professionnelle</i>		<i>Référentiel de certification</i>	
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation
E- Engager son établissement dans la recherche et l'innovation au service de la pédagogie	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une veille dans les domaines artistiques, pédagogiques, technologiques et institutionnels - Trouver et analyser des sources documentaires - Assumer un rôle de formateur - Susciter la réflexion et l'innovation pédagogiques - Favoriser la mise en œuvre de projets et protocoles artistiques et pédagogiques expérimentaux et interdisciplinaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une veille dans les domaines artistiques, pédagogiques, technologiques et institutionnels - Trouver et analyser des sources documentaires - Assumer un rôle de formateur - Susciter la réflexion et l'innovation pédagogiques - Favoriser la mise en œuvre de projets et protocoles artistiques et pédagogiques expérimentaux et interdisciplinaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Production d'un dossier documentaire thématique - Conduite d'un groupe de travail - Connaissance des évolutions technologiques et prise en compte de leur impact sur les pratiques artistiques et pédagogiques
ACTIVITÉ 2 : Élaborer une stratégie d'établissement et en assurer le pilotage			
A- Participer à la définition des orientations stratégiques de la collectivité dans tous les domaines liés à l'activité de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un rôle d'expertise et être force de proposition auprès de sa hiérarchie et des élus en matière d'enseignement, de pratiques artistiques et d'action culturelle - Évaluer l'impact des choix politiques et éclairer les élus sur les risques et opportunités 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un rôle d'expertise et être force de proposition auprès de sa hiérarchie et des élus en matière d'enseignement, de pratiques artistiques et d'action culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance approfondie du rôle des collectivités dans tous les domaines liés à l'activité de l'établissement - Connaissance de l'organisation administrative et politique des collectivités et de leurs groupements
B- Définir et mettre en forme le projet d'établissement, en assurer la mise en œuvre et l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte le projet de la collectivité et les politiques nationales - Établir un diagnostic territorial - Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques - Conduire la concertation - Rédiger le projet - Élaborer des dispositifs de suivi et d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte le projet de la collectivité et les politiques nationales - Établir un diagnostic territorial - Identifier les partenaires stratégiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Vision prospective - Pertinence des propositions - Esprit de synthèse, qualités rédactionnelles
C- Construire des partenariats et insérer l'établissement dans des réseaux	<ul style="list-style-type: none"> - Susciter des partenariats - Animer un réseau d'établissements - Inscrire son établissement dans les réseaux territoriaux (SDEA, PRDF), nationaux et internationaux des établissements d'enseignement artistique - Construire et maintenir les liens avec les institutions partenaires - Définir et entretenir la mission de « pôle ressource » de l'établissement 	[Non évalué]	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence, faisabilité des propositions

<i>Référentiel d'activité professionnelle</i>		<i>Référentiel de certification</i>		
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
D- Assurer une veille sectorielle	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les ressources stratégiques et les réseaux professionnels d'information - Actualiser ses connaissances techniques - Identifier les innovations pertinentes - Identifier les évolutions réglementaires et législatives impactant l'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les ressources stratégiques et les réseaux professionnels d'information 	- EC, ET	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des institutions, opérateurs et circuits d'information professionnelle - Connaissance des différents dispositifs de partenariats - Connaissance du fonctionnement des structures partenariales potentielles
ACTIVITÉ 3 : Administrer un établissement				
A- Veiller à l'application du cadre réglementaire qui s'applique aux établissements d'enseignement artistiques	<ul style="list-style-type: none"> - S'approprier, partager et faire appliquer les textes de référence en matière de : <ul style="list-style-type: none"> · sécurité, sûreté · hygiène, santé au travail · prévention des discriminations · droit et organisation de la FPT · droit social · droit relatif à la production et la diffusion de spectacle vivant 	<ul style="list-style-type: none"> - S'approprier les textes de référence en matière de : <ul style="list-style-type: none"> · sécurité, sûreté · hygiène, santé au travail · prévention des discriminations · droit et organisation de la FPT · droit social · droit relatif à la production et la diffusion de spectacle vivant 	- EC, ET	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances générales concernant les textes de référence relatifs à l'organisation de la FPT, au spectacle vivant, aux établissements recevant du public
B- Élaborer ou actualiser l'ensemble des textes cadres régissant la vie de l'établissement et s'assurer de leur application	<ul style="list-style-type: none"> - Rédiger des textes cadres - Organiser les procédures de validation des textes - Contrôler l'application des textes - Identifier les évolutions nécessaires 	[Non évalué]		
C- Élaborer le budget et assurer le suivi de son exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins de l'établissement et programmer les moyens permettant d'y faire face - Construire un budget prévisionnel - Défendre le budget auprès de l'instance décisionnelle - Assurer l'exécution du budget et en rendre compte 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins de l'établissement et programmer les moyens permettant d'y faire face - Construire un budget prévisionnel 	- EC, ET	<ul style="list-style-type: none"> - Principe généraux de la comptabilité publique
D- Structurer les ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> - Définir l'organigramme et les fiches de poste - Déterminer les besoins en personnel et piloter les recrutements en lien avec la direction des ressources humaines 	[Non évalué]		

<i>Référentiel d'activité professionnelle</i>		<i>Référentiel de certification</i>		
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
E- Planifier l'activité de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'organisation fonctionnelle de l'établissement - Superviser l'organisation de l'enseignement - Organiser l'activité artistique - Élaborer et utiliser les outils de pilotage et de suivi des activités - Superviser la maintenance du matériel et des bâtiments 	[Non évalué]		
F- Garantir la place de l'établissement dans la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> - Construire et maintenir les liens avec les élus et les autres services de la collectivité 	[Non évalué]		
ACTIVITÉ 4 : Animer, encadrer les équipes et les projets				
A- Organiser et animer les instances de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer les travaux du conseil d'établissement - Organiser et conduire le conseil pédagogique et autres instances 	[Non évalué]		
B- Encadrer, évaluer et accompagner l'action des personnels	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrer les personnels (entretiens professionnels, carrières, plan de formation) - Animer l'équipe de direction - Organiser les délégations de missions et de compétences - Agir dans le cadre des instances de concertation du personnel et veiller à la problématique des RPS - Impulser et organiser la concertation au sein des équipes, favoriser l'écoute et le dialogue - Prendre en compte les spécificités individuelles - Résoudre et prévenir les conflits - Mettre en œuvre des outils de management adaptés et diversifiés - Anticiper et accompagner les évolutions 	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrer les personnels (entretiens professionnels, carrières, plan de formation) - Agir dans le cadre des instances de concertation du personnel et veiller à la problématique des RPS - Résoudre et prévenir les conflits - Mettre en œuvre des outils de management adaptés et diversifiés 	- EC, ET	<ul style="list-style-type: none"> - Sens du dialogue, de l'écoute, et de la diplomatie - Capacité à construire un argumentaire pertinent - Qualité de l'expression orale et écrite
C- Mettre en œuvre un management transversal des projets et des partenariats	<ul style="list-style-type: none"> - Fédérer, motiver les équipes autour du projet d'établissement - S'appuyer sur ses compétences artistiques et pédagogiques dans son action managériale 	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur ses compétences artistiques et pédagogiques dans son action managériale 	- EC, ET	<ul style="list-style-type: none"> - Réinvestissement des compétences artistiques et pédagogiques dans la définition des orientations et les arbitrages

<i>Référentiel d'activité professionnelle</i>		<i>Référentiel de certification</i>		
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
ACTIVITÉ 5 : Communiquer, informer				
A- Organiser la communication de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - Dialoguer avec les différents acteurs, écouter, informer - Adapter ses outils de communication - Utiliser les outils numériques - Mettre en œuvre des techniques de médiation avec les usagers, les publics et les partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des techniques de médiation avec les usagers, les publics et les partenaires 	- EC, ET	- Sens du dialogue, de l'écoute et de la diplomatie
B- Représenter l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - Être porteur des enjeux fondamentaux de l'enseignement artistique spécialisé - Présenter les enjeux du projet d'établissement aux différents interlocuteurs - Pratiquer au moins une langue étrangère 	<ul style="list-style-type: none"> - Être porteur des enjeux fondamentaux de l'enseignement artistique spécialisé - Pratiquer au moins une langue étrangère 	- EC, ET	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des enjeux de l'EAS et de l'EAC - Capacité à construire un argumentaire pertinent - Qualité de l'expression orale et écrite - Langue étrangère niveau B2

Annexe II : Modalités d'évaluation en VAE

Le candidat est évalué sur la base d'un dossier et d'un entretien. À la suite de l'entretien, le jury peut décider de compléter son information sur le parcours du candidat par une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée. Il définit les compétences à vérifier et la nature de la mise en situation professionnelle correspondante, qui est communiquée de manière précise au candidat.

À l'issue de l'ensemble de la procédure telle qu'elle est décrite au chapitre II du présent arrêté, le jury décide d'attribuer ou non la totalité ou une partie du diplôme.

I - Dossier

Le contenu du dossier doit permettre d'établir le lien entre la pratique professionnelle et les compétences visées.

Au travers des différentes pièces qui le constituent, le candidat fournit les éléments permettant d'identifier le niveau de sa pratique et de son expérience artistique, pédagogique, administrative et managériale, ainsi que les éléments éclairants de son parcours, en rapport avec le référentiel de compétence et de certification du diplôme.

II - Entretien

Au cours de l'entretien, le jury s'attache à vérifier les connaissances et compétences du candidat ainsi que sa capacité à évaluer son activité et à en concevoir une approche critique.

Durée : 45 minutes au maximum.

III - Mise en situation professionnelle

La mise en situation professionnelle permet d'évaluer les compétences que l'examen du dossier et l'entretien ne suffisent pas à attester au regard du référentiel. Elle est évaluée par deux examinateurs spécialisés désignés par le directeur de l'établissement habilité à délivrer le diplôme de directeur d'établissement d'enseignement artistique. Elle peut se dérouler dans l'établissement d'exercice du candidat.

Les examinateurs peuvent échanger avec le candidat sur sa prestation à l'issue de celle-ci. Ils dressent un rapport d'évaluation à l'attention du jury. Ils ont une voix consultative.

Le jury fixe la nature et la durée de chaque mise en situation professionnelle qu'il estime nécessaire.

Annexes de l'arrêté du 5 septembre 2019 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'art dramatique (arrêté publié au JO du 26 septembre 2019).

Annexe I : Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'art dramatique

1 - Contexte métier

I - Définition du métier

Le professeur détenteur du certificat d'aptitude est chargé d'un enseignement dans sa spécialité qui se fonde sur un parcours artistique attesté, la maîtrise des référents culturels et une solide expérience professionnelle.

Enseignant confirmé, il transmet les compétences, connaissances et attitudes fondamentales nécessaires à une pratique autonome des élèves ou des étudiants. Il est en capacité, dans sa spécialité, de définir des orientations pédagogiques globales, de structurer des parcours professionnalisants, d'accompagner des projets personnels d'élèves ou d'étudiants.

Il est tenu de reconsidérer en permanence ses repères et d'enrichir ses compétences par une pratique artistique ou une démarche de recherche personnelle et par une formation continue.

Le professeur détenteur du certificat d'aptitude peut assurer des activités d'éveil et d'initiation, l'apprentissage initial à destination des amateurs aussi bien que la préparation pré-professionnelle, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle continue dans son domaine de spécialité.

Il suscite et accompagne le développement des pratiques artistiques des amateurs, y compris celle des adultes, notamment en tenant un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets.

Sa connaissance des réseaux professionnels et des partenaires territoriaux lui permet de participer à la réalisation d'actions s'inscrivant dans la vie culturelle locale.

S'il le souhaite, il peut travailler en collaboration avec des artistes ou des institutions relevant des différents secteurs du spectacle vivant ou enregistré, voire conduire des projets avec des partenaires d'autres domaines artistiques (patrimoine, arts plastiques, cinéma, architecture, etc.) ou d'autres secteurs (enseignement général, recherche, secteur socioculturel, secteur sanitaire et social, etc.), dans le respect de la réglementation en vigueur.

Il est susceptible d'animer et coordonner une équipe d'enseignants pour un projet ou une mission spécifique, ou encore d'encadrer un département.

Il est appelé à siéger au sein de jurys d'évaluation d'élèves et de recrutement de professeurs.

En complément de sa charge d'enseignement et d'encadrement, il peut s'il le souhaite faire bénéficier la structure de ses compétences particulières en contribuant à sa vie artistique, culturelle et pédagogique.

Dans le respect des réglementations en matière de cumul d'emplois, il peut exercer des activités artistiques, pédagogiques, de recherche, ou relevant de l'action culturelle.

II - Types de structures concernées par le métier

Le professeur détenteur du certificat d'aptitude enseigne principalement dans les structures suivantes :

- les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales et notamment dans les troisièmes cycles. Dans ce cadre, les cycles à vocation d'orientation professionnelle dans une discipline donnée requièrent au moins un enseignant titulaire du certificat d'aptitude ;
- les structures d'enseignement supérieur dans le domaine du spectacle vivant, publiques (conservatoires nationaux supérieurs, établissements supérieurs habilités ou accrédités par le ministère chargé de la culture) ou privées (centres de formation habilités à dispenser la formation au diplôme d'État de professeur de danse, écoles habilitées à délivrer la formation au diplôme national supérieur professionnel, notamment) ;
- les autres écoles associatives et structures culturelles publiques ou privées, en lien ou non avec des structures de création et de diffusion.

Il peut également être employé par le ou les ministère(s) en charge de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur pour dispenser dans leurs établissements des enseignements relevant de sa spécialité.

Il peut avoir plusieurs employeurs.

III - Emplois concernés et leur définition

Le professeur détenteur du certificat d'aptitude peut être fonctionnaire ou contractuel de la fonction publique, salarié du secteur privé, travailleur indépendant ou gérant d'une entreprise.

III.1 - Dans les établissements publics d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales

Le professeur détenteur du certificat d'aptitude peut accéder au cadre d'emploi des professeurs territoriaux

d'enseignement artistique par voie statutaire (le CA de professeur est le diplôme requis pour l'accès au concours externe du grade).

Le professeur territorial d'enseignement artistique a une mission de service public. Il enseigne et est susceptible d'animer et coordonner une équipe d'enseignants, constituée de professeurs et/ou d'assistants territoriaux d'enseignement artistique, pour un projet ou une mission spécifique, ou encore d'encadrer un département.

Il peut exercer les fonctions de professeur chargé de direction d'un conservatoire à rayonnement communal ou intercommunal.

Une évolution de carrière dans la filière artistique territoriale peut le conduire à exercer la fonction de directeur d'établissement territorial d'enseignement artistique, notamment par voie de concours.

III.2 - Dans les établissements et structures d'enseignement ne relevant pas des collectivités territoriales

Le recrutement s'effectue de manière contractuelle au titre des diplômes, expériences, compétences et renommée présentés. Le certificat d'aptitude peut constituer un élément favorable à ce recrutement.

III.3 - Dans les établissements relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur

Diplôme sanctionnant des études pédagogiques et artistiques, appuyées sur une démarche de recherche personnelle, le certificat d'aptitude peut être un élément favorable au recrutement en tant que professeur associé ou invité, ou en tant que chargé d'enseignement.

IV - Organisation du travail

Le travail est organisé sur le calendrier scolaire ou universitaire.

Le temps de travail est défini par le statut ou le contrat de travail.

Dans les établissements publics d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales, le cadre d'emploi des professeurs territoriaux d'enseignement artistique prévoit un temps d'enseignement hebdomadaire de seize heures.

En dehors du temps de cours hebdomadaire imparti, le professeur détenteur du certificat d'aptitude participe aux actions liées à l'enseignement, considérées comme partie intégrante de la fonction (concertation pédagogique, conseils de classe, présentations de travaux d'élèves, jurys internes).

Dans le secteur privé, le temps de travail du professeur sous statut salarié est défini par la convention collective applicable ou le contrat de travail.

Participant à la conception et à la réalisation du projet de la structure, le professeur détenteur d'un certificat d'aptitude a la responsabilité de la conduite des activités pédagogiques et culturelles avec ses élèves ou au sein de son département. Il est de ce fait doté d'une autonomie importante le conduisant notamment à organiser les prestations artistiques de ses élèves, voire à proposer et coordonner des projets au sein de la structure.

V - Place dans l'organisation de la structure professionnelle

Le professeur d'enseignement artistique relevant des collectivités territoriales est recruté soit par un élu (maire ou président d'un groupement de collectivités), soit par le conseil d'administration de l'établissement ou son président lorsque celui-ci est organisé sous forme d'un établissement public quel qu'en soit le mode de gestion. Il est placé sous l'autorité du directeur de l'établissement d'enseignement artistique.

Il est associé à la conception et à la réalisation du projet de l'établissement ainsi qu'à l'élaboration des dispositifs d'évaluation des élèves.

Il peut se voir confier par le directeur de l'établissement d'enseignement artistique le soin de coordonner une équipe d'enseignants, d'encadrer un département, ou de développer un projet.

Quelle que soit la structure où il travaille, dans le cadre de son enseignement et de la mise en œuvre d'un projet de classe ou de département, il a les compétences pour organiser, en termes notamment de logistique, de gestion, de contact avec le personnel technique, tout ou partie des actions auxquelles il contribue.

2 - Référentiel d'activités professionnelles et référentiel de certification

Le référentiel comprend trois grands domaines d'activités : « Transmettre l'art du théâtre », « Être acteur du projet d'établissement dans ses dimensions pédagogiques, artistiques et territoriales » et « S'appuyer sur la recherche pour développer son activité artistique et pédagogique ». Ils sont divisés en « sous-domaines » pouvant faire l'objet d'une validation indépendante.

1. Transmettre l'art du théâtre

A- Maintenir un haut niveau de pratique professionnelle du théâtre

B- Entretenir et enrichir sa culture théâtrale et des autres arts et sa connaissance du monde professionnel

- C- Concevoir un programme général d'enseignement et des séquences d'apprentissage du théâtre
- D- Adapter son projet aux situations d'enseignement
- E- Accueillir et accompagner un groupe d'élèves
- F- Conduire des séances d'apprentissage
- G- Dispenser un enseignement qui s'inscrit dans la durée
- H- Donner les moyens aux élèves d'acquérir une exigence et une autonomie artistiques
- I- Éclairer la pratique par des apports théoriques, artistiques et culturels
- J- Maîtriser la prévention des risques dans la pratique théâtrale
- K- Évaluer et conseiller
 - Suivre et évaluer les acquis des élèves
 - Conseiller et orienter
- L- Accompagner des élèves vers la professionnalisation

2. Être acteur du projet d'établissement dans ses dimensions pédagogiques, artistiques et territoriales

- A- Concevoir et mettre en oeuvre un projet pédagogique et artistique sur un territoire en cohérence avec un projet d'établissement
- B- Être acteur de la vie d'un établissement
- C- Communiquer
- D- Conseiller et proposer
- E- Disposer de références relatives aux contextes d'exercice de l'activité

3. S'appuyer sur la recherche pour développer son activité artistique et pédagogique

- A- Analyser et conceptualiser ses pratiques
- B- Élargir ses savoirs et savoir-faire et les organiser en ressources
- C- Enrichir ses pratiques par la formalisation de sa recherche
- D- Assumer des missions de tutorat et d'évaluation

Modalités d'évaluation

Observation : chaque modalité d'évaluation, et notamment l'entretien, peut solliciter plusieurs compétences et connaissances définies par le référentiel d'activités professionnelles

EC ou ET

Évaluation continue (EC) : assurée au fil du déroulement de la formation, sans obligation de faire appel à des personnalités extérieures

Évaluation terminale (ET) : assurée sur épreuves, faisant appel à un jury comportant des personnalités extérieures

Dossier professionnel du candidat (procédures VAA - VAE)

Épreuve pratique : conduite de cours et d'atelier, participation à un stage évalué, réalisation de projet, démonstration d'un exercice, constitution d'un dossier documentaire (sur support papier, son, image, informatique)

Épreuve écrite : commentaire de texte, d'écoute, de visionnage, note de spectacle, étude de cas, dossier, rapport de stage, mémoire

Épreuve orale : commentaire de texte, d'écoute, de visionnage, étude de cas, soutenance

Entretien

Critères

NB : chaque critère ne correspond pas à une épreuve ou à une partie d'épreuve, mais constitue un élément d'appréciation au sein d'une ou plusieurs épreuves

Conventions lexicales

Projet : ensemble d'objectifs poursuivis et de méthodes mises en oeuvre pour les atteindre

Projet d'établissement : projet à long terme, validé par l'autorité territoriale

Projet pédagogique : projet porté par un département ou une équipe dans le cadre d'un projet d'établissement

Projet pédagogique de l'enseignant : projet individuel d'enseignement sur le long terme

Projet artistique : projet ponctuel, au sein d'une classe ou transversal

<i>Référentiel d'activité professionnelle</i>		<i>Référentiel de certification</i>		
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>ACTIVITÉ 1 : Transmettre l'art du théâtre</p> <p>A- Maintenir un haut niveau de pratique professionnelle du théâtre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvoir développer une pratique s'inscrivant dans les grands courants esthétiques du théâtre - Maîtriser différentes étapes de la construction du jeu dramatique - S'adapter à divers contextes d'interprétation - Entretenir ses capacités corporelles et vocales 	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvoir développer une pratique s'inscrivant dans les grands courants esthétiques du théâtre - Maîtriser différentes étapes de la construction du jeu dramatique - S'adapter à divers contextes d'interprétation - Entretenir ses capacités corporelles et vocales 	<p>EC ou ET</p> <p>dossier professionnel incluant des justificatifs d'activités professionnelles</p> <p>et</p> <p>Entretien</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Régularité et diversité des pratiques artistiques - Haut niveau de qualification de sa pratique - Capacité d'analyse d'une œuvre théâtrale - Capacité à développer un discours argumenté sur son parcours théâtral
	<p>B- Entretenir et enrichir sa culture théâtrale et des autres arts et sa connaissance du monde professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser et développer une solide connaissance de l'ensemble du répertoire théâtral, des origines à nos jours - Entretenir une connaissance fine de l'actualité théâtrale et artistique - Porter une attention particulière aux écritures contemporaines et à leur mise en écho avec le répertoire théâtral depuis ses origines - S'ouvrir à d'autres arts - Faire évoluer sa pratique en fonction des formes artistiques nouvelles - Situer sa pratique dans un contexte historique, social, économique et philosophique - Entretenir une connaissance des réseaux et de l'environnement professionnel du SV, des notions réglementaires ou de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser et développer une solide connaissance de l'ensemble du répertoire théâtral, des origines à nos jours - Entretenir une connaissance fine de l'actualité théâtrale et artistique - Porter une attention particulière aux écritures contemporaines et à leur mise en écho avec le répertoire théâtral depuis ses origines - S'ouvrir à d'autres arts - Faire évoluer sa pratique en fonction des formes artistiques nouvelles - Situer sa pratique dans un contexte historique, social, économique et philosophique - Entretenir une connaissance des réseaux et de l'environnement professionnel du SV, des notions réglementaires ou de gestion 	<p>EC ou ET</p> <p>Épreuve écrite et/ou Entretien et/ou dossier professionnel</p>

<i>Référentiel d'activité professionnelle</i>		<i>Référentiel de certification</i>		
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	
<p>C- Concevoir un programme général d'enseignement et des séquences d'apprentissage du théâtre</p>	<p>Compétences, connaissances, attitudes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inscrire la dimension collective de l'art du théâtre dans la pédagogie - Maîtriser les textes de référence relatifs à l'enseignement du théâtre et les fondamentaux des sciences de l'éducation - Construire une progression allant de l'éveil au cycle d'études le plus élevé de l'enseignement initial, permettant à l'élève de se découvrir et de développer ses qualités techniques et artistiques - Définir les objectifs d'enseignement et les parcours pour les atteindre tant en fonction des caractéristiques du ou des groupes concernés que des progressions individuelles et collectives des élèves - Le cas échéant, inscrire son programme dans un projet pédagogique global, dans un projet d'établissement - Relier l'enseignement dispensé à l'environnement artistique et culturel : artistes invités, spectacles, expositions... - Favoriser selon les contextes une approche interdisciplinaire 	<p>Compétences, connaissances, attitudes évaluées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et construire un projet pédagogique qui témoigne : <ul style="list-style-type: none"> . d'une connaissance des fondamentaux des sciences de l'éducation et des textes de référence relatifs à l'enseignement du théâtre, . d'une capacité à construire une progression et à définir des objectifs d'enseignement et des parcours 	<p>Modalités d'évaluation</p> <p>EC et/ou ET mémoire et soutenance (entretien)</p> <p>et</p> <p>épreuve pratique (mise en situation pédagogique)</p> <p>et</p> <p>entretien final</p> <p>(épreuves communes aux activités des paragraphes C,D,E,F)</p>	<p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structuration d'une pensée théâtrale personnelle à l'intérieur du programme d'enseignement - Cohérence entre les objectifs du projet pédagogique et les outils proposés pour leur réalisation - Capacité à théoriser, à structurer une pensée et à rédiger
<p>D- Adapter son projet aux situations d'enseignement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte du parcours et des motivations des élèves - Prendre en compte les potentialités de chaque élève - Prendre en compte la diversité des situations que peuvent rencontrer les élèves dans l'organisation de leurs études artistiques 			<ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'analyse du profil d'un élève - Cohérence entre le projet et les situations concrètes d'apprentissage

Référentiel d'activité professionnelle		Référentiel de certification	
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter sa pédagogie à des publics de différents niveaux, profils, âges, situations de handicaps... - Ajuster les objectifs pédagogiques en fonction des différents contextes d'enseignement - Partir des forces et ressources du groupe - Susciter et préserver la dynamique du groupe et la valorisation de chaque élève au sein du groupe - Aider les élèves à se situer au sein du groupe, développer chez eux l'écoute (écoute de soi, de l'autre, de soi au sein du groupe) - Adapter l'action pédagogique et l'apport de connaissances, en fonction des situations, et plus généralement du comportement des élèves et du groupe - Être attentif à la progression de chaque élève, dans le respect de ses capacités et attentes - Être attentif à la progression du groupe lui-même 	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter sa pédagogie à des publics de différents niveaux, profils, âges, situations de handicaps... - Ajuster les objectifs pédagogiques en fonction des différents contextes d'enseignement - Partir des forces et ressources du groupe - Susciter et préserver la dynamique du groupe et la valorisation de chaque élève au sein du groupe - Aider les élèves à se situer au sein du groupe, développer chez eux l'écoute (écoute de soi, de l'autre, de soi au sein du groupe) - Adapter l'action pédagogique et l'apport de connaissances, en fonction des situations, et plus généralement du comportement des élèves et du groupe - Être attentif à la progression de chaque élève, dans le respect de ses capacités et attentes - Être attentif à la progression du groupe lui-même - Structurer de manière dynamique les séquences de pratique en cohérence avec le profil, le niveau et le projet du groupe - Conduire les séquences d'entraînement physique et vocal en s'appuyant sur une connaissance des données physiques et physiologiques - les relier au travail théâtral en cours 	<ul style="list-style-type: none"> - Instaurer une juste distance entre observation et implication, accompagnement et directivité - Faire preuve de clarté dans les consignes et de justesse dans les corrections - Solliciter les imaginaires - Créer un esprit de groupe en prenant en compte les limites et les capacités de chacun - Gérer une progression
E- Accueillir et accompagner un groupe d'élèves			
F- Conduire des séances d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer de manière dynamique les séquences de pratique en cohérence avec le profil, le niveau et le projet du groupe - Conduire les séquences d'entraînement physique et vocal en s'appuyant sur une connaissance des données physiques et physiologiques - les relier au travail théâtral en cours 	<ul style="list-style-type: none"> - Choisir, ordonnancer, conduire des séquences adaptées aux objectifs pédagogiques - Être en capacité d'analyser la séance <i>a posteriori</i> 	

<i>Référentiel d'activité professionnelle</i>		<i>Référentiel de certification</i>		
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>- Exprimer avec clarté et précision des propositions et des consignes</p> <p>- Interrompre, modifier un exercice, en fonction de l'objectif visé et de la réponse observée</p> <p>- Écouter les réactions des élèves et y être attentif</p> <p>- Solliciter et accueillir leurs propositions</p>	<p>- Exprimer avec clarté et précision des propositions et des consignes</p> <p>- Interrompre, modifier un exercice, en fonction de l'objectif visé et de la réponse observée</p> <p>- Écouter les réactions des élèves et y être attentif</p> <p>- Solliciter et accueillir leurs propositions</p>		
G- Dispenser un enseignement qui s'inscrit dans la durée	<p>- Savoir structurer le parcours des élèves dans la durée</p> <p>- Assurer la formation des élèves sur l'intégralité du cursus de l'enseignement initial, seul ou en collaboration avec d'autres enseignants</p> <p>- S'assurer que chaque élève aura abordé dans son parcours une diversité de genres, d'exercices, d'écritures scéniques et textuelles</p> <p>- Varier les supports (audio, vidéo, informatique, nouvelles technologies)</p> <p>- Créer des situations d'apprentissage diversifiées et motivantes</p>	<p>- Savoir structurer le parcours des élèves dans la durée</p> <p>- Assurer la formation des élèves sur l'intégralité du cursus de l'enseignement initial, seul ou en collaboration avec d'autres enseignants</p> <p>- S'assurer que chaque élève aura abordé dans son parcours une diversité de genres, d'exercices, d'écritures scéniques et textuelles</p> <p>- Capacité à utiliser une variété de supports (audio, vidéo, informatique, nouvelles technologies)</p> <p>- Créer des situations d'apprentissage diversifiées et motivantes</p>	EC Mémoire et entretien	<p>- Capacité à innover, à faire évoluer ses méthodes pédagogiques</p> <p>- Évaluer la capacité d'assimilation des élèves</p> <p>- Maîtriser l'organisation des phases d'apprentissage prévues par le schéma d'orientation pédagogique</p>
H- Donner les moyens aux élèves d'acquiescer une exigence et une autonomie artistiques	<p>- Mettre en lien la technique et l'expression artistique</p> <p>- Amener l'élève à prendre conscience de ses moyens d'acteur et à les développer</p> <p>- Analyser la construction d'une œuvre et s'appuyer sur ses caractéristiques essentielles pour construire une séquence théâtrale</p> <p>- Permettre à l'élève de façonner sa propre méthode de travail pour aborder une scène, un rôle, une œuvre</p>	<p>- Mettre en lien la technique et l'expression artistique</p> <p>- Analyser la construction d'une œuvre et s'appuyer sur ses caractéristiques essentielles pour construire une séquence théâtrale</p>	EC et/ou ET Épreuve pratique	<p>- Articuler technique et sens artistique</p> <p>- Développer une option, un point de vue ou le faire émerger d'une recherche collective</p> <p>- Éclairer ses propositions par des apports théoriques</p>

Référentiel d'activité professionnelle		Référentiel de certification	
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation
	<p>Compétences, connaissances, attitudes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre à l'élève de développer une interprétation personnelle - Maîtriser les étapes de préparation d'une présentation de travaux d'élèves, d'une représentation - Favoriser la pratique d'autres arts de la scène dans la formation théâtrale de l'élève - Favoriser l'ouverture à tous les arts et y rechercher des références dans des esthétiques diverses - Développer chez l'élève l'aptitude à construire une analyse critique - Susciter chez l'élève une capacité à être force de proposition vis à vis d'un partenaire ou d'un metteur en scène - Favoriser la mise en situation artistique et scénique des élèves - Permettre à l'élève d'expérimenter le rapport au public - Accompagner l'élève dans la conception et la réalisation de projets personnels - Mettre au service de sa pédagogie son expérience d'artiste, et une bonne connaissance de l'actualité théâtrale et artistique 	<p>Compétences, connaissances, attitudes évaluées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre à l'élève de développer une interprétation personnelle - Développer chez l'élève l'aptitude à construire une analyse critique - Susciter chez l'élève une capacité à être force de proposition vis à vis d'un partenaire ou d'un metteur en scène - Favoriser la mise en situation artistique et scénique des élèves - Permettre à l'élève d'expérimenter le rapport au public - Accompagner l'élève dans la conception et la réalisation de projets personnels - Mettre au service de sa pédagogie son expérience d'artiste, et une bonne connaissance de l'actualité théâtrale et artistique 	<p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir relier sa créativité à sa pédagogie

<i>Référentiel d'activité professionnelle</i>		<i>Référentiel de certification</i>		
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	
			Critères d'évaluation	
I- Éclairer la pratique des élèves par des apports théoriques, artistiques et culturels	<p>Compétences, connaissances, attitudes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter aux élèves des connaissances dans l'histoire du théâtre et des arts pour contextualiser les œuvres travaillées - Les aider à acquérir une connaissance des grands courants esthétiques dans le théâtre d'aujourd'hui - Les accompagner et les conseiller dans la lecture d'œuvres littéraires et théâtrales ainsi que des écrits théoriques - Les préparer, les conseiller et les accompagner pour voir des spectacles, et en faire une analyse critique - Leur donner les moyens de décrypter une écriture textuelle ou scénique, de la resituer dans un contexte, une école, un courant esthétique ou artistique 		(déjà évalué - non évalué à ce stade)	
J- Maîtriser la prévention des risques dans la pratique théâtrale	<p>Compétences, connaissances, attitudes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir des connaissances élémentaires des données physiques, physiologiques et psychiques de l'acteur pour prévenir les comportements à risque - Être sensibilisé aux risques psychosociaux - Concevoir, construire et mettre en œuvre une progression cohérente prenant en compte les rythmes physiologiques et psychiques des élèves - Concevoir et transmettre des exercices d'échauffement corporel et vocal que l'élève puisse reproduire, en autonomie et sans risque 	<p>Compétences, connaissances, attitudes évaluées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir des connaissances élémentaires des données physiques, physiologiques et psychiques de l'acteur - Concevoir, construire et mettre en œuvre une progression cohérente prenant en compte les rythmes physiologiques et psychiques des élèves - Concevoir et transmettre des exercices d'échauffement corporel et vocal que l'élève puisse reproduire, en autonomie et sans risque 	<p>EC</p> <p>Épreuve orale ou pratique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des risques anatomiques, physiologiques et psychiques - Maîtrise de protocoles d'échauffement du corps et de la voix - Maîtrise du fonctionnement de l'appareil phonatoire et de la technique de respiration, notamment en situation d'effort

<i>Référentiel d'activité professionnelle</i>		<i>Référentiel de certification</i>	
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation
	<p>Compétences, connaissances, attitudes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir identifier les conditions matérielles d'hygiène et de sécurité nécessaires à une pratique du plateau sans risques - Être sensibilisé à la législation sociale, aux contraintes techniques et de sécurité en vigueur dans le spectacle vivant, ainsi qu'aux gestes de premier secours 		
K- Évaluer et conseiller	<p>Suivre et évaluer les acquis des élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dégager des éléments concrets permettant d'appréhender la progression technique et artistique des élèves - Accompagner l'élève dans l'acquisition d'un regard critique sur sa propre pratique (auto-évaluation) - Animer avec les élèves des bilans collectifs dans le cadre d'une séquence pédagogique - Diriger avec une équipe pédagogique une séance d'évaluation collective des élèves <p>Conseiller et orienter</p> <ul style="list-style-type: none"> - En fonction de leurs acquis et de leur progression, orienter les élèves au fil de leur apprentissage - Informer l'élève sur les parcours de formation existants, les diplômes et les débouchés - Conseiller les élèves et, le cas échéant, les accompagner dans leur choix professionnel, en lien avec l'équipe pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et mettre en oeuvre des critères et modalités d'évaluation - Capacité à impliquer l'élève dans des processus d'auto-évaluation - Savoir construire et énoncer un point de vue au sein d'un collectif - Connaître les ressources théâtrales amateurs et professionnelles du territoire 	<p>EC ou ET</p> <p>Épreuve orale ou pratique</p>
			<p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clarté et pertinence des outils et des critères - Adéquation des modes d'évaluation avec le contexte d'enseignement et les objectifs pédagogiques - Capacité à entrer en dialogue avec l'élève
			<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à reformuler une évaluation et à adapter sa communication

<i>Référentiel d'activité professionnelle</i>		<i>Référentiel de certification</i>		
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
L- Accompagner des élèves vers la professionnalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir détecter et stimuler le potentiel d'un élève au regard d'un futur parcours de professionnalisation - Aider l'élève à préciser son projet d'orientation professionnelle - Être en capacité de préparer l'élève aux épreuves de recrutement des écoles supérieures 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les établissements d'enseignement supérieur théâtre, leurs projets pédagogiques et artistiques, les modalités d'accès à ces formations - Être en capacité de préparer l'élève aux épreuves de recrutement des écoles supérieures 	EC ou ET Épreuve pratique et entretien	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à présenter un panorama de l'enseignement supérieur en théâtre - Capacité à présenter les parcours de professionnalisation - Capacité à mettre en valeur les potentialités de l'élève
ACTIVITÉ 2 : Être acteur du projet d'établissement dans ses dimensions pédagogiques, artistiques et territoriales				
A- Concevoir et mettre en œuvre un projet pédagogique et artistique sur un territoire en cohérence avec un projet d'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les textes relatifs au cadre réglementaire de l'enseignement du théâtre et à l'enseignement spécialisé (code de l'éducation, décret et arrêté de classement, charte de l'enseignement spécialisé, schéma d'orientation pédagogique) - Connaître les textes relatifs à l'environnement territorial de l'établissement (schéma territorial des enseignements et de l'action artistiques, plan régional de formation) - Être force de proposition dans un projet d'établissement - Élaborer et formaliser un projet pédagogique et artistique structurant en concertation avec l'équipe pédagogique et en cohérence avec le projet d'établissement - Susciter et porter des projets théâtraux avec les élèves 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les textes relatifs au cadre réglementaire de l'enseignement du théâtre et à l'enseignement spécialisé (code de l'éducation, décret et arrêté de classement, charte de l'enseignement spécialisé, schéma d'orientation pédagogique) - Connaître les textes relatifs à l'environnement territorial de l'établissement (schéma territorial des enseignements et de l'action artistiques, plan régional de formation) - Être en capacité de se saisir d'un projet d'établissement - Élaborer et formaliser un projet pédagogique et artistique structurant en concertation avec l'équipe pédagogique et en cohérence avec le projet d'établissement - Concevoir les modalités d'élaboration de projets théâtraux - Organiser des présentations de travaux d'élèves 	EC et ET Dossier ou étude de cas et entretien sur un projet artistique et pédagogique en lien avec un contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des ressources propres à l'établissement (équipe pédagogique, élèves, cursus existants, ressources administratives, techniques et logistiques), de ses points forts et points faibles - Identification des ressources extérieures susceptibles d'être mobilisées (éducation nationale, circuits de la pratique amateur, réseaux professionnels...) - Construction d'un cursus qui s'ancre dans l'environnement artistique et culturel, en adéquation avec les textes de référence
			EC : épreuve pratique	- Conduite d'un événement de sa conception à sa réalisation

<i>Référentiel d'activité professionnelle</i>		<i>Référentiel de certification</i>	
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation
	<p>Compétences, connaissances, attitudes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'art théâtral - Favoriser la rencontre entre les élèves et les enseignants à l'occasion de projets transversaux - Concevoir et conduire des actions artistiques en partenariat avec des acteurs extérieurs - Favoriser les actions interdisciplinaires dans et hors de l'établissement - Développer des actions vers des publics diversifiés dans le cadre du projet d'établissement 	<p>Compétences, connaissances, attitudes évaluées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initier des actions culturelles - Accueillir des artistes et des personnalités - Créer des espaces de débats - Favoriser la rencontre entre les élèves et les enseignants à l'occasion de projets transversaux - Impulser des partenariats avec d'autres structures et établissements (théâtres, musées, lieux de diffusion, établissements d'enseignement...) afin de s'ouvrir à la diversité des publics et des espaces - Connaître le milieu artistique (aspects culturels, organisationnels et institutionnels) - Susciter l'invitation d'artistes, d'enseignants et de conférenciers - Créer et développer des échanges avec des professeurs et artistes d'autres disciplines et spécialités (musique, danse, arts plastiques) - Identifier les publics dans toutes leurs caractéristiques - Concevoir et mettre en œuvre des actions de rencontre avec différents publics - Participer à des actions ponctuelles de sensibilisation (interventions aux côtés d'un médiateur extérieur) - Contribuer à l'accompagnement de la pratique en amateur (conseils à des associations, travail en partenariat, etc) 	<p>Modalités d'évaluation</p>
			<p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité à faire des choix - Clarté des orientations - Maîtrise du phasage - Capacité de finalisation du projet

<i>Référentiel d'activité professionnelle</i>		<i>Référentiel de certification</i>	
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation
B- Être acteur de la vie d'un établissement	<p>Compétences, connaissances, attitudes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler en équipe - Être en capacité de coordonner une équipe pédagogique autour d'un projet, voire de coordonner un département ou un pôle - Faire vivre un projet d'établissement - Être force de proposition pour la conception et l'évolution d'un projet 	<p>Compétences, connaissances, attitudes évaluées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir écouter, dialoguer, motiver - Définir des objectifs, des axes de progression et des outils d'évaluation (en vue de faire évoluer le projet) - Prendre en compte la pensée et les propositions des membres de l'équipe pédagogique, être à même d'interagir avec celles-ci - Associer et coordonner une équipe de professeurs autour d'objectifs partagés - Organiser et animer des temps de concertation, de suivi, de réflexion prospective (équipes, partenaires, élèves, familles) - Savoir rédiger des notes de synthèse et des compte-rendus de réunions - Savoir mettre en oeuvre un travail de conception en équipe - Valoriser et mettre en synergie les différentes compétences et richesses de chacun des membres de l'équipe, et favoriser leurs évolutions - Identifier et évaluer les besoins nécessaires à la réalisation des projets et actions portés par l'établissement (fiche technique, méthodologie, calendrier, plaquette, programme ...) - S'associer à la réflexion prospective, savoir s'adapter aux changements, aux réformes - Soutenir en tant que de besoin des actions visant à l'amélioration des conditions matérielles de l'enseignement - Apporter des contributions orales ou écrites dans le cadre de l'élaboration des documents de référence de l'établissement (projet d'établissement, projet de service, maquette des enseignements, règlement 	<p>Modalités d'évaluation</p> <p>EC</p> <p>Dossier ou étude de cas et entretien</p>
			<p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assiduité - Aptitude à prendre position, à formuler des avis - Capacité d'écoute et de dialogue - Engagement dans les réalisations collectives - Capacité à formuler et restituer une pensée collective - Capacité à gérer la complexité des situations - Capacité à conduire une réunion - Capacité à modérer un échange - Capacité à identifier les rapports de force au sein du groupe - Adéquation entre inventivité et faisabilité

<i>Référentiel d'activité professionnelle</i>		<i>Référentiel de certification</i>	
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation
			Critères d'évaluation
	<p>d'établissement, en veillant à la place du théâtre dans ce projet</p> <p>- Contribuer à l'inscription de l'établissement dans un réseau territorial et participer à son rayonnement</p>	<p>intérieur, règlement des études, supports de communication)</p> <p>- Être à même de participer à des instances de réflexion, ou à des groupes de travail</p> <p>- Être en mesure de représenter le département ou l'équipe auprès de la direction, des instances collégiales de l'établissement et des partenaires extérieurs</p>	
C- Communiquer	<p>- Relayer auprès des élèves et des parents les orientations et les enjeux du projet d'établissement et du projet pédagogique en théâtre</p> <p>- Être en mesure d'exposer clairement l'actualité de l'établissement et ses ambitions auprès de différents publics</p> <p>- Être en mesure de communiquer sur son activité et sa démarche pédagogique, au sein et à l'extérieur de l'établissement</p>	<p>- Rédiger des documents de communication</p> <p>- Organiser des réunions d'information</p> <p>- Organiser des réunions «portes ouvertes»</p>	non évalué
D- Conseiller et proposer	<p>- Être à même d'assumer un rôle de conseiller et/ou d'expert au sein de l'établissement, notamment en ce qui concerne l'aménagement des locaux, les équipements et l'enrichissement de fonds documentaires</p> <p>- Être en mesure d'informer et de conseiller les élèves et leurs familles en matière d'orientation</p>	<p>- Connaître les centres de ressources, savoir identifier, analyser et exploiter des sources documentaires</p> <p>- Connaître les écoles supérieures en théâtre et être en capacité de présenter leurs spécificités</p>	<p>EC et/ou ET</p> <p>Épreuve pratique et entretien</p> <p>- Capacité à répondre aux questions posées ou à trouver une solution aux problèmes rencontrés</p> <p>- Capacité à présenter un panorama de l'enseignement supérieur en théâtre</p> <p>- Capacité à présenter les parcours de professionnalisation</p>

<i>Référentiel d'activité professionnelle</i>		<i>Référentiel de certification</i>	
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation
<p>E- Disposer de références relatives aux contextes d'exercice de l'activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître la prévention des risques ERP et les règles relatives à l'accueil de personnes en situation de handicap - Connaître l'environnement artistique, technique et social du spectacle vivant 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître la prévention des risques ERP et les règles relatives à l'accueil de personnes en situation de handicap - Être sensibilisé aux contraintes techniques et de sécurité en vigueur dans le spectacle vivant ainsi qu'à la législation sociale applicable - Sensibiliser les élèves à l'environnement scénique et à ses exigences (espace plateau, lumières ...) - Être sensibilisé aux aspects juridiques liés aux droits d'auteurs et au droit à l'image - Connaître le vocabulaire technique de base afin de pouvoir communiquer avec les techniciens du spectacle vivant - Connaître les instances, circuits et processus de décision des collectivités territoriales et les principales configurations de leurs établissements en charge d'une mission de service public d'enseignement spécialisé - Connaître l'organisation de la filière culturelle de la fonction publique territoriale - Connaître les règles de déontologie applicables : principes de laïcité, confidentialité dans les relations aux données personnelles, devoir de réserve et de discrétion, absence de conflits d'intérêt notamment en situation de jury, droits et devoirs des fonctionnaires, cumuls et devoirs des fonctionnaires, cumuls d'emplois, déroulement de carrière 	<p>EC</p> <p>- Capacité à répondre aux questions posées ou à trouver une solution aux problèmes rencontrés</p>

<i>Référentiel d'activité professionnelle</i>		<i>Référentiel de certification</i>		
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	
ACTIVITÉ 3 : S'appuyer sur la recherche pour développer son activité artistique et pédagogique				
A- Analyser et conceptualiser ses pratiques	- Identifier ses références et ses référents au regard de son parcours - Construire un regard critique et distancié sur ses pratiques - Confronter sa pédagogie aux évolutions des pratiques et des esthétiques	- Identifier ses références et ses référents au regard de son parcours - Construire un regard critique et distancié sur ses pratiques - Confronter sa pédagogie aux évolutions des pratiques et des esthétiques	EC	- Capacité à s'auto évaluer - Capacité à se décentrer
	B- Élargir ses savoirs et savoir-faire et les organiser en ressources	- Élargir son champ de connaissances aux autres arts et à leurs évolutions - Nourrir sa réflexion pédagogique par l'ouverture à l'évolution des savoirs et des sciences - Mobiliser les outils et ressources numériques dans le cadre de ses activités - S'inscrire dans une dynamique d'évolution, notamment par le biais de la formation continue - Pratiquer une langue étrangère en association à des travaux de recherche	- Connaître les centres de ressources, savoir identifier, analyser et exploiter des sources documentaires - Mobiliser les outils et ressources numériques dans le cadre de ses activités - Pratiquer une langue étrangère en association à des travaux de recherche	EC
C- Enrichir ses pratiques par la formalisation de sa recherche	- Disposer d'outils méthodologiques et les appliquer à son domaine de recherche - Exploiter un champ de savoirs ou d'expériences, pour élaborer des connaissances nouvelles dans un domaine spécifique de son choix - Mettre en forme, communiquer et transmettre la substance de sa recherche	- Disposer d'outils méthodologiques et les appliquer à son domaine de recherche - Exploiter un champ de savoirs ou d'expériences, pour produire des références nouvelles dans un domaine spécifique de son choix - Mettre en forme, communiquer et transmettre la substance de sa recherche - Construire un exposé, produire des écrits, conduire un débat	EC et ET mémoire et soutenance/ entretien	- Qualité et précision de l'expression écrite et orale - Qualité de la problématisation et de la formalisation - Pertinence des sources - Contribution à l'enrichissement des connaissances dans le domaine de la danse - Capacité à rédiger un résumé dans une langue étrangère

<i>Référentiel d'activité professionnelle</i>		<i>Référentiel de certification</i>	
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation
D- Assumer des missions de tutorat et d'évaluation	<p>Compétences, connaissances, attitudes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être en capacité d'accueillir, accompagner et évaluer un étudiant/stagiaire durant une mise en situation professionnelle d'enseignement, en cohérence avec le cadre établi par l'organisme de formation - Être en capacité d'accompagner un étudiant/stagiaire dans le choix et la mise en œuvre de son projet 		(non évalué)
			Critères d'évaluation

Annexe II : Modalités d'évaluation en VAE

Le candidat est évalué sur la base d'un dossier et d'un entretien. A la suite de l'entretien, le jury peut décider de compléter son information sur le parcours du candidat par une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée. Il définit les compétences à vérifier et la nature de la mise en situation professionnelle correspondante, qui est communiquée de manière précise au candidat.

À l'issue de l'ensemble de la procédure telle qu'elle est décrite au chapitre II du présent arrêté, le jury décide d'attribuer ou non la totalité ou une partie du diplôme.

I - Dossier

Le contenu du dossier doit permettre d'établir le lien entre la pratique professionnelle artistique et pédagogique et les compétences visées. Il comporte les éléments suivants :

- diplômes, attestations de formation, de metteurs en scène, de directeurs de théâtres, programmes de spectacles, publications, éditions, articles de presse, documents audio-visuels...
- justificatifs de l'expérience pédagogique du candidat : cursus et niveau des élèves (âges, profils), attestations de responsables d'établissement ou d'employeurs, projets pédagogiques mis en œuvre.

Au travers des différentes pièces qui constituent son dossier, le candidat doit fournir les éléments permettant d'identifier le niveau de sa pratique et de son expérience de l'art dramatique, présenter ses expériences pédagogiques et artistiques ainsi que les éléments éclairants de son parcours personnel, en rapport avec le référentiel de compétence et de certification du diplôme.

Le dossier du candidat doit permettre d'apprécier sa connaissance des modalités d'élaboration et de structuration d'un projet d'enseignement dans le cadre des cycles de l'enseignement initial de l'art dramatique ainsi que sa capacité à situer le rôle et les missions d'un enseignant titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'art dramatique au sein de ce projet.

II - Entretien

Au cours de l'entretien, le jury s'attache à vérifier les connaissances du candidat ainsi que sa capacité à évaluer son activité et à en concevoir une approche critique au regard de son expérience, de sa connaissance de l'environnement professionnel et de sa culture théâtrale, pédagogique et plus largement artistique.

III - Mise en situation professionnelle

La mise en situation professionnelle permet d'évaluer les compétences artistiques ou pédagogiques du candidat. Les examinateurs sont désignés par le directeur de l'établissement habilité à délivrer le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'art dramatique. Ils peuvent échanger avec le candidat sur sa prestation à l'issue de celle-ci. Les examinateurs dressent un rapport d'évaluation à l'attention du jury. Ils ont une voix consultative.

1) La mise en situation pédagogique se déroule dans un établissement au sein duquel le candidat exerce son activité d'enseignement. En cas d'impossibilité, l'établissement habilité à délivrer le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'art dramatique met à la disposition du candidat les moyens permettant de reconstituer une mise en situation pédagogique. Cette mise en situation se termine par un bilan établi par le candidat lors d'un bref entretien avec les examinateurs.

Les examinateurs s'attachent à observer les compétences pédagogiques du candidat, en rapport avec le référentiel de compétence et de certification du diplôme, au service d'une proposition artistique, sa relation aux élèves, sa capacité à établir une relation fondée sur l'exigence et sur l'écoute, sa capacité à orienter le travail des élèves et à en développer l'autonomie en sollicitant leur concours actif.

2) La mise en situation artistique permet d'évaluer le candidat, selon les cas, sur sa maîtrise des techniques, ses qualités d'interprétation, d'improvisation, son choix de répertoire et ses connaissances théoriques.

Durée : 2 heures maximum, incluant l'échange avec le candidat. Cette épreuve peut prendre une forme collective.

Annexes de l'arrêté du 5 septembre 2019 relatif au diplôme d'État de professeur de cirque (arrêté publié au JO du 14 septembre 2019).

Annexe I : Diplôme d'État de professeur de cirque

I - Contexte métier

1. Définition

Le professeur de cirque diplômé d'État est chargé de la transmission des pratiques des arts du cirque. Il assure l'enseignement des activités de découverte, d'initiation et de perfectionnement, ainsi que l'enseignement préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur et au sein de ces établissements d'enseignement supérieur.

Il assure la conduite d'un apprentissage initial et continu, visant à l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être fondamentaux nécessaires à une pratique autonome des élèves et permettant le développement des capacités d'expression artistique. Il peut être associé à la formation—professionnelle des élèves.

Au long de sa vie professionnelle, le professeur de cirque diplômé d'État a la nécessité d'enrichir ses compétences par des pratiques artistiques et par la formation tout au long de la vie.

Par ailleurs, il peut exercer des activités dans d'autres contextes professionnels notamment artistiques (interprète, metteur en scène, auteur...)

2. Taille et secteur d'activités des structures d'enseignement, de création et de diffusion

Les activités s'exercent soit dans des écoles de cirque, majoritairement associatives, structures généralement de tailles petites ou moyennes, soit dans des structures telles que M.J.C., centres sociaux, foyers ruraux...

L'activité s'exerce aussi au sein des compagnies de cirque, structures relevant du spectacle vivant.

Elle peut aussi s'exercer dans le cadre d'établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la culture, ou dans le cadre d'établissements relevant d'autres départements ministériels.

Le recrutement s'effectue de manière contractuelle au titre des diplômes, qualités, compétences et renommée présentés.

3. Statut de l'enseignant

Le professeur de cirque enseigne dans la majorité des cas au sein d'une association ayant pour objet l'enseignement du cirque. Il est engagé par le responsable légal de la structure. Il peut être associé à l'élaboration et à l'évolution du projet d'établissement.

Le professeur de cirque peut enseigner à la demande d'une compagnie de cirque. Il met alors en œuvre un projet pédagogique élaboré en lien avec les activités de la compagnie.

Le professeur de cirque peut également exercer ses fonctions en tant que titulaire, vacataire ou agent contractuel au sein de la structure placée sous la responsabilité des collectivités territoriales. Il est recruté par la collectivité territoriale concernée et est placé sous l'autorité du directeur d'établissement. L'activité pédagogique de l'enseignant s'harmonise avec le règlement intérieur de chaque établissement.

Le professeur de cirque exerce ses fonctions sous la responsabilité d'une personne ayant autorité sur un cadre d'enseignement global. Il doit notamment se référer au cadre réglementaire en vigueur mis en pratique par l'employeur.

Le professeur de cirque conduit son enseignement en autonomie dans le cadre du projet d'établissement de la structure et en articulation avec d'autres enseignants du domaine considéré, projet à l'élaboration duquel il peut participer.

Dans le cadre du projet de l'établissement, le professeur de cirque diplômé d'État a la responsabilité de la conduite des activités pédagogiques et culturelles de son groupe. Placé sous la responsabilité du directeur de l'établissement, il est doté d'une autonomie le conduisant notamment à organiser les actions de présentation publique des travaux d'élèves et à initier et coordonner des projets au sein de l'établissement. Le professeur de cirque diplômé d'État peut travailler en collaboration avec des artistes et/ou d'autres institutions des différents secteurs du spectacle vivant (musique, théâtre, danse, cirque, arts de la rue, marionnette...) et conduire des projets avec des partenaires d'autres domaines artistiques (patrimoine, arts plastiques, cinéma, architecture,...) ou d'autres secteurs (enseignement général, secteur socioculturel, secteur sanitaire et social...).

L'employeur est responsable du matériel technique et pédagogique mis à disposition de l'enseignant. Cette responsabilité recouvre notamment les questions liées à la prévention des risques professionnels et les vérifications obligatoires de ce matériel.

Le professeur de cirque diplômé d'État a la responsabilité d'assurer une veille, ainsi que la bonne mise en œuvre de ce matériel, dans le respect des principes définis par le règlement intérieur de l'établissement.

Le professeur de cirque doit posséder les certifications de référence actualisées en matière de santé et de sécurité.

II - Référentiel d'activités professionnelles et référentiel de certification

Le référentiel comprend trois grands domaines d'activités.

Ils sont divisés en « sous-domaines » pouvant faire l'objet d'une validation indépendante.

Activité 1 : Concevoir l'enseignement du cirque

A- Planifier et organiser son enseignement (ateliers, cours, interventions ponctuelles) en tenant compte du

contexte et de la sécurité des élèves : public, espace, durée, matériel

B- Définir des situations pédagogiques permettant le développement des capacités d'expression artistique

C- Pour chaque élève, déterminer des objectifs à court, moyen et long terme qui tiennent compte de ses capacités physiques et sensorielles ainsi que les contenus généraux d'enseignement et des moyens mis en œuvre

D- Définir des outils d'observation, d'évaluation et concevoir un programme adapté

E- Définir des critères d'analyse et les mettre en œuvre

F- Mobiliser des connaissances en matière artistique, technique, pédagogique et institutionnelle, les actualiser et les développer, participer à une démarche de recherche

G -Maîtriser les règles liées aux questions de sécurité et de santé dans la pratique circassienne

Activité 2 : Animer et conduire des ateliers

A- Mettre en œuvre des situations pédagogiques qui constituent le projet de l'atelier et l'adapter au contexte

B- Favoriser l'écoute individuelle, collective et contextuelle, développer les échanges et la communication entre les élèves

C- Sensibiliser les élèves à la pratique du spectateur, à la fréquentation de spectacles et des arts en général

D- Permettre aux élèves d'appréhender les finalités d'une représentation devant un public

Activité 3 : Être acteur du projet d'établissement

A- Concevoir sa démarche pédagogique dans le cadre du projet d'établissement

B- Participer à la mise en œuvre du projet d'établissement et le cas échéant participer à son élaboration avec les autres enseignants

C- Participer aux activités de l'école et à leur valorisation, susciter des échanges entre les élèves d'autres groupes, d'autres écoles, développer des partenariats avec des établissements culturels

Modalités d'évaluation

EC ou ET

Évaluation continue (EC) : assurée par l'établissement de formation, au fil du déroulement de la formation, sans obligation de faire appel à des personnalités extérieures

Évaluation terminale (ET) : assurée sur épreuves, faisant appel à un jury comportant des personnalités extérieures

Dossier professionnel du candidat (procédures VAE VAA)

Épreuve pratique : épreuve de pratique pédagogique, conduite de cours et d'atelier, réalisation de projet, composition artistique, démonstration corporelle d'une séquence artistique ou technique, d'un exercice, constitution d'un dossier documentaire (sur support papier, son, image, informatique)

Épreuve écrite : commentaire de texte, d'écoute, de visionnage, questionnaire à choix multiples, note de spectacle, étude de cas, dossier, rapport de stage, mémoire

Épreuve orale : commentaire de texte, d'écoute, de visionnage, étude de cas, soutenance

Entretien

Critères

NB : chaque critère ne correspond pas à une épreuve ou à une partie d'épreuve, mais constitue un élément d'appréciation au sein d'une ou plusieurs épreuves

Conventions lexicales

Projet d'établissement : projet à long terme, validé par la gouvernance de l'établissement

Projet pédagogique général : projet porté par un département ou une équipe dans le cadre d'un projet d'établissement ou projet transversal

Projet pédagogique de l'enseignant : projet individuel d'enseignement sur le long terme ou projet ponctuel, au sein d'une classe ou transversal

Observation : les modalités d'évaluation, et notamment les entretiens, ont vocation à recouvrir plusieurs compétences et connaissances définies par le référentiel d'activités professionnelles

(Tableau pages suivantes)

<i>Référentiel d'activité professionnelle</i>		<i>Référentiel de certification</i>		
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
ACTIVITÉ 1 : Concevoir l'enseignement du cirque				
A- Planifier et organiser son enseignement (ateliers, cours, interventions ponctuelles) en tenant compte du contexte et de la sécurité des élèves : public, espace, durée, matériel	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser à un haut niveau, les savoirs techniques et artistiques d'au moins un des disciplines du cirque - Connaître les fondamentaux dans d'autres disciplines du cirque - Identifier et différencier les savoirs et les aptitudes mis en jeu dans l'enseignement du cirque - Maîtriser plusieurs méthodes d'enseignement, modèles didactiques et processus d'apprentissage et les adapter aux contextes d'enseignement 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser à un haut niveau, les savoirs fondamentaux techniques et artistiques d'au moins une des disciplines du cirque - Connaître les fondamentaux dans d'autres disciplines du cirque - Présenter et décrire une séance, à partir de l'objectif fixé de manière générale et spécifique - Maîtriser plusieurs méthodes d'enseignement, modèles didactiques et processus d'apprentissage et les adapter aux contextes d'enseignement - Présenter les moyens choisis pour parvenir aux objectifs fixés - Identifier, pour chaque élève, les difficultés auxquelles il peut se confronter et les stratégies d'apprentissage 	<p>EC ou ET Démonstration pratique corporelle Entretien</p> <p>EC ou ET Épreuve écrite Épreuve orale</p> <p>EC et/ou ET Épreuve orale Dossier, soutenance</p> <p>EC et/ou ET Épreuve orale de pédagogie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des figures techniques, des enchaînements, cohérence de la composition, de l'interprétation - Pertinence des objectifs fixés à court, moyen et long terme (explication détaillée, cohérence par rapport à l'âge, au niveau d'exécution) - Pertinence des moyens et de la démarche adaptée au contexte de la séance (description, argumentation, modalités d'organisation) - Pertinence de l'analyse des processus d'apprentissage des élèves (lecture précise des actions et situations proposées ainsi que des comportements des élèves)
B- Définir des situations pédagogiques permettant le développement des capacités d'expression artistique	<ul style="list-style-type: none"> - Être à l'écoute des motivations et des représentations des élèves - Opérer une organisation du temps de l'atelier pour conserver une dynamique individuelle et collective - Effectuer des choix de supports pédagogiques et de matériels adéquats 	<ul style="list-style-type: none"> - Être à l'écoute des élèves, du groupe, anticiper leurs réactions, cerner leurs motivations - Structurer le temps de l'atelier pour préserver la dynamique, l'intérêt de tous - Sélectionner des supports et des matériels adaptés à la nature et aux objectifs de l'atelier 	<p>EC et/ou ET Épreuve de pratique pédagogique (conduite de cours ou d'atelier)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des objectifs de la séance et des choix en fonction des motivations, des réactions des élèves, de « l'ici et maintenant » de la séance (précision de l'observation, réactivité, réajustement) - Pertinence de l'organisation du temps de l'atelier (préservation de la dynamique, de l'implication de tous, etc.) - Pertinence des supports et des matériels utilisés (savoir doser et varier en lien avec le matériel, les agrès et les objets au bénéfice de la pratique)

<i>Référentiel d'activité professionnelle</i>		<i>Référentiel de certification</i>		
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
C- Pour chaque élève, déterminer des objectifs à court, moyen et long terme qui tiennent compte de ses capacités physiques et sensorielles ainsi que les contenus généraux d'enseignement et des moyens mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les savoirs propres à une pratique corporelle notamment à risques, et étayer sa pratique sur des savoirs en psychomotricité, psychogénèse, anatomie-physiologie, biomécanique et analyse du mouvement - Connaître les grandes phases d'évolution psychomotrice de l'enfance à l'âge adulte - Connaître les bases de la prévention des risques physiques et corporels encourus dans la pratique du cirque et les principaux troubles musculo-squelettiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Nommer, décrire les principes théoriques qui permettent la compréhension des mouvements (anatomie, physiologie, biomécanique) et des apprentissages psychomoteurs et de leur développement (psychogénèse) - Avoir des connaissances sur le développement psychomoteur de l'enfant, sur les rythmes biologiques de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte - Avoir des connaissances sur les principaux risques et pathologies liées à la pratique du cirque à court moyen et long terme 	<p>EC et/ou ET</p> <p>Épreuve écrite</p> <p>Épreuve orale</p> <p>Étude de cas, soutenance</p> <p>EC ou ET</p> <p>Épreuve orale</p> <p>EC</p> <p>Épreuve écrite</p> <p>Épreuve orale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les systèmes de l'appareil locomoteur - Connaître les grandes fonctions physiologiques du corps - Repérer les différences morphologiques significatives - Capacité à repérer, localiser, mobiliser et nommer les différentes parties du corps - Repérage des dysfonctionnements, capacité à les identifier - Connaître et utiliser les processus de préparation corporelle et d'échauffement adaptés à son domaine en relation avec le contexte d'enseignement : caractéristiques du lieu, profils et niveaux des élèves.
D- Définir des outils d'observation, d'évaluation et concevoir un programme adapté	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir une méthodologie d'évaluation de niveau et de progression - Concevoir et élaborer la progression dans un cycle de séances pour le groupe et pour l'élève - Concevoir un programme personnalisé et le décliner en contenu de cycles et de séances en fonction des objectifs (à court, moyen et long terme), du contexte et de l'élève, en respectant la physiologie de l'élève - Concevoir et planifier l'enseignement en fonction des caractéristiques des publics selon les tranches d'âge et les profils 	<ul style="list-style-type: none"> - Construire une grille d'évaluation, en vérifier la cohérence avec les objectifs fixés, les moyens utilisés - En fonction des différentes contraintes, élaborer les contenus d'une série de séances - Déterminer les étapes de progression pour chaque élève - Concevoir un programme personnalisé et le décliner en contenu de séances en fonction des objectifs (à court, moyen et long terme), du contexte et de l'élève - Connaître les caractéristiques physiologiques des publics selon les tranches d'âge 	<p>EC et/ou ET</p> <p>Épreuve écrite</p> <p>Épreuve orale</p> <p>EC ou ET</p> <p>Épreuve orale de pédagogie</p> <p>Épreuve écrite QCM</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence de la grille d'évaluation (critères, faits observables) - Pertinence de l'évolution du contenu des séances - Précision de l'évaluation de la situation pédagogique et de la progression des élèves - Pertinence des objectifs et de la structuration du programme - Maîtrise des connaissances des caractéristiques physiopsychologiques des publics selon les tranches d'âge

<i>Référentiel d'activité professionnelle</i>		<i>Référentiel de certification</i>	
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation
E- Définir des critères d'analyse et les mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser la situation pédagogique et en tirer des conclusions qui permettront d'apporter les ajustements nécessaires à l'enseignement compte tenu des critères fixés et de la situation pédagogique - Comprendre son propre fonctionnement, sa capacité à réagir à telle ou telle situation, à se remettre en question, en apportant les ajustements nécessaires à l'enseignement compte tenu des critères fixés et la pertinence de la méthode mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser la situation pédagogique et en tirer des conclusions qui permettront d'apporter les ajustements nécessaires à l'enseignement compte tenu des critères fixés et de la situation pédagogique - Comprendre son propre fonctionnement, sa capacité à réagir à telle ou telle situation, à se remettre en question, en apportant les ajustements nécessaires à l'enseignement compte tenu des critères fixés et la pertinence de la méthode mise en œuvre 	<p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptabilité, pertinence de l'analyse de la situation pédagogique et des ajustements et évolutions proposés - Pertinence de l'analyse de la séance, des réajustements intervenus, des incidences des propositions et des choix <p>Modalités d'évaluation</p> <p>EC ou ET Épreuve orale de pédagogie</p> <p>ET Épreuve pratique Épreuve orale</p>
F- Mobiliser des connaissances en matière artistique, technique, pédagogique et institutionnelle, les actualiser et les développer, participer à une démarche de recherche	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser une culture générale artistique et pédagogique, notamment dans le domaine du cirque, - Identifier l'actualité des problématiques disciplinaires et leurs évolutions selon une réflexion prospective - Mobiliser une réflexion théorique et critique portant sur les arts du spectacle, notamment du cirque (littérature, esthétique, histoire de l'art, sociologie de l'art) 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretenir ses connaissances du cirque et du spectacle vivant en général (histoire du cirque, esthétiques actuelles) et des conditions d'exercice de la profession (connaissances réglementaires, administratives et institutionnelles) - Faire des démarches dans le but de s'approprier de nouveaux savoirs, de nouvelles approches pédagogiques - Mobiliser une réflexion théorique et critique portant sur les arts du spectacle, notamment du cirque (littérature, esthétique, histoire de l'art, sociologie de l'art) - Se servir de la terminologie descriptive et critique pour commenter les arts du spectacle, au travers d'un projet/mémoire d'initiation à la recherche - Pratiquer au moins une langue étrangère 	<p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appropriation des connaissances historiques, politiques et économiques qui permettent une compréhension précise de l'exercice du métier - Nommer, décrire les principaux événements historiques qui permettent la compréhension des esthétiques actuelles, connaître le contexte institutionnel qui régit les conditions d'exercice du métier - Bonne intégration des outils permettant de mettre à jour ses connaissances, pour réaliser un travail personnel - Se servir de ressources documentaires spécialisées - Développer une argumentation avec esprit critique - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française <p>Modalités d'évaluation</p> <p>EC et/ou ET Dossier Mémoire Soutenance</p> <p>EC Mémoire Dossier</p> <p>EC et/ou ET Mémoire Dossier Soutenance</p> <p>ET Épreuve orale</p>

<i>Référentiel d'activité professionnelle</i>		<i>Référentiel de certification</i>	
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation
<p>G- Maîtriser les règles liées aux questions de sécurité et de santé dans la pratique cirassienne</p>	<p>En matière de matériels/locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les règles de sécurité propres à chaque discipline de cirque en tenant compte de l'environnement et de la pratique envisagée - Surveiller et vérifier le bon état du matériel, sa bonne installation, garantir les conditions de sécurité, sensibiliser les élèves à cette question - Sensibiliser les élèves au respect du matériel, de l'espace de travail <p><u>En matière de personnes/élèves :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser l'espace pour optimiser le projet de l'atelier tout en s'assurant de la sécurité des élèves - Mettre en place des méthodes d'éducation à la sécurité adaptées à l'âge et au niveau de pratique des élèves - Informer les élèves et leurs parents des contraintes, des règles et consignes de sécurité imposées par l'apprentissage, le travail en collectif, le règlement intérieur et la vie de l'établissement - Avoir le comportement adapté pour intervenir en cas d'accident 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des connaissances des règles de sécurité propres à chaque famille d'agrès - S'assurer que l'installation du matériel a été effectuée dans les règles de l'art - Sensibiliser les élèves au respect du matériel, de l'espace de travail, leur donner des notions de sécurité - Utiliser de manière optimale l'espace tout en le structurant compte-tenu des besoins de l'atelier et de la sécurité des élèves - Connaître et transmettre les différents règlements en vigueur dans l'établissement. Connaître le bâtiment, pouvoir encadrer son évacuation. Connaître les gestes et consignes liées aux premiers secours, connaître les consignes en cas d'incendie et d'évacuation, - Assurer une veille, entretenir ses connaissances sur les méthodologies et procédures de sécurité et contribuer à leur mise en œuvre 	<p>EC et/ou ET Épreuve écrite QCM</p> <p>Épreuve de pratique pédagogique Entretien</p>
			<p>Critères d'évaluation</p> <p>Mobilisation adaptée des connaissances des règles de sécurité propres à chaque famille d'agrès</p> <p>Vigilance permanente en ce qui concerne les mesures de sécurité dans l'atelier en fonction de l'organisation de la séance et des choix des supports effectués</p> <p>Clarté et pertinence des explications et consignes données</p> <p>Pertinence de l'organisation de l'espace (variation des situations)</p> <p>- Connaissances des gestes et des consignes liées aux premiers secours ; capacité d'encadrement des élèves pour le respect du matériel et de l'espace de travail, des consignes de sécurité</p>

<i>Référentiel d'activité professionnelle</i>		<i>Référentiel de certification</i>		
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
ACTIVITÉ 2 : Animer et conduire des ateliers				
A- Mettre en œuvre des situations pédagogiques qui constituent le projet de l'atelier et l'adapter au contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Exposer avec clarté aux élèves sa démarche, les objectifs poursuivis, la finalité à atteindre, les critères d'évaluation - Accompagner les élèves dans l'autonomie de leur pratique - Maîtriser et mettre en œuvre les actions indispensables pour la sécurité des élèves 	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et mettre en œuvre des situations pédagogiques adaptées aux objectifs poursuivis - Rendre la démarche compréhensible en sélectionnant des repères identifiables pour l'élève, synthétiser, expliquer avec clarté et en détail - Accompagner les élèves dans leurs parcours, les inciter à être autonomes dans un chemin d'apprentissage et d'expression individuelle - Maîtriser les gestes et les techniques appropriés pour la sécurité des élèves 	<ul style="list-style-type: none"> EC et/ou ET Épreuve de pratique pédagogique EC et/ou ET Épreuve de pratique pédagogique EC et/ou ET Épreuve de pratique pédagogique Entretien 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'une démarche pédagogique pertinente - Faire preuve de clarté dans les consignes et de justesse dans les corrections Pertinence des méthodes et des objectifs pour favoriser l'appropriation par l'élève du processus d'apprentissage - Capacité à mettre en œuvre des gestes et des techniques visant la protection des élèves
B- Favoriser l'écoute individuelle, collective et contextuelle, développer les échanges et la communication entre les élèves	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la mémoire (gestes, enchaînements, situations, textes, musiques, etc.) - Créer la dynamique du groupe et maintenir la motivation de l'élève 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer aux élèves des situations pédagogiques leur permettant de développer la mémoire des mots, des gestes, des rythmes - Créer un esprit de groupe en tenant compte des individualités - Identifier et utiliser des techniques de pédagogie différenciée - Susciter le travail en groupe, l'écoute de l'autre, le partage et l'échange des connaissances entre les élèves - Stimuler l'autonomie du groupe, susciter l'activité collective 	<ul style="list-style-type: none"> EC et/ou ET Épreuve de pratique pédagogique EC et/ou ET Épreuve de pratique pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> - Nature et pertinence des actions visant la mémorisation - Aptitude à gérer la dynamique du groupe et l'implication individuelle - Instaurer une juste distance entre observation et implication, accompagnement et directivité - Capacité à susciter l'écoute et la communication chez l'élève et à stimuler le travail collectif
C- Sensibiliser les élèves à la pratique du spectateur, à la fréquentation de spectacles et des arts en général	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les élèves à avoir un regard et une analyse critique des œuvres - Développer la curiosité pour d'autres arts - Donner des repères pour qu'ils puissent situer leurs propres pratiques - Sensibiliser à l'histoire du cirque, aux courants actuels et informer des conditions d'exercice de la profession - Inciter les élèves à assister aux spectacles et instaurer des liens avec des professionnels - Organiser des sorties spectacles et organiser l'échange permettant un retour critique 	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter et préparer les élèves à voir les œuvres, à regarder à partir d'une grille de lecture et d'analyse, à se fabriquer des repères 	<ul style="list-style-type: none"> EC et/ou ET Entretien 	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des consignes et des commentaires permettant aux élèves d'appréhender leur propre travail et les œuvres en général

<i>Référentiel d'activité professionnelle</i>		<i>Référentiel de certification</i>	
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation
D- Permettre aux élèves d'appréhender les finalités d'une représentation devant un public	- Maîtriser les étapes d'élaboration, de réalisation et d'évaluation d'une présentation de travaux d'élèves	- Détailler les étapes de conception et mise en œuvre d'une production devant un public	EC et/ou ET Entretien et/ou rapport de stage
ACTIVITÉ 3 : Être acteur du projet d'établissement			
A - Concevoir sa démarche pédagogique dans le cadre du projet d'établissement	- Mettre ses connaissances et ses compétences au service du projet de l'établissement - Prendre en compte la mémoire des pratiques pédagogiques de l'établissement et continuer de l'enrichir - Établir, entre les différents acteurs et partenaires, un réseau de compétences pour permettre une meilleure circulation des savoirs - Repérer les objectifs éducatifs, les publics visés et les partenariats possibles	- S'approprier le projet de l'établissement et savoir le situer dans le contexte global de l'enseignement du cirque. Inscrire sa démarche dans ce projet - Connaître l'historique du projet pédagogique et d'activités de l'établissement, de ses évolutions - Être capable de synthétiser et transcrire ses propres pratiques d'enseignement en cohérence avec le projet d'établissement - Connaître les différents enseignements et établir des liens permettant d'étayer les apprentissages. Repérer les différentes catégories de professionnels employés dans l'établissement - Connaître le tissu local pour mieux inscrire son enseignement dans son contexte	ET Épreuve écrite Dossier Cas pratique Soutenance
B- Participer à la mise en œuvre du projet d'établissement et le cas échéant participer à son élaboration avec les autres enseignants	- Travailler en équipe avec les personnels de l'établissement (enseignants, techniciens, responsables, ...) - Être force de proposition pour l'élaboration du projet d'établissement dans ses aspects pédagogiques et artistiques - Apporter des contributions novatrices, élaborer des stratégies pour le développement de l'activité	- Faire preuve d'une attitude relationnelle ouverte et coopérante au sein d'une équipe	EC et/ou ET Épreuve orale Rapport de stage Entretien
			- Capacité à élaborer une présentation de travaux d'élèves en public, adaptée à leurs parcours - Capacité d'analyse et de synthèse, aptitudes rédactionnelles - Capacité à situer le projet de l'établissement et à articuler son propre projet d'enseignement dans ce cadre, en tenant compte des autres enseignements et des contraintes spécifiques à l'établissement - Capacité à avoir une distance critique et analytique vis-à-vis de sa propre pratique. Capacité à formuler et argumenter son point de vue - Aptitude à repérer les partenariats et identifier les actions possibles - Capacité à travailler en équipe, aptitude au dialogue, à la synthèse de points de vue

<i>Référentiel d'activité professionnelle</i>		<i>Référentiel de certification</i>	
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation
C- Participer aux activités de l'école et à leur valorisation, susciter des échanges entre les élèves d'autres groupes, d'autres écoles, développer des partenariats avec des établissements culturels	<ul style="list-style-type: none"> - S'inscrire dans les partenariats du lieu d'enseignement (Éducation nationale, monde associatif, institutions culturelles, sociales...) - Apporter ses compétences artistiques et pédagogiques ainsi que son expertise dans la mise en œuvre de dispositifs de sensibilisation et d'apprentissage, pour contribuer à l'élargissement des publics - S'inscrire dans le réseau territorial des institutions culturelles et des établissements d'enseignement - Participer à un travail en équipe pédagogique à l'échelle d'un réseau d'établissements (notamment conservatoires, écoles d'art, écoles associatives, MJC, centres de formation...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître et savoir appréhender l'environnement de l'établissement (publics, institutions, structures de création) 	EC et/ou ET Rapport de stage Entretien
			Critères d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> - Capacité à prendre la mesure de l'environnement culturel de l'établissement et à développer des stratégies de collaboration avec les structures qui le constituent

Annexe II : Obtention par la validation des acquis de l'expérience

Le candidat est évalué sur la base d'un dossier et d'un entretien.

À la suite de l'entretien, le jury peut décider de compléter son information sur le parcours du candidat par une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée.

Il définit les compétences à vérifier et la nature de la mise en situation professionnelle correspondante, qui sont communiquées de manière précise au candidat.

À l'issue de l'ensemble de la procédure telle qu'elle est décrite au chapitre III du présent arrêté, le jury décide d'attribuer ou non la totalité ou une partie du diplôme.

I - Dossier

Le contenu du dossier doit permettre d'établir le lien entre la pratique professionnelle artistique et/ou pédagogique et les compétences visées.

Au travers des différentes pièces qui constituent son dossier, le candidat doit fournir les éléments permettant d'identifier le niveau de sa pratique et de son expérience des arts du cirque, présenter ses expériences pédagogiques et artistiques ainsi que les éléments éclairants de son parcours personnel, en rapport avec le référentiel de compétence et de certification du diplôme.

À titre indicatif, le dossier comporte des éléments tels que :

- diplômes, attestations de formation, justificatifs de l'expérience pédagogique du candidat : cursus et niveau des élèves enseignés (âges, profils), certificats de travail, attestations de responsables d'établissement ou d'employeurs, projets pédagogiques mis en œuvre...

Le dossier du candidat doit permettre d'apprécier sa connaissance des modalités d'élaboration et de structuration d'un projet d'enseignement, ainsi que sa capacité à situer le rôle et les missions d'un professeur titulaire du diplôme d'État de professeur de cirque.

II - Entretien

Au cours de l'entretien, le jury s'attache à vérifier les connaissances du candidat ainsi que sa capacité à évaluer son activité et à en concevoir une approche critique au regard de son expérience, de sa connaissance de l'environnement professionnel et de sa culture artistique et pédagogique.

Durée de l'entretien : 45 minutes.

III - Mise en situation professionnelle

La mise en situation professionnelle permet d'évaluer les compétences artistiques et/ou pédagogiques.

Elle est évaluée par deux examinateurs spécialisés, dont un au moins est titulaire du diplôme d'État de professeur de cirque.

Les examinateurs sont désignés par le directeur de l'établissement habilité à délivrer le diplôme d'État de professeur de cirque.

Ils peuvent échanger avec le candidat sur sa prestation à l'issue de celle-ci. Les examinateurs dressent un rapport d'évaluation à l'attention du jury. Ils ont une voix consultative.

La mise en situation artistique et/ou pédagogique se déroule dans un établissement au sein duquel le candidat exerce son activité d'enseignement. En

cas d'impossibilité, l'établissement habilité met à la disposition du candidat les moyens permettant de reconstituer une mise en situation pédagogique.

Elle se termine par un bilan établi par le candidat lors d'un bref entretien avec les examinateurs.

Les examinateurs s'attachent à observer les compétences artistiques et/ou pédagogiques du candidat, en rapport avec le référentiel de compétence et de certification du diplôme, au service d'une proposition artistique, sa relation aux élèves et au groupe, sa capacité à établir une relation fondée sur l'exigence et sur l'écoute, sa capacité à orienter le travail des élèves et à en développer l'autonomie en sollicitant leur concours actif. Les examinateurs sont également vigilants sur le respect des règles de sécurité.

Durée : une heure maximum

Liste des élèves de l'Institut national du patrimoine ayant obtenu le diplôme, au titre de l'année 2019, de restaurateur du patrimoine (diplôme conférant le grade de master à ses titulaires).

BIBAL (Lucie), option Arts graphiques

CAPUTO (Laurent), option Sculpture

CASADO (Célia), option Arts du feu - céramique

COUTURIER (Laura), option Mobilier

FRADIN (Marc), option Mobilier

GAMIN (Pierre), option Sculpture

GIRARD (Solène), option Arts graphiques

JAVELAUD (Ludivine), option Arts graphiques - livre

PILIERE (Caroline), option Arts textiles

POULIZAC (Marion), option Peinture

PROUVOST (Laëtitia), option Peinture

ROSSATO (Sophie), option Arts graphiques - livre

YALA-PIERRE (Delphine), option Arts textiles

ZINE (Nadia), option Sculpture

Rectificatif de la liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 19Q), parue au *Bulletin officiel n° 295* (juillet-août 2019).

La liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 19Q), parue au *Bulletin officiel n° 295* (juillet-août 2019) est modifiée ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Juillet 2019

9 juillet 2019

M. BOURGEOIS Arthur

ENSA-Paris La Villette

9 juillet 2019	M. DUPONT Aurélien	ENSA-Paris La Villette
9 juillet 2019	M ^{me} GUILLOUET Orlane	ENSA- Paris La Villette
11 juillet 2019	M ^{me} RAMBAUD Roxane	ENSA-Paris La Villette
Lire :		
Juillet 2019		
9 juillet 2019	M. BOURGEOIS-LACARRA Arthur	ENSA-Paris La Villette
9 juillet 2019	M. DUPONT- DAGOSNEAU Aurélien	ENSA-Paris La Villette
9 juillet 2019	M ^{me} GUILLOUET-LAMY Orlane	ENSA- Paris La Villette
11 juillet 2019	M ^{me} RAMBAUD-ROCH Roxane	ENSA-Paris La Villette

Liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (Lot 19U).

Décembre 2018

7 décembre 2018	M. RAOULT Emeric	ENSAP-Lille
-----------------	------------------	-------------

Janvier 2019

10 janvier 2019	M ^{me} DUAULT Hélène	ENSA-Paris-Est
10 janvier 2019	M ^{me} DUCREST Isabelle	ENSA-Paris-Est
10 janvier 2019	M. GROSPEILLER Harrison	ENSA-Paris-Est
10 janvier 2019	M ^{me} HOLLE Daphnée	ENSA-Paris-Est
10 janvier 2019	M. MASSE Martin	ENSA-Paris-Est
10 janvier 2019	M. PACE Hugo	ENSA-Paris-Est
10 janvier 2019	M. ROYER Arthur	ENSA-Paris-Est

Juin 2019

12 juin 2019	M ^{me} ALBERT Gaëlle	ENSA-Paris-Est
12 juin 2019	M. BEAUDOIN Valentin	ENSA-Paris-Est
12 juin 2019	M ^{me} BEAURY Octavie	ENSA-Paris-Est
12 juin 2019	M. CHADNEY Tristan	ENSA-Paris-Est
12 juin 2019	M. COLLET Antoine	ENSA-Paris-Est
12 juin 2019	M. KROON Arnold	ENSA-Paris-Est
12 juin 2019	M. LANGRENAY Vincent	ENSA-Paris-Est
12 juin 2019	M. LEGRAND Augustin Hugo	ENSA-Paris-Est
12 juin 2019	M. PONSARD Julien	ENSA-Paris-Est
12 juin 2019	M. RAFFOURT Rémy	ENSA-Paris-Est
12 juin 2019	M. TIBERGHIE Thaddée	ENSA-Paris-Est
14 juin 2019	M ^{me} ALILICHE Juliette	ENSA-Paris-Est
14 juin 2019	M. BARBIER Patrick	ENSA-Paris-Est
14 juin 2019	M. BERNARD Charles	ENSA-Paris-Est
14 juin 2019	M. CLAMOUR Geoffrey	ENSA-Paris-Est
14 juin 2019	M. CLAUSS Arthur	ENSA-Paris-Est
14 juin 2019	M ^{me} COMBE Pauline	ENSA-Paris-Est
14 juin 2019	M ^{me} COURREGES Kim	ENSA-Paris-Est
14 juin 2019	M. GABORIAUD Pierre	ENSA-Paris-Est
14 juin 2019	M. ISAAC Henri	ENSA-Paris-Est
14 juin 2019	M ^{me} JÉRAFI Anaïs Maïane	ENSA-Paris-Est
14 juin 2019	M. KERAR Hamza	ENSA-Paris-Est

14 juin 2019	M ^{me} KERGUELEN Hermine	ENSA-Paris-Est
14 juin 2019	M ^{me} MALLET Noémie	ENSA-Paris-Est
14 juin 2019	M. NOCETO Alexandre	ENSA-Paris-Est
14 juin 2019	M. ROUSSELOT Samuel	ENSA-Paris-Est
14 juin 2019	M ^{me} SAAB Zahra	ENSA-Paris-Est
14 juin 2019	M. TAGHOUTI Nidhal	ENSA-Paris-Est
14 juin 2019	M ^{me} THUBERT Agathe	ENSA-Paris-Est
Juillet 2019		
9 juillet 2019	M. CORREARD Sébastien	ENSA-Lyon
9 juillet 2019	M. LAGADEC Ronan	ENSA-Lyon
9 juillet 2019	M ^{me} MDALLAH Houzali-Binti	ENSA-Lyon
Septembre 2019		
5 septembre 2019	M ^{me} ACHACHE Antonine	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M ^{me} ALBUJA AGUILAR Véronica Janeth	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M ^{me} ASTOR Amandine	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M ^{me} BAROUILLET Natacha	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M ^{me} BERHO Laurie	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M. BLASZYCK Romain	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M ^{me} BOE Marie	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M ^{me} BOUGREAU Perrine	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M ^{me} DUBREUIL Mathilde	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M ^{me} DUMOURA Laurène	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M ^{me} DUPLAA Marie-Alix	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M ^{me} DUPRE Cécile	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M ^{me} DURBAS Mathilde	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M ^{me} ESPARBES Cécile	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M ^{me} FROELICH Émilie	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M ^{me} HANNOUZ Noémie	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M ^{me} HOUT Sophie	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M ^{me} LANDART Fanny	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M ^{me} LESCURE Louise	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M ^{me} MACAIGNE Pauline	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M ^{me} NIEL Caroline	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M ^{me} PEREZ Marie	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M. PUECH Jean-Hugues	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M. RAMASAMY Preetvy	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M ^{me} ROSSIGNOL Tiphaine	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M ^{me} ROTH Lucile	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M ^{me} RUELLAN Émilie	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M ^{me} RUIZ Julie	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M ^{me} SAILLANT Pamela	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M ^{me} SENOUSI Sabrina	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M. SINISI Nicola	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M. SOUBIRON Hugo	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M ^{me} ZILIO Gabrielle	ENSA-Toulouse

6 septembre 2019	M ^{me} ABADIE Lucile	ENSA-Toulouse
6 septembre 2019	M ^{me} ATTANASIO Roxane	ENSA-Toulouse
6 septembre 2019	M ^{me} BAGÜÈS Hélène	ENSA-Toulouse
6 septembre 2019	M ^{me} BLANC Flora	ENSA-Toulouse
6 septembre 2019	M ^{me} BLANCO MAROTE Adriana	ENSA-Toulouse
6 septembre 2019	M ^{me} BOUCHET Marine	ENSA-Toulouse
6 septembre 2019	M ^{me} CAILHOL Noélie	ENSA-Toulouse
6 septembre 2019	M. CHANTHALO Davy	ENSA-Toulouse
6 septembre 2019	M ^{me} CHARMEAU Flora	ENSA-Toulouse
6 septembre 2019	M ^{me} DEMORY Mathilde	ENSA-Toulouse
6 septembre 2019	M. DUPUY Vincent	ENSA-Toulouse
6 septembre 2019	M. GOURMANEL Quentin	ENSA-Toulouse
6 septembre 2019	M ^{me} GUALINA Lucie	ENSA-Toulouse
6 septembre 2019	M. HYLLAIRE Nicolas	ENSA-Toulouse
6 septembre 2019	M ^{me} JULIA Claire	ENSA-Toulouse
6 septembre 2019	M. LACOMBE Bastien	ENSA-Toulouse
6 septembre 2019	M ^{me} LE GALL Laurie	ENSA-Toulouse
6 septembre 2019	M ^{me} LEFLOCH Charlie	ENSA-Toulouse
6 septembre 2019	M ^{me} LEMOINE Céline	ENSA-Toulouse
6 septembre 2019	M ^{me} LUCIDO Mathilde	ENSA-Toulouse
6 septembre 2019	M ^{me} MARCHI Céline	ENSA-Toulouse
6 septembre 2019	M ^{me} MEPLOMB Sandra	ENSA-Toulouse
6 septembre 2019	M. MIO BERTOLO Matthieu	ENSA-Toulouse
6 septembre 2019	M. MIO-BERTOLO Jean-Luc	ENSA-Toulouse
6 septembre 2019	M ^{me} PAULINO-ARNAUD Cassandre	ENSA-Toulouse
6 septembre 2019	M ^{me} PENAFIEL Virginie	ENSA-Toulouse
6 septembre 2019	M ^{me} SAVARZEIX Roxane	ENSA-Toulouse
6 septembre 2019	M. TESSIER Grégoire	ENSA-Toulouse
6 septembre 2019	M. UTEAU Hugo	ENSA-Toulouse
6 septembre 2019	M ^{me} VILLEFRANQUE Marine	ENSA-Toulouse

Liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 19V).

Février 2016

11 février 2016	M. AISSAOUI Nabil	ENSA-Versailles
-----------------	-------------------	-----------------

Juin 2018

25 juin 2018	M. LEVEILLEY Martin	ENSA-Versailles
28 juin 2018	M. LECLUSE Henri-Pierre	ENSA-Versailles
29 juin 2018	M. ILIEVSKI Marty	ENSA-Versailles
29 juin 2018	M. VIGNES Clément	ENSA-Versailles

Juillet 2018

6 juillet 2018	M. THERY Kévin	ENSAP-Lille
9 juillet 2018	M ^{me} FELLER Emma	ENSA-Nantes

Janvier 2019

28 janvier 2019	M. SECK Ababacar Daour	ENSA-Versailles
28 janvier 2019	M. YOUCHTCHENKO Wandrille	ENSA-Versailles
29 janvier 2019	M ^{me} BULTÉ Margaux	ENSA-Versailles
29 janvier 2019	M ^{me} CHRÉTIEN Aurélie	ENSA-Versailles
29 janvier 2019	M. FLOQUET Tom	ENSA-Versailles
30 janvier 2019	M ^{me} LE MOTHEUX DU PLESSIS Aliette	ENSA-Versailles
30 janvier 2019	M ^{me} VIALIS Clara	ENSA-Versailles

Février 2019

1 ^{er} février 2019	M ^{me} GUELLEC Mai	ENSA-Versailles
1 ^{er} février 2019	M ^{me} LAVILLAUREIX Solène	ENSA-Versailles
1 ^{er} février 2019	M ^{me} PRATS Barbara	ENSA-Versailles

Avril 2019

26 avril 2019	M ^{me} MEYER Clémence	ENSA-Paris-Belleville
---------------	--------------------------------	-----------------------

Mai 2019

22 mai 2019	M ^{me} OLIVER Fanny	ENSA-Paris-Belleville
23 mai 2019	M ^{me} GAUTHEREAU Mathilde	ENSA-Paris-Belleville

Juin 2019

5 juin 2019	M. CHEN Qichun	ENSA-Paris-Belleville
7 juin 2019	M. BOUDINET Jopiero	ENSA-Paris-Belleville
24 juin 2019	M. ALI Rami	ENSA-Paris-Belleville
24 juin 2019	M ^{me} BLAZEJCZYK Claudia	ENSA-Paris-Belleville
24 juin 2019	M. FAURE Arnaud	ENSA-Paris-Belleville
24 juin 2019	M ^{me} GAILLARD Marie	ENSA-Paris-Belleville
24 juin 2019	M. GARES Christopher	ENSA-Versailles
24 juin 2019	M ^{me} GIRBAL Louise	ENSA-Paris-Belleville
24 juin 2019	M. JACQUENS Stephen	ENSA-Versailles
24 juin 2019	M ^{me} JOSSE Fanny	ENSA-Versailles
24 juin 2019	M. LAHAYE Pierre	ENSA-Versailles
24 juin 2019	M. LARNICOL Thomas	ENSA-Versailles
24 juin 2019	M. MATO Rindi	ENSA-Versailles
24 juin 2019	M ^{me} MURGIA Ambre	ENSA-Paris-Belleville
24 juin 2019	M ^{me} SEMERVIL Audrey	ENSA-Paris-Belleville
24 juin 2019	M ^{me} SOLMON Margaux	ENSA-Paris-Belleville
25 juin 2019	M. CAMEBOURG Alban	ENSA-Versailles
25 juin 2019	M ^{me} LOMBARD-LATUNE Coline	ENSA-Versailles
25 juin 2019	M. MERCIER Thomas	ENSA-Paris-Belleville
25 juin 2019	M. MORICEAU Pierre	ENSA-Versailles
25 juin 2019	M ^{me} RUFFIN LUCINI Marina	ENSA-Paris-Belleville
25 juin 2019	M. SAINT-JALMES Morgan	ENSA-Paris-Belleville
25 juin 2019	M ^{me} SIDE Victoria	ENSA-Paris-Belleville
25 juin 2019	M ^{me} YAU Lisa Ying-Ye	ENSA-Paris-Belleville
26 juin 2019	M. ALARCON Alan	ENSA-Versailles
26 juin 2019	M ^{me} BERTRAND Coralie	ENSA-Versailles
26 juin 2019	M ^{me} BIGNON Floriane	ENSA-Versailles

26 juin 2019	M ^{me} BOULERHCHA Sarah	ENSA-Paris-Belleville
26 juin 2019	M ^{me} BRICHE Sarah	ENSA-Paris-Belleville
26 juin 2019	M ^{me} CHEYSSON Camille	ENSA-Versailles
26 juin 2019	M ^{me} CUNY Armelle	ENSA-Paris-Belleville
26 juin 2019	M. DIACRE Martin	ENSA-Versailles
26 juin 2019	M ^{me} FATMI Imane	ENSA-Paris-Belleville
26 juin 2019	M ^{me} GELIN Emma	ENSA-Versailles
26 juin 2019	M ^{me} GILSON Eva	ENSA-Paris-Belleville
26 juin 2019	M. GU Xiaoyu	ENSA-Versailles
26 juin 2019	M ^{me} GUILVARD Caroline	ENSA-Paris-Belleville
26 juin 2019	M ^{me} HAMEL Morgane	ENSA-Versailles
26 juin 2019	M ^{me} HELM Élise	ENSA-Versailles
26 juin 2019	M ^{me} JOUANNARD Lucie	ENSA-Paris-Belleville
26 juin 2019	M ^{me} KAGAN Sonia	ENSA-Paris-Belleville
26 juin 2019	M ^{me} KUP BARBIERI DE MATOS Lucia Helena	ENSA-Paris-Belleville
26 juin 2019	M ^{me} KUSUNOKI Hiroko	ENSA-Paris-Belleville
26 juin 2019	M ^{me} LIAUTAUD Juliette	ENSA-Paris-Belleville
26 juin 2019	M ^{me} MESNARD-BESNIER Céline	ENSA-Paris-Belleville
26 juin 2019	M ^{me} MOREL Léa	ENSA-Versailles
26 juin 2019	M. POIZAT Paul	ENSA-Paris-Belleville
26 juin 2019	M. PUECH Valentin	ENSA-Paris-Belleville
26 juin 2019	M ^{me} RENAULT Aurélie	ENSA-Versailles
26 juin 2019	M. RIAUD Sébastien	ENSA-Paris-Belleville
26 juin 2019	M. ROSNER Louis	ENSA-Paris-Belleville
26 juin 2019	M ^{me} SATTLER Manon	ENSA-Versailles
26 juin 2019	M ^{me} STEPHAN Camille	ENSA-Paris-Belleville
26 juin 2019	M ^{me} TRAN Thi Khanh Anh	ENSA-Versailles
26 juin 2019	M ^{me} VIDAL Laure	ENSA-Paris-Belleville
26 juin 2019	M ^{me} EL HOUARI Mounia	ENSA-Versailles
27 juin 2019	M ^{me} BAILLY Victoire	ENSA-Paris-Belleville
27 juin 2019	M. CHARTIER Hugo	ENSA-Paris-Belleville
27 juin 2019	M ^{me} DESVEAUX Marine	ENSA-Paris-Belleville
27 juin 2019	M ^{me} DOROBANTU Iulia-Roxana	ENSA-Paris-Belleville
27 juin 2019	M ^{me} FERIAUX-RUBIN Sarah	ENSA-Paris-Belleville
27 juin 2019	M ^{me} HUANG Ruirui	ENSA-Paris-Belleville
27 juin 2019	M. LECLERCQ Jean	ENSA-Paris-Belleville
27 juin 2019	M ^{me} LEGRAND Marguerite	ENSA-Paris-Belleville
27 juin 2019	M. MARTEEL Clément	ENSA-Paris-Belleville
27 juin 2019	M. MENY Louis	ENSA-Paris-Belleville
27 juin 2019	M ^{me} MOREAU Anne	ENSA-Paris-Belleville
27 juin 2019	M ^{me} MORIN Esther	ENSA-Paris-Belleville
27 juin 2019	M ^{me} MURE Virginie	ENSA-Paris-Belleville
27 juin 2019	M ^{me} POUILLE Alexandra	ENSA-Paris-Belleville
27 juin 2019	M ^{me} QUADRADO Maud	ENSA-Paris-Belleville
27 juin 2019	M. SCHAACK Mathias	ENSA-Paris-Belleville

27 juin 2019	M. SZMYTKOWSKI Michel	ENSA-Paris-Belleville
27 juin 2019	M. TOLLET Augustin	ENSA-Paris-Belleville
27 juin 2019	M ^{me} ZOMPA Maria	ENSA-Paris-Belleville
27 juin 2019	M ^{me} DE SAINT BLANQUAT Marion	ENSA-Paris-Belleville
28 juin 2019	M ^{me} CHAPALAIN Maëlle	ENSA-Versailles
28 juin 2019	M. ISIDORE Louis	ENSA-Versailles
28 juin 2019	M ^{me} MEVEL Laura	ENSA-Versailles
28 juin 2019	M ^{me} NICOL Héloïse	ENSA-Versailles
28 juin 2019	M. ROBY Clément	ENSA-Versailles
28 juin 2019	M. THIAW-WING-KAÏ Guillaume	ENSA-Versailles

Juillet 2019

3 juillet 2019	M. BOUSSARD Aurélien	ENSA-Paris-Belleville
3 juillet 2019	M. GEIGER Stanislas	ENSA-Lyon
3 juillet 2019	M ^{me} LELEU Daphné	ENSA-Lyon
8 juillet 2019	M ^{me} BERTIN Valérie	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} BIBARD Émilie (ép. RAFIN)	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} CHARRIER Cécile	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} CROMER Gwendoline	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} GIRONA Sarah	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. GUERNION Romain	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. HARMAND Aurélien	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. HEMERY Vincent	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. LABOIRIE Thomas	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. LANOUILLER Sébastien	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} LE BIVIC Gwladys	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} LEMAITRE Aurélie	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. OLLIVIER Emmanuel	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. PACHURKA Erwan	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} PENSEC Céline (ép. TANGUY)	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. POUPARD Alexandre	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. RAPITEAU Julien	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} SASAKI Shiho (ép. DROPINSKI)	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. VOIVENEL Pascal	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. WARISSE Arnaud	ENSA-Nantes
18 juillet 2019	M. ARNAL Anthony	ENSA-Marseille
18 juillet 2019	M. REBOUL Antonin	ENSA-Paris-Belleville
19 juillet 2019	M. AL YOUSSEF Imad	ENSA-Paris-Belleville
25 juillet 2019	M ^{me} REA Julia	ENSA-Paris-Belleville

Août 2019

21 août 2019	M ^{me} DINET Margot	ENSA-Toulouse
21 août 2019	M ^{me} FAUVERNIER Léna	ENSA-Toulouse
21 août 2019	M ^{me} PANINE Anna	ENSA-Toulouse
21 août 2019	M ^{me} SAHNER Eva	ENSA-Toulouse
29 août 2019	M. BIGNON Constant	ENSA-Marseille
29 août 2019	M. BIROLLEAU Fabrice	ENSA-Toulouse

31 août 2019	M ^{me} PONCET Inès	ENSA-Paris-Belleville
31 août 2019	M. RAVELONJATOVO Tiavina	ENSA-Paris-Belleville
Septembre 2019		
2 septembre 2019	M ^{me} AGRICI Maria	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M ^{me} BARATTE Marie-Wandrille	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M ^{me} BARRÉ Sophie	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M ^{me} BELBEZET Anne-Lise	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M ^{me} BERGERON Aline	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M ^{me} BERTHOU Agathe	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M ^{me} BIHL Gwenaëlle	ENSAP-Lille
2 septembre 2019	M ^{me} BINET Chloé	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M ^{me} BRAVO MENESES Andrea	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M. BURTAUX Romain	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M. CAMBRELING Matthias	ENSA-Marseille
2 septembre 2019	M ^{me} CASELLA Marjolaine	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M ^{me} CAZENAVE Romane	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M. CHANCOCO Théodulphe	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M ^{me} CLERC Cécile	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M ^{me} CLÉMENT Capucine	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M ^{me} CREUSY Clémence	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M. DECROIX Mayeul	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M ^{me} DESCOUTS Marie	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M ^{me} DUBOZ Adèle	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M ^{me} DUKANOVIC Simona	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M. GREFFOZ Charles-Marie	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M ^{me} GUILLOT Magdaléna	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M ^{me} HUET Pauline	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M ^{me} KOURAICHI Chaima	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M. LACÔTE Victor	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M. LEMOINE Laurent	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M. LONDONO Felipe	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M ^{me} MORELLO Samantha	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M. NAHARBERROUET Nicolas	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M ^{me} PREZIOSI Laure	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M ^{me} ROUX Fanny	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M ^{me} ROUYRRE Céleste	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M. THESE Louis	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M. TORRES Florent	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M ^{me} TRESFIELD Hélène	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M ^{me} TRÉMOLIÈRES Julie	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M ^{me} TSCHANZ Noémie	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M ^{me} VITALIS Margaux	ENSA-Lyon
2 septembre 2019	M. ZREIKA Julien	ENSA-Lyon
3 septembre 2019	M ^{me} AZEMA Karine	ENSA-Montpellier
3 septembre 2019	M ^{me} BOULJAOU Imane	ENSA-Montpellier

3 septembre 2019	M ^{me} DARMON Sarah	ENSA-Montpellier
3 septembre 2019	M ^{me} ETIENNE Camille	ENSA-Montpellier
3 septembre 2019	M ^{me} GUILLEMIN Joséphine	ENSA-Montpellier
3 septembre 2019	M ^{me} HAUPERT Mélanie	ENSA-Montpellier
3 septembre 2019	M ^{me} MARCHINI Estelle	ENSA-Montpellier
3 septembre 2019	M ^{me} MARGARIA Tanis	ENSA-Montpellier
3 septembre 2019	M. MILLET Antoine	ENSA-Montpellier
3 septembre 2019	M ^{me} MIOTTO Clhoé	ENSA-Montpellier
3 septembre 2019	M ^{me} PAUME-LESBATS Luna	ENSA-Montpellier
3 septembre 2019	M. SALLA Lamine	ENSA-Montpellier
3 septembre 2019	M ^{me} SOUNDALA Viengmanithip	ENSA-Montpellier
5 septembre 2019	M. LOZZA Marc	ENSA-Toulouse
5 septembre 2019	M ^{me} TROFF Margot	ENSA-Toulouse
10 septembre 2019	M ^{me} KIM Minju	ENSA-Paris-Belleville
16 septembre 2019	M ^{me} GIOVANAZZI Naïs	ENSA-Marseille
19 septembre 2019	M. ABOUBAKER Kennedid	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} AUBRY Lisa	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} AZZI Vanessa	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} BALLET Marie	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} BANNELIER Coline	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. BARAJAS CALDERON Sergio	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} BARLOGIS Elsa	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} BAZAZ Inès-Myriam	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. BELDE Özcan	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. BELLEC Ronan	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} BERNARD Christel	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. BEROUD Pierre-Antoine	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} BIDET Emmanuelle	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} BITZ Lucile	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. BLOT Thomas	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. BLUMBERGER Pierre-Jean	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} BOCCARA-UEBELHERR Natacha	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} BOOS Pauline	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} BOREY Laura	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} BOUABDALLAH Hana	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. BROCKER Julien	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. CASTANIER Henri	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. CHANGEY Damien	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} CHEREAU Noémie	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} CHERFAN Nora	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. CHEVALIER Jean	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} CHIBANI Cheimae	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. CORBAN Afif	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. COZZI Théo	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} DELAPORTE Marion	ENSA-Strasbourg

19 septembre 2019	M ^{me} DELAUNAY Noëlie	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} DELPECH Louise	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} DOLDT Alicia	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. DUGUE-BOYER Philippe	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} EID Sirine	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. ETIENNE-HAUCK Nicolas	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} FELBINGER Leonie	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} FESTER Morgane	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} FILLIAT Estelle	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. FOISSOTTE Thomas	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} FRANCA Malu	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} FRASIE Juliette	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} FREYBURGER Louise	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} FREYD Morgane	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} GAERTNER Joséphine	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} GAULT Amélie	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} GEHIN Pauline	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} GEROT Manon	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} GIRARD Léa	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. GLAUDA Jean-Baptiste	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. GOEPPERT Johannes	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. GORIN Anatole	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. GOUPY Éloi	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} GRIGORAS Mihaela	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} HAMM Léa	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. HENNARD Benjamin	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. HILD Axel	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. HIRTZLIN Tom	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. HOUSAIRI Ismaïl	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} ILICHEVA Valeriia	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. ILTIS Basile	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} IMHOFF Margot	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} KAPLLANI Hega	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} KIENLEN Alexandra	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} KIRCH Aline	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} KLEIN Marion	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} KUNTZ Marie-Ève	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. LAHEURTE Louis	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. LAMARRE Sylvain	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} LEAL CHAERKI Patricia	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. LUNA Roberto	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. MACHADO Denis	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} MAIGROT Coline	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. MARCINO Gaël	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. MBALA Pedro	ENSA-Strasbourg

19 septembre 2019	M ^{me} MECHENANE Nassima	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. MESLEM Mohammed El-Amine	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} MICHAUD Cécile	ENSA-Marseille
19 septembre 2019	M. MIGLIOLI Brian	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} MOURRE Noémie	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} MUCKENSTURM Margaux	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} MUNICH Camille	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} NDZOSSI Magali	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} PFEIL Sophie	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. PINOCHET Axel	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} PORRACCHIA Marie	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. RAISSOUNI Badr	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} RAUZDUEL Arielle	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} RICHIER Alison	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} ROGGERONE Manon	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} SECKLER Carina	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} SEGONDS Sophie	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} SHAGUN Vlada	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. SPIESER Kévin	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} SUTTER Marie	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} TOLOUEI ABKENAR Nazanin	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} TONEGUZZI Julie	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. TURPIN Paul	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} VASSEUR Anne	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. VERGOBBIO Robin	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. VIRICEL Brice	ENSA-Toulouse
19 septembre 2019	M ^{me} WALPOLE Maroussia	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} WALTHER-CAMPO Paola	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M ^{me} WARTELLE-COLLARD Ondine	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. YILDIRIM Ugur	ENSA-Strasbourg
19 septembre 2019	M. EL MURR Anthony	ENSA-Strasbourg
20 septembre 2019	M ^{me} ALRAM Céline	ENSA-Toulouse
20 septembre 2019	M ^{me} CANTERO Sophie	ENSA-Toulouse
23 septembre 2019	M ^{me} RAMPHORT Laura	ENSA-Marseille
23 septembre 2019	M. ROUSSEAU Mathias Maciej	ENSA-Marseille
26 septembre 2019	M ^{me} MANGANARO Nina	ENSA-Toulouse

Liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 19W).

Septembre 2016

23 septembre 2016	M. PEROLAT Livio	ENSA-Paris-La Villette
-------------------	------------------	------------------------

Septembre 2018

30 septembre 2018	M ^{me} PÖTER Thékla	ENSA-Paris-La Villette
-------------------	------------------------------	------------------------

Juillet 2019

8 juillet 2019	M ^{me} APACK Jade	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. BAH Mamadou Lanassy	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} BESCOND Laura	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. BICHON Guillaume	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. BONNET Clément	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. BOUATTOUR Amin	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} BOURBON Anne	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. BOURVEN Guillaume	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} BOUTIN Hélène	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} BURGESS Laura	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. CAPPELAERE Briec	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} CARTAGENA AGUIRRE Alessandra	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. CHATEL Alan	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. CHATELLIER Alexis	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} CHEVALIER Célia	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. CHOW-YUEN Thomas	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} COGNEE Solène	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. DEAUVERNE Julien	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. DERVAUX Stanislas	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} DESBOIS Céline	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} DIOP Aida	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. DOARE-KERSPERN Corentin	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. DURAND Arthur	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} FEDDAL Meïla	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} FRACHON Marion	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} FROMONT Éloïse	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. GAULTIER Étienne	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} GOROL Oléna	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. GRANDIN Jérémie	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} GUILLAUMIN Fanny	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. GUILLOUET Gaspar	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. HOUDET Alexandre	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} HOUETTE Mahaut	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} LE BERRE Marianne	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} LEMAN Jeanne	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. LOEZ Jules	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} MADZHAROVA Marina	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. MARCHESSAUX Clément	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} MARECHAL Margaux	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. MASSARD Paul-Gilles	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. MAURIN Clément	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} MEURICE Mathilde	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} MICHEL Sarah	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} OLIVIER Marie	ENSA-Nantes

8 juillet 2019	M ^{me} PAULET Océane	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. PLACINES Valentin	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} POTIE Charlotte	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} POUNGUI Armelle	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} QUINTON Laura	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. RABINE Nicolas	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} RAGON ÉliSa	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} ROUILLARD--CASTELNAU Zoë	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M. SABLE Quentin	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} SAY Charlotte	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} SHI An	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} SOULAT Naomi	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} TIROIR Morgane	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} UDO Aurore	ENSA-Nantes
8 juillet 2019	M ^{me} VANNES Louise	ENSA-Nantes
9 juillet 2019	M ^{me} AYOUB Sara	ENSA-Paris-La Villette
9 juillet 2019	M. BEZU Léo	ENSA-Paris-La Villette
9 juillet 2019	M. ILLENBERGER Victor	ENSA-Paris-La Villette
9 juillet 2019	M. KENNING Jack	ENSA-Paris-La Villette
9 juillet 2019	M ^{me} LAFERRERE Julie	ENSA-Paris-La Villette
9 juillet 2019	M ^{me} RIVAIN Perrine	ENSA-Paris-La Villette
11 juillet 2019	M ^{me} COURTOIS Sidonie	ENSA-Paris-La Villette
11 juillet 2019	M ^{me} DUGAY Céline	ENSA-Paris-La Villette
11 juillet 2019	M ^{me} GUÉRINEAU Marine	ENSA-Paris-La Villette
11 juillet 2019	M ^{me} HASCOËT Lucie	ENSA-Paris-La Villette
11 juillet 2019	M ^{me} LE LEVREUR-BARTON Mathilde	ENSA-Paris-La Villette
11 juillet 2019	M ^{me} LE SIDANER Iris	ENSA-Paris-La Villette
11 juillet 2019	M ^{me} MONTAGNÉ Lou	ENSA-Paris-La Villette
11 juillet 2019	M ^{me} NAVE Laura	ENSA-Paris-La Villette
11 juillet 2019	M ^{me} PRECETTI Éloïse	ENSA-Paris-La Villette
11 juillet 2019	M ^{me} TAUPIN Pauline	ENSA-Paris-La Villette
11 juillet 2019	M. WROBLEWSKI Mikolaj	ENSA-Paris-La Villette
24 juillet 2019	M ^{me} BETRAOUI Yasmine	ENSA-Paris-La Villette
24 juillet 2019	M. MOUSSALEM Wissem	ENSA-Paris-La Villette
25 juillet 2019	M ^{me} MIRA Laurine	ENSA-Paris-La Villette
26 juillet 2019	M ^{me} CUMBAL PORTILLA Dennis Pamela	ENSA-Paris-La Villette
28 juillet 2019	M. LEDUC Denis	ENSA-Paris-La Villette
29 juillet 2019	M ^{me} HOUZARD Annabelle	ENSA-Paris-La Villette
30 juillet 2019	M ^{me} TOQUEBIAU Clara	ENSA-Paris-La Villette
 Août 2019 		
2 août 2019	M ^{me} MHIRI Hajer	ENSA-Paris-La Villette
8 août 2019	M ^{me} SMOLICH Valéria	ENSA-Paris-La Villette
20 août 2019	M ^{me} FORTE Gabrielle	ENSA-Paris-La Villette

Septembre 2019

1 ^{er} septembre 2019	M ^{me} MERCIER Alizée	ENSA-Paris-La Villette
11 septembre 2019	M. BLONDET Thibaut	ENSA-Paris-La Villette
11 septembre 2019	M. BOUËXEL Émilien	ENSA-Paris-La Villette
12 septembre 2019	M ^{me} PLOYE Shadi	ENSA-Paris-La Villette
12 septembre 2019	M ^{me} SELLAM Tinhinan	ENSA-Paris-La Villette
15 septembre 2019	M. DEGUILHAUME Antoine	ENSA-Paris-La Villette
16 septembre 2019	M. ASA Kévin	ENSA-Paris-La Villette
16 septembre 2019	M ^{me} CHOTEL Claire	ENSA-Paris-La Villette
16 septembre 2019	M ^{me} KIM Ji Hyun	ENSA-Paris-La Villette
16 septembre 2019	M ^{me} PIHAN Juliette	ENSA-Paris-La Villette
16 septembre 2019	M ^{me} RODANA Isidora-Maria	ENSA-Paris-La Villette
16 septembre 2019	M ^{me} TSUTSUI Moeka	ENSA-Paris-La Villette
17 septembre 2019	M. CRUELLS Renaud	ENSA-Paris-La Villette
17 septembre 2019	M ^{me} FRACASSETTI Caroline	ENSA-Paris-La Villette
17 septembre 2019	M ^{me} LASSEPA Alex	ENSA-Paris-La Villette
17 septembre 2019	M ^{me} RAMDAOUI Nour	ENSA-Paris-La Villette
17 septembre 2019	M. TRUJILLO Damien	ENSA-Paris-La Villette
20 septembre 2019	M. SOUFIANI Noubir	ENSA-Paris-La Villette
27 septembre 2019	M ^{me} BAMBRIDGE Anna	ENSA-Toulouse
30 septembre 2019	M ^{me} AMIEL Laury	ENSA-Toulouse
30 septembre 2019	M. MUBARAK Tammam	ENSA-Toulouse